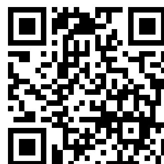
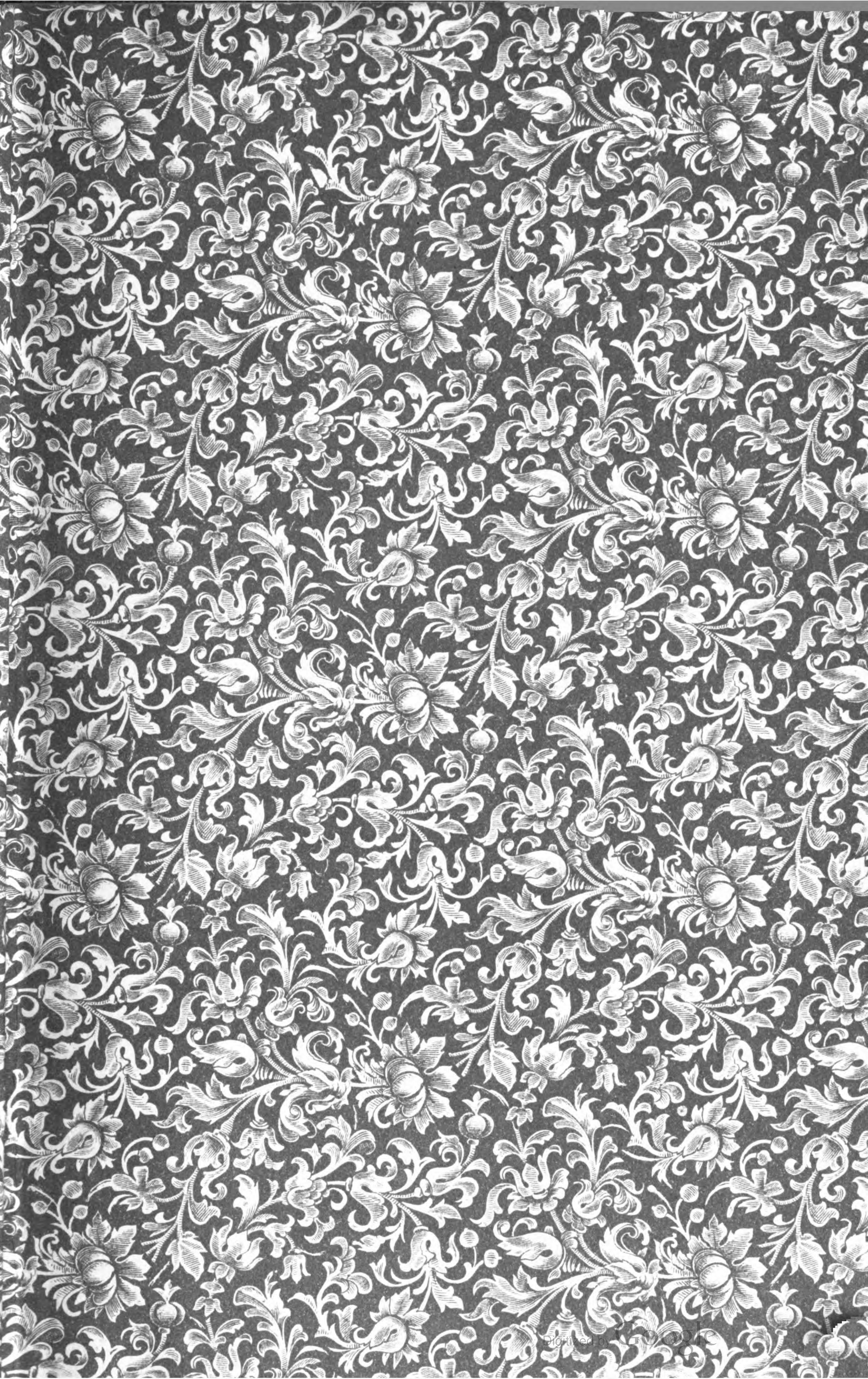


Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de ...



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

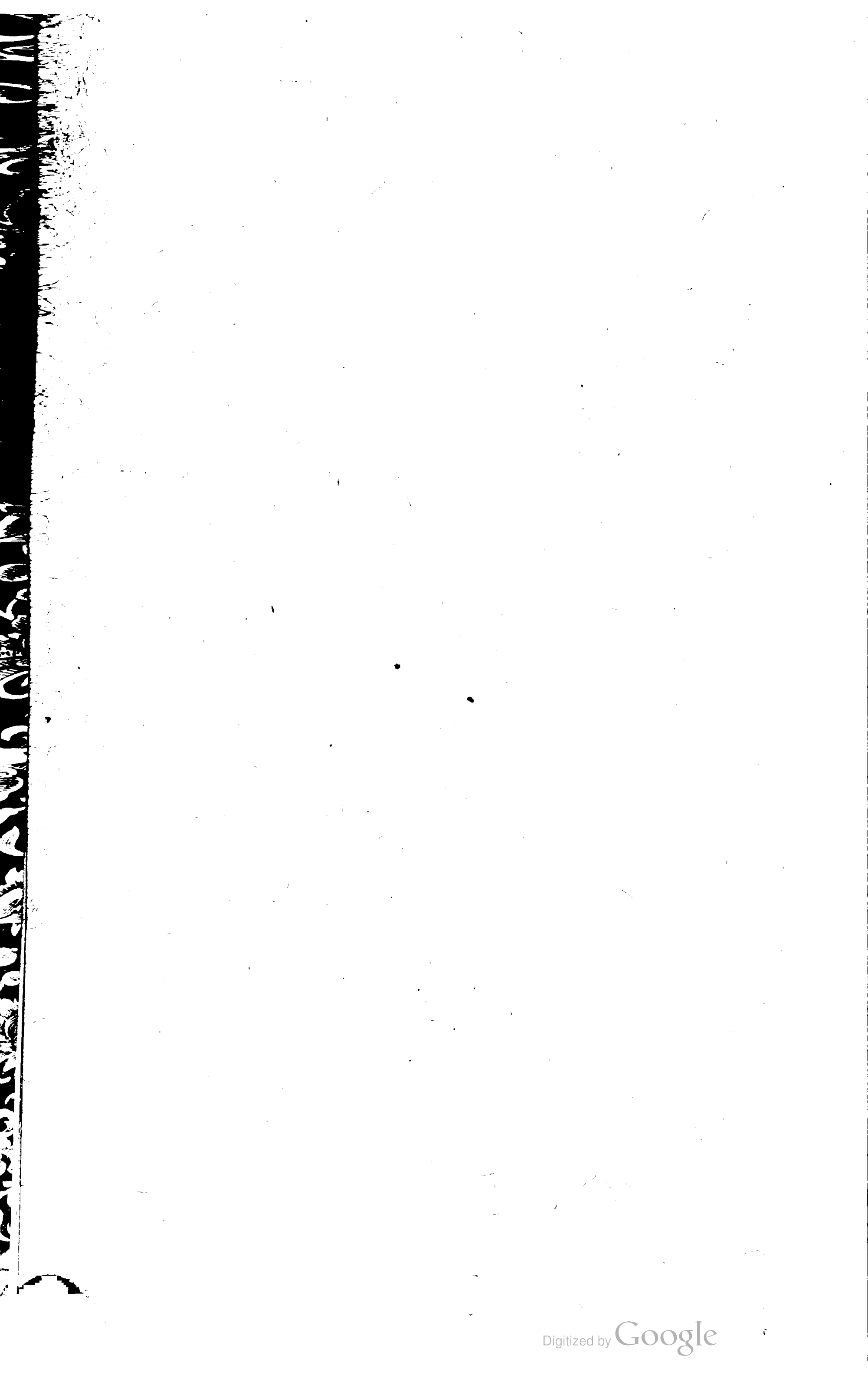
TOME VI.



BAR-LE-DUC

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1897.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

VI.


IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR-LE-DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME VI.





BAR-LE-DUC.
CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1897.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1896

Séance du 8 Janvier 1896.

Présidence de M. Bonnabelle, *Président.*

Sont présents : MM. Bailly, Barrois, Berteaux, Boinette, Bonnabelle, Ch. Collin, Dannreuther, Demoget, P. Despiques, C. Fistié, Konarski, Albert Pernet, l'abbé Plauche et le Dr Voirin ; — M. Baumann, membre correspondant.

MM. le commandant Brocard et Laurent adressent leurs excuses.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 1895 est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Albert Pernet, maire de Bar-le-Duc, et Baumann, procureur de la République, nos nouveaux confrères. Il exprime les sentiments de satisfaction que cause à la Société la promotion au grade d'officier de l'Instruction publique, conférée à M. Sailliet, membre correspondant, président de la Commission météorologique de la Meuse.

Il donne ensuite lecture des lettres par lesquelles Mlle Marie François, de Ligny, et Mme Pauline Jacques, en religion sœur Marie-Albert, des Dominicaines de Bar-le-Duc, toutes deux lauréates du

Concours de Poésie, remercient la Société des volumes qui leur ont été adressés à titre de prix.

Lettre de M. l'abbé Benoît, curé de Tronville, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

Ouvrages reçus (1) :

Sainte-Marie-Majeure, patronne de l'abbaye de Pont-à-Mousson, par M. Léon Germain, 29 pp. et 4 pl., 1895 ; — *Deux projets de tombeaux de l'École des Richier,* par le même, 11 pp. et 2 pl., 1895 ; — *Bibliographie : Pèlerinage à N.-D. de Bon-Secours,* par le même, 7 pp. ; — *L'acte de consécration du maître-autel de l'église Saint-Christophe, de Neufchâteau,* par le même, 3 pp. ; — *Recherche sur l'époque de deux chartes du cartulaire d'Orval, à propos de Gilles de Cons,* par le même, 11 pp. ; — *Le cinquantenaire de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg,* par le même, 8 pp. ; — *Le Glaive de justice du Musée lorrain et l'Évangile selon saint Jean,* par le même, 5 pp.

Don, par M. Boinette, du *Bull. de la Soc. des agricult. de France,* 15 déc. 1895 et 1er janv. 1896.

Sont délégués pour représenter la Société au Congrès des sociétés savantes de 1896, MM. Maxe-Werly, l'abbé Plauche et Zurcher.

Sont présentés, au titre de membres correspondants, MM. Charles Poriquet, propriétaire à Bar-le-Duc (par MM. l'abbé Plauche et Despiques), et Frédéric Reischmann, directeur de l'Usine de Vieux-Jeand'heurs (l'abbé Plauche et Konarski).

Lectures et communications :

M. Despiques donne lecture d'une note de M. Labourasse sur *Jeanne Bécu.* Dans la monographie de Vaucouleurs insérée dans nos *Mémoires* de 1879 (1re série, t. VIII, p. 69), M. Bonnabelle avait déjà signalé le véritable acte de naissance de la Du Barry, acte auquel fut substitué, lors du mariage de la célèbre favorite, une pièce falsifiée qui lui donnait pour père un sieur Gomard de Vaubernier. M. Labourasse, en reproduisant, après M. Bonnabelle, le baptistaire authentique qui existe encore aux archives de Vaucouleurs ainsi qu'au greffe de Saint-Mihiel et qui restitue à Jeanne Bécu son ascendance réelle en faisant d'elle la fille naturelle d'Anne Bécu, issue elle-même d'un cuisinier de bonne maison, ajoute d'intéressants renseignements sur les circonstances

(1) Ne figurent ici que les *dons.* — Pour les envois des Sociétés correspondantes et du ministère de l'Instruction publique, la liste en est reproduite à la suite des procès-verbaux, p. xxx.

qui accompagnèrent et complétèrent cette falsification d'état civil.

Dans une courte note sur l'*Ancien hôtel Prudhomme à la Ville-Haute de Bar-le-Duc*, M. FOURIER DE BACOURT indique comme ayant été l'habitation de Jean Prudhomme, receveur général du Barrois dans la première moitié du XVIe siècle, une maison de la Ville-Haute, sise à l'intersection des rues Chavée et des Grangettes, et bien remarquable aujourd'hui encore sous son manteau de misère par les consoles surmontées de dais gracieusement sculptés qui décorent l'une de ses façades.

Deux monuments relatifs à *la famille Jannel dans le département de la Meuse,* ont suggéré à M. Léon GERMAIN quelques observations que M. DANNREUTHER transmet à la Société. Il s'agit d'une « taque » de foyer signalée à Waly et à Senard par M. MAXE-WERLY et d'un fragment de monument funéraire en marbre blanc appartenant à M. Maronnier, de Bar-le-Duc, et précédemment à M. Oudet, conservateur du Musée de cette ville. Les armoiries de ces deux pièces, curieuses en raison de la couronne murale qui les surmonte et d'une devise (*Patria salva, Galas in fuga*) relative à la défense de Saint-Jean-de-Losne en 1636, appartiennent à une famille originaire de Bourgogne, les Jannel, dont un des membres s'illustra lors du siège de cette place par les Impériaux de Gallas. Quelque descendant de ce personnage a dû habiter au XVIIIe siècle, le Barrois ou le Clermontois, M. L. GERMAIN compte poursuivre ses recherches afin de déterminer plus exactement celui des membres de la famille *de Jannel* auquel il convient d'attribuer les taques et la pierre tombale qui lui ont été signalées.

M. le commandant BROCARD transmet deux communications relatives, l'une aux instruments enregistreurs de la station météorologique de Bar-le-Duc, l'autre aux oscillations diurnes de la pression barométrique à Bar. Notre confrère nous fait, en outre, espérer une prochaine communication sur la spéléologie de la Meuse, et termine en nous annonçant que, sur sa demande, des recherches sont entreprises à La Haye et à Bois-le-Duc pour tâcher d'obtenir de nouveaux renseignements au sujet de la Biographie d'Albert Girard, ébauchée par M. DANNREUTHER dans les *Mémoires* de la Société pour 1893.

M. KONARSKI fait connaître les décisions de la Commission de publication au sujet des manuscrits à insérer dans les *Mémoires* de 1896. La Commission, limitée cette année dans son choix en raison de l'étendue de la plupart des travaux couronnés à la suite des Concours jugés au mois de décembre, a voté l'impression : du *Château de Bar-le-Duc,* de M. l'abbé RENARD (sous réserve de quelques suppressions), — de la *Monographie de Troyon,* de M. LABOURASSE, — de la *Monographie de Contrisson,* de M. PRUDHOMME, — de la pièce de vers de M[lle] Marie

FRANÇOIS : *Ligier Richier*. Elle a admis en outre, les *Fouilles d'un cimetière franco-mérovingien à Breux,* de M. HOUZELLE. Les autres mémoires présentés ont dû être ajournés.

M. KONARSKI, rappelant que quatre des sujets indiqués pour le dernier concours, et qui n'ont provoqué aucun envoi, ont été maintenus jusqu'au 31 décembre 1897, propose d'instituer de nouveau une épreuve portant sur un sujet d'études intéressant le Barrois et laissé au choix des travailleurs. La Société accueille en principe cette motion, dont elle remet l'examen plus détaillé à la prochaine séance.

Sont désignés comme rapporteurs : de la candidature de M. Poriquet, M. BOINETTE, et de la candidature de M. Reischmann, M. RENAULD.

Enfin il est procédé, après lecture des rapports, à l'élection de MM. l'abbé RENARD, Gaston LÉGER, Gabriel LELOUP, le Dr Camille FISTIÉ, Albert DUVAUX, Henri AUBRY et Claude JEANNIN, présentés dans la séance extraordinaire du 21 décembre 1895. Tous les sept sont admis au nombre des membres correspondants de la Société.

Le Secrétaire, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 5 Février 1896.

Présidence de M. DANNREUTHER, *vice-Président.*

Sont présents : MM. BAILLY, BERTEAUX, BOINETTE, BROCARD, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, DESPIQUES, C. FISTIÉ, KONARSKI, LAURENT, A. PERNET, l'abbé PLAUCHE, RENAULD ; — MM. le Dr FISTIÉ, LELOUP et TOUSSAINT, membres correspondants.

M. BONNABELLE se fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance du 8 janvier est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. le Dr FISTIÉ, LELOUP et TOUSSAINT, et communique les lettres de remerciements adressées par MM. l'abbé RENARD et Cl. JEANNIN, élus à la dernière réunion.

Ouvrages reçus :

Une inscription funéraire de Geoffroy de Kaysersberg à Pont-à-Mousson, par M. Arthur BENOÎT, 1895, in-12 ; — *Notes sur différentes découvertes archéologiques,* par M. Léon MOREL, 1895, in-8° ; — *Annuaire de la Meuse pour* 1896, par M. BONNABELLE ; — *Hiatus et lacune : Vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas-d'Azil,* par M. Ed. PIETTE, 1895, in-8° ; — *Histoire numismatique du Barrois :*

Monnaies des Comtes et Ducs de Bar, par M. Maxe-Werly, 1895, in-8°, fig.; — *La Légende du siège de Dun en 1533*, par M. L. Germain, Montmédy, 1896; — *Les chants du Sanctuaire*, recueil de musique religieuse par M. Alfred Yung, gr. in-8°.

L'*Apiculteur*, année 1894 (don de M. Boinette).

Sont présentés : en qualité de membre titulaire, M. Amédée Prince, commissionnaire-exportateur, à Paris (MM. Bonnabelle et Boinette); — en qualité de membres correspondants, M. Charles Jacquinot, ancien magistrat, à Saint-Dizier (MM. Jacob et J. Baudot), et M. l'abbé Maujean, curé de Longeville, secrétaire général de la Société d'Apiculture de la Meuse (MM. l'abbé Plauche et Boinette).

M. Demoget signale l'existence chez notre concitoyen M. de Marne, d'un recueil manuscrit de fabliaux de nature à intéresser la Société; M. l'abbé Plauche veut bien accepter d'entrer en pourparlers à ce sujet.

M. le Président, au nom d'un de nos confrères désireux de garder l'anonyme demande sur quels documents ou sur quelles raisons s'appuient certains membres de la Société qui, rompant avec la tradition suivie jusqu'à ce jour, écrivent avec deux *r* le mot « barrisien ». — M. Despiques et M. Konarski répondent que, en ce qui les concerne, ils obéissent aux règles les plus élémentaires de l'étymologie : *Barrum Barrivilla, Barrensis, Barrisius, Barrois.*

M. l'abbé Plauche, rappelant la proposition formulée par M. le commandant Brocard, dans la séance de janvier, insiste pour qu'une demande soit adressée au Conseil municipal dans le but de faire donner à l'une des rues de Bar le nom de Louis Joblot, dont les travaux ont fait l'objet d'une notice parue dans le dernier volume de nos *Mémoires*. M. Albert Pernet déclare qu'en sa qualité de maire il appuiera de tout son pouvoir cette proposition.

Après lecture d'une note détaillée de M. Gérard, instituteur à Dainville, sur le résultat très fructueux de fouilles archéologiques pratiquées dans des ruines gallo-romaines situées sur la route de Liffol-le-Grand, à peu de distance de Grand (Vosges), M. le Président communique un travail dans lequel M. L. Germain, répondant à la demande d'un de nos confrères, relate d'intéressantes observations sur une « taque » de la collection Ponsignon, à Bar-le-Duc. L'étude des armoiries représentées lui permet de les attribuer avec certitude à un membre de la famille *Savary*, probablement à Mathurin Savary, abbé de Chéhéry, en Ardenne, et de Lisle-en-Barrois, mort en 1698 à Séez, dont il occupa le siège épiscopal. Ces armoiries, sommées d'une mitre et d'une crosse abbatiales, sont : écartelé aux 1 et 4 d'or à la croix

engrelée de gueules ; aux 2 et 3 contrécartelé, au lambel à trois pendants.

Dans une seconde communication, M. L. GERMAIN étudie une autre taque non moins intéressante, aux écussons de *Jacques Busselot* et de *Judith Gauvain* sa femme (XVIIe s.) et reconstitue à l'aide de ce document la biographie de ces personnages et l'histoire de leurs familles. Jacques ou Jacob *Busselot,* IIIe du nom, appartenait à une famille de Saint-Mihiel anoblie en 1578. Son père avait émigré à Metz avec plusieurs de ses concitoyens pour y pratiquer librement la religion réformée. Lui-même devint dans cette ville Treize et Conseiller, et y épousa en 1601 Judith Gauvain, d'une famille de maîtres de forges de Moyeuvre. La taque objet de cette étude, fort remarquable et très décorative, a sans doute été fondue dans ces ateliers de Moyeuvre. M. GERMAIN suppose, d'après les supports et le cimier, que le moule primitif avait dû être exécuté pour la famille de Lenoncourt, à qui appartiennent ces attributs ; le fondeur semble avoir substitué à l'écu central, des Lenoncourt, les écussons accolés des familles BUSSELOT et GAUVAIN.

M. le commandant BROCARD annonce que des recherches déjà mentionnées à une précédente séance, ont été faites sur sa demande dans les archives de La Haye et de Bois-le-Duc pour retrouver la trace d'Albert GIRARD, de Saint-Mihiel, comme ingénieur militaire ; elles n'ont donné aucun résultat. Par contre, il doit à l'obligeance de M. KORTEWEG, recteur de l'Université d'Amsterdam, communication d'un extrait de la *Laudatio funebris Jacobi Golii*, par GRONOVIUS (1668), duquel il résulte que GOLIUS, né en 1596, avait été en relations épistolaires avec Albert GIRARD en 1616, et qu'à cette époque GIRARD, âgé de 21 ans, était déjà un mathématicien illustre doublé d'un musicien de talent. Puisse-t-on retrouver la correspondance scientifique échangée entre ces deux savants.

L'ordre du jour appelle la rédaction définitive du programme des concours institués ou, plus exactement, prorogés par la Société jusqu'à la fin de 1897. Ce programme sera incessamment adressé à nos confrères. A ce propos, M. DANNREUTHER émet l'idée d'un nouveau concours dont l'objet serait la confection d'une sorte de recueil iconographique de l'ancienne province de Barrois. Après une courte discussion l'assemblée estime qu'il est urgent d'arrêter et de publier le plus tôt possible le programme des concours dont la prorogation a été décidée dans une précédente séance. La proposition de M. DANNREUTHER, unanimement accueillie en principe, est renvoyée, pour l'étude des voies et moyens, à l'examen de M. DEMOGET qui fera un rapport à ce sujet.

Après désignation de MM. Forget, Bailly et J. Baudot en qualité de rapporteurs des candidatures de MM. Charles Jacquinot, l'abbé Maujean et Amédée Prince, il est procédé, sur les rapports de MM. Renauld et Boinette à l'élection de MM. Frédéric Reischmann et Charles Poriquet au titre de membres correspondants.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 4 mars 1896.

Présidence de M. Bonnabelle, *Président.*

Sont présents : MM. Bailly, Barrois, Baudot, Berteaux, Bonnabelle, Boinette, Ch. Busselot, Dannreuther, Despiques, Ch. Collin, C. Fistié, Forget, Konarski, Albert Pernet, l'Abbé Plauche et Renauld ; — M. Duvaux, membre correspondant.

S'excusent, MM. Brocard, Bungener, Demoget et Laurent.

Après avoir donné lecture d'une lettre de M. Ch. Poriquet, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Albert Duvaux, élu dans une des précédentes séances.

Ouvrages reçus :

Le Sentiment religieux dans l'œuvre de Richard Wagner, par l'abbé M. Hébert ; Paris, 1892, in-12. — *Les Médard, luthiers lorrains,* par M. Albert Jacquot ; Paris, 1896, in-8°. — *Les cachets de Nasium,* par M. l'Abbé Thédenat ; 1896, in-8°. — *Le lit d'Antoine, duc de Lorraine, au Musée lorrain,* par M. Léon Germain ; Nancy, 1895, in-8°.

Bull. Soc. Agricul. de France, janv. et févr. 1896 (don de M. Boinette).

Sur la demande de M. Bailly, M. Maxe, ancien architecte à Bar, a bien voulu offrir à la Société une photographie de l'Église de Ribeaucourt dans l'état où elle était avant sa restauration récente, et trois gravures représentant les tombeaux de Jean de Nettancourt, dans l'église de Vaubecourt, de Georges-Frédéric du Hautoy, et de François du Hautoy, dans l'église de Nubécourt.

M. le Président, s'adressant ensuite à notre confrère, M. A. Pernet, maire de Bar, le prie d'agréer pour lui-même et de transmettre l'expression de la vive reconnaissance de la Société au Conseil municipal qui, accueillant le vœu émis dans une de nos dernières séances, vient

de décider que l'une des principales rues de la ville porterait à l'avenir le nom de Louis Joblot. A ce propos, M. BONNABELLE rappelle, aux applaudissements de l'assemblée, la décision par laquelle la municipalité barrisienne a déjà, il y a un an, sauvegardé les derniers vestiges des Halles de la Ville-Haute, dont les appareils et les exercices d'une Société de gymnastique compromettaient gravement la conservation.

Sont présentés : en qualité de membre titulaire, M. PRÉLAT, Inspecteur d'académie de la Meuse (par MM. DANNREUTHER et BERTEAUX), et en qualité de membre correspondant, M. le docteur MEUNIER, à Lavoye (par MM. BONNABELLE et KONARSKI).

L'ordre du jour appelle le compte-rendu de la situation financière de la Société. M. le Trésorier s'excuse de n'avoir pu préparer le travail, en raison de l'état de sa santé.

Dans une note lue par M. DANNREUTHER, M. L. GERMAIN signale, dans la collection de M. L. EDME, à Neufchâteau, un exemplaire de la pièce rarissime, imprimée à Saint-Nicolas de Port en 1511 (v. st.) par Nicolas SYMON, diacre. Ce placard in-f°, orné de très nombreuses figures de monnaies, a malheureusement été découpé dans un cahier. M. GERMAIN appelle l'attention sur la curieuse devise-rébus, la même que celle de Pierre JACOBI, déjà portée par Guy MARCHAND, libraire à Paris : « *Sola fides sufficit.* »

M. L. MAXE-WERLY communique, par l'intermédiaire de M. DANNREUTHER, un *Inventaire,* inédit, *du mobilier laissé par Yolande de Flandre, comtesse de Bar,* après son décès survenu le 12 décembre 1395. Cette acte énumère un grand nombre d'objets précieux, tels que vaisselle d'or et d'argent, ornements de chapelle, broderies apportées de Flandre à Bar, ainsi que le mobilier luxueux d'une « chambre blanche à compas d'or » et d'une « chambre verde », toutes deux remarquables par des tapisseries dont les sujets sont décrits dans la teneur de cet inventaire.

M. DESPIQUES s'excuse de ne pouvoir présenter son analyse critique, portée à l'ordre du jour, de la *Numismatique du Barrois,* de M. MAXE-WERLY. Ce travail est ajourné à la prochaine réunion. Notre confrère remplace cette lecture par celle du compte-rendu, très consciencieux et, à l'occasion, très humoristique de notre séance extraordinaire du 21 décembre dernier et de la fête artistique et littéraire dont elle a été suivie. Cette petite page mémorable de nos annales particulières figurera dans le volume de nos *Mémoires* actuellement à l'impression.

MM. Amédée PRINCE, président de la Chambre des commissionnaires-exportateurs, à Paris, Charles JACQUINOT, ancien magistrat, à Saint-Dizier, et l'abbé MAUJEAN, curé de Longeville, sont élus, le premier

membre titulaire et les deux derniers, membres correspondants, sur les rapports de MM. J. BAUDOT, FORGET et BAILLY.

Sont désignés comme rapporteurs : de la candidature de M. PRÉLAT, M. CASTAIGNE, — et de la candidature de M. le docteur MEUNIER, M. l'abbé PLAUCHE. *Le Secrétaire,* WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 1er Avril 1896.

Présidence de M. BONNABELLE, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BOINETTE, BONNABELLE, BERTEAUX, BUNGENER, DANNREUTHER, DEMOGET, C. FISTIÉ, FORGET, KONARSKI et LAURENT.

M. PERNET se fait excuser.

Lettres de remerciements de M. Ch. JACQUINOT et de M. l'abbé MAUJEAN, admis au cours de la précédente séance.

MM. l'abbé PLAUCHE et BONNABELLE présentent, en qualité de membre correspondant, M. Henri FERRETTE, avocat, docteur en droit, à Bar-le-Duc.

Ouvrages reçus :

Le P. Antoine Hautcolas, curé de Vadonville (1657-1709), par H. LABOURASSE, br. in-8°. — *Une école primaire au début du XIXe siècle,* par M. DESPIQUES, br. in-8°.

Sont, en outre, offerts à la Société : 1° par le département de Meurthe-et-Moselle, l'*Invent. somm. des Arch. département.,* par M. DUVERNOY, t. VII, série E ; supplément, t. I, arrond. de Briey ; 2° par M. BONNABELLE : 80 brochures ou volumes (thèses de licence et de doctorat en droit), avec leur catalogue en fiches ; 3° par M. P. CHUQUET : les *Chroniques barroises du IVe au XIVe siècle,* par X... (le commandant BAILLOT), 1847, in-8°.

M. le Président se fait l'interprète des félicitations, mais aussi des regrets de la Société à propos du départ de M. CASTAIGNE, nommé censeur du Lycée de Bordeaux.

Communications et lectures :

Dans son récent ouvrage sur Jeanne d'Arc, M. Léon MOUGENOT s'est attaché à démontrer l'erreur du P. Benoît Picard, qui place la mort de Robert de Baudricourt en 1432, tandis que ce personnage vivait encore 22 ans après. M. Léon GERMAIN, dans une *Note sur le décès de Robert de Baudricourt*, fait remarquer que le P. Anselme indiquait

déjà le décès du capitaine de Vaucouleurs en 1454. Notre confrère a dressé un catalogue des actes et mentions précises qu'il a pu retrouver sur Baudricourt pour la période de 1432 à 1454; le nombre s'en élève à 34. M. GERMAIN, par cette communication, a moins l'intention de compléter le travail de M. MOUGENOT que de faire connaître davantage sur ce point les conclusions d'un livre peu répandu dans le public.

Les armes de France sur les portes de la ville de Bar-le-Duc et sur les vitraux de Saint-Pierre (XVe s.), tel est le titre d'une communication dans laquelle M. MAXE-WERLY essaie de démontrer que la dénomination de Porte *de l'Armurier* donnée à la porte située autrefois au haut de la côte de l'Horloge vient non pas de l'établissement en cet endroit de fabricants d'armes, mais bien d'un trophée d'armoiries qui y avait été placé vers 1482, lors de l'occupation de Bar par les troupes du roi Louis XI. Après avoir rapporté le fait de la destruction de ce trophée et diverses circonstances de l'enquête à laquelle cet incident donna lieu, M. MAXE-WERLY fait connaître la récente découverte dans les manuscrits de Joly de Fleury, à la Bibliothèque Nationale, d'un dessin colorié représentant les armes de France, et d'un autre, fait au lavis, d'une statue placée sur le parvis de l'église Saint-Pierre, lavis offrant, selon Joly de Fleury, la reproduction de l'image en pied du roi Louis XI, tel que le représentent les estampes du temps.

M. DEMOGET, après avoir rappelé les communications qu'il a déjà faites dans les séances antérieures, sur le Calvaire de Briey, attribué à Ligier Richier, signale une note publiée sur ce point, par M. G. SAVE, dans le *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, de mars 1896. Il donne, en outre, lecture d'un mandement du 21 novembre 1534, par lequel Augustin de Rozières, coadjuteur du Cardinal de Lorraine, accorde 40 jours d'indulgences aux fidèles qui viendront faire leurs dévotions aux pieds du Calvaire de Briey. C'est à la prière de notre confrère, M. Alexandre LAURENT, que son neveu, M. Auguste LAURENT, de Briey, a bien voulu rechercher l'original de cette pièce dans les Archives communales de Briey et en transmettre la copie à la Société.

Sur la proposition de plusieurs membres présents, la subvention accordée pour un an et à titre tout provisoire à la Société française de Spéléologie est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

M. RENAULD est désigné comme rapporteur de la candidature de M. FERRETTE.

Sur les rapports de M. CASTAIGNE et de M. l'abbé PLAUCHE, M. PRÉLAT, inspecteur d'Académie, à Bar-le-Duc, est élu membre titulaire, et M. MEUNIER, docteur en médecine, à Lavoye, est élu membre correspondant.

Le Secrétaire, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 6 Mai 1896.

Présidence de M. BONNABELLE, *Président.*

Sonts présents : MM. BERTEAUX, BOINETTE, BONNABELLE, BROCARD, BUNGENER, Charles COLLIN, DANNREUTHER, DESPIQUES, FISTIÉ, l'abbé PLAUCHE, PRÉLAT, RENAULD et ZURCHER.

MM. DEMOGET, KONARSKI, LAURENT et PERNET se font excuser.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. PRÉLAT, inspecteur d'Académie de la Meuse, élu membre titulaire dans la dernière séance. Il adresse aussi au nom de la Société, toutes ses félicitations à l'un de nos membres correspondants les plus actifs, M. Léon GERMAIN, de Nancy, qui vient, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes, d'être nommé officier de l'Instruction publique.

Ouvrages reçus :

a) *Grands et petits Chevaux de Lorraine,* par M. Léon GERMAIN, 8 pp., 1896 ; — b) *Les anciennes cloches de Fontaines* (Saône-et-Loire), 1515, 1634, 1781, par le même, 15 pp., 1896 ; — c) *Une question de géographie historique : Riste-sur-Feste,* par le même, 24 pp., 1896 ; — d) *Taque de fourneau au Musée de Longwy représentant la Crucifixion* (XVIIe siècle), par le même, br. in-8°, 1896 ; — Commission météorologique de la Meuse, 1895. *Compte-rendu des observations faites à Bar-le-Duc et sur différents points de la Meuse...,* 13e année ; — *Tunis, port-de-mer : Notes humoristiques d'un curieux,* par JACQUES DE LA FORGE (L. JACQUINOT-BOULANGER, membre correspondant) ; — a) *Les loups dans l'ancien comté de Saarwerden (Alsace) pendant la Révolution*, par A. BENOIT, membre correspondant, br. in-8°, 1895 ; — b) *Note sur l'histoire religieuse du diocèse de Strasbourg,* par le même, br. in-8°, 1896.

DON DE M. BOINETTE :

Journ. mensuel de l'Ac. nat. agr., manufact. et comm., janv.-avr. 1896.

Correspondance :

Lettre de M. l'abbé RENARD, lauréat du dernier concours de la Société des lettres, pour remercier la Société de l'autorisation qui lui a été donnée à propos du tirage à part de son *Château de Bar.*

Présentation d'un membre :

Est présenté aux suffrages de la Société en qualité de membre correspondant : M. A. CONTANT-LAGUERRE, imprimeur-éditeur, à Bar-le-Duc, par MM. DANNREUTHER et BERTEAUX.

Lectures et communications :

M. DANNREUTHER communique un exemplaire qui lui a été confié pour quelques jours, par la Bibliothèque royale de Hanovre, de l'*Introductio ad linguam gallicam* (Francfort, 1600), par Daniel Cachedenier, barrisien, sieur de Nicey. Il fait appel au concours de ses confrères pour l'aider à reconstituer la biographie de ce personnage qui mena une vie fort errante. Étudiant à Heidelberg, soldat pendant les guerres de religion, émigré en Allemagne vers la fin du XVI[e] siècle, Daniel Cachedenier devint, par goût ou par nécessité, maître de français à l'Académie nürembergeoise d'Altdorf, et peut-être à l'Université d'Iéna. Il se maria avec la fille d'un gentilhomme saxon nommé d'Etzdorf, pour les affaires duquel il fit en 1612 un séjour à Paris, où il mourut. Il serait intéressant de réunir les éléments d'une notice sur cet auteur dont le livre n'est pas sans intérêt au point de vue philologique, et que les biographes lorrains mentionnent à peine en passant.

Dans la vente d'une collection de tableaux faite récemment à Strasbourg, on mentionnait « un portrait de Jacques Vanloo, représentant un lieutenant général de Saint-Mihiel, Louis-Joseph de Wara, seigneur de Liouville, âgé de 45 ans, daté de 1665, avec ses armoiries au coin de la toile ». M. Léon GERMAIN a recueilli quelques renseignements sur cette famille, dont les lettres de noblesse datent seulement de 1721. Il fait remarquer qu'elle n'est pas citée dans le *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, ni dans les tables de l'*Histoire* de cette ville par Dumont où L.-J. de Wara ne figure pas dans la liste des lieutenants généraux (t. III, p. 191).

La communication de M. MAXE-VERLY, faite à la séance d'avril, sur *les Armes de France appliquées aux portes de la ville de Bar*, provoque de la part de M. KONARSKI une note dont il est donné lecture. M. MAXE estime que le nom de Porte de l'*Armurier*, sous lequel on désigne aujourd'hui l'accès de la Ville-Haute ouvert autrefois à l'intersection des côtes Saint-Jean et de l'Horloge, n'a aucune raison d'être. Le langage populaire aurait altéré peu à peu l'appellation originaire. La véritable dénomination a dû être, dans le principe, Porte de l'*Armerie*, de l'*Armairie* ou de l'*Armoirie*, et provenait non pas, comme le dit Bellot-Herment, des ateliers d'armuriers établis dans

les siècles passés aux abords de ce monument, mais des armes de France sculptées sur l'une de ses façades par ordre de Louis XI, en 1482, lors de l'occupation de Bar par les troupes du roi de France.

C'est contre cette opinion que s'élève M. KONARSKI. Après quelques détails donnés sur la topographie des lieux et sur les trois portes successives — dont l'une s'appelait plus spécialement la porte *Tohier* — englobées sous la dénomination unique de « *Porte de l'Armurier* », il cite des textes, remontant jusqu'à 1551, où les termes « porte, ou portes (au pluriel) de l'*Armurier* » sont invariablement employés sans équivoque possible sur ce dernier mot. Il montre, d'autre part, les anciens comptes donnant très fréquemment le titre d'*armuriers* aux portiers de la ville, dont la tâche comportait ainsi, sans aucun doute, la confection et la réparation de l'appareil métallique — herses, chaînes des ponts-levis, gonds, barres, ferrures diverses — de la porte confiée à leur surveillance et, peut-être encore, de l'équipement et de l'armement des miliciens du quartier. Il se demande, à ce propos, s'il n'y aurait pas quelque rapport entre ces gardiens de la forteresse et le nom du plus formidable des remparts de la Ville-Haute. Au surplus, fonctionnaires préposés à l'entretien d'un ouvrage de défense ou bien ouvriers travaillant pour le public, des armuriers habitaient les abords de la Porte de l'Armurier ou ses dépendances : le *Stemmatum Lotharingiæ* de François de Rosières ne permet aucun doute sur ce point. Le t. VI de cet ouvrage débute par une préface consacrée en partie à une description singulièrement intéressante du Bar féodal. Rosières n'a garde d'oublier les portes de la ville : la Porte Tête-fendue, aujourd'hui Porte de la Couronne : « *Fissi capitis dicta, quod, quondam sceleris conscius ibi capitis sit damnatus...* ». (Au XVIII[e] siècle, le Bourreau demeurait encore tout auprès, rue de Véel). Puis les portes de la Ville-Haute : « *portæque primum quatuor apertæ, una* « *Nemorosa dicta* (la P.-aux-Bois) ; *secunda Vinconia* (la P.-Vinchon) ; *tertia Armata* (la P. de l'Armurier), AB ARMORUM FABRIS QUI EJUS « INHABITANT MANTIUNCULAS ; *quarta Pilippina* » (la P. Phelpin). F. de Rosières, dont ce chapitre débute par un véritable hymne d'amour au pays natal, était né à Bar, en 1534, d'une famille établie dans cette ville depuis le XIV[e] siècle. Jamais, sauf pendant sa captivité, il ne quitta la Lorraine. Étant donnée l'époque où il vécut, il devait savoir lui, d'où la Porte de l'Armurier tirait sa dénomination. Il le savait même mieux que par une tradition encore récente et certaine ; il parle au présent : « *inhabitant mantiunculas* ». Il semble difficile d'admettre, en face de ce témoignage, la supposition purement gratuite de M. MAXE-WERLY.

M. ZURCHER, délégué avec M. l'abbé PLAUCHE, au Congrès des Sociétés savantes, lit à la Société un compte-rendu des séances du Congrès, auxquelles il a assisté. Dans une forme humoristique et enjouée, M. ZURCHER s'excuse d'abord de son incompétence, il est un délégué, mais un savant, non pas ; en réalité, et comme pour donner tort à sa modestie, il nous avoue tout de suite qu'il a suivi de près l'exposition des questions d'histoire et de philologie et termine par un éloge bien senti de ces vaillantes sociétés de province, dont l'œuvre mérite de plus en plus d'être encouragée.

M. DESPIQUES fait part à la Société d'une trouvaille faite dans le fonds Servais. Il s'agit de trois lettres originales, écrites par le conventionnel Courtois au Préfet de la Meuse, en 1816, au moment où il était poursuivi comme régicide par le gouvernement de la Restauration. On sait que Courtois détenait les derniers papiers de Marie-Antoinette, qui lui furent ravis dans ces perquisitions. M. Welvert a écrit à ce sujet une brochure très intéressante, *La saisie des papiers du conventionnel Courtois* (1816), Bourloton, Paris, s. date, in-8°, qui ne se trouve pas à notre bibliothèque. Deux des lettres, découvertes par M. DESPIQUES, viennent compléter et éclairer la brochure de M. Welvert ; il annonce leur publication prochaine dans le numéro du 14 mai 1896, de la *Révolution française,* revue d'histoire, moderne et contemporaine, dirigée par M. Aulard.

M. RENAULD, avoué, est désigné comme rapporteur de la candidature de M. CONTANT-LAGUERRE.

Après audition du rapport verbal de M. RENAULD, M. FERRETTE, avocat à Bar-le-Duc, est élu membre correspondant de la Société.

On passe enfin à l'élection d'un Trésorier en remplacement de M. BAILLY, démissionnaire pour cause de santé ; M. Lucien ROUSSELLE est élu.

Le Secrétaire-adjoint, Paul DESPIQUES.

Séance du 3 Juin 1896.

Présidence de M. BONNABELLE, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BERTEAUX, BOINETTE, BONNABELLE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DESPIQUES, FISTIÉ, LAURENT, PERNET, RENAULD et ROUSSELLE.

Se font excuser MM. BROCARD, KONARSKI et PLAUCHE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. ROUSSELLE remercie la Société de l'avoir choisi comme trésorier et déclare qu'il fera tous ses efforts pour la bonne gestion de notre budget. M. le Président lui exprime en retour la reconnaissance de la Société.

Sont présentés comme membres correspondants : par MM. RENAULD et PLAUCHE, M. AUDIAT, lieutenant au 94e de ligne et M. André VARIN, étudiant en droit à Nancy; — par MM. COLLIN et LAURENT, M. POURCINES, inspecteur du travail des enfants et des femmes dans les manufactures, à Bar-le-Duc.

Ouvrages reçus :

Oudinot et Marbot, à propos de la publication du « Journal de marche du grenadier Pils », par M. Paul DESPIQUES, secr.-adj. de la Société, br. in-8°, 74 pp., — *Précis hist. des Assemblées parlementaires et des Hautes-Cours de justice en France de 1789 à 1895, d'après les doc. offic.*, par M. Léon MUEL, membre corr., 1896, in-8°, 232 pp.; — *La saisie des papiers du conventionnel Courtois*, 1816, par Paul DESPIQUES (*dans le n° 11, du 14 mai 1896, de la Révolution française*) ; — *La vérité vraie sur la plantation et le revenu des pins dans les terres crayeuses de l'arr. d'Arcis-sur-Aube et de la Champagne*, par H. LABOURASSE (Extr. de *l'Ann. de l'Aube*, 1896) ; — *Un sculpteur italien à Bar-le-Duc en 1463*, par M. MAXE-WERLY (Extr. des *Comptes-rendus de l'Ac. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1896) ; — *Saint-Montan (près Montmédy), cimetière mérovingien, notice hist.*, par F. HOUZELLE, Nancy, 1896, 8 pp. in-8°.

DONS DE M. BONNABELLE :

Œuvres de S. François de Sales, de Bourdaloue et de Massillon, 22 vol. in-8° ; — *Congrès scientif. de France, 17e session tenue à Nancy en sept. 1850*, 2 vol. in-8°; — *Étude hist. et litt. sur S. Basile, suivie de l'Hexaméron*, trad. en français, par Eug. FIALON, prof. au lycée de Reims, Paris, 1865, in-8° de 525 pp.; — *La vérité sur le budget du culte catholique*, par E. TERRASSE, Paris, 1882, br. in-8° ; — *Testament du marquis de Villette : Question de fidéicommis; M. de Montreuil contre Mgr de Dreux-Brézé, év. de Moulins; Plaidoirie de Me Berryer*, Paris, 1860, br. in-8°.

Correspondance :

Lettre de M. l'abbé PLAUCHE, qui propose un vote de félicitations à M. WEISS, médecin à Cousances-aux-Forges à propos d'une distinc-

tion qu'il vient de recevoir de l'Administration supérieure. La proposition est adoptée.

Lettre ministérielle qui annonce et règle les détails de la 21e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui doit se tenir à la Sorbonne, *le 20 avril 1897*. Les mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés à la Direction des Beaux-Arts avant *le 1er février 1897, terme de rigueur.*

Il est rappelé aux auteurs qu'il leur est accordé vingt minutes au plus pour lire ou résumer leurs travaux. « Les mémoires qui, à l'im-« pression, exigeraient plus de vingt pages du format du Compte-« rendu devraient être l'objet de suppressions qui seraient demandées « aux auteurs avant la mise sous presse. »

« ..... En dehors des personnes qui auront à faire des communications, chaque Société ne pourra désigner, pour la représenter, que trois de ses membres, qui devront, dès l'ouverture de la session, inscrire leur adresse à Paris, sur un registre déposé à la porte de la salle où se tiendra la Section. »

La liste des délégués devra être envoyée avant *le 1er février 1897.*

Communications et lectures :

M. DANNREUTHER lit un travail de M. Léon GERMAIN, intitulé « *L'enseigne* AUX TROIS ROIS ». L'auteur établit par des textes nombreux, depuis le XIIe siècle, la popularité de cette expression *les* TROIS ROIS, pour désigner les Rois Mages, et, ce dont il explique les raisons, la fréquence de cette enseigne d'hôtellerie par toute l'Europe chrétienne. Il prouve ainsi qu'un écrivain local s'est trompé en la considérant comme spéciale à la ville de Verdun et en y rappelant le séjour des trois rois fils de Louis le Débonnaire. — M. GERMAIN parle aussi de l'enseigne AUX TROIS MAURES, qui se rapporte également aux Mages et qui existe encore à Verdun. — En terminant, il fait allusion à la descendance légendaire des Rois Mages, brillamment représentée de nos jours à l'Académie française.

— M. MAXE-WERLY communique à la Société des lettres un exemplaire du 1er numéro de la *Revue historique des provinces* de M. H. CARNOY; l'échange est proposé par M. le Président et adopté par la Société.

Après un rapport verbal de M. RENAULD, sur la candidature de M. CONTANT-LAGUERRE, ce dernier est élu membre correspondant.

Le Secrétaire-adjoint, Paul DESPIQUES.

Séance du 1er Juillet 1896.

Présidence de M. BONNABELLE, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BOINETTE, BONNABELLE, BROCARD, BUNGENER, DANNREUTHER, DESPIQUES, FISTIÉ, LAURENT, l'abbé PLAUCHE, RENAULD. — M. LELOUP, membre correspondant assiste à la séance.

MM. KONARSKI, PERNET, PRÉLAT, A. PRINCE, L. ROUSSELLE, se font excuser.

Ouvrages reçus :

La terre de Hey et le ban de Blaincourt, par H. LEFEBVRE, membre correspondant, br. in-8° de 19 p., 1896 ; — *Discours de la distr. des prix au Lycée de Bar-le-Duc en 1895* par M. DESPIQUES.

Correspondance :

M. le Président communique une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui fixe au 20 avril 1897 le Congrès des Sociétés savantes et avertit que les travaux destinés à la lecture doivent être envoyés avant *le 30 janvier prochain.*

M. le Président annonce qu'à la suite des démarches faites par lui, près de M. Amédée PRINCE, il a reçu de notre collègue une somme de *cent francs* pour un prix à décerner à l'occasion des concours ouverts pour l'année 1897. La Société vote à M. PRINCE de très vifs remerciements, prie le Secrétaire de se faire son interprète près du généreux donateur et ajourne à sa prochaine séance sa décision sur l'affectation de ce prix.

DON DE M. BOINETTE :

L'Apiculteur, Journ. des cultivateurs d'abeilles, 39e année.

Lectures et communications :

M. DANNREUTHER présente l'analyse d'une *Monographie d'un manuscrit ou album offert au prince Charles de Lorraine, évêque de Verdun (1611-1622)*, travail très intéressant de M. DE PIMODAN, mais dont la publication comporterait la reproduction de plusieurs miniatures, qui serait très coûteuse.

M. DESPIQUES, secrétaire-adjoint, lit une note de M. LABOURASSE,

membre correspondant, *Le luxe au Presbytère avant 1789.* Il s'agit d'un carnet de dépenses de M. l'abbé Barrois, curé de Vouthon-Haut, de 1769 à 1786, dont la lecture fournit des indications curieuses aux historiens de l'ancien régime. Après cette lecture, qui a été très goûtée, il est décidé que l'on demandera ledit mémoire à M. LABOURASSE pour le volume annuel de la Société.

M. le commandant BROCARD lit une communication au sujet des rayons X du Dr Rœntgen; il expose un programme d'expériences à instituer à l'effet de préciser la place que doivent occuper dans le spectre les rayons X, aussi bien que d'autres radiations connues ou supposées ou restant à découvrir. Il insiste notamment sur les moyens à expérimenter pour l'utilisation de ces rayons à la vision dans l'obscurité.

M. Léon GERMAIN, continuant l'étude des anciennes *taques* de foyer dont notre région offre des types si divers, décrit en la comparant à deux autres pièces faisant partie des collections du Musée lorrain, une *taque* appartenant à M. Coliez, de Longwy. Les *Trois Saintes* qui y sont figurées paraissent être des moulages d'anciennes statuettes. D'autres figurines, des têtes de clous rosacées, des écussons armoriés jetés sur le fond, sans symétrie, achèvent de donner à l'ensemble un caractère très original. Les armoiries représentées sont celles de *Godfroy de Presseux*, abbé d'Orval (1530-1540) et de deux familles luxembourgeoises : les *Busleyden* et les *de Naves*, ce qui permet d'attribuer aux ateliers d'Orval la fabrication de cette plaque métallique. Dans un travail récent, notre confrère M. MAXE-WERLY ne croyait pas pouvoir faire remonter au delà de 1543 la première apparition des plaques de fonte dans les foyers. M. Léon GERMAIN démontre, à l'aide des photographies jointes à son étude, qu'il faudrait reculer cette date jusqu'au premier quart du XVIe et peut-être jusqu'à la fin du XVe siècle.

M. Léon GERMAIN appelle l'attention sur le Saint-Juratoire de Metz, manuscrit de 1491, en vente à la librairie Lortic, à Paris, et sur la publication qui vient d'en être faite, précédée d'une notice par M. J. Chappé. M. GERMAIN s'attache spécialement à examiner ce document au point de vue de la mystique, dont l'éditeur ne s'est pas occupé. Il signale le choix des fragments évangéliques, formant un ensemble connu par des livres d'heures. Les trois miniatures primitives lui paraissent d'un grand intérêt. L'une offre le *Christ de Pitié;* une autre, l'Enfant Jésus entouré des instruments de la Passion avec un agneau porte-étendard, curieuse composition qui évoque la prophétie du vieillard Siméon, mais y joint l'emblème de la Résurrection; la première enfin représente, à la Crucifixion, la Vierge ayant la poitrine

percée de *cinq* glaives, motif très nouveau, qui fait allusion aux cinq plaies du Christ, vers la même époque où, à ce qu'il semble, commençait en Flandre, la figuration de la Vierge aux sept glaives, rappelant les sept douleurs de Notre-Dame.

Après audition du rapport de M. DANNREUTHER, M. POURCINES, inspecteur du travail des enfants et des femmes, à Bar-le-Duc, est élu membre titulaire ; de même, MM. AUDIAT, lieutenant au 94e de ligne, et André VARIN, sont élus membres correspondants après lecture des rapports de MM. DESPIQUES et Camille FISTIÉ.

Le Secrétaire-adjoint, Paul DESPIQUES.

Séance du 5 Août 1896.

Présidence de M. BONNABELLE, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BERTEAUX, BOINETTE, BONNABELLE, BROCARD, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DESPIQUES, KONARSKI, LAURENT, PERNET, PRÉLAT, POURCINES, — et M. le Dr WEISS, membre correspondant.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. POURCINES et WEISS, tout récemment admis au nombre des membres de la Société.

Sont présentés en qualité de membres correspondants : M. CHAVANNE, officier de cavalerie, par MM. l'abbé PLAUCHE et RENAULD, et M. le Dr VILLARD, membre de la Société Philomatique de Verdun, par M. BONNABELLE et M. le Commandant BROCARD.

Ouvrages reçus :

Note sur D. Benoît Didelot, Bénédictin, par M. A. BENOÎT, 1897, in-8°, 7 pp.; — *Le Château de Bar, autrefois et aujourd'hui*, par M. l'abbé RENARD, 1896, in-8°, pl. et fig.; — *Un cimetière franc-mérovingien à Aubermont* (Breux), par M. HOUZELLE, in-8°, 24 pp., pl.

DONS :

Par M. LABOURASSE : *La Saisie des papiers du Conventionnel Courtois (1816)*, par E. WELVERT; — Par M. Am. PRINCE : *Ann. de la Presse franç. et du monde politique,* 1896 ; — Par M. BOINETTE : *Bull. Soc. des Agricult. de France,* 4e fasc., 1895 ; — Par la ville de Verdun : *Catal. de la Bibl. publ. de Verdun,* — *Histoire,* — *Belles-Lettres,* — par M. l'abbé FRIZON, 2 v. in-8°.

Communications et lectures :

Sous le titre : *La Légende de l'Eunuque,* M. L. GERMAIN retrace, avec des détails variés, la tradition populaire qui explique la disparition des Comtes de Chiny. Parmi les légendes qui se rattachent à la construction de la belle église de Senon, près Étain, bâtie au XVIe siècle par le protonotaire Léonard Waltrin, il en retrouve une, d'après laquelle un cardinal, ayant capté l'héritage d'un eunuque, se serait décidé, accablé de remords, à l'employer à l'érection de cet édifice religieux. M. GERMAIN estime que des variantes de cette tradition doivent exister ailleurs et engage nos confrères à les rechercher.

Communication est donnée ensuite d'une notice sur *les Marais de Saint-Gond* (Marne), par notre confrère M. DENIZET. L'auteur, après avoir décrit ces marais, passe à l'étude des nombreuses grottes qui les avoisinent et donne d'abondants détails sur les fouilles pratiquées dans les sépultures qu'elles renferment, fouilles d'où sont résultées des trouvailles pleines d'intérêt au point de vue de l'archéologie et de l'anthropologie. D'utiles renseignements sur les tourbières de Saint-Gond, leur mode d'exploitation et les ressources qu'elles offrent terminent ce travail.

Après ces lectures, M. KONARSKI rappelle que, ainsi que le relate le procès-verbal de la séance de juillet, M. Amédée PRINCE a fait don à la Société d'une somme de cent francs pour un prix à décerner à l'occasion de l'un quelconque des concours ouverts jusqu'au 30 décembre 1897. M. KONARSKI demande que ce prix soit dès à présent affecté au concours sur « un sujet intéressant le Barrois ou le Département de « la Meuse, sujet laissé au choix des concurrents. » La Société décide en principe cette affectation, sous réserve de l'assentiment de M. PRINCE, que M. KONARSKI est chargé d'entretenir de ce projet.

M. J. BAUDOT est, ensuite, désigné comme rapporteur de la candidature de M. CHAVANNE ; de même pour la candidature de M. le Dr VILLARD, M. DESPIQUES.

Le Secrétaire, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 2 Septembre 1896.

Présidence de M. BONNABELLE, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BOINETTE, BONNABELLE, DANNREUTHER, KONARSKI, LAURENT, PERNET et POURCINES. Se font excuser MM. le Commandant BROCARD, DESPIQUES et A. PRINCE.

Ouvrages reçus :

Monographie de la commune de Troyon (Meuse), par M. Labourasse, lauréat de la Société des Lettres, 1896, in-8°, 132 pp.; — *Monographie de la seigneurie de Diedelange ou Mont-Saint-Jean,* par M. J.-C. Kohn ; — *Rapport sur le VIe Concours international de Médecine vétérinaire en 1895*, par M. Alex. Laurent.

Don de M. Boinette :

Bull. Soc. Agric. de France, du 15 mars au 15 août 1896.

Correspondance :

M. le Président annonce qu'il vient de recevoir de Mlle M. François, de Ligny, lauréate du prix de Poésie de notre dernier concours, une somme de *deux cents francs* pour être attribuée à l'un des concours ouverts par la Société et être décernée sous le titre de « Prix Auguste François », en mémoire de l'oncle de la donatrice, décédé membre de la Société après avoir exercé pendant de longues années les fonctions de Directeur de l'École nationale des Beaux-Arts du Chili. — La Société charge son Président de transmettre à Mlle François l'expression de toute sa reconnaissance et remet à une séance postérieure sa décision sur l'affectation définitive de ce prix.

M. Dannreuther communique, d'après les pièces originales, qui font partie des manuscrits de feu V. Servais, à la Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc, deux *Procès-verbaux de l'incendie et du pillage de Saint-Joire en 1636*. La dévastation de ce village fut commencée le 22 juillet par un parti de cavalerie lorraine qui pilla l'église et la maison seigneuriale, et brûla trente-six maisons. Pour comble de malheur, un détachement de troupes suédoises vint occuper Saint-Joire la veille de Noël de la même année, et y prit ses quartiers d'hiver. Le peu de vivres et de fourrages qui restait fut consommé, les charpentes des maisons furent transformées en bois de chauffage, et la forge qui appartenait à l'abbaye d'Évaux-en-Ornois, fut dévastée et ruinée, ainsi que le haut-fourneau. Il ne reste plus que quarante maisons habitables, et encore sont-elles en un triste état. La population est réduite à quarante habitants, qui font dresser un nouveau procès-verbal, afin de faire constater officiellement leur misère, et de soustraire, si possible, à l'avidité du fisc, les derniers débris de leur avoir.

M. Konarski, rendant compte d'une mission qu'il a reçue à la séance précédente, fait connaître que notre confrère M. Amédée Prince en-

tend laisser la Société absolument libre de déterminer à son gré l'affectation du prix de cent francs par lui donné en vue du concours dont le terme expire à la fin de 1897. — La Société décide, en conséquence, que ce prix sera attribué à l'un des lauréats du concours ouvert sur une *Étude intéressant le Barrois, au choix des concurrents,* concours pour lequel un premier prix de deux cents francs a été institué par la Société.

Communications et Lectures :

Dans un compte rendu de l'ouvrage de M. MAXE-VERLY, — *Histoire Numismatique du Barrois* (Bruxelles, J. Gœmare, 1895) — M. DESPIQUES fait ressortir l'à-propos avec lequel notre confrère a classé les monnaies émises par nos Souverains non par espèces, mais par ordre chronologique, seul moyen d'en tirer des éclaircissements pour l'histoire politique. A dater du XIIIe siècle, époque de la première apparition des monnaies du Barrois, M. MAXE en étudie tous les spécimens, les différencie, cite tous les documents qui les mentionnent et les ateliers d'où ils sont sortis. Il arrive ainsi, notamment à cette conclusion que l'histoire monétaire suit les variations de l'histoire politique ou économique. A ce double point de vue, le Barrois reste d'abord soumis à l'influence française et imite les monnaies royales. Puis, en raison de ses étroits rapports commerciaux avec les pays du Nord, il imite aussi la monnaie des Comtes de Luxembourg. Enfin, quand le Barrois va se fondre avec la Lorraine, les pièces barroises prennent un aspect lorrain, pour disparaître sous René II.

Après les rapports présentés sur leurs candidatures par MM. Jules BAUDOT et DESPIQUES, M. CHAVANNE, officier de cavalerie, et M. le Dr VILLARD, sont admis au titre de membres correspondants.

Le Secrétaire, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 7 octobre 1896.

Présidence de M. BERTEAUX, *vice-Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, le commandant BROCARD, BUNGENER, CHARAUX, membre honoraire, DANNREUTHER, DESPIQUES, C. FISTIÉ, M. l'abbé PLAUCHE. M. Paul CHUQUET, membre correspondant, assiste à la séance.

MM. DEMOGET et KONARSKI se font excuser.

Ouvrages reçus :

M. l'abbé Gillant : *Louis le Géant, curé d'Auzéville, 1668-1754*, Verdun, Laurent, 1896, broch. in-8°. — M. Léon Germain : *Haussonville*, Compte-rendu critique, Nancy, Sidot, 1896, in-8°, 27 pp. — *Id. : Les grands et petits Chevaux de Lorraine,* Saint-Amand, Destenay, 1896, broch. in-8°, 8 pp. — *Id. : Les anciennes cloches de Fontaines (Saône-et-Loire),* Nancy, Sidot, 1896, br. in-8°, 16 pp. — *Id. : Une question de géographie historique : Riste-sur-Feste,* Nancy, Sidot, 1896, br. in-8°, 24 pp.

Après la lecture du procès-verbal, M. Berteaux, vice-Président, rappelle la perte que vient de faire la Société des Lettres dans la personne de son Président, le regretté M. Bonnabelle. Il y occupait une place si importante, il s'en était constitué le zélateur si dévoué qu'il serait difficile d'exposer tout ce qu'il a fait en quelques mots ; mais les membres actuels de la Société conserveront toujours le souvenir de ses éminents services et M. Berteaux exprime en terminant le vœu qu'un jour M. Bonnabelle trouve parmi nous un biographe digne de son activité et de ses mérites.

Il souhaite en même temps la bienvenue à M. Paul Chuquet, membre correspondant qui assiste pour la première fois à la séance.

M. Berteaux donne ensuite la parole à M. Despiques, secrétaire-adjoint, qui lit les lettres et cartes de visite reçues par la Société des Lettres à propos de la mort de son Président ; l'Assemblée et le Bureau expriment par la voie du procès-verbal tous leurs remerciements à ces correspondants.

Communications et lectures :

M. Léon Germain dépose sur le bureau un travail sur la *Sépulture de Charles le Téméraire dans l'église Saint-Georges, à Nancy.* L'auteur appelle l'attention sur la chronique d'Etterlin, chronique suisse contemporaine, dont M. Ch. Pfister vient de publier, à Nancy, le passage qui se rapporte à la bataille du 5 janvier 1477. Quelques mots de ce document fixent, avec une grande précision, l'endroit où fut inhumé le corps du Téméraire. En rapprochant ce texte des vagues renseignements fournis par d'autres documents et par les historiens, M. Léon Germain conclut que le monument funéraire s'adossait au mur à l'entrée du chœur du côté de l'Évangile, tout près de l'entrée du transept nord et de l'autel de saint Sébastien qui s'y trouvait. Mais la sépulture était à quelque distance au-devant du tombeau, près du tabernacle, qui existait, du même côté, un peu en avant de l'autel.

Reprenant après M. G. SAVE, la question d'authenticité du corps retrouvé en 1550 lors du transfert à Bruges, notre confrère ne peut s'empêcher de partager, en partie pour d'autres motifs, les doutes soulevés. Il estime que la fouille de 1550 a été faite trop près du monument et que le corps dépourvu d'apparence des blessures qu'avait reçues le duc de Bourgogne et retrouvé près du monument, du côté de l'autel de saint Sébastien, pourrait être, comme le pense M. SAVE, celui du sire de Bièvres. Enfin, il résulte des constatations faites sur le terrain, à l'aide de travaux récemment exécutés, que l'emplacement de la sépulture tomberait dans la cour des écuries de la Division militaire. Une fouille opérée sur ce terrain amènerait peut-être d'intéressantes découvertes.

M. BROCARD demande l'inscription à l'ordre du jour de la nomination d'une commission pour présenter un programme des questions scientifiques, sur lesquelles les candidats pourraient être appelés à produire des travaux. La nomination de cette commission est renvoyée à une date postérieure.

De même aussi, la fixation définitive du prix fondé aux concours de la Société des Lettres à la mémoire d'Auguste François.

Le Secrétaire-adjoint, Paul DESPIQUES.

Séance du 4 Novembre 1896.

Présidence de M. DANNREUTHER, *vice-Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BRAIBANT, BROCARD, BUNGENER, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, FISTIÉ, MAXE-WERLY, PERNET, PRÉLAT, RENAULD, ROUSSELLE.

M. CHUQUET, membre correspondant, assiste à la séance.

MM. DESPIQUES et KONARSKI se font excuser.

En l'absence des Secrétaires, et sur la demande du Président, M. BROCARD remplit les fonctions de secrétaire.

Ouvrages reçus :

L. GERMAIN, *La Souche et l'Orange, emblèmes du roi René,* in-8°, Caen, 1896. — L. MAXE-WERLY, *Note sur des plombs antiques trouvés en Gaule,* in-8°, Paris, 1896. — L. WIENER, *Essai de cartographie de la Lorraine,* in-8°, Nancy, 1896. — *Journal de Montmédy,* oct. 1896.

Correspondance :

Lettre de remerciements de M. CHAVANNE, récemment élu membre correspondant. — La Société reçoit la lettre de démission de M. DUVAUX, qui doit prochainement quitter Bar-le-Duc. Elle a reçu également une lettre de M. DESPIQUES, se démettant de ses fonctions de secrétaire-adjoint, et décide à l'unanimité qu'une démarche sera faite auprès de notre honorable collègue pour le prier de revenir sur cette regrettable détermination.

Communications et lectures :

M. MAXE-WERLY, poursuivant l'étude qu'il avait commencée dans la séance du 4 janvier 1893, entretient la Société de *Jean Crocq*, sculpteur barrisien, dont le nom presque ignoré dans notre pays fut cependant celui d'un artiste célèbre, auquel, dans les premières années du XVI[e] siècle, René II confiait l'exécution du tombeau qu'il avait résolu de faire élever à la mémoire de Charles le Téméraire. M. MAXE-WERLY a découvert dans les collections de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford un dessin de ce monument aujourd'hui disparu, qui permet de se faire une idée du style et du talent de notre imagier, déjà très en renom en 1487, attaché à la personne de René II, et chargé par lui d'instruire dans l'art de tailler le bois et la pierre, les pensionnaires dont ce prince lui confiait l'éducation artistique.

M. DESPIQUES expose comment, dans un voyage récent à Saint-Étienne, et après une visite au Musée d'armes de cette ville, formé de la collection du maréchal Oudinot, il eut l'idée de rechercher les papiers concernant cette acquisition. Il trouva dans le Catalogue de la Bibliothèque municipale la mention d'une *Notice sur le Maréchal Oudinot, duc de Reggio (1767-1847)*, manuscrit autographe du général Victor Oudinot, en forme d'album de $0^m,18$ de long sur $0^m,23$ de large, comprenant 184 pages. C'est bien une biographie du Maréchal, due à son fils. Au moment de la vente dés collections d'armes à la ville de Saint-Étienne, écrit l'auteur au début, il se dit que la gloire d'Oudinot pouvait rester ignorée en une contrée si lointaine. Il a donc écrit, pour les visiteurs du Musée, une notice sur les hauts faits de son père. C'est un récit où l'on retrouve toutes les anecdotes déjà connues par les *Souvenirs de la Maréchale* et par le *Journal de marche du grenadier Pils*; au point de vue anecdotique, il n'offre donc que peu d'intérêt. Mais Victor a accompagné son père dès l'âge de neuf ans. Il a assisté à nombre de ses combats, et son manuscrit devient, dès lors, pour l'historien une source précieuse. Il a permis, en particulier, à M.

DESPIQUES de vérifier des points de détail de la vie militaire d'Oudinot qu'il n'avait pu établir auparavant qu'après de nombreuses lectures. Il est donc heureux de signaler à la Société cette source importante pour la biographie définitive d'une des plus grandes gloires de notre Barrois.

M. DANNREUTHER communique sur *Dom Claude de Nicey, abbé d'Ecurey* (*† 1546*) quelques renseignements à l'appui de ceux donnés par M. A. BENOÎT, dans le t. IX (1894) de nos *Mémoires*. Il fait passer sous les yeux des membres présents un plat d'étain du Musée de Bar-le-Duc, poinçonné aux initiales et aux armes de ce personnage. La famille de Nicey, d'origine bourguignonne, se transmit, du XVe au XVIIe siècle, des bénéfices importants dans l'Ordre de Citeaux, notamment dans l'abbaye barroise d'Ecurey. Il signale, également au Musée, une belle *taque* de foyer, datée de 1657, aux armes d'un dignitaire ecclésiastique, membre de la même famille.

M. Léon GERMAIN adresse un travail intitulé *Le Chapelet, emblème du roi René*, et divisé en trois parties. Dans la première, il rappelle les interprétations fort différentes et incertaines que les chroniqueurs et quelques historiens ont données de cet emblème ; il s'attache à en donner des exemples et à en déterminer la nature : le chapelet ou dizain, formait le corps d'une devise, dont l'âme était : *Dévot lui suis*. Dans la seconde partie, il met en doute, faute de preuve, l'assimilation, souvent faite entre le chapelet et le collier avec croix à double croisillon qui, à l'époque du roi René, semble avoir été mis parfois au cou des aigles-supports de ses armes, et dont certains ducs de Lorraine ont fait un usage analogue. Enfin, dans la troisième partie de sa communication, M. GERMAIN recherche les relations qui pourraient exister entre ce chapelet et celui, accompagné des mots *Or devinez*, qui figure sur des monuments relatifs à la légende du duc Ferri III, emprisonné dans la tour de Maxéville.

M. BROCARD exprime le désir que la Société inscrive dans le programme de ses concours des sujets de travaux scientifiques. Il pense que ces sujets, touchant principalement aux sciences naturelles, pourraient être spécialisés à notre département ou à notre région. Il serait donc utile d'avoir un programme tout prêt, à l'élaboration duquel on pourrait inviter quelques-uns de nos collègues. Cette proposition est adoptée, et la Société délègue à MM. BROCARD, BUNGENER et COLLIN la mission de préparer pour une de nos prochaines réunions, le programme des sujets scientifiques à proposer.

Pour le Secrétaire : BROCARD.

Séance du 2 Décembre 1896.

Présidence de M. BERTEAUX, *vice-Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BAUDOT, BERTEAUX, BOINETTE, BROCARD, BUNGENER, BUSSELOT, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, DESPIQUES, FISTIÉ, FORGET, KONARSKI, LAURENT, MERCERON, PERNET, l'abbé PLAUCHE, POURCINES, RENAULD et ZURCHER.

MM. PRÉLAT et ROUSSELLE, trésorier, se font excuser.

M. DESPIQUES, à la prière de la Société, consent à retirer sa démission des fonctions de secrétaire-adjoint.

M. le Président fait part du décès de deux de nos confrères, M. LANGROGNET, qui fut à plusieurs reprises notre président, et M. Ph. PIERROT, de Montmédy ; il rappelle l'affection et le dévouement dont le premier a toujours fait preuve envers la Société et les nombreux travaux relatifs à l'histoire de la région de Montmédy que le second a semés, au cours de sa laborieuse carrière, aussi bien dans le Journal dont il était le propriétaire et le rédacteur en chef que dans diverses autres publications.

Lecture est ensuite donnée, au nom de M. le Trésorier, du compte rendu des opérations financières de la Société pendant l'année 1896 :

Recettes :

Reliquat de l'exercice 1895........................	2.523f 20c
Produit des cotisations............................	2.052 »
Somme à la disposition de M. MAXE-WERLY.........	267 70
Intérêts des fonds placés..........................	144 80
Versement de M. Prince, pour un prix..............	100 »
— de Mlle François, pour un prix...........	200 »
Vente de quatre volumes *Mémoires*.................	26 »
Boni sur la fête du 21 décembre 1895.............	5 45
Total des recettes...........	5.319f 15c

Dépenses :

Lettres de Convocations aux séances et divers........	219f 95c
Frais d'administration, de correspondance, d'envois de volumes des *Mémoires*, etc........................	145 05
A reporter..........	365f »

Report..........	365f »
Frais de recouvrement des quittances...............	36 40
Impressions des *Mémoires* (Tome V, 3e série)........	2.389 80
Photogravures..................................	30 85
Couronne pour les obsèques de M. BONNABELLE.......	34 »
Souscription au monument de LA MOTHE............	40 »
Versé à M. Florentin, frais d'écritures, 1895 et 1896..	72 10
Indemnité au Concierge de la Mairie, 1895 et 1896...	60 10
Frais de recouvrement, en 1895....................	9 10
Total des dépenses..........	3.037f 35c
Le montant des recettes étant de.................	5.319f 15c
Et le montant des dépenses de.....................	3.037f 35c
L'encaisse, au 1er décembre 1896, est de..	2.281f 80c

L'avoir de la Société au 31 décembre 1895 se compose donc, sous réserve des sommes affectées à M. MAXE-WERLY et aux prix Prince et François, de :

Un livret de caisse d'épargne n° 47.507............	932f 20c
— — n° 68.344............	711 »
En dépôt à la banque Varin-Bernier................	568 10
Espèces en caisse................................	70 50
Total...........	2.281f 80c

Ce compte-rendu est approuvé.

Sont présentés au titre de membres correspondants : M. LIGNOT, ancien magistrat, maire de Nettancourt, par MM. RENAULD et l'abbé PLAUCHE ; — et M. le Comte DE NETTANCOURT, propriétaire à Tillombois, par MM. JACOB et DANNREUTHER.

Ouvrages reçus :

Par M. Ph. PIERROT, *Journal de Montmédy*, nov. 1896 ; — par M. DESPIQUES, *Mém. Soc. Eduenne*, 1893, t. XXI ; — par M. BOINETTE, *Ann. de la Soc. d'Apicult., de la Meuse,* 1897, et *Le Phylloxéra vastatrix,* de MAX-CORNU, Paris, 1878.

DONS :

M. le Dr MEUNIER : *Les Bases de la Biologie*, Paris, 1896. — M. le Dr MAGNANT, de Gondrecourt : Romans : *Les Révoltes du Cœur,* et *Noblesse et Roture;* Poésies : *Mes pensées, — Ma Lorraine, — Angela, — Échos lointains, — Mes nouvelles Pensées.*

M. KONARSKI remet, au nom de notre confrère, M. FREÜND-DESCHAMPS, quatre pièces manuscrites. — L'une, sans date, est une réfutation par l'historien Gabriel de La Cour, des théories de l'académicien Giry sur l'histoire de Lorraine. Il y montre que, jusqu'à Charles IV « présentement régnant », la loi salique a toujours régi la succession en Lorraine. — La seconde pièce, revêtue de la signature autographe du Duc Charles III est une ordonnance sur requête du 25 novembre 1583, faisant remise de bail au meunier du moulin du Bourg de Bar. — La troisième pièce, particulièment intéressante, est une lettre autographe de l'avocat général H.-F. d'Aguesseau (27 janvier 1702), rendant compte au chancelier de Pontchartrain des mobiles qui lui ont dicté ses conclusions dans le procès criminel intenté au Parlement de Paris à plusieurs individus de Bar soupçonnés d'avoir brisé les Armes de France placées dans le voisinage de la Porte de l'Armurier. — La dernière pièce est une note signée du premier président Ach. de Harlay, relatant brièvement ce qui s'est passé à l'audience où a été plaidé ce procès.

Lectures et communications :

M. le Commandant BROCARD expose à la Société les raisons qui l'ont déterminé à entreprendre une *Bibliographie des Courbes géométriques*. Cette même question préoccupe depuis longtemps les personnes qui s'intéressent à l'étude et à l'histoire des Mathématiques, et une solution en a été demandée à diverses reprises et tout récemment encore dans l'*Intermédiaire des Mathématiciens*. Notre confrère a déjà réuni de nombreux renseignements bibliographiques qu'il se propose d'utiliser à bref délai. Il termine sa communication par un rapide énoncé des principales propriétés géométriques de deux courbes célèbres, la *cycloïde* et la *chaînette*.

Après la désignation de M. J. BAUDOT comme rapporteur de la candidature de M. LIGNOT, et de M. DEMOGET pour celle de M. le Comte DE NETTANCOURT, il est procédé au renouvellement de ceux des membres du Bureau dont les pouvoirs sont expirés.

Sont élus : *président*, M. L. MAXE-WERLY ; — *vice-présidents*, MM. DEMOGET et Camille FISTIÉ ; — *trésorier*, M. Lucien ROUSSELLE ; — *secrétaire-adjoint*, M. DESPIQUES.

Sont élus, d'autre part, *membres de la Commission de publication*, MM. DANNREUTHER, FORGET et ZURCHER.

Le Secrétaire, WLODIMIR KONARSKI.



PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

reçues pendant le cours de l'année 1896.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux; — ann. 1895.

Annalen des K. K. Naturhistorischen Hofmuseums in Wien; — ann. 1895.

Annales de la Soc. Acad. de Nantes; — ann. 1895.

Ann. de l'Est; — ann. 1896.

Ann. de l'Instit. archéol. de Luxembourg; — ann. 1895.

Ann. du Musée Guimet; — ann. 1896.

Ann. de la Soc. d'archéol. et d'Hist. lorr. de Metz; — ann. 1895.

Annual Report of the public Museum of Milwaukee; — sept. 1894-août 1895.

Bull. de la Soc. des Études litt., scient. et art. du Lot; — ann. 1895.

Bull. de la Soc. acad. de l'Oise; — ann. 1895.

Bull. de la Soc. lorraine de Photographie; — ann. 1896.

Bull. de la Soc. art. scient. et litt. de Béziers; — ann. 1895.

Bull. de la Soc. Belfortaine d'émulation; — ann. 1896.

Bull. de la Soc. de Géogr. de l'Est; — ann. 1895, fasc. 4; ann. 1896.

Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest; — ann. 1895, 3e trim.; ann. 1896, 1 à 8.

Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie; — ann. 1895 et 1896.

Bull. de la Soc. des Amateurs natural. du Nord de la Meuse; — ann. 1895, fasc. 9 à 12; ann. 1896.

Bull. de l'Institut égyptien; — ann. 1895, fasc. 8 et 9; ann. 1896.

Bull. de la Soc. d'études archéol. de Draguignan; — ann. 1895.

Bull. de la Soc. d'archéol. de Saintonge et Aunis; — ann. 1896.

Bull. de la Soc. philomat. vosgienne; — ann. 1895-1896.

Bull. de la Soc. d'agricult., Sc. et Arts de la Haute-Savoie; — IIIe série, nº 26.

Bull. de la Soc. des Sc. natur. de l'Ouest; — ann. 1895 et 1896.

Bull. de la Soc. impér. des Natural. de Moscou; — ann. 1895, fasc. 1 à 3.

Jahrbuch für geschichte sprache und litteratur Elsass-Lothringens; — ann. 1896.

Mélusine; — ann. 1894-1895.

Mémoires de l'Acad. de Caen; — ann. 1895.

Mém. de l'Acad. de Metz; — ann. 1892 à 1895.

Mém. de l'Acad. des Sc., Belles-Lettres et Arts de Lyon; — ann. 1895.

Mém. de l'Acad. des Sc., Belles-Lettres et Arts de Besançon; — ann. 1895.

Mém. de l'Acad. d'Amiens; — ann. 1895.

Mém. de l'Acad. Stanislas, de Nancy; — ann. 1896.

Mém. de l'Acad. Delphinale; — ann. 1896.

Mém. de la Soc. des Sc. et Lett. de Maine-et-Loire; — ann. 1895.

Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube; — ann. 1895.

Mém. de la Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer; — ann. 1894-1895.

Mém. de la Soc. Acad. du Var; — ann. 1895 et 1896.

Mém. de la Soc. d'Émulat. de Montbéliard; — ann. 1895, fasc. 2; ann. 1896.

Mém. de la Soc. des Sc. mor., Lett. et Arts de Seine-et-Oise; — ann. 1895.

Mém. de la Soc. d'Agric., Sc. et Arts de la Marne; — ann. 1895.

Mém. de la Soc. d'Arch. lorraine; — ann. 1895.

Mém. de la Soc. des Antiq. de France; — ann. 1893 et 1894.

Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre; — ann. 1895.

Mém. de la Soc. philomat. de Verdun; — ann. 1896.

Mém. de la Soc. de Spéléologie; — ann. 1895, fasc. 11 à 13; ann. 1896.

Ons Hemecht; — ann. 1895 et 1896.

Revue d'Ardenne et d'Argonne; — ann. 1896.

Rev. Bénédictine; — ann. 1896, fasc. 1 à 5.

Rev. de l'Histoire des Religions; — ann. 1896, fasc. 1 à 4.

Rev. archéol. de Saint-Pétersbourg; — ann. 1894.

Rev. de l'Art. chrétien; — ann. 1892 à 1896.

Travaux de l'Acad. nation. de Reims; — ann. 1893-1894.

University of California : 1° *Bull. of Géology*, n°s 1-11 ; — 2° *Register of the University*, 1894-1895 ; — 3° *Annual Report of the Secretary to the board of Regents...*, 1895 ; — 4° *First Report of the board of state horticultural commissioners*, 1885 ; — 5° *First annal Report of the board et state viticultural commissioners*, 1881, 1882, 1884, 1888, 1890-1894 ; — 6° *Treatise on wisse production...*, appendix B for, 1894-1895 ; — 7° *Biennal Report of the President of the University*, 1895 ; — 8° *The oaks of Berkeley and some of their insect inhabitants*, 1887 ; — 9° *Bull. Univers. of California : agricultural experiment station.*

ENVOIS DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bull. archéol. du Comité des travaux historiques; — ann. 1895.

Bull. hist. et philolog. du Comité; — ann. 1895.

Bull. de la Section des Sc. économ. et Soc. du Comité; — ann. 1895.

Revue des travaux scientifiques; — ann. 1895 et 1896.



MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

INSTRUCTIONS

POUR

LE CLASSEMENT DES OBJETS MOBILIERS

La loi du 30 mars 1887 dispose (chap. II, art. VIII) : « *qu'il sera fait, par les soins du ministre de l'instruc-* « *tion publique et des beaux-arts, un classement des ob-* « *jets mobiliers appartenant à l'État, aux communes,* « *aux fabriques, et autres établissements publics, dont la* « *conservation présente, au point de vue de l'histoire ou* « *de l'art, un intérêt national* ».

Le but de ce classement est de sauvegarder les richesses artistiques de notre pays, de les mettre à l'abri

des dangers que l'ignorance ou la cupidité peuvent leur faire courir, et des dégradations auxquelles le zèle inintelligent de leurs détenteurs peut parfois les exposer.

Il y a donc un intérêt patriotique à faciliter, par tous les moyens, le classement exigé par la loi.

La Commission des monuments historiques a reçu mission de procéder à ce classement, mais elle ne saurait se flatter de mener promptement cette œuvre à bonne fin, si elle ne doit compter que sur ses seules ressources.

C'est pourquoi elle fait appel à toutes les personnes de bonne volonté qui s'intéressent à nos anciens monuments, qui ont étudié l'histoire de leur province, qui connaissent les œuvres d'art éparses dans les diverses localités de la région qu'elles habitent. C'est particulièrement aux érudits, aux archivistes et bibliothécaires, aux ecclésiastiques, aux architectes, aux membres des sociétés savantes, que la Commission s'adrésse. Elle leur sera reconnaissante de vouloir bien lui envoyer la liste des objets qui leur paraissent dignes d'être classés.

Les correspondants qui voudront bien lui prêter leur concours devront se rappeler qu'il est bon d'interpréter la loi dans le sens le plus large. Ils devront donc faire figurer dans leurs propositions, non seulement les objets mobiliers proprement dits, tels que :

Châsses, reliquaires, calices, custodes, et autres pièces d'orfèvrerie; chandeliers, encensoirs, lutrins, cloches anciennes ou curieuses par leurs inscriptions; chasubles,

chapes, mitres, et autres ornements remarquables par leur antiquité ou leur belle exécution; tableaux, tapisseries, broderies et tentures de tout genre; mais encore les objets qui rentrent dans la catégorie des immeubles par destination, et qui sont exposés, tout comme les précédents, à être déplacés, et par suite à disparaître; tels sont :

Les vitraux, autels, rétables, jubés, stalles, fonts baptismaux, bénitiers, tombeaux, dalles funéraires, statues et autres sculptures sur pierre ou sur bois.

Accessoirement on pourrait profiter de la circonstance pour signaler à la Commission les édifices, ou portions d'édifices, qui ne figurent point encore sur les listes officielles de classement et qui mériteraient d'y trouver place en tout ou en partie.

Il convient enfin de rappeler que la loi ne prétend pas seulement sauvegarder les œuvres d'art, elle entend protéger de la même façon tous les monuments intéressants pour notre histoire. Une inscription curieuse pourra donc être classée aussi bien qu'un tableau de maître.

Pour donner le plus d'unité possible au travail, il conviendrait de se conformer, dans la rédaction des notes à soumettre à la Commission, au modèle ci-joint et de ranger toujours dans le même ordre les indications essentielles :



LIEU (1) ET ÉDIFICE (2) où L'OBJET EST CONSERVÉ	DESCRIPTION SOMMAIRE de L'OBJET (1)	MATIÈRE et DIMENSIONS (1)	DATE de L'OBJET (1)	RÉFÉRENCES PERMETTANT D'IDENTIFIER L'OBJET (1)	PROPRIÉTAIRE de L'OBJET
(1) S'il s'agit d'une simple commune, indiquer le canton. (2) S'il s'agit d'un édifice considérable, dire la place qu'occupe l'objet dans l'édifice.	(1) On ne demande pas de descriptions minutieuses. Il suffit de donner brièvement les indications nécessaires pour identifier l'objet.	(1) Donner au moins des mesures approximatives si on ne peut donner les dimensions exactes.	(1) Il ne s'agit, bien entendu, que de la date approximative, à moins que l'objet ne soit à date certaine.	(1) Envoyer, si c'est possible, une photographie de l'objet à classer. A défaut, il conviendra, s'il en existe une reproduction dans quelque ouvrage, d'en donner l'indication précise.	

NOTA. On peut, sans inconvénient, envoyer les propositions de classement sur fiches en tenant compte des indications ci-dessus.

Les exemples suivants feront comprendre comment doivent être appliquées ces instructions :

LIEU ET ÉDIFICE où L'OBJET EST CONSERVÉ.	DESCRIPTION SOMMAIRE de L'OBJET.	MATIÈRE et DIMENSIONS.	DATE de L'OBJET.	RÉFÉRENCES PERMETTANT D'IDENTIFIER L'OBJET.	PROPRIÉTAIRE de L'OBJET.
AMIENS (Somme) Église Saint-Remi.	Tombe plate de Pierre Kavengnaus, avec son effigie gravée au trait et une courte inscription en français. - (2).	Pierre. H., 2m06. L., 0m80.	XVIe siècle	Photographie.	La commune.
CHÉRENG (Nord), con de Lannoy. Église paroissiale.	Cloche sur laquelle est figurée une danse des morts. — (2.)	Bronze. (?)	XVe siècle	Dessiné dans le *Bull. de la Comm. hist. du Nord*, t. II, p. 87.	La fabrique.
DIJON (Côte-d'Or), Hospice Sainte-Anne, dans la Chapelle, à droite de l'entrée.	Statue de priant représentant Georges Joly baron de Blaisy. (1.)	Marbre H., 1m30 L., 1m78	1679	(?)	L'hospice Sainte-Anne
SAINT-LÉONARD (Pas-de-Calais), con de Samer. Église.	Fonts baptismaux dont la base seule est ancienne. — (3.)	Pierre. (?)	XIIe siècle	(?)	La commune.

Il est difficile d'indiquer jusqu'où doivent aller les propositions de classement. Toutefois, il n'y a point d'inconvénient à les faire très étendues, puisque la Commission des monuments historiques pourra toujours écarter des listes définitives les objets dont l'importance historique ou la valeur artistique paraît trop minime. Pour faciliter la sélection à laquelle la Commission devra se livrer, les auteurs des propositions sont priés d'indiquer par un chiffre entre parenthèses, comme on l'a fait ci-dessus, le degré d'importance qu'ils attachent aux objets signalés par eux.

Ils donneront le n° 1 aux objets d'un intérêt historique ou artistique incontestable, et qu'aucune personne compétente ne peut hésiter à classer;

Ils donneront le n° 2 aux objets d'un intérêt moins marqué ou d'une valeur artistique moins évidente, mais que personnellement ils croient dignes d'être classés.

Le n° 3 sera attribué aux objets d'un intérêt moindre encore, que l'on croit devoir signaler par acquit de conscience, mais dont on ne juge pas le classement indispensable.

La dernière colonne du tableau ci-dessus est consacrée à l'indication du propriétaire de l'objet signalé. Les correspondants sont instamment priés de fournir à cet égard des renseignements aussi précis que possible.

La Commission sera particulièrement reconnaissante aux personnes qui voudront bien lui donner le relevé com-

plet de tout ce qui existe dans une région déterminée, département, arrondissement, canton, ville; mais elle accueillera également avec empressement les renseignements isolés ne portant que sur un petit nombre d'objets, voire même sur un monument unique.



MÉMOIRES

[redacted]

JEAN CROCQ

DE BAR-LE-DUC

SCULPTEUR IMAGIER

ET SA FAMILLE

Depuis quelques années, de nombreuses publications ont fait connaître les œuvres attribuées au grand artiste sanmihielois et à sa famille; tout morceau de sculpture de l'époque de la Renaissance, retable ou statue, qui, dans l'étendue de l'ancien Barrois et des pays voisins, offrait un caractère artistique et ne pouvait être attribué à un maître connu, a été l'objet de longues dissertations, plus ou moins savantes, établissant que les dites œuvres appartenaient à Ligier Richier ou à son école.

Or, sur ce point nous ne partageons aucunement les opinions émises par les auteurs pour qui toutes les œuvres sculptées de la région proviennent de la seule école sanmihieloise; nous croyons fermement avec M. Eug. Véron que si « en Lorraine on attribue volontiers à Ligier Richier une foule d'œuvres qui ne lui appartiennent certainement pas » (1), bon nombre d'entre elles

(1) *L'École des Richier*, par Marcel Lallemend, Bar-le-Duc, 1887, grand in-8°, p. 6.

peuvent être sorties des mains d'artistes essentiellement barrois, dont les auteurs auxquels nous faisons allusion ne paraissent point avoir soupçonné l'existence.

Il suffit, en effet, de parcourir l'*Inventaire sommaire des archives départementales de la Meuse* pour acquérir la preuve de l'existence, à une époque voisine de la Renaissance, de toute une pléiade de véritables artistes. Sculpteurs, peintres, verriers, employés à embellir les résidences de nos princes, à enrichir les églises de leurs travaux, ils ont joui en leur temps d'une réputation au moins provinciale et leurs noms méritent d'être tirés de l'oubli.

Sans doute, il est difficile de se faire une idée bien exacte du talent de ces artistes ou artisans, illustres ignorés dont l'histoire devrait occuper une large place dans le livre d'or de nos célébrités locales ; les œuvres qui les signalaient autrefois à l'attention de leurs contemporains ne portent point leurs noms et sont pour la plupart détruites ou inconnues aujourd'hui. Toutefois les documents contemporains permettent de retracer quelques pages de leur existence, de réparer envers eux le plus injuste des oublis et d'établir par une série d'actes authentiques la valeur réelle de ces prédécesseurs de l'*École dite des Richier*.

Grâce à la protection dont nos ducs ne cessent de les entourer, ces sculpteurs, ces peintres, ces verriers, devenus pour la plupart leurs pensionnaires, formèrent des apprentis; leur nombre dut être considérable en raison des travaux entrepris à cette époque. Patrie naturelle ou adoptive d'artistes en tous genres, demeurés pour la plupart inconnus, le Barrois vit grandir alors toute une génération d'imagiers dont l'histoire est encore à faire. Ce que nos devanciers ont négligé d'entreprendre, nous voulons le tenter pour l'un d'eux demeuré presque ignoré des historiens du Barrois, puis démontrer que, si trop longtemps méconnu, le talent de Ligier Richier est aujourd'hui remis en honneur, il ne faut pas cependant attribuer à son seul génie l'éclosion de l'art de la statuaire dans le Barrois. Ce serait être injuste envers Jean Crocq, imagier autrefois célèbre, domicilié à Bar-le-Duc dès la fin du XV[e] siècle, dont le nom mérite de survivre.

Il ne saurait être établi que les imagiers dont on rencontre les noms dans les comptes du XVe siècle aïent été tous dès sculpteurs de haut mérite. A cette époque les mentions trop écourtées qui nous les font connaître ne permettent point de discerner l'artiste véritable du simple ouvrier; tous demeurent confondus sous les mêmes dénominations. Comment, en effet, distinguer des modestes artisans exerçant le même métier, les peintres, verriers, maçons ou imagiers qui dans leur art produisaient de véritables chefs-d'œuvre? Il n'existait au moyen âge aucune distinction entre ce que l'on appelle de nos jours les beaux-arts et les arts industriels; tous les imagiers de cette époque se qualifiaient artisans, aucun d'eux ne rêvait un titre plus élevé.

Cependant il est permis de croire qu'appelés à travailler à l'embellissement des demeures ducales, le plus grand nombre de ces artisans, gens habiles, ayant fait preuve de goût et de savoir, étaient désignés à l'attention de nos princes par une notoriété justement établie. Dès lors, on peut conclure avec M. l'archiviste de la Meuse que « dès avant la Renaissance les beaux-arts florissaient dans notre pays et que nos artistes du XVIe et du XVIIe siècles n'eurent qu'à marcher sur les traces de leurs aînés (1) ».

Nous n'avons point la prétention de rédiger sur Jean Crocq une étude de la valeur de celles que MM. l'abbé Souhaut et Marcel Lallemend ont consacrées au grand artiste sanmihielois; notre rôle sera plus modeste. N'ayant point à nous occuper de la question d'art, puisque nous n'avons retrouvé en nature aucune œuvre qui puisse être attribuée à cet imagier, nous tentons de coordonner ce que l'on sait de notre artiste barrois et de sa famille, en faisant de nombreux emprunts aux dépouillements d'archives publiés çà et là par le regretté et savant Henri Lepage dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*. C'est en transcrivant jadis les renseignements recueillis par l'éminent archiviste que nous est venue l'idée

(1) *Introduction au tome premier de l'Inventaire sommaire des Archives départementales de la Meuse*, p. VI.

de rechercher quels avaient été, antérieurement à l'époque de la Renaissance, les artistes employés par nos ducs.

Œuvre de pure compilation, cette étude sera forcément bien aride puisqu'il nous faudra nous borner à faire connaître par ordre de date tous les actes concernant cet imagier, aucun autre moyen ne nous étant donné d'établir la valeur artistique de Jean Crocq, le précurseur de l'école des Richier.

I

JEAN CROCQ

(1487-1510).

Parmi les noms de tant d'artistes ou artisans demeurés si longtemps perdus dans l'oubli des temps passés, celui de Crocq, qui devait se perpétuer en Lorraine et être porté avec honneur par toute une famille durant près de deux siècles, n'apparaît point dans les comptes avant l'année 1487 (1).

Le Barrois ne saurait s'enorgueillir d'avoir donné naissance à cet artiste, mais il en fut le pays d'adoption ; tous les actes en effet le dénomment *Jean Crocq de Bar-le-Duc* et il faut admettre qu'étranger à notre province, il était venu s'y fixer de bonne heure et avait fait de Bar sa nouvelle patrie.

Le nom de Crocq étant, selon toute apparence, d'origine flamande, nous avons dû recourir à l'obligeance de plusieurs de nos correspondants de Belgique, les priant de faire à notre intention quelques recherches. Nous devons à MM. C. Picqué, de Bruxelles, et L. de Barbure, d'Anvers, les renseignements suivants, recueillis par eux et leurs collègues dans les archives historiques de la Gilde Anversoise de Saint-Luc qui, s'ils n'autorisent point à rattacher notre Jean Crocq à l'une des familles dont ils nous ont fait connaître les noms, méritent, croyons-nous, d'être rapportés dans cette étude.

Dans la liste des confrères de la Gilde de Saint-Luc, il est fait mention en 1453 (à la page 4) d'un Jan Croock, *borduerwerker*, qualification traduite par celle de brodeur, mais qui pourrait

(1) Ce nom se retrouve indifféremment sous les formes, Crocq, Crocques, Crock, Kroc.

également signifier *ornemaniste* faiseur d'encadrements. Dans la liste de 1458 Jean Croock est désigné comme régent de Saint-Luc; il avait encore cette qualité en 1463, époque à laquelle il reçoit dans cette corporation son fils Jacob Croock qualifié également *borduerwerker*. C'est encore avec le titre de régent qu'on le retrouve dans les *Liggere* en 1466, en 1470 et en 1479; depuis cette dernière époque son nom ne figure plus dans les archives.

Selon M. le chevalier Léon de Barbure, Jean Croock, doyen de la corporation artistique de Saint-Luc, était fils d'un autre Jean Croock déjà décédé en 1466; son frère Guillaume Croock était orfèvre. Il laissa un fils nommé Jacques qui, comme son père, fut *bordurier* et s'occupa spécialement de sculpter les encadrements ou dentelures dont, à cette époque, on encadrait les triptyques à plusieurs sujets divisés.

Ce nom de Croock se retrouve fréquemment dans les archives que nos correspondants ont bien voulu consulter pour nous. Le compte de la recette des enlumineurs de Bruges leur a révélé l'existence d'un certain Crockt en 1455, de Ghislain Croec en 1467, de Peerinckin ou *Petitpierre* Crooxs en 1468, enfin celle de Ghelein de Croc qui est probablement le même que Ghislain de Croec ou de Croc.

De notre côté nous avons rencontré un Ghelyn ou Guislain de Croock inscrit parmi les libraires de Bruges en 1471-1478; son fils Hubert de Croock, établi comme imprimeur à Bruges, vers 1508, était aussi tailleur d'images et sans doute aussi relieur; il imprimait encore en 1526 (1).

Parmi les *verriers* cités au nombre des artistes du Nord de la France et du Midi de la Belgique aux XIVe, XVe et XVIe

(1) Né vers 1490, Hubert avait débuté par être graveur sur bois; on lui attribue un monogramme formé des lettres H. D. C. Une requête qu'il adressa, en 1546, au Conseil privé nous fait connaître qu'il gravait et imprimait toutes sortes d'images propres à la dévotion du peuple et qu'il en faisait un grand commerce dans toutes les villes situées au Nord et à l'Ouest de la Flandre. Voir Al. Pinchart, *Messager des sciences historiques, des arts, et de la Bibliographie de la Belgique*, 1854, p. 448; 1859, p. 291.

siècles (1) nous remarquons les noms de Joachim du Crocq en 1543, de Mathieu du Crocq en 1564; puis, sous la dénomination de *charpentiers*, nous relevons ceux de Éloy du Crocq et de Jehan du Crocq, en 1511 et 1513.

De ce qui précède on ne saurait, il est vrai, conclure que notre Jean Crocq ait appartenu à l'une de ces familles d'artistes; toutefois il est permis de conjecturer avec assez de vraisemblance qu'ils avaient tous une origine commune. Pour nous, Jean Crocq appartenait à ce pays de Flandres dont l'influence artistique rayonna particulièrement sur la région du Nord-Est de la France surtout au xve siècle, sans cependant avoir été prédominante dans le Barrois, où plusieurs courants créés par les relations politiques, commerciales et artistiques devaient chacun faire sentir leur influence.

Nous ignorons l'époque précise à laquelle Jean Crocq vint s'établir dans le Barrois pour y exercer son métier d'imagier; les documents ne révèlent point sa présence à Bar antérieurement à l'année 1487; mais on doit croire qu'il habitait cette ville depuis un certain nombre d'années, puisqu'à cette date il avait déjà acquis un certain renom et conquis par ses travaux ses droits de citoyen.

Nous admettons que notre artiste, en quête d'ouvrage ou désireux de voir du pays, avait quitté sa ville natale, allant d'un lieu dans un autre, s'arrêtant partout où il trouvait à exercer son talent d'imagier, et cela jusqu'au jour où il s'établit à Bar. Peut-être y avait-il été retenu par René? Le roi de Sicile, qui employait à Angers des artistes flamands et faisait venir pour achever son tombeau les maîtres sculpteurs du mausolée de Jean de Berry (2), peut avoir appelé pour orner

(1) Durant tout le xve siècle, le Barrois fut constamment traversé par les artistes, artisans et ouvriers flamands qui se rendaient à la cour des ducs de Bourgogne; c'était un va-et-vient continuel entre ce pays et celui des Flandres. Aussi ne saurait-on être surpris de voir un imagier flamand prendre la route suivie par ses devanciers, s'arrêter à mi-chemin et se fixer à Bar.

(2) A. Giry, *Notes sur l'influence artistique du roi René*, Paris, 1875, p. 7.

ses châteaux du Barrois des artistes étrangers, sculpteurs et imagiers, peintres et miniaturistes, car, s'il séjourna le plus souvent dans son duché d'Anjou et dans son comté de Provence, il n'avait jamais abandonné son duché du Barrois.

Durant le séjour qu'il y fit avec toute sa famille et sa cour, du 14 juin 1463 au 27 août 1464, le roi René avait fait travailler à l'embellissement de son château de Bar et de la Collégiale de Saint-Maxe. Pierre de Milan, qui l'avait accompagné, exécuta sur son ordre et peut-être aussi sous sa direction, diverses œuvres de sculpture dont il est fait mention dans les comptes du temps. On ignore si cet artiste demeura dans notre Duché après le départ du roi de Sicile, mais on peut croire que son séjour dans la capitale du Barrois exerça une heureuse influence sur les imagiers qui travaillaient avec lui dans son atelier établi dans le voisinage de l'église Saint-Pierre (1).

Les documents de l'époque fournissent très peu de renseignements sur les imagiers employés par nos souverains avant l'année 1487 ; on ne sait à qui attribuer les œuvres de sculpture exécutées à Bar antérieurement à cette date, telles que les tombeaux de Robert, de Marie de France et d'Edouard, pour lesquels René d'Anjou consacra une somme de 100 florins (2),

(1) *Un sculpteur italien à Bar-le-Duc en 1463*, par L. Maxe-Werly. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1896, p. 54-62. = *Notes et Documents pour servir à l'Histoire de l'art et des artistes dans le Barrois antérieurement à l'époque de la Renaissance*, par L. Maxe-Werly. Paris, 1896, gr. in-8°.

(2) René fait délivrer le 21 novembre 1466 aux « doyen, chanoines « et chappitre de la Collégiale Saint-Maxe..., la somme de cent florins « du Rin ou monnaye dessus dite à la valeur pour faire faire trois « tombes de marbre taillées comme il appartient sur les corps de feuz « Robert et Edouard, nos prédecesseurs ducz de Bar, et Dame Marie « de France, femme dudit feu duc Robert que Dieu absoille, inhumez « en nôtre d. Eglise, entre le mur et le grant autel d'ycelle, par ainsy « que lesd. Doyen, chanoines et chapitre promettrons et s'obligeront « en notre chambre des comptes à Bar de faire et asseoir lesd. tom« beaux ainsy et en la forme et manière qu'il sera advisé de faire par « les gens de notre d. chambre. » (Bibl. nat. : Collection lorraine, n° 68, f° 139).

puis la statue en pied du roi Louis XI, élevée sur le portail de l'église Saint-Pierre, de 1480 à 1483 (1).

Si les tombeaux commandés par René ne peuvent avoir été exécutés par Pierre de Milan, s'il n'est point possible de les attribuer à un artiste connu, soit à Husson *l'imagier*, soit à Maître Tristan *tailleur d'images*, rien toutefois ne s'oppose à ce que la statue de Louis XI et les armoiries de France, placées en 1480 sur toutes les portes de la ville de Bar, puissent être l'œuvre de Jean Crocq, que nous croyons établi à Bar déjà à cette époque.

Nous trouvons dans un compte d'Antoine Warin, receveur général du Duché de Bar, pour l'année 1487-1488, la mention suivante :

« 6 fr. = payez par le dict receveur à Jehan Crocq, ymageur « et graveur, pour par luy avoir fait les ouvraiges cy-apres de-« clairés. C'est assavoir pour avoir reffeait les imaches de la « sépulture du Conte Henri (IV) et les pilliers d'environ, levé « et rasseis les imaiges à l'entour de ladite sépulture estant en « l'église Sainct Maxe de Bar (2), avoir reffaict et mise une « pièce de clare-voye en la belle cheminée de la petite salle du « château dudit Bar, reffait les esles de deux oyseaux d'icelle « cheminée qui estoit derompue. Pour ce, par marchié fait à « luy, ladite somme, appert par le tesmoignage dudit clerc juré « rendu-cy (3). »

(1) Bibl. nat. : Fonds français. Coll. Joly de Fleury, n° 1354.

(2) C'est à des maîtres flamands que, durant le XIV[e] et le XV[e] siècles, les grands seigneurs de France et nos rois s'adressent de préférence, qu'il s'agisse de l'embellissement de leurs résidences favorites ou de l'exécution de leurs tombeaux, leurs demeures dernières. En 1376, Louis d'Anjou fait commencer à Angers les fameuses tapisseries de l'Apocalypse dont les patrons sont demandés à Hennequin de Bruges. Cette prédilection de ce prince ami éclairé des arts fut partagée par René I[er] et René II et, dès lors, on ne peut s'étonner de l'estime en laquelle était tenu Jean Crocq qui appartenait à cette école flamande si réputée à cette époque.

(3) Arch. Meuse : B. 514.

Ce monument et celui de Iolande de Flandre étaient placés dans la chapelle Saint-Jean ; les statues du comte et de sa femme étaient de marbre blanc, couchées sur une table de marbre noir; il était haut de quatre pieds et fermé au-dessus par une grille de fer qui fut réparée à la même époque par « Nicolas le Sarrier demorant audit Bar (1) ».

De cette première mention, on doit pouvoir conclure que l'habileté de Jean Crocq, alors bien établie, l'avait désigné pour faire les réparations mentionnées dans ce compte.

Sa réputation d'artiste et sans doute aussi ses œuvres attirèrent, peu après, sur Jean Crocq la faveur d'un prince protecteur des arts. Par lettres-patentes datées de l'année 1488, René II affranchit de toutes tailles, aides et subsides notre sculpteur qui, qualifié dans cet acte « tailleur et maistre de pourtraictures et ymaiges », prend l'engagement de faire à Bar « sa demeurance et résidence continuelle (2) ».

« Affranchissement et exemption octroyés par Monseigneur « le Duc à Jehan Crock, tailleur et maistre de pourtraictures et « ymaiges, de toutes tailles, aydes, subsides, prières, subven- « tions, exactions et servitudes imposées ou à imposer et mec- « tre sus ez pays de mond. Seigneur, et généralement de tous « débitz et subjections quelconques, et sans ce qu'il soit pour ce « subject de soy armes tenir, ne en point pour servir en armes « ne autres choses faire esquelles sont abstrains et subjets lez « autres franches gens du pays de mond. Seigneur et de la

(1) Arch. Meuse : B. 514 = « 4ᶠᶠ à Nicolas le Sarrier demorant aud. « Bar pour avoir par luy reffait et mis a point les barreaulx de fer estans « sur la sepulture de feu le conte Henry de Bar et dame Yoland de « Flandres, sa femme, cui Dieu absoille, estant en l'église Sainct Maxe « de Bar devant l'autel Sainct Jehan, lesquels barreaux estoient tous « derompus et en plusieurs lieux y a mis des verges nuefves pour ce « par marchié fait avec lui par Jehan Aubert et Jehan Dupuis ladite « somme ».

(2) C'est ainsi que Ligier Richier « ymaigier, natif et à présent demeurant en cette ville de Saint-Mihiel » fut, en 1530, exempté de toutes charges par le duc Antoine. En 1503, obligation est faite à Henri Brigaudinnier, orfèvre de Bar, de prendre domicile à Nancy par suite de sa nomination à l'office de tailleur en la monnaie de cette ville.

« ville de Bar; pourveu toutesfois qu'en icelle fera sa demeu-
« rance et résidence continuelle. »

« Donné à Bar le XX[e] jour de jung mil iiij[c] iiij[xx] et huict.
« = Signé René = Par monseigneur le Duc : S[r] de la Jaille,
« confesseur, bailly de Joinville, gens des comptes et autres
« présens. » MICHIEL.

Cette faveur accordée à Jean Crocq, puis l'obligation consentie par lui de ne point s'éloigner de la capitale du Barrois montrent que déjà, depuis plusieurs années, notre imagier était attaché au service du prince qui l'employait soit au château de Bar où bien souvent il séjournait, soit à différents travaux et désirait l'avoir constamment à sa disposition.

On ignore quel pouvait être en 1488 l'âge de Jean Crocq, ainsi qu'il en est hélas! trop souvent pour quantité de célébrités de cette époque; une seule période de la vie de cet artiste, celle qui comprend les années 1488 à 1510, nous est connue. Toutefois on peut croire qu'alors notre sculpteur était dans toute la force de l'âge et du talent. Il travaillait la pierre, le bois et le marbre selon les circonstances, sans autre préoccupation que celle de nourrir sa famille; il acceptait toutes besognes, même les plus vulgaires et parfois aussi accomplissait de véritables chefs-d'œuvre, sans songer à la renommée qui devait plus tard s'attacher à son nom. C'était un imagier et rien de plus, car en ce temps on ignorait la recherche du langage et cette qualification d'artiste dont aujourd'hui on est si prodigue (1).

Les ouvrages sortis de ses mains n'étaient point tous des œuvres d'art dans la haute acception de ce mot, puisque les comptes nous montrent Jean Crocq acceptant les commandes les plus humbles. Cependant il avait la préoccupation cons-

(1) Les tailleurs d'images ne dédaignaient pas de faire les modèles des carreaux vernissés dont, au moyen âge, on pavait les églises, les abbayes et les demeures des riches. En 1447, Jehannin Fouquerel, de Dijon, dessine les estampilles des carreaux de l'hôtel du chancelier Rollin et de l'hôpital de Baune.

tante, par amour du beau, d'exécuter avec perfection les moindres travaux, surtout quand il y était invité par le prince.

Vivant au milieu des siens, il leur transmettait les principes de son art et quelque chose de son talent, car il serait bien difficile de ne point reconnaître comme appartenant à sa famille, à un degré quelconque, fils ou neveux, Martin Crocq et Claude Crocq qui, après lui, jouirent d'une certaine renommée à la Cour de Lorraine et furent employés par nos ducs, l'un comme sculpteur, architecte ou machiniste, l'autre comme peintre décorateur.

Alors que la profession du chef de famille était considérée par ses descendants comme une propriété, un héritage qui devait se transmettre de génération en génération, les enfants avant d'exercer le métier paternel s'en appropriaient instinctivement la théorie en la voyant pratiquer chaque jour, mêlés aux compagnons et aux apprentis. Tous travaillaient dans l'atelier sous les yeux du maître qui ne leur épargnait ni les leçons, ni les conseils.

C'est à Bar, dans son atelier, que Jean Crocq apprit aux siens à tailler le bois et la pierre, à peindre et à colorier ses « ymaiges », car à cette époque les œuvres de sculpture, même les plus parfaites, qu'elles fussent de pierre ou de bois, réclamaient le concours de la peinture; la dénomination d'imagier « d'entailleur d'images » s'appliquant surtout au sculpteur qui savait peindre et dorer les figures et ornements sortis de ses mains. L'usage voulait alors que les statues, les bas-reliefs fussent revêtus de brillantes couleurs (1).

(1) En 1526, il est payé à Me Hugues de la Faye, concierge « à paindre huit ymaiges de terre cuyte, douze frans. Plus à dorer et à argenter de fines couleurs deux moyennes cheyères pour Madame, dix « frans, et pour deux autres grandes cheyères vernyes et brenyes, dix « huit gros ».

Bulletin de la Société d'Archéologie Lorraine (B. S. A. L.), tome I, 106, note.

« A Jaquet François faiseur d'imaiges, et Jehan Bourdichon, paintre « enlumineur, la somme de cent neuf livres ung sol huit deniers tour« noys, a eulx ordonnée par ledit seigneur (Louis XI) au mois d'avril « ensuivant (1478) en XVIII escus d'or. C'est assavoir, audit Jaquet

Les archives du temps ne fournissent aucun renseignement sur la nature des ouvrages entrepris par Jean Crocq pour le Duc avant l'année 1495, époque à laquelle nous voyons notre sculpteur faire deux grands sièges avec pupitre pour la bibliothèque du palais ducal de Nancy. « A Jehan Crocq, ymageur, pour avoir faictes deux chaières de boys pour le Roy, marchié fait à luy, par Pellegrin pour sept florins d'or (1) ».

« A dater de cette époque, dit H. Lepage, on voit cet artiste « sculpter des meubles pour le Duc, lequel en 1499, lui donne « deux florins d'or pour l'aider à faire un voyage en France = « à Jehan Crocq, ymageur, que le Roy luy a donné à son par- « tement de Bar pour aller en France deux florins (2). »

Nous ne trouvons point dans les Comptes de renseignements sur le motif qui amena Jean Crocq à solliciter du prince l'autorisation de se rendre dans les États du roi Charles VIII. S'il n'entreprit point ce voyage pour se perfectionner dans son art, peut-être se proposait-il d'aller étudier à Paris ou ailleurs le projet d'un tombeau dont René voulait lui confier l'exécution (3).

Cette même année, voulant témoigner à notre sculpteur sa

« pour une imaige de bois de Monseigneur Saint-Martin à cheval et « le povre, qu'il a fait et livré, par l'ordonnance dudit seigneur, durant « le mois de mars, ondit an, pour mectre en la chapelle du Plessis du « Parc XVIII escus d'or. Audit Bourdichon, pour avoir estoffé et pain « ledit Saint Martin, le cheval, le povre, de fin or moulu et de fin azur « et autres couleurs riches, XX escus d'or ». — 1480, Comptes de la Chambre de Louis XI.

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 994.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 996.

(3) A diverses reprises nos princes envoyèrent leurs artistes privilégiés au dehors de leurs États pour terminer leur éducation. François Boursier, qui apprenait à Paris aux frais de René l'art d'enlumineur, reçut en deux fois la somme de quatorze florins d'or (*Bull. Soc. Arch. Lorr. :* IV, 15). En 1545 nous verrons « Médard Chupin et Claudin Crocq peintres de Monseigneur » se rendre en Italie aux frais du duc François (*idem* IV, 27). Plus tard Balthazar Crocq, recevra du duc Charles III « la somme de cent dix-huict francs neuf gros », en considération du voyage qu'il délibère faire en Italie, à l'effet de suivre l'état de peintre (*idem* IV, 31).

satisfaction, le Duc lui avait accordé une pension de six livres, ainsi qu'il résulte d'un compte de Oudet de Chesaux, receveur général pour le duché de Bar :

« Vj livres à Jehan Krocq, ymaigeur demourant à Bar « auquel le Roy de Sicille a ordonné lui estre payé par chacun « an ladite somme de vj frans par manière de pension jusques « à son bon plaisir. Compte cy-luy avoir payé pour l'année « de ce présent compte iiij^{xx} et xix, appert par la coppie dudict « mandement dudit seigneur roy, avec quittance dudit Jehan « Crocq (1). »

Jean Crocq était encore à Bar en 1505, puisqu'à cette époque sur l'ordre du prince, nous le voyons exécuter pour la collégiale de Nancy deux statues en bois qui lui furent payées vingt livres :

« Payé vingt frans à Jehan Crocq, ymaigeur, pour deux « ymaiges de bois qu'il a fait en représentation de Saint-« George et de Saint-Moris par ordonnance du Roy et envoyé « en l'église Saint-George de Nancy (2). »

Henri Lepage avait proposé de voir dans les deux statues en question celles qui devaient accompagner le mausolée du duc de Bourgogne; on verra plus loin que cette supposition est inacceptable.

Depuis le jour où René avait attaché Jean Crocq à son service, le talent de notre sculpteur n'avait cessé de s'affirmer dans les différentes œuvres exécutées pour ce prince. Son mérite s'était sans doute encore accru puisque cette même année le Duc lui confiait, pour une durée de sept ans, « afin de luy apprendre et enseignier le mestier d'ymageur », un apprenti du nom de François, fils de Jehan Bourée, lui accordant par an pour le « norissement » de celui-ci une indemnité de dix livres, plus pareille somme « pour le drap d'une robbe que ledit seigneur luy a taxé et ordonné estre paiée ».

« xx livres paiez par ledit (Christophe Liétard, receveur « général du Barrois) à Jehan Crocq, ymaigeur, demorant à

(1) Arch. Meuse : B. 524, p. 135.
(2) Arch. M.-et-M., B. 1006.

« Bar, pour le premier paiement de pareille somme que le « Roy a ordonné pour estre paiez par ledit receveur de quel- « conques deniers de sa recepte ordinaire ou extraordinaire « par le tems, terme et espace de sept années, commençant à « Pasques mil vc et cinq, assavoir x frans pour le norissement « de François, fils de Jehan Bourée, mareschal, son apprenti, « et autres x frans pour le drap d'une robbe que ledit seigneur « luy a taxé et ordonné estre paiez, pour luy apprendre et « enseignier le mestier d'ymageur durant ledit temps de sept « années, qu'il est loué audit Jehan Crocq. Comme il appert « par le mandement signé de la main dudit seigneur Roy et « signé de son secrétaire D. Dupuis. Puis avec la quittance « dudit Jehan Crocq signée de sa main de ladite somme » (1).

Cet espace de sept années, fixé pour la durée de l'apprentissage de la profession de sculpteur imagier, n'a rien qui doive surprendre. D'abord simple apprenti, puis élevé ensuite au titre de compagnon après un stage de six à huit années, l'artisan ne pouvait autrefois parvenir à la maîtrise sans avoir subi un rigoureux examen et produit, dans l'art qu'il avait adopté, ce qu'alors on appelait un chef-d'œuvre. Quant à la somme de dix livres accordée pour la nourriture d'un apprenti, il faut remarquer que la valeur intrinsèque de la livre était d'environ 5 fr. 20 et que le rapport de l'argent étant alors au-dessus de son rapport actuel dans la proportion de 6, cette somme de dix livres équivaudrait aujourd'hui à 312 francs de notre monnaie (2).

(1) Arch. Meuse. B. 524, f° 157. — Nul cependant ne pouvait exercer la profession d'imagier ou de tailleur d'images sans avoir fait un apprentissage : « Et ce ont ordené et establi les preudeshomes du mestier, pour la réson de ce que il ne leur semble pas que hom pust souffisant aprendre autre (autrement) elmestier desus dit, se il ne l'eust après de mestre au mains (moins) le terme devant dit ». — V. Étienne Boileau, *Le livre des métiers*.

(2) En 1507, René prend sous sa protection le fils de Georges Goybault, son enlumineur, et paie pour le « nourissement » de cet enfant la somme de huit francs (*Bull. Soc. Arch. Lorr.* : IV-12).

Quant à la robe donnée à notre imagier, c'était un présent qu'à cette époque on était dans l'usage de faire aux personnages d'une certaine importance; ce don constituait les seuls honoraires qu'ils touchassent en dehors de leur salaire et venait, sous la forme d'indemnité de vêtement, s'adjoindre à la pension que leur accordait le prince. Déjà au XIIIe siècle les comptes des dépenses faites par Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, font mention de sommes considérables données aux agents du roi en plus de leur traitement fixe (1). Eudes de Montreuil, le plus grand architecte de ce temps, recevait « C^{s} pour robbe » à titre d'indemnité annuelle en dehors de ses gages et, en 1474, il était alloué à Antoine Colas, maître des œuvres de la cathédrale de Troyes, chaque année, une somme évaluée à 149 francs « pour le drap d'une robe ». M. Adolphe Lance, à qui nous empruntons cette citation, croyait qu'à dater de la fin du XVe siècle cette gratification avait dû se confondre avec la pension proprement dite; elle était encore en usage dans notre région au commencement du XVIe (2).

Ce présent d'une robe ne s'adressait pas seulement aux artistes et aux serviteurs à gages; pareil don était fait en 1392 par le duc de Touraine à Henri de Bar, au sire de Coucy, à Louis de Sancerre. En 1393 le duc d'Orléans fait présent d'une houppelande au roi de France, au roi de Navarre, au comte de Nevers, à Henri de Bar, à Louis de Bavière, au sire de Coucy, au maréchal de Boucicaut et à Guy (3).

En 1385, à l'occasion de la pose de la première pierre du chœur de la cathédrale de Troyes, *six paires de gants*, furent distribuées entre les maîtres et les principaux ouvriers (4).

(1) Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 127 et 343.

(2) Le compte de Jean Gerlet (1509-1510) fait mention d'une somme de dix florins d'or payée à Jean de Valleroy, conseiller et auditeur des comptes de Lorraine « que monseigneur luy a ordonné pour une robbe en contemplation des peines qu'il a eues à accoustrer es comptes en la neufve chambre des comptes » (Archives de Lorraine).

(3) Catalogue Joursanvaux. H^{re} G^{le} de France. Costume.

(4) 9 février 1429 : « payé 2 fr. 7 gr. à un marchand de Bar pour

Jusqu'alors les œuvres commandées à Jean Crocq, que nous venons de mentionner d'après les comptes, sont de trop peu d'importance pour donner une idée exacte du talent de notre imagier, de la réputation dont il jouissait alors; une commande plus importante va nous montrer en quelle estime il était tenu à la cour de Lorraine.

Peu de temps après son voyage en France, accompli, comme nous l'avons rapporté plus haut, dans le courant de l'année 1499, le duc René, désireux de faire élever à Charles le Téméraire un tombeau dont la magnificence témoignât hautement de ses sentiments envers le vaincu de l'étang Saint-Jean, confiait, probablement vers cette époque, à Jean Crocq l'exécution de ce monument destiné à la collégiale Saint-Georges. « C'était, dit M. Lepage, une œuvre considérable puisqu'il se composait non seulement du cénotaphe orné d'écussons, sur lequel reposait l'effigie du duc de Bourgogne, mais encore d'un *tabernacle* placé au-dessus de la tête du prince, de deux grands lions tenant son timbre et de deux *ymaiges* de saint Georges et de saint André (1).

Les diverses descriptions qui nous sont parvenues de cette œuvre capitale, la seule qui puisse sérieusement établir la réputation dont Jean Crocq jouissait dès la fin du xve siècle, ne sont pas toutes identiques; c'est ce que M. Lepage a constaté dans sa *Notice sur l'insigne église collégiale de Saint-Georges de Nancy,* travail duquel nous avons extrait quantité de renseignements relatifs à Jean Crocq.

3 aunes et demi de camelin pour faire une robe pour Colet des Bordes, valet de chambre de Louis Mgr. ».

4 janvier 1429 : « le duc donne 12 aunes de drap rouge à ses valets de chambre et autres officiers de sa maison pour en faire chacun une paire de chausses pour leurs étrennes ».

(1) *Bull. Soc. Arch. Lorr. :* IV, 25. — « Après qu'il fut congneu le « bon duc Regne le fist porter à Nancy en moult grant triumphe et fut « convoyé solennellement où il le fist ensepvelir ainsi que à ung tel « prince appartenoit y emploiant du sien bien largement. Et sus luy fist « faire ung moult beau tombeau où ledit Charles est eslevé avec toutes « ses armes bien richement ». Symphorien Champier, *Le Recueil ou Chronique des histoires du Royaume d'Austrasie ou France Orientale dite à présent Lorraine,* Lyon, in-f°, 1509.

De plus, les deux représentations que nous possédons ne paraissant pas exactes, il devient nécessaire, pour faciliter l'étude de cette pièce capitale, de rapporter ici les récits qui en ont été faits à différentes époques et de reproduire les dessins qu'en donnent la *Nancéïde* et le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, I, pl. IV.

Ici se place tout d'abord l'extrait du compte du receveur général de Lorraine, pour 1506-1507, qui nous renseigne sur les conditions stipulées lors de la commande faite à Jean Crocq :

« Despence à Jehan Crocque, ymaigeur, demeurant à Bar « pour la parpay (parfait paiement) de la sépulture de feu mon- « seigneur le duc Charles de Bourgongne à Nancy.

« Il avoit esté marchandé à Jehan Crocque, ymaigeur et « tailleur en pierre et bois, de faire une sépulture sur feu, « Monseigneur de Bourgongne, lequel est inhumé à Sainct- « George de Nancei, toute de pierres, et en icelle sera le gi- « sant dudict seigneur de Bourgongne avec un tabernacle des- « sus sa teste et deux grans lyons tenant le tymbre du dict feu « seigneur de Bourgongne, ensemble deux ymaiges, c'est as- « savoir Sainct Andreu et Sainct George qui seront aux deux « boutz de la dicte sépulture, XVII escussons où les armes de « tous ses pays seront, et la dicte sépulture selon le volume et « pourtraict (1) qu'il a faict en la grant maison de Vaudemont « a Nancei.

« Et en fournissant toute la pierre et autres nécessaires doit « avoir pour ledict ouvraige ij^c^xxv fr., sur quoi il en a reçeu « par François Me de Monnoye cL fr. et le reste monte à lxxv « fr. Depuis ladite sépulture estre faicte par ordonnance dudit

(1) Autrefois cette expression était souvent employée comme synonyme de plan et même de modèle ; elle avait une signification beaucoup plus étendue et s'appliquait à toutes sortes de projets, de dessins et de patrons. En 1513, Marguerite d'Autriche fait payer à Michel Colombe, tailleur d'images, la somme de 200 livres « afin de le contenter de certains patrons ou portraits en terre qu'il a faicts pour l'église et le couvent de Broux ».

« Seigneur a été visitée par ouvriers qui ont réduict lesdits
« lxxv fr. à lx fr. Comme le tout appert par le marchié, les payes
« ordinaires et tesmoignaiges cy rendus, lesquelx lx fr. ledit
« receveur a payé audit Jean Croc » (1).

Nous étudierons plus loin les conditions et règlement de ce contrat.

Dans son poème de la *Nancéïde* (2), publié en 1518, Pierre de Blaru, qui mieux que tout autre aurait pu nous donner une description fidèle de ce tombeau qu'il avait dû voir (3), lui a seulement consacré les vers suivants :

« Sponte Renatus enim Clemens : ad funera tanti
« Principis adjiciam (dixit) nec durus omittam
« Solemnem posthac tumulum, nec deerit honesta
« Magnifico effigies Heroi et Marti amica.
« Litis erit testis nostre hec eterna reique
« Hujus apud nostram volumus monumenta manere
« Iugia Nanceium et seclo miranda futuro (4). »

(1) Arch. M.-et-M., B. 1007. — Dans un contrat passé en janvier 1519 entre le chapitre de la cathédrale de Chartres et Jehan Soulas, maître imagier demeurant à Paris, pour l'exécution de quatre bas-reliefs destinés à la Cour du Chœur de cette église, l'imagier s'engage à exécuter ces bas-reliefs conformes à la description que mentionne le contrat : « Et en la quatriesme histoire sera figurée sainte Anne couchée au lict « et une femme qui tiendra la Vierge Marie, et deux autres femmes, « l'une tenant ung pot, en façon d'argent, descouvert, et l'autre faisant « de la bouillie, et en dessoubz du lict une cuvette, et au cousté du lict, « joignant le bort, sur une scabelle, aiant un linge dessus, un bassin à « l'entour des pilliers en façon de rideaulx du lict, et au dessus ung « ciel, où il y a des campanes pendantes au long du lict ».

(2) *Liber Nanceidos*, imprimé à Saint-Nicolas-du-Port, par Pierre Jacobi en 1518-1519. Voir livre VI.

(3) Pierre de Blaru mourut en 1510.

(4) Car René, toujours généreux, a dit : « Ce n'est pas assez de « cette pompe funèbre pour un si grand prince ; je n'aurai pas la cruauté « de lui refuser un riche mausolée ; l'image du fils de Mars, du héros « intrépide, s'élèvera sur son sépulcre ; elle sera le monument éternel « de notre guerre, elle consacrera dans la postérité le souvenir de ses « combats et méritera l'admiration des siècles ». Traduction de M. Ferdinand Schütz : *La Nancéïde ou la guerre de Nancy*, poême latin de Pierre de Blaru. Nancy, 1840.

Le duc de Bourgogne reposait depuis près d'un demi-siècle sous le monument que lui avait élevé René II, lorsqu'en 1530, la régente des Pays-Bas, Marie de Hongrie, entama une négociation avec la duchesse douairière de Lorraine, afin d'en obtenir la restitution. Le moment était propice, car la Lorraine était alors gouvernée par Christine de Danemark, nièce de l'empereur Charles-Quint et de Marie de Hongrie; les États de Lorraine accordèrent sans difficultés cette autorisation.

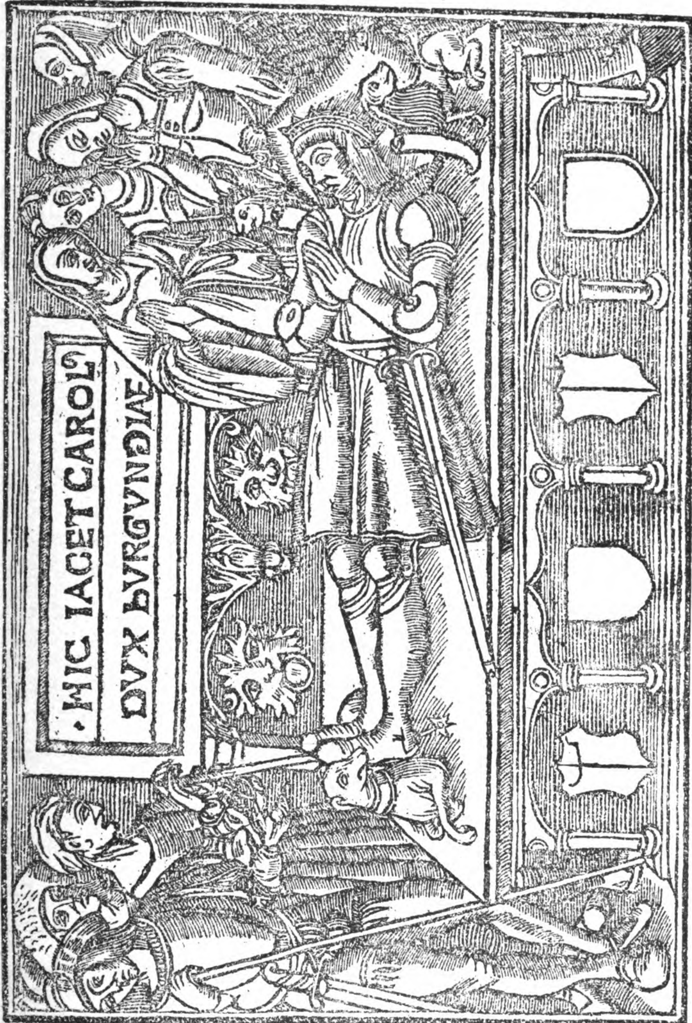
Sur l'avis qui l'informait de cette décision, la régente des Pays-Bas chargea Martin de Cupère, abbé de Crespin, évêque de Calcédoine et suffragant de Cambrai, avec Christophe de Schauwenbourg, justicier des nobles de Luxembourg, et Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes, dit *Toison d'or,* de se rendre à Nancy où ils arrivèrent le 19 septembre pour procéder à l'exhumation des restes du Duc (1).

Nous empruntons au rapport adressé, par Antoine de Beaulaincourt, au Conseil d'État de l'Empire, la description du tombeau de Charles le Téméraire, œuvre de Jean Crocq.

« Sépulture magnificquement érigée contre et en la muraille « de ladicte église....., en la haulteur de deux piedz et demy « ou environ, sur quoy y a ung personnaige couché aiant les « mains jointes et descounfites (2), armé au surplus de toutes « piesches, la visière de son cabasset levée, ledict cabasset fait « en telle forme que princes ou capitaines géneraulx ont accous- « tumé porter, sans pardessus son dict hernatz avoir quelque « cotte d'armes; au deseure de quoy y a certainne vaulsure du « tout enclavée en ladicte muraille au fons de laquelle sont les « armes du dict feu de très recommandée mémoire duc Charles « de Bourgongne portées par deux lions d'or et thimbrées d'une

(1) Voir dans l'*Inventaire de Lorraine,* t. III, f° 673, trois lettres relatives à la délivrance des ossements du duc de Bourgogne qui, transportés d'abord à Luxembourg, furent plus tard déposés à Bruges dans le magnifique mausolée exécuté par Jacques Jongheling d'Anvers, sur l'ordre de Philippe II.

(2) Vaincues, désormais inertes : (Godefroy : *Glossaire.*)


HIC IACET CAROL'
DUX BURGUNDIE



« double fleur de lys, le tout eslevé, et audeseure de ladicte « vaulsure y a plusieurs capiteaulx ou pilereaux procédant de « la molure de devant d'icelle vaulsure, sur ou à l'endroit de « la devanture desquelz y a plusieurs armoiries des quartiers « et seigneuries dudict feu duc, et à chascun costé d'icelle sé- « pulture en dehors de ladicte vaulsure y a divers épitaphes « escrips de grosses lettres d'or sur noir, de le meismes en l'œu- « vre d'icelle sépulture et au devant de laquelle y a de grans « rideaulx ou courtines de toille noire pendans depuis environ « le dessoubz ou pied des orghes d'icelle église, et ce pour con- « server et guarder de poussière et aultres les dictz sépulture et « épitaphes » (1).

Les épitaphes qui se voyaient sur ce monument ont été relevées par le jeune prince de Saxe-Weimar lors du voyage qu'il fit à Nancy, en 1613, et transcrites ainsi dans ses notes (2) :

« Le monument, dit-il, est en marbre et se trouve sous l'or- « gue. Le défunt repose sur une pierre carrée, les mains jointes, « la tête sur un coussin. On lit sur le marbre noir de l'épitaphe « ces vers gravés en deux inscriptions :

I.

« Carolus hoc busto Burgundiae gloria gentis
Conditur, Europae qui fuit ante timor,
Ganda rebellatrix hoc plebs domitore crematas[A]
Post patriae leges, perpete pressa jugo est.
Nec minus hunc sensit Tellus Leodina cruentum,
Cum ferro et flammis Urbs populata fuit.

(1) *Bull. Soc. Arch. Lorr. :* V, 62. *Translation des restes de Charles le Téméraire,* article de Ch. de Linas.

(2) *Voyages recueillis par J. V. Neumayer de Ramsla* (en allemand), Leipzig, 1620, in-4o. La traduction de la partie du voyage en Lorraine a été publiée par M. A. Benoitz dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine en 1876,* t. XXVI, p. 152.

Monte sub Heritio, Francas cum Rege cohortes
Imparidam[B] valido truserat ense fugam
Hostibus expulsis, Eduardum in regna locavit
Anglica, primaevo restituens solio[C].
Bella Ducum, Regum[D], et Caesaris omnia spernens
Totus in effuso sanguine laetus erat.
Denique dum solitis fidit Temerarius armis
Atque Lotharingo cum Duce bella movet,
Sanguineam vomuit[E] media inter praelia vitam.
Aurea qui hostili vellera liquit humo.
Ergo triumphator longaeva in saecla Renatus
Palmam de tanto Principe victor habet.
O Tibi, qui terras quaesisti, Carole, coelum,
Det Deus, et spretas antea pacis opes.
Nunc dic, Nanceios cernens ex aethere muros,
O clemente ferox hoste sepulchror ibi
Discite terrenis quid sit confidere rebus,
Hic toties victor, denique victus *adest* » (1).

(1) « Sous ce marbre repose Charles, la gloire de la Bourgogne et « jadis la terreur de l'Europe. Le peuple de Gand révolté vit brûler, « par la main victorieuse de ce prince, ses antiques privilèges, et courba « la tête sous le poids d'un joug éternel. La ville de Liège éprouva « aussi ses vengeances sanguinaires, lorsqu'il porta le fer et le feu dans « les murs de cette cité. Déjà à Montlhéry, sa formidable épée avait mis « en fuite les cohortes françaises, commandées par leur roi lui-même. « Après avoir chassé les ennemis d'Edouard, il rétablit ce monarque « dans son royaume d'Angleterre, et lui rendit le trône de ses ancêtres. « Méprisant les armes des ducs, des rois et de l'empereur, il ne se plai- « sait qu'au milieu des flots de sang. Mais enfin, lorsque par une con- « fiance téméraire dans la prospérité de ses armes, il alluma la guerre « contre le duc de Lorraine, il exhala son âme sanguinaire au milieu « des combats, et laissa sur une terre ennemie le glorieux insigne de « la Toison d'or. Ainsi René victorieux a remporté sur ce grand prince « la palme d'un triomphe qui vivra dans les siècles à venir. O toi, qui « cherchas l'empire de la terre ! Charles ! que Dieu te donne le ciel et « les trésors d'une paix que tu as autrefois dédaignée ! Aujourd'hui « abaissant de la voûte céleste un regard sur les murs de Nancy, tu « dois t'écrier : là, guerrier cruel, je reçois un tombeau d'un ennemi « généreux. Apprenez combien peu on doit se confier aux choses de la « terre ? Un prince tant de fois vainqueur est ici vaincu à son tour » *Bull. Soc. Arch. Lorr.* (I, 201).

II.

« Dux jacet[F] hic Carolus Belgarum illa ignea[G] virtus,
Cui Mayors dederat bella gerenda pater,
Quem timuit subitis animosus Gallus in armis,
Cuique Allemanorum[H] terga dedere duces;
Quique animum Hesperias bellis agitabat in urbes;
Sed subito invertit sors truculenta[I] viam.
Nam cum Ranerium bello sibi provocat hostem,
Occubuit fuso milite stratus humi;
Et ne tanti[K] Viri laus intesta[ta] jaceret,
Hoc victor victi condidit ossa loco. »

Puis au-dessous en chronogramme :

eCCe Leo Ce CidIt IaMpaX qVaesIta VIgebIt (1)

(Voici le lion mort, maintenant la paix tant désirée règnera).

(1) « Ici repose Charles, le Héros de la Bourgogne, qui eut une âme « de feu, et à qui Mars, son père, inspira le goût des batailles. Il fut « redouté des Français, brave et impétueux, et les généraux de l'Alle- « magne reculèrent devant ses armes. Il rêvait la conquête de toutes « les cités de l'Occident, mais la mort cruelle le renversa tout à coup « au milieu de la carrière. René dont il avait provoqué les armes, mit « ses guerriers en fuite et lui fit mordre la poussière. Pour rendre « témoignage à la gloire d'un aussi grand prince, le vainqueur a fait « déposer ici les restes de son ennemi vaincu ». (Traduction de M. de Villeneuve-Bargemont)

MCCCCLXVVIIIIII (1476)

Selon M. Lepage, cette inscription aurait été composée par un autre auteur que la première note. Nous croyons devoir signaler les variantes suivantes que l'on remarque dans le texte de ces inscriptions publiées par Dom Calmet et M. A. Benoit : A = remotas (A B) — B = in pavidam (D-C) — C = folio (D-C) — D = regumque (D-C) — E = romuit (A-B) — F = En jacet (A-B) — G = inclyta (A-B) — H = Allemannorum (D-C = A-B) — I = temulenta (D-C) — K = tanta (D-C).

Georges Aulbery, ancien secrétaire de Charles III, qui écrivit la *Vie de saint Sigisbert roy d'Austrasie et de Metz*, imprimée à Nancy en 1617, nous a laissé la description suivante :

« Et à gauche dudit chœur sur un autre tombeau eslevé « soubs une petite arcade qui est prinse dans la muraille, se « voient les armes et la statue couchée de Charles dernier duc « de Bourgogne, somtueux et magnifique autant que le temps « et la qualité d'un tel prince pouvoit porter, avec un très élé- « gant épitaphe latin tesmoignant et la valeur nompareille de « ce prince là et le charitable office d'un ennemy vrayment « chrestien... Son épitaphe est si élégant et si grave qu'il m'a « prins envie de le coucher ici :

Carolo hoc busto Burgundae, etc. » (1).

Lionnois s'exprime ainsi : « Le lendemain de sa victoire, « René fit apporter dans sa capitale le corps du duc de Bour-

(1) Les deux derniers vers de la première inscription et la seconde tout entière n'ont point été reproduits par Aulbery.

Dans son Epitome des gestes de soixante-trois ducs de Lorraine (manuscrit de la Bibliothèque de Nancy) Jean d'Aucy rapporte que : « Sur la sépulture furent engravés deux versets en tesmoignage de sa « vie, lesquels furent composés par un orateur lorrain et préférés à « plusieurs autres épitaphes que les gens savants de ce temps-là y pré- « sentèrent, et chantent en cette sorte :

« Te pacis piguit, te tæduit atque quietis,
« Carole, sicque jaces, jamque quiesce tibi. »

La paix te pesa, tu t'ennuyas aussi du repos,
Charles te voilà enterré, repose maintenant.

En parlant des deux lames de plomb placées de chaque côté des monuments, sur lesquelles on lisait les deux inscriptions en vers latins, l'une de douze, l'autre de cinq distiques, M. A. Collignon suppose que ces lames ou tableaux furent posés plusieurs années après l'achèvement du monument. « C'est, dit-il, ce qui paraît résulter de la note suivante des comptes de Georges des Moynes, pour 1512-1513 : payé par le célerier à Claude le serrurier pour deux crampons pour pendre le tableau de la sépulture du feu duc de Bourgogne...... 2 gros ». (*Souvenirs artistiques et littéraires de la bataille de Nancy* = *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1894, p. 291.)



Pl. II.



« gogne et lui fit faire, pour conserver la mémoire de son triom-
« phe, *qui dans tous les temps fera la gloire de la maison de*
« *Lorraine et l'honneur de la nation*, un superbe mausolée pour
« le temps, embelli des armes de Bourgogne, des 17 provinces,
« ses souverainetés et de ses alliances, lequel étoit placé de-
« vant la chapelle de Saint-Sébastien, qui étoit devenue celle
« de Saint-Michel pour les marchands, où l'on voyoit sa sta-
« tue, avec ces vers sur deux lames de plomb placées aux deux
« côtés de ce monument : *Carolo hoc* » etc., etc. (1).

Enfin M. de Villeneuve, qui ne fait point connaître la source où il a puisé la description qu'il a donnée, s'exprimait ainsi : « On voyait, placé à l'entrée de la chapelle Saint-Sébastien, « l'effigie de Charles le Téméraire, de grandeur naturelle, les « mains jointes devant la poitrine, la tête posée sur un coussin « soutenu par deux lévriers. Le duc de Bourgogne était repré- « senté en tunique et sans cotte d'armes, comme vaincu. Il por- « tait l'épée ceinte au côté, dans le fourreau. Ses genoux, ses « jambes, ses pieds paraissaient revêtus de fer, et les talons, « armés de longues molettes, s'appuyaient sur un chien couché. « Le sarcophage, séparé de la muraille par un intervalle de co- « lonnettes et d'arcades à ogives, était entouré de divers blasons « de la puissante maison de Bourgogne, et les écussons émaillés « de ses dix-sept provinces ou alliances annonçaient combien « avait été redoutable le souverain trouvé gisant dans un chétif « ruisseau » (2).

Nous ignorons quels peuvent être les « autres documents restés inédits jusqu'à ce jour qui, selon le rapport de M. Lepage, nous apprennent que la *sépulture* de Charles le Téméraire était en pierre et non en bronze comme quelques-uns l'ont supposé » (3).

(1) *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, 1811.
(2) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : I, 198.
(3) *Idem* : I, 199. — C'est par erreur que l'auteur inconnu des *Observations faites pendant le cours de mon voyage*, en 1753, indiquait le tombeau de Charles le Téméraire dans la chapelle des Cordeliers :

Aucune des relations précédemment rapportées ne fait allusion à l'emploi du métal dans l'édification de la sépulture du duc de Bourgogne. *Toute de pierre* dit le contrat passé avec Jean Crocq, et si, dans le récit de son voyage en Lorraine, le prince de Saxe-Weimar dit que le monument est en marbre, on peut croire qu'en cette circonstance il dut être induit en erreur par l'aspect brillant et poli de la pierre employée. Enfin dans le « Détail de ce qui s'est passé dans la démolition de l'église », dressé, le 15 juin 1717, par les chanoines du chapitre de Saint-Georges, le rédacteur de ce rapport, qui prend le soin d'indiquer la nature du mausolée de Jean d'Anjou et de Nicolas d'Anjou « construit en marbre noir », n'aurait eu garde d'omettre une telle particularité si certaines parties du tombeau de Charles le Téméraire avaient été en bronze.

Remarquons en outre que dans ces descriptions on ne voit point « aux deux boutz de ladite sépulture », comme il est dit dans le règlement de compte, « les deux ymaiges de Sainct-« Andreu et de Sainct-George »; si elles furent réellement exécutées, ces deux statues n'occupèrent pas longtemps la place qui primitivement leur était assignée; on ne les retrouve point dans la *Nancéïde* imprimée en 1518 (1).

Il n'est point facile de préciser l'époque à laquelle le duc de Lorraine confia à Jean Crocq le soin d'exécuter le tombeau sur lequel devait reposer la statue du duc de Bourgogne. M. Lepage indique la date de 1506 (2). Mais en raison de l'importance

« sous cette chapelle on voit dans un caveau les corps des différents princes et empereurs rangés dans des cercueils de plomb; les différents mausolées et effigies de ces princes sont dans la chapelle dont j'ay parlé.

« Le mausolée sur la droite est celuy de Charles le Téméraire, ses seules entrailles sont dans ce caveau, car son corps est à Dijon...... ». (Manuscrit de la bibliothèque de M. L. Petit de Vausse).

(1) Les bois de la *Nancéïde* n'offrent aucun monogramme, aucune marque qui puissent permettre de les attribuer à un graveur connu. M. G. Save croit que ces bois ont été exécutés à Bâle par un artiste de l'école d'Holbein.

(2) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : IV, 25.

de cette œuvre considérable, de la nécessité où se trouvait notre sculpteur de veiller par lui-même à l'achat des matériaux et peut-être aussi à leur transport (1), on doit admettre que ce mausolée, terminé dans le cours de l'exercice 1506-1507, c'est-à-dire dans les dernières années du règne de René, mort le 10 décembre 1508 (2) avait été commencé depuis plusieurs années.

L'indication d'un premier paiement de 150 livres fait pendant le cours des travaux, par François Thun, maître de la monnaie (3), aurait pu nous venir en aide dans cette recherche, si, dans le compte définitif dressé par le receveur général, il avait été rappelé l'époque à laquelle il avait eu lieu. Or, les archives de Lorraine ne fournissent aucun renseignement à cet égard et, malgré nos recherches et celles de M. L. Germain, il ne nous est pas permis de résoudre cette question.

De l'examen du compte de 1506-1507 il semble résulter que, malgré la réputation dont Mansuy Gauvain jouissait à la cour de Lorraine, le talent bien reconnu de notre imagier barrois lui fit confier de préférence l'exécution de cette œuvre capitale, à laquelle René attachait une si grande importance; avant d'en recevoir la commande, Jean Crocq avait dû soumettre au prince, non seulement plan et devis, mais encore produire en petit un modèle de cette sépulture.

A cette époque, les imagiers ou entailleurs d'images étaient à la fois les inventeurs et les artisans de leurs œuvres. Artistes essentiellement créateurs, ils concevaient les projets, traçaient

(1) 1511-1512. Payé par ledict Receveur audict Mansuy ymageur pour la marchandie faicte avec lui d'avoir esté au lieu de Savonnières en Partoy faire rayer des pierres de taille et taillié le pourtraict de monseigneur qui est à cheval sur le portal de la dicte maison sur la grant Rue, ainsi qu'il se monstre du tout à ses fraiz..... pour ce... LXVj fr. (*Bull. Soc. Arch. Lorr. :* I. 103).

(2) *Bull. Soc. Arch. Lorr. :* I, 199.

(3) François Thun, orfèvre, maître de la monnaie de Lorraine occupait cette charge dès 1492-1493 ; le dernier compte rendu par lui, qui nous soit parvenu, porte la mention de *septième* (1499-1500) ; les suivants relatifs aux années postérieures ont disparu et on ignore à quelle époque ce maître de la monnaie quitta sa charge.

les plans, dressaient les devis; ils allaient soit à la carrière, soit au chantier, faire choix des matériaux, en prendre livraison et veiller à leur transport; ils dirigeaient les travaux accessoires tels que ceux des huches ou grands meubles dont ils devaient faire les sculptures; ils s'occupaient des moindres détails de la construction et de la mise en place des monuments qu'ils avaient à décorer, taillaient eux-mêmes la pierre et le bois, puis suivant la mode du temps, ils coloriaient leurs œuvres.

Si on veut se faire une idée exacte de l'œuvre capitale exécutée par Jean Crocq, il est bien difficile, en lisant les nombreuses descriptions qui en ont été faites, d'accepter comme fidèles les représentations reproduites dans la *Nancéïde* et le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine;* sur quelques points seulement, récits et images paraissent être d'accord (1).

C'est ce qu'a fait remarquer avec autorité M. Ch. de Linas dans l'examen comparatif des descriptions si différentes entre elles, d'Antoine de Beaulaincourt et de M. de Villeneuve. Ce dernier s'est inspiré de la gravure de la *Nancéïde* pour décrire un monument détruit un siècle avant lui, sans prendre garde que ce bois ne présentait point de sérieuses garanties d'exactitude, ce dont il était facile de se convaincre en examinant les autres gravures contenues dans cet ouvrage. Le premier, au contraire, nous dépeint le monument tel qu'il l'a vu en 1550, lors de la translation des restes du duc de Bourgogne. Son récit nous montre le *gisant* couché sur une dalle, sous une voussure, arcade ou tabernacle, sorte d'arche *prinse* dans la muraille; il est armé de *toutes piesches*, la *visière de son cabasset levée*, afin de laisser voir le visage, *sans pardessus son dit harnatz*, c'est-à-dire sans tunique sur son armure. Au fond on voyait les *armes du feu duc portées par deux lions d'or et thimbrées d'une double fleur de lys*.

Or rien de tout ce qu'a vu le Roy d'armes n'apparaît sur le

(1) « Il faut observer, disait M. Digot, que le dessin ne s'accorde « guère avec les détails contenus dans le compte du receveur géné- « ral ». *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 356.

bois de 1518 : le duc porte une *couronne* sur la tête au lieu du « casque fait en telle forme que princes et capitaines généraux ont accoustumé porter » ; près du coussin sur lequel elle repose se tiennent *deux lions assis; une épée est suspendue* à son ceinturon; son armure est recouverte d'une tunique et ses pieds, *munis d'éperons à molettes*, s'appuyent sur un levrier qui ne saurait être à sa place sur le tombeau d'un chevalier; enfin, au-dessus du gisant, sont reproduits, fixés à la muraille *deux mufles de lion, un anneau entre les dents* (?) puis, au lieu de l'écu aux armes du duc, un *simple cartouche* sur lequel on lit :

· HIC · IACET CAROL'
· DVX · BVRGVNDIAE

La dissemblance la plus grande existe entre ces deux récits; il y a loin entre ces deux mufles de lions assez semblables à des heurtoirs et les *deux grans lyons tenant le tymbre du feu duc de Bourgogne* dont il est fait mention dans le compte réglé à Jean Crocq.

Si, continuant cet examen, nous étudions la décoration de la voussure sous laquelle repose le corps de Charles le Téméraire, nous voyons l'arche creusée dans la muraille, décorée, dit Beaulaincourt, *des diverses armoiries des quartiers et seigneuries dudict feu duc*, de XVII *escussons où les armes de tous ses pays devaient être*, selon les termes du compte de 1506-1507, quand le bois de la *Nancéïde* nous montre seulement quatre écussons sans armoiries sur le coffre du sarcophage.

La reproduction de ce bois par M. Al. Melin, lithographiée par L. Christophe, est une mauvaise copie qui modifie sensiblement l'œuvre originale; un calque eût été préférable, car rien ne justifie les divers changements apportés dans cette reproduction. La gravure faite en 1518 n'étant pas une image fidèle du tombeau exécuté par Jean Crocq, la planche insérée dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, n'est point de nature à nous donner une haute idée de l'œuvre de notre

imagier « qui devait, comme le fait dire à René l'auteur de la *Nancéïde*, mériter l'admiration des siècles ».

Les différences que présentent entre elles les diverses relations rapportées ci-dessus peuvent-elles autoriser à croire avec M. Digot que, Jean Crocq n'ayant pas reçu la somme promise, on avait sans doute modifié le plan primitif pendant l'exécution du monument?

Une telle supposition ne saurait être admise; elle ne repose sur aucune preuve, car on ne connaît point les termes précis du contrat, mais seulement ce qui en est rappelé dans la mention de la dépense portée au compte de l'exercice 1506-1507. Or, dans le passage en question, il n'est fait aucune allusion à une modification apportée dans l'exécution du plan dressé par Jean Crocq ; il est seulement dit que, sur le rapport des experts chargés de recevoir ledit monument, il avait été décidé une retenue de XV livres sur la somme de LXXV qui restait à payer.

Nous n'acceptons pas non plus comme exacte l'opinion émise par H. Lepage « que ces travaux avaient été exécutés d'une manière assez médiocre, du moins sous le rapport de la solidité, car plus tard (1511-1512), on était obligé de faire des restaurations assez importantes à la statue » (1).

Si, après sa mise en place dans l'église de Saint-Georges, Mansuy Gauvain dut, cinq ans après, y faire une aussi importante réparation que celle de « deux jambes neufves en la représentacion du feu duc de Bourgogne... et radoubé aucunes petites pièces de ladicte sépulture », on ne saurait attribuer ce fait à un défaut de solidité, mais à un grave accident, à un choc dans lequel les jambes de la statue auraient été brisées (2).

La supposition émise par H. Lepage ne saurait donc être

(1) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : I, 200.

(2) « Payé par le célerier à Mansuy imaigeur par appoinctement à « lui fait d'avoir taillé et mis deux jambes neufves en la représentacion « du feu duc de Bourgongne estant en l'église Sainct George est radoubé « aucunes petites pièces de ladicte sépulture ». (*Ibid.* : I, 201).

prise en considération et on ne peut admettre qu'un défaut de solidité ait pu, au lendemain de sa mise en place compromettre ce monument. S'il en avait été ainsi en 1512, dans quel état de dégradation aurait-il été lors de l'enlèvement des restes de Charles le Téméraire en 1550, et surtout au XVIII[e] siècle? Remarquons qu'au jour de la destruction de la collégiale de Saint-Georges, en 1717, rien n'indique que le tombeau ait été en mauvais état de conservation. Il est dit dans le procès-verbal dressé par les soins du chapitre : « On avait cru que ce fameux « monument, éternellement glorieux à la Lorraine, serait au « moins respecté, mais il a été compris dans la ruine des autres « et de l'église dont bientôt il ne restera pas même le souvenir. « C'est pourquoi pour conserver dans ce chapitre la mémoire « d'un monument de la protection de la main toute-puissante de « Dieu, et pour la gloire de cette église, d'avoir eu en dépôt « les restes d'un héros qui a fait la terreur d'une partie de l'Eu- « rope, Messieurs ont ordonné de décrire sur le registre les vers « qui accompagnent ce mausolée. Le duc René le fit faire et « mettre au côté droit du grand autel, sous les orgues. On y « voyait la statue du duc de Bourgogne et tout autour étaient « les armoiries sur des écussons blasonnés des pays qui lui « appartenaient » (1).

Quant à la réduction de quinze livres sur le montant du prix convenu lors du devis établi par Jean Crocq, elle résulte d'un usage en vigueur à cette époque par lequel, lors de la réception de l'œuvre, l'ensemble de tout travail un peu important était soumis à d'autres maîtres qui venaient examiner et contrôler l'ouvrage de leur confrère (2).

(1) *Bull. Soc. Arch. Lorr. :* I, 188.

(2) En 1491, Geoffroy Courtois de Gondrecourt, maçon, est nommé « regardeur sur les œuvres de maçonnerie au bailliage de Bassigny pour corriger les abus et amendes rapporter aux officiers des lieux ». En 1496, Simon Boussart était « maistre visiteur du mestier de maçonnerie » dans le duché de Lorraine. En 1506, Martin Chambiges était contrôlé à la cathédrale de Troyes par « ung nommé Michel maistre maçon de Saint Nicolas en Lorraine ». Voir A. Lance, *Dict. des architectes français.*

Ce monument continua à décorer la chapelle princière de Saint-Georges après que le corps du duc de Bourgogne eut été rendu en 1550, à la sœur de Charles-Quint. « Le mausolée « devenu vide perdit sans doute la majeure partie de son intérêt. « Toutefois, avec les bannières bourguignonnes qui flottaient au- « dessus, c'était un trophée élevé à la gloire nationale et un pré- « cieux spécimen de l'état des arts en Lorraine à la fin du xve « siècle. Mais l'année 1742 le vit disparaître sans retour, avec « l'édifice entier qui le renfermait....., et ce qui demeure inex- « plicable c'est l'ignorance où l'on est encore de ce qu'ont pu de- « venir les débris de « *cette moult belle tombe* » élevée par la « noble générosité de René » (1).

L'œuvre de destruction commencée par Léopold en 1717 ayant été consommée par Stanislas, aucun des souvenirs précieux que renfermait la Collégiale de Saint-Georges n'échappa à la ruine ; avec eux disparut sans laisser de trace l'œuvre de Jean Crocq (2).

Quoique la présence de notre imagier à Nancy eut été rendue nécessaire pour l'exécution de ce grand travail, Jean Crocq était de retour à Bar dans le cours de l'année 1506-1507, puisqu'il est rapporté qu'il reçut alors « v frans pour avoir fait à « neuf marmousels aux trois chayères faites par Jennin des « Fontaines, concierge du château de Bar, dans la chapelle « Notre-Dame à Saint-Maxe, là où le seigneur roi se tient dans « les services » (3).

(1) *Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1839, p. 189.

(2) Il n'attendit point l'époque de la tourmente révolutionnaire à laquelle trop souvent on attribue, bien à tort, la destruction de tant de chefs-d'œuvre disparus à une époque antérieure, alors que, dans une ardeur réactionnaire contre le moyen âge et la Renaissance, on expulsait des églises quantité d'œuvres d'art et de monuments funèbres pour moderniser tout à la romaine.

Voir dans l'*Ami des Monuments et des Arts...*, l'article de M. Oudet publié par nos soins sous le titre, « *État de l'art en France et le vandalisme dans la Meuse au* XIXe *siècle* ».

(3) Arch. Meuse : B. 530, f° 126. = « Marmousets petites figures grimaçantes ou grotesques dont on ornait l'extrémité des bras de fauteuil ».

1507 « 53 fr. 4, par le receveur à Jennin de Fontainnes, concierge

Cette qualification de *concierge* donnée à plusieurs grands artistes éveille en nous l'idée qu'au moyen âge ce nom signifiait chargé de la conservation; Hugues de la Faye, peintre du duc Antoine, avait la charge de *Concierge du Palais ducal* qu'il avait obtenuè en 1536 à la mort de Jacquot de Vaucouleurs, maître-maçon de Lorraine (1).

Pour s'attacher plus particulièrement les artistes qu'ils avaient remarqués, nos princes confiaient à bon nombre d'entre eux certaines fonctions domestiques alors très en honneur. Indépendamment du titre de *valet de chambre* accordé par René II à Guillaume Hanes, orfèvre, tailleur et essayeur à la Monnaie de Nancy, de celui *d'escuier de cuisine de Monseigneur* donné à Nicolas de Troyes, monnayeur à Nancy, plusieurs imagiers reçurent le titre de *concierge*, sorte de charge publique qui les faisait considérer à l'égal des officiers des maisons royales ou ducales.

On ne saurait s'étonner de voir des artistes de cette valeur exercer, il est vrai en apparence, des charges si contraires à la nature de leurs talents quand les comptes nous montrent Raymond du Temple et Jean Aubelet, maîtres constructeurs de Charles V qualifiés « *sergents d'armes du roi* », puis Baptiste Androuet, sieur du Cerceau, dénommé « *conseiller du roy* », titre qui fut accordé à un grand nombre de ses successeurs. Ne voit-on pas Jean Perréal, dit Jean de Paris, peintre du roi Charles VIII, être nommé par celui-ci « *son valet de chambre et chirurgien ordinaire* »! Ce dernier titre, qui aurait lieu de surprendre puisque cet artiste n'avait aucune connaissance dans l'art de la médecine, montre avec toute vraisemblance qu'il s'agissait d'une charge purement honorifique (2).

« du château de Bar, que la royne de Sicile notre très redoubtée dame « lui a ordonné estre paieez pour les parties qu'il a fournies pour faire « une chaière pour ladite dame ». 6e compte de Xphe Liétard.

En mai 1508, marché passé avec Michellet Descambert, imagier, pour « faire entailler tous les marmousets de bois des lices du jardin, au château de Gaillon, à raison de V sous pièce ». *Comptes des bâtiments du Roi*, par M. de La Borde.

(1) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : IV, 19.

(2) En 1389, Pierre Dubos, peintre du duc de Bourgogne, est qua-

Depuis lors, il n'est plus fait mention de travaux exécutés par Jean Crocq; M. Lepage n'en a relevé aucune trace dans les archives de Lorraine, mais dans les comptes rendus par Christophe Liétard, receveur général du bailliage de Bar, pour l'exercice de 1508 à 1509, on trouve la mention du paiement de la pension que lui faisait le prince et de celui des frais de l'entretien de l'apprenti que lui avait confié René :

« xx frs. a Jehan Croch ymaigeur demeurant à Bar pour le « iiij[me] payement de pareille somme que led. receveur est tenu « luy payer de quelconques deniers de sa recepte ordinaires « ou extraordinaires par l'espace de sept années commancées à « la Pasques mil cinq cents cinq, assavoir x frs. pour le noris-« sement de François fils de Jehan Bourée mareschal son ap-« prantif et autres x fr. pour le drap d'une robbe que le Roy « nostre dict seigneur luy a taxé et ordonnez estre payez pour « lui apprendre, monstrer et enseïgner le mestier d'ymaigeur « durant et pendant led. temps desd. sept années qu'il est loué « aud. Jehan Croch, comme il est retenu et appert plus à plain « par le iiij[e] compte dudit receveur pour ce compte cy luy « avoir payé ladite somme pour l'année de ce pn̄t compte mil « cinq cent huit. Et appert par sa quittance signée de sa main « rendue cy » (1).

A partir de cette époque tout paiement cesse, ce qui semble indiquer que la mort de René, survenue le 15 décembre de cette même année, avait enlevé à notre sculpteur tout à la fois pension et protecteur. C'est du moins ce qu'il est permis de conclure de la mention suivante extraite du 9[e] compte de Christophe Liétard pour l'exercice compris entre le jour de Pâques 1510 et celui de la veille de Pâques 1511 :

« VI fr. a Jehan Crocq, ymaigeur dm̄t à Bar auquel led. feu

lifié « *maiztre des engins du châtel de Hesdin* » ; en 1410, Hugues de Bouloingne est élevé à la dignité de « *gouverneur de l'horloge* » de ce même château.

(1) Arch. Meuse : B. 532, f° 112. Le 4[e] compte, pour 1505-1506, mentionne le même article de dépense, dans des termes identiques, sans aucune addition intéressante (B. 529, f° 15). Le nom de l'*ymaigeur* est orthographié Jehan Crocq.

« Sgr. Roy, que Dieu absoille, luy a ordonné estre payé par « chacun an la somme de six frans par manière de pension et « jusques à son bon plaisir pour ce compte et luy avoir payé « lad. somme pour l'année de ce pn̄t compte. »

« xx frs. audit Jehan Crocq pour le vi^e payement de sept « années comancées à la Pasques mil cinq cents cinq que ledit « feu Sr Roy de Cicille dern^t trespassé luy a assigné et or- « donné payer par led. recepveur sur lad. recepte assavoir « x frs. pour le norrissement de Jehan (1) fils de Jehan Bou- « rée son apprantif et les autres x frs. pour le drap d'une « robbe pour luy apprandre et monstrer le mestier d'ymaigeur « durant lesd. années pour ce compte cy et pour l'adve- « nir » (2).

Or, comme il est porté en marge de ces deux paragraphes :

« Rayé parce qu'il n'est en compte »,
« Rayé parce qu'il n'a ordonnance de la Royne »,

on peut également admettre que la mort de René avait précédé de peu celle de notre imagier; c'est à cette dernière supposition que nous nous arrêtons de préférence.

« Aucun document, dit H. Lepage, ne permet de fixer « d'une manière approximative l'époque de la mort de cet « artiste ». Or, un autre imagier célèbre, Mansuy Gauvain, ayant été chargé en 1511-1512 de la restauration du mausolée de Charles le Téméraire, ne doit-on pas pouvoir conclure de ce fait qu'à cette époque Jean Crocq avait cessé de vivre.

Quoi qu'il en soit, à dater de l'année 1510-1511, ni les comptes de Lorraine, ni les archives du Barrois ne fournissent de renseignements sur Jean Crocq; il n'est plus fait mention de paiements à notre artiste qui paraît avoir cessé de travailler;

(1) L'écrivain qui transcrivait ce compte a commis une erreur en écrivant le nom de Jehan, au lieu de celui de François (Voir B. 529, f° 157).

(2) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : B. 617, f° 100.

peut-être son habile ciseau s'était-il pour toujours échappé de ses mains (1).

Désormais dans les comptes il ne sera plus question que de Martin, de Claude Crocq et de leurs descendants.

(1) Dans une brochure devenue très rare : *Le duc Anthoine de Lorraine au Musée de Bar : Statue équestre par J. Viard, statuaire à Nancy*, Bar-le-Duc, 1852, in-8°, M. Th. Oudet attribuait à « Jean Crock, frère de Claude Crock, painctre de Monseigneur, tailleur d'imaiges du duc Anthoine à Bar-le-Duc » la sculpture d'une cheminée de l'ancienne chambre des Comptes, détruite en 1846, dont un bas-relief fut placé « en surélévation de la grande cheminée renaissance » dans le grand salon de peinture du Musée.

Nous ne pouvons à notre grand regret ajouter aucune confiance au récit de l'ancien conservateur du Musée de Bar ; il ne fournit aucune preuve à l'appui de son assertion et ne paraît pas avoir formé son opinion aux sources de l'histoire. Claude Crocq ne peut avoir été le frère de Jean Crocq et s'il fut le peintre en titre du duc Anthoine, qui fit son entrée à Bar, le 6 mars 1508 (1509 n/style), nous n'avons aucune preuve qu'il ait jamais fait œuvre de sculpture pour ce prince.

II

TOMBEAU DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

Dans le précédent chapitre, rédigé depuis quelques années (1), nous avons cherché à établir par des textes empruntés aux comptes du temps, aux récits des voyageurs, quel était l'ensemble de l'œuvre de Jean Crocq; en l'absence de tout morceau de sculpture qui pût lui être attribué, nous avons dû nous appuyer sur des documents écrits pour faire partager la haute opinion que nous avions de la valeur artistique de notre sculpteur barrois, et déclarer inexactement reproduites les deux représentations du tombeau de Charles le Téméraire. Aujourd'hui il va nous être permis d'étudier à notre aise l'œuvre principale du maître.

En parcourant dans les *Annales archéologiques* de Didron (2), le rapport de M. Henri Gérente sur la précieuse collection des cartons de Gaignières conservés à Oxford, dans la Bibliothèque Bodleienne (3), je fus frappé par la rédaction du passage suivant : « tombeau de marbre blanc et noir dans le chœur, « à gauche, de l'église de Saint-Georges à Nancy : chevalier « couché, la tête surmontée d'un tabernacle; le tombeau logé « dans une espèce d'alcôve gothique du xve siècle; armoiries « du duché de Bourgogne ».

(1) Ce chapitre avait été lu en séance de la Société des Lettres.

(2) Tome X, p. 332.

(3) De 1781 à 1784, plusieurs portefeuilles de Gaignières contenant des dessins à la plume d'anciens mausolées et tombeaux de seigneurs, tant ecclésiastiques que barons, furent soustraits à la bibliothèque du roi par une personne préposée à leur garde.

Il n'était point indiqué que ce tombeau fût celui du célèbre duc de Bourgogne, mais cela ne pouvait être un seul instant l'objet d'un doute; j'allais pouvoir enfin comparer les deux mauvaises représentations qui en ont été données avec le dessin fait, à la fin du XVIIe siècle, par un des dessinateurs employés par Gaignières. Une copie devait se trouver à la bibliothèque nationale, l'administration ayant fait prendre à la Bibliothèque Bodleienne des calques des dessins volés autrefois dans les cartons de Gaignières, pour les réintégrer au département des Estampes et remplacer ainsi les originaux perdus.

Ne retrouvant point alors le dessin du tombeau qui nous occupe dans les cartons obligeamment mis à notre disposition, je m'adressai à la direction de la Bibliothèque Bodleienne et quelques jours après je reçus une épreuve du dessin que je suis heureux de soumettre à nos confrères.

Avant d'étudier le monument dans tous ses détails, il convient, croyons-nous, de consacrer quelques instants à l'examen du dessin original exécuté, non pour Gaignières, comme nous l'avait fait croire le rapport de M. Henri Gérente, mais bien pour Pierre Palliot, dont les travaux manuscrits et les dessins arrivèrent après sa mort, en 1698, à Antoine Joly, marquis de Blaisy, premier président à la cour du Parlement de Paris.

Au bas du dessin fait pour Palliot, on lit :

« **Ms de Paliot à M. le président de Blaisy, t. 7, p. 164.** »

A cette époque Gaignières, qui depuis vingt ans désirait avoir en communication les précieux manuscrits de Palliot, s'empressa de mettre à profit la bienveillance du marquis de Blaisy et fit prendre par son copiste Boudan les calques des dessins dont il avait besoin pour ses collections. Nous ignorons si le croquis original du tombeau de l'église Saint-Georges est de la main même de Palliot qui, à la fois imprimeur, libraire, graveur en taille douce et orfèvre, avait parcouru en tous sens la Bourgogne pour reproduire ceux des monuments qui pou-

vaient servir à l'histoire généalogique des familles (1); peut-être s'était-il adressé à un artiste lorrain pour se procurer le dessin de ce tombeau si riche en écussons armoriés.

Cette reproduction du mausolée élevé à la mémoire de Charles le Téméraire doit inspirer toute confiance — au moins d'une manière générale; — et si nous avons à relever quelques inexactitudes faciles à rectifier, certaines irrégularités dont on aura sans doute peine à découvrir la cause, du moins dans son ensemble la copie que nous possédons est suffisamment bien faite pour donner une idée assez exacte du talent de Jean Crocq : toutefois, il faut tenir compte ici de la manière dont, à cette époque, on reproduisait les monuments de ce genre et prendre en considération les prix plus que modestes accordés aux artistes chargés de ces sortes de travaux.

« Pour les armoiries à l'encre, deux liards la pièce; pour les « armoiries enluminées, un sol; pour les tombes dessinées, « neuf sols et pour les tombeaux surchargés d'ouvrages ex- « traordinaires, colorés et dorés, trente sols » (2).

La gravure sur bois insérée dans la *Nancéïde* étant une œuvre d'imagination, il s'ensuit que les diverses descriptions faites de nos jours, de ce monument élevé à la mémoire de Charles le Téméraire, sont toutes inexactes. Une seule, celle d'Antoine de Beaulaincourt pouvait donner une juste idée de l'œuvre de Jean Crocq; elle seule aurait dû servir de guide dans les tentatives de reconstitution présentées par nos devanciers.

En tout conforme au dessin de Palliot, le rapport du roi d'Armes de la Toison d'or nous montre le duc couché sur son cénotaphe, armé de toutes pièces, la visière de son casque relevée, les mains jointes et découvertes; sa tête repose sur un

(1) Palliot a publié en 1662 : *La vraye et parfaite science des armoiries ou l'indice armorial de feu maistre Louvan Geliot, advocat au Parlement de Bourgongne.*

(2) Ernest Petit, *Roger de Gaignières et Pierre Palliot : Lettre à M. Léopold Delisle.* (*Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire,* année 1894).

coussin placé devant un dais ou tabernacle; ses pieds s'appuyent sur un lion couché (1). Au fond de l'arche, sur une tablette encastrée dans la muraille, se dressent deux lions supportant les armoiries du défunt, ayant pour cimier un heaume à six grilles que surmonte la couronne ducale dans un entourage de lambrequins.

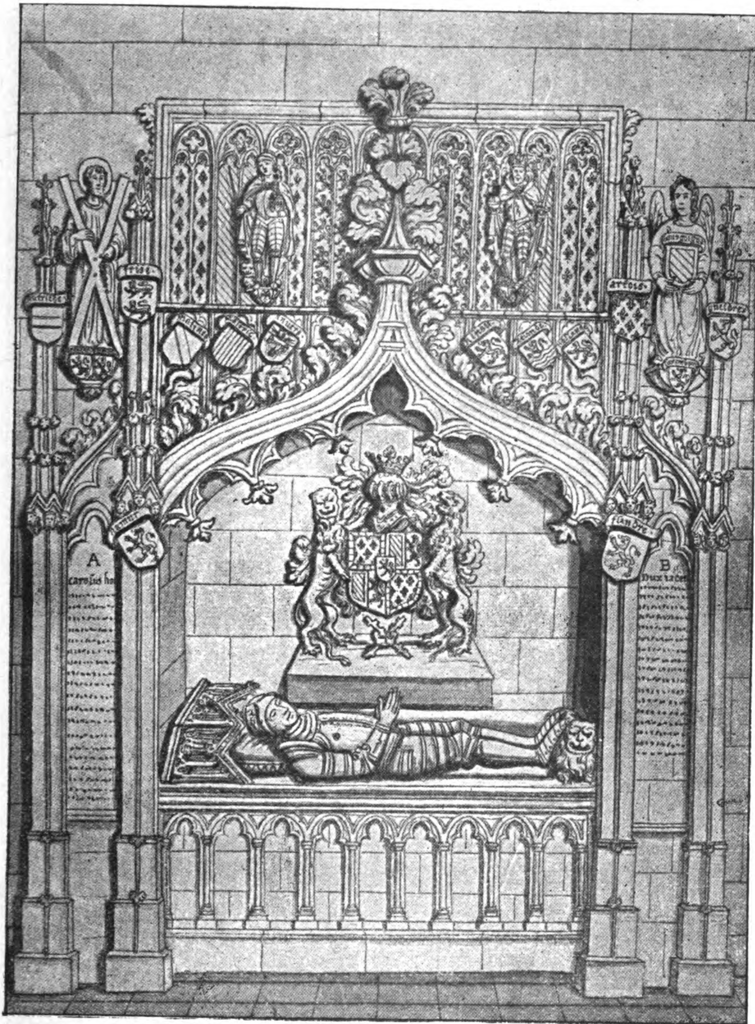
Au-dessous se voit le briquet de Bourgogne.

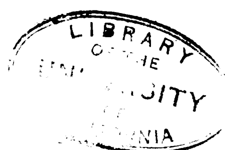
Le sarcophage est placé sous une arcade en accolade, garnie de belles feuilles recourbées que couronne un panache pédiculé; cette arcature est accostée d'un double contrefort dont les sommiers sont surmontés de pinacles élancés ornés de crochets. Au-dessus du monument, et couvrant la muraille dans toute la largeur de l'arcade, règne un fénestrage formé de neuf baies, dans le remplage duquel figurent alternativement les armes de France et de Bourgogne ancien, de France et de Bourgogne moderne.

De chaque côté du panache, qui surmonte l'arcade, sont placées sur des culs-de-lampe, aux armes de l'Empire, deux statues dans l'une desquelles on peut reconnaître Charlemagne. Entre les colonnettes des contreforts sont également deux autres statues, de dimensions plus grandes, représentant l'une saint André ayant devant lui l'instrument de son supplice, l'autre un ange ailé tenant sur sa poitrine l'écusson de Bourgogne. Les armoiries des dix-sept villes et provinces qui constituaient le vaste domaine de Charles le Téméraire sont disséminées en diverses places de ce monument, sur les bases des pinacles, les culs-de-lampe et dans les écoinsons au-dessus de l'arc en accolade. Au sommet de ces écussons, sur un listel flottant, était inscrit le nom de la ville ou de la province.

Le dessin de Palliot reproduit par Gaignières n'est point assurément d'une fidélité irréprochable; cependant tel qu'il est,

(1) Il y a loin de la réalité à la description qui nous montre le prince « sans heaume, ni cuirasse, pour marquer sa défaite et cruelle injure, les pieds appuyés non sur le lion mort auquel a droit tout chevalier, mais sur un chien, comme pour les effigies des dames ». La *Lorraine artiste*, 1893 : — *Les restes du Téméraire sont-ils à Bruges ou à Nancy?*


A
B



il est suffisant pour donner une idée assez juste de l'œuvre de Jean Crocq. On peut croire que les baies du fénestrage avaient une forme plus ogivale, ce à quoi le dessinateur n'a pas pris garde; de plus, quand il a reproduit les armoiries des dix-sept villes et provinces soumises au puissant duc de Bourgogne, il a par inadvertance inscrit le nom de Maestricht au-dessus de l'écusson de Malines qui porte « d'or à trois pals de gueules », puis mis le nom de cette ville sur l'écusson de la seigneurie de Salins, dont les armes étaient « de gueules à la bande d'or » (1).

(1) Sur un sceau appendu à un acte du 13 octobre 1467, Charles le Téméraire est désigné : Duc de Bourgogne, de Lorraine, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins (*de Salinis*) et de Malines.

L'écusson de Salins est gravé sur un sceau de Charles-Quint de l'année 1515 (Vredius, *Sigilla comitum Flandriae,* Bruges, 1639).

III

MARTIN CROQ

(14..-154.).

N'ayant point l'intention de rédiger sur chacun des artistes du nom de Crocq — devenus désormais lorrains — une étude semblable à celle que nous avons consacrée au chef de cette famille, nous nous contenterons de rapporter ce que nous avons rencontré, au cours de nos recherches, dans l'Inventaire des Archives de Meurthe-et-Moselle, sur ces personnages étrangers au Barrois, laissant à ceux de nos confrères, désireux de s'occuper plus particulièrement de l'un de ces artistes, le soin de compléter les renseignements que nous avons recueillis.

Dans les actes cités précédemment, tous relatifs à Jean Crocq, il n'est aucunement fait mention des membres de la famille de cet artiste, et cependant quelques biographes se sont crus autorisés à lui donner pour fils deux personnages du même nom : Martin et Claude, l'un sculpteur, l'autre peintre, travaillant tous deux de leur art à la cour de Lorraine.

Il se peut que Martin soit le fils de Jean Crocq ; ce que l'on sait de notre imagier ne contredit pas cette hypothèse, mais il ne saurait, croyons-nous, en être de même de Claude qui eût été bien âgé lorsque, en 1569, il entreprit la restauration de la Galerie des Cerfs. On peut accepter, et c'était l'opinion de M. A. de Montaiglon, que Claude devait être non le frère de Martin, mais bien son neveu ou son cousin. Nous reviendrons sur cette proposition de notre regretté confrère et ami, car il se peut que les dates que nous aurons à citer dans cette rapide

étude sur la famille de Jean Crocq nous autorisent à émettre une tout autre opinion.

Le nom de Martin Crocq n'apparaît point dans les comptes du Barrois et ce que l'on sait de cet artiste se réduit à peu de chose. On n'est point fixé d'une manière précise sur son degré de parenté avec Jean Crocq ; toutefois rien ne s'oppose à ce que nous le considérions comme étant le fils de cet artiste.

Pendant tout le temps de son séjour dans le duché de Bar, — car nous admettons qu'il travailla avec son père — Martin dut produire quantité d'œuvres de diverses natures et prendre part à l'exécution des commandes faites à Jean Crocq : travaux pour le prince, pour les couvents, les églises et les particuliers.

Le tableau sculpté qui se voit à l'église de Notre-Dame de Bar, dans la chapelle du Rosaire, étant une œuvre des premières années du XVIe siècle, il est permis de se demander si Martin Crocq n'en serait pas l'auteur. Aucun document ne nous renseigne sur l'époque à laquelle cet artiste quitta notre ville pour aller s'établir à Nancy, où vraisemblablement il avait dû se rendre en différentes occasions et venir en aide à Jean Crocq lors de l'érection du monument élevé à Charles le Téméraire. Nous ignorons si ce fut seulement après la mort de son père qu'il se fixa dans la capitale de la Lorraine où les documents nous le montrent habitant en 1531 sur « le fossé des chevaux du « costé du cymetière Notre-Dame, dans l'ancienne rue des Morts « (aujourd'hui des États), montant vers l'artillerie (l'arsenal), « une boutique qu'il tenait à cens moyennant une redevance « annuelle de 30 gros ».

« Martin Crocque, ymaigier....., doit chacun an audit terme « Sainct Remy, trente gros sur une bouticle qu'il tient de la « ville par ascensement, joindant à la précédente (celle de Fran- « çoys le fourbisseur) d'une part et Laurent le sellier demeurant « audit Nancy, d'aultre part » (1).

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 7247.

On ne connaît point les travaux qu'alors il eut à exécuter pour le duc de Lorraine, mais sa réputation de sculpteur paraît avoir été bien établie, puisque ce prince lui confiait en 1536 l'éducation d'un jeune homme qu'il avait pris sous sa protection.

« A Martin Crocq ymaigier demeurant à Nancy vingt frans « que Monseigneur luy a ordonné bailler pour l'entretenement « du fils d'un tourneur de Neufchastel et qu'il a faict appoincter « avec luy ung demy an à commencer à la St-George prochain « venant et en finissant le demy an révolu, affin de luy mons- « trer à besongner de son art et tailler..... vj^l^viij^s^ » (1).

En 1540, à l'occasion du mariage de la princesse Anne, fille du duc Antoine, avec René de Châlons, prince d'Orange (dont Ligier Richier devait sculpter le tombeau), il y eut de grandes fêtes à Nancy, lors de l'entrée dans cette ville des jeunes époux. On leur offrit le spectacle d'un tournoi et d'un ballet dont les principales machines furent exécutées par Martin Crocq.

« A Martin Crocq, ymager, la somme de vingt frans, mon- « noye de Lorraine, pour avoir faict une gallée avec deux bra- « gantaulx qui ont servy à faire une mommerye le soir des « noces de Madame la princesse d'Orenges. Par mandement « donné à Bar le XXVIIIe jour d'aoust vc xl. » (2).

Dans le cours de l'année 1541, notre sculpteur fit deux grands chandeliers et en répara un autre, ce qui prouve qu'alors les meilleurs artistes ne se refusaient nullement à produire ce qui leur était commandé, mais encore à réparer les objets endommagés :

« A Martin Croq, ymaigier, demourant à Nancey pour deux

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1058.

(2) Arch. de M.-et-M., B. 1063.

En 1431, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avait fait venir de Metz, où il demeurait, un certain Pierre Arendel, natif des environs de Mayence, lequel faisait de son métier (de charpentier) de merveilleuses machines.

Jean Perreal, dit Jean de Paris, peint le chariot qui devait servir à François de Paule ; ce fut lui qui, dès 1485, fut à Lyon l'organisateur des fêtes et des cérémonies publiques.

« grans chandelliers de noyer et tillot de sale ouvrez et pour « en avoir radoubé ung autre, par marchié à luy fait, comme « appert par tesmoingnage cy rendu. . . . . . . xv frs. » (1).

De concert avec Pierre des Marets il avait sculpté, en 1540, la fontaine élevée dans l'intérieur du palais ducal, et en avait fourni la pierre :

« A Martin Crocq, ymaigier, demourant à Nancey, pour six « piedz piere de Sorcey, à faire les vazes du pillier de lad. « fontaine, comme il appert par le tesmoingnage ci rendu « XXVII gr. » (2).

En 1542, notre sculpteur habitait encore la même boutique que dix ans auparavant, ainsi que le fait savoir la mention suivante :

« Martin Croque, ymagier, doit chacun an au terme Sainct « Remy trente gros sur une boutique qu'il tient par ascensce- « ment de la ville sur les fossez des chevaulz » (3).

Peu de temps après il quittait cette demeure. C'est du moins ce qui paraît résulter d'un compte de 1545-1546 indiquant le « cens dû par Martin Crocq, imagier, sur sa maison en allant « à la rue Neuve » (4).

Cette mention est la dernière qui soit faite de Martin Crocq; son nom n'apparaît plus dans les registres du trésorier ou du receveur-général de Lorraine, ce qui permet de présumer qu'il mourut vers cette époque (5).

En 1551-1553 sa veuve habitait une des maisons de la rue Neuve, aujourd'hui la Carrière.

Enfin dans un compte de 1562 à 1566 nous trouvons l'indication d'un versement fait par « la veuve de Martin Crocx, vivant VERRIER (?) à Nancy, pour sa maison à l'Écu de France, rue des Trois Pucelles » (6).

(1) Arch. de M.-et-M., B. 7268.
(2) *Ibid.* : B. 7628.
(3) *Ibid.* : B. 7250.
(4) *Ibid.* : G. 628.
(5) Aug. Digot dit qu'il mourut en 1542. *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : IV, p. 132.
(6) Arch. de M.-et-M., B. 8933.

IV

CLAUDE CROCQ I

(15..-157.).

Claude ou Claudin Crocq ne peut être le fils de Jean Crocq, comme le croyaient MM. A. Digot et A. Jacquot. Mais si les documents fournis par les archives ne renseignent point sur le degré de parenté qui existait entre Jean, Martin et Claude, rien toutefois ne s'oppose à ce que Martin, mort en 1542, puisse être le père de Claude.

Le nom de ce dernier n'apparaît point antérieurement à l'année 1540. Nous le voyons dès cette époque chargé de peindre le cabinet construit sur l'ordre du duc derrière son appartement particulier « avec une galerie prenant audit cabinet, et à la grande galerie tendant sur le jeu de paume » (1). Il était jeune alors, mais déjà il jouissait d'une certaine renommée puisque, remarqué par le prince qui l'avait attaché à sa personne, il ne cessa depuis de prendre part à tous les travaux entrepris pour l'agrandissement et les réparations du palais ducal.

Lors des fêtes données en 1541, à l'occasion de la réception de Christine de Danemark épouse de François, duc de Bar, depuis duc de Lorraine, Claude Crocq peignit les écussons destinés à garnir la cour du Palais et les murailles du jeu de Paume (2). Cette même année il est payé la somme de xxxij frs à « Claude Crocx, peintre de monseigneur le duc et trois « aultres peintres qui ont vacqué par xvj jours à paindre le

(1) Arch. M.-et-M., B. 1064-7268.

(2) *Ibid.* : B. 7268, f° XXIX.

« jeu de paulmes de ladite maison à raison de VI gros chacun « d'eulx par jour » (1).

L'année suivante, le crépi des murs de cette salle étant tombé en plusieurs endroits, on dut les recouvrir d'un nouvel enduit et refaire les peintures qui avaient disparu par suite de ces réparations; notre peintre fut chargé de ce travail :

« Payé iiij l. f. a Claudin Crock pour diverses parties et « ouvrages de son art, savoir plusieurs tableaux dont monsei- « gneur a donné une partie et les autres ont été mis au Rond « (garde-meuble) que Claudine a en garde » (2).

Vers ce temps nous voyons Claude Crocq s'adjoindre un artiste de mérite, Médard Chuppin, peintre de son état, qui devint son associé et, comme tel, prit part à tous les travaux qu'il eut à entreprendre.

En 1543, il est payé par le receveur « à Claude Crock et à « Médard Chuppin, painctres, par mandement de monseigneur « donné à Nancy le xxe jour d'avril, la somme de vingt frans « monnoie de Lorraine, pour avoir refaict ce que pour lors « estoit nécessaire de refaire à la paincture de la Galerie des « Cerfs de la maison de monseigneur à Nancy et fourny toutes « étoffes, réservé l'or, l'azur et l'huile » (3).

Désormais devenus inséparables et tous deux en grande faveur à la cour de Lorraine, Claudin Crocq et Médard Chuppin sont envoyés en Italie en 1545, aux frais du duc François afin de s'y perfectionner dans l'art de la peinture; ce prince voulut subvenir aux frais de leur voyage (4). Leur absence se prolongea jusqu'aux approches de l'année 1550, où nous rencontrons ces deux artistes « racoustrant » les peintures de la Galerie des Cerfs :

« xxvj frans viij gros pour dix libvres d'azur que ledict « Denys Dieu a vendu et délivré à Mes Mydas (Médard) « et Claudin painctres pour employer à racoustrer et repain-

(1) Arch. M.-et-M., B. 7628.
(2) *Ibid.* : B. 1069.
(3) *Ibid.* : B. 1071.
(4) *Ibid.* : B. 1077.

« dre la paincture de la salle aux cerfs de l'hôtel Monsei-
« gneur (1). »

« A Didier Loilyer, demeurant à Nancy, pour iiij quartes « d'huille de nois qu'il a vendu et délivré à Maistres Mydas et « Claudin painctres de Monseigneur, pour employer et remettre « à poinct les paincture de la salle aux cerfz » (2).

De nouveaux travaux ayant été entrepris en 1553, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette galerie, il fut payé « vj fr. à De- « nys Dieu pour deux cens d'or fin qu'il vendit et délivra à Mé- « dart et Claudin, painctres de Monseigneur, pour racoustrer la « galerie des cerfz » (3), puis à « Jehan Jacquot, dict de la « Monnoie, vj f. x gros pour un cent d'or battu qu'il a délivré « à maistres Médart et Claudin painctres, pour employer à ra- « coustrer la galerie des cerfs » (4).

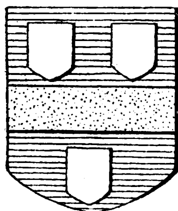
En 1555, Claude travaillait encore à la restauration de cette même galerie; il habitait alors une maison de la rue Saint-Michel (5). C'est là qu'il reçut les lettres patentes par lesquelles Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, régent du duché pendant la minorité de son neveu Charles III, l'anoblissait en récompense de son mérite. Dans ces lettres datées de Nancy, le 17 janvier 1556, il est dit que :

« Claude Crocq depuis l'espace de dix huit ans ou environ « auroit toujours continué de son état au service des feus, en « très heureuse mémoire, les bons ducs Antoine et François, « (que Dieu absolve !) nos très chers père et frère, comme encore « il continue de présent au service de nostre très cher neveu, « à leur grand contentement et au nostre; désirant à ces causes « le traiter favorablement et lui donner d'autant meilleur cou- « rage et plus grande occasion à persévérer dans ledit of-

(1) Arch. M.-et-M., B. 7638.
(2) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : I, 109.
(3) *Ibid.* : III, 56, note.
(4) Arch. de M.-et-M., B. 1101.
(5) Cette même année il peignit avec Médard Chuppin « cinq pan- « nonceaux de fer blanc pour pendre devant les maisons des passagers « et receveurs de Nancy, Chateau-Salins, Saint-Nicolas, etc. » (Arch. M.-et-M. : B. 7643).

« fice... » puis suit l'acte d'anoblissement avec l'indication des armoiries qui lui étaient attribuées :

D'azur à la face d'or, accompagnée de trois écussons d'argent, deux en chef et un en pointe (1).



Nous retrouvons l'année suivante Claude Crocq « besoignant de son art » en compagnie de Chuppin au château de Solrupt (2), puis en 1559, lors de l'arrivée à Nancy de Claude de France, femme de Charles III « racoustrant des écussons iceulx mis parmy la court (au palais ducal) avec chappeaulx de triumphes pour ladicte entrée » (3).

En 1562, les deux associés peignaient 81 aunes de toile large, façon du Barrois, pour « servir de traveure en la chambre du grand à vix » (4); ils travaillaient ensemble en 1565 pour la décoration du baptême du prince Henri (5).

La plus grande partie de l'existence des deux intimes, Claude et Médard, paraît avoir été employée presque uniquement à l'entretien des châteaux et du palais ducal. Les diverses mentions que fournissent les archives sur ces deux artistes nous les montrent travaillant, en 1567 et en 1568, au château

(1) A. Jacquot, *Comptes-rendus de la session des Beaux-Arts*, 1885, p. 124. — Arch. de M.-et-M., B. 31.

(2) *Bull. Soc. Arch. Lorr. :* III, p. 58, note; — *Dict. de la Meurthe*, t. II, p. 520; — M.-et-M., B. 1112. A cette époque il est délivré à Claudin Crocq, peintre du duc, le bois « pour réparer une maison qu'il avait à Gondreville » (B. 7859).

(3) R. de Magnienville, *Claude de France duchesse de Lorraine*, 1885, p. 165.

(4) *Bull. Soc. Arch. Lorr. :* III, p. 62. Traveure : grenier à foin; *Dict. wallon.*

(5) *Ibid. :* III, p. 64, note.

de Blamont (B. 1147 et 3277), puis recevant, en 1569, un premier versement sur les travaux qu'ils venaient d'entreprendre dans la galerie des Cerfs.

« 1569... A Claude Crock et Médard paintres, la somme de « quatre cens frans monnoye de Lorraine, et ce sur payement « de la somme de sept cens frans qu'ilz ont convenu de marché « avec Monsieur de Melay, grant maistre, pour le racoustre-« ment de la gallerie des cerfz, le tout à leurs frais et despens, « fors et excepté quinze livres d'azur pour besongner à huille « et six livres en destrempe et le surplus leur sera payé après « la dicte besongne faicte » (1).

Après avoir fourni pendant trente ans de nombreux renseignements sur Claude Crocq, les archives cessent tout à coup d'en procurer à dater de cette dernière mention. On ignore quand mourut cet artiste et il se peut que, dans les dernières années de son existence, il se soit trouvé dans la nécessité de recourir à la bienveillance du duc de Lorraine, si, comme nous le croyons, le document suivant est postérieur à l'année 1570 : « Plaise à la benigne grâce de nostre souverain prince se vou-« loir souvenir que en l'an passé, à la remonstrance de son très « humble serviteur et painctre Claude Crocq, il commende à « son contreroleur g[al] lui dire que en considération de l'insuf-« fisance de ses gages pour s'entretenir, il lui feroit despescher « à la fin de l'année jusqu'à meilleure provision un mandement « de quelque deniers davantage. Et suyvant ceste sa tant hu-« maine et juste intention, maintenant en commender leffet « afin que ledict suppliant se puisse mieulx accommoder au « service de nostre souverain prince » (2).

On peut croire qu'à cette époque les forces physiques ne permettaient plus à Claude Crocq de continuer avec la même ardeur à s'occuper de son art, car, dès l'année 1570, Médard

(1) Arch. de M.-et-M., B. 1155.

(2) Bibl. nat., Coll. lorraine, t. XLVI, p. 19. Sur le repli, *Claudin paitre*, sans date.

Chuppin avait dû s'adjoindre Didier Richier, dit de Vic, qui demeura son associé jusqu'en 1579. Cependant notre artiste produisit encore quelques œuvres en collaboration avec son ami. Dans les comptes de la trésorerie générale on trouve la mention suivante :

« Audit Médard et la vefve de feu Claude Crocq..... deux « cens frans pour deux peintures de la personne de feue Ma- « dame..... qu'ils avoient faict en l'année 1573 et desquels feue « ma dicte dame fait don aux Srs Comte de Salm et de Me- « lay » (1). Puis celle-ci :

« Encor à luy trois cens quatre vingtz frans pour peinc- « tures faictes et fournies par ledit Medard et feu Claudin « Crocq » (2).

Claude Crocq avait épousé Mangeon Husson, veuve de noble Jean Bousseron, pourvoyeur en l'État de Lorraine. M. A. Bérard lui donne deux fils : Balthazar et Charles (3). Mangeon Husson vivait encore en 1588-1590 (4). A cette époque les gens des comptes rendent leur sentence sur le procès « démené par devant la justice de Saint-Nicolas entre Pierre et Nicolas Woieriot, dit de Bouzey, demeurant à Damblain, et la veuve de Claude Crocq, demeurant à Nancy » (5).

Un tableau de Claude Crocq, de la collection de feu M. Rollin de Nancy, représentait François Ier, duc de Lorraine, et sa gouvernante (6).

(1) Année 1577.

(2) Année 1576.

(3) *Dict. biographique des artistes français du XIIe au XVIIe siècle.* Paris, 1873.

Ce que l'auteur rapporte de ce prétendu personnage « peintre d'histoire remarqué par le duc de Lorraine, envoyé en 1580 en Italie, nommé en 1585 poursuivant d'armes », s'applique à Balthazar et non à un artiste du nom de Charles Crocq dont l'existence n'est point constatée dans les documents de l'époque.

(4) Arch. de M.-et-M., B. 7296.

(5) Arch. de M.-et-M., B. 8950.

(6) *Bull. Soc. Arch. Lorr.* : IV, p. 97.

V

BALTHAZAR CROCQ

(vers 155.-16..).

A la mort de Claudin Crocq, arrivée vers l'année 1473, le duc Charles ordonna de continuer à sa veuve le paiement de la pension qu'il avait accordée à son peintre privilégié, et que celui-ci avait touchée pour la dernière fois en 1572 :

« A Mengeon Husson, veuve de feu Claude Crocq, cy-devant « peintre de Monseigneur, cent frans de pension chacun an pour « entretenir aux estudes Balthazar Crocq, son filz, par quatre « années, icy pour la première qu'est la precédente » (1).

« Encore à elle pour la seconde année de sa dite pension... « c. fr. » (2).

Nous ne connaissons aucun des travaux commandés à Balthazar Crocq ou exécutés par lui avant son départ pour l'Italie, où il se rendit en 1581. Désireux de lui faciliter les moyens de se perfectionner dans son art, et voulant contribuer aux frais de son séjour à l'étranger, le duc de Lorraine ordonnait de payer :

« A Balthazar Crocq, filz de feu Claude Crocq, jadis peintre « de Monseigneur, la somme de cent dix huict frans neuf « gros, en considération du voyage qu'il délibère faire en Italie « à l'effet de suivre l'état de peintre » (3).

Balthazar était de retour à Nancy en 1585. A cette époque, reconnaissant les mérites de son protégé, le duc l'élevait à la

(1) Comptes de la trésorerie, 1573-1574.
(2) Comptes de la trésorerie, 1574-1575.
(3) Arch. de M.-et-M., B. 1188.

dignité de poursuivant d'armes au titre de Clermont, office que venait de remplir Didier Richier (1).

« Charles, etc. Comme pour le service et décoration de nostre « estat, il soit expédient et bienséant nous pourvoir de pour- « suivantz d'armes capables, ydoines et suffisans, pour tant en « l'absence comme en présence du Roy d'armes et des héraulx « entendre et vacquer aux affaires qui nous surviendront dep- « pendans et concernant ceste charge, y faire les functions et « debvoirs qui y appartiennent, scavoir faisons que pour le bon « rapport et relation que faict nous a esté des sens, preudhomie, « loyaulté, fidélité, expérience et bonne diligence estans en la « personne de nostre cher et bien amé Balthazar Crocq, natif « et demeurant en ceste nostre ville de Nancy, mesmes qu'il a « hanté et fréquenté par plusieurs années les païs estranges et « nommesment les Italles, conversé, pendant le séjour qu'il y au- « roit faict, avec les meilleurs espritz de son art, tant pour avoir « la congnoissance de la peincture, escripture, que cronicques et « généalogies de noz prédecesseurs, pour nous en faire service, « tellement que par ce moien il s'est peu rendre tant mieulx « capable à la congnoissance de ce qui consiste tant le blason « des armoiries, cronicques, cérémonies et légations qui peu- « vent deppendre du debvoir des rois d'armes, héraulx et « poursuivantz d'armes. Pour ces causes et autres justes et « raisonnables à ce nous mouvantes, avons iceluy Balthazart « Crocq retenu et retenons par cestes en l'estat et office de pour- « suyvant d'armes au tiltre de Clermont...

« Données en nostre ville de Nancy, le 16e jour d'aoust « 1585 ».

Le 4 décembre 1594, à la mort de Pierre Richier, poursuivant d'armes au titre de Vaudémont, Balthazar lui succédait dans cette charge.

Notre artiste ne paraît point avoir suivi l'exemple de quelques-uns des héraults d'armes qui, à la fois fonctionnaires et chroniqueurs, nous ont transmis le récit des cérémonies auxquelles ils avaient assisté. M. H. Lepage n'a relevé dans les

(1) Arch. de M.-et-M., B. 54.

Archives lorraines que de rares mentions se rapportant à ce peintre.

1587. « A Balthazar Crocq poursuivant d'armes, la somme de « vingt frans pour parties par luy faictes et fournies pour le « service de Monseigneur de Vaudémont » (1).

« A Balthazard, hérault d'armes pour armoiries pour le ca- « rosse de la comtesse Christine de Salm » (2).

En 1589, Balthazar demeurait à Nancy dans la rue du Haut-Bourget, ainsi qu'il résulte du rôle des habitants dressé cette année. Il y demeurait encore en 1600 lorsque, pour des raisons demeurées inconnues, il quittait subitement la capitale de la Lorraine ayant été « pour certaines bonnes considérations deschargé de l'estat et office de poursuivant » charge donnée à Jean Callot qui, « depuis quelques mois, pour l'absence dudit Crocq » en remplissait les fonctions (3).

On doit croire que ce départ de Balthazar Crocq et la démission qui dut lui être imposée de sa charge de hérault d'armes furent la conséquence de faits assez graves ayant mis le protecteur dans l'obligation de se séparer de son protégé.

Connaissant la générosité du duc Charles et la grande sollicitude dont il avait fait preuve à l'égard de Balthazar, il serait bien difficile de croire qu'une question de règlement de compte ait occasionné cette subite rupture, ce que semblerait cependant faire supposer le document suivant.

« Lettres patentes par lesquelles le Roy casse et annulle les « saisies faites à la requête de Balthazar Crocq créancier du duc « de Lorraine, sur les rentes qu'il avait à Paris et revenus du « Barrois, casse et annulle pareillement toutes les sentences et « jugements obtenus par ledit Crocq au Châtelet de Paris et le « renvoie à se pourvoir par devers le duc de Lorraine.

« Henry par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre. ... « Nostre cher et très amé beau frère le duc de Lorraine nous

(1) Trésorerie générale de 1587.

(2) Arch. de M.-et-M., B. 1252.

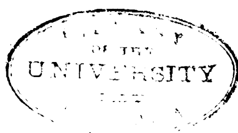
(3) *Ibid.* : Registre des patentes de l'année 1600, à la date du 24 mars.

« a fait dire et remontrer que dès le 23e jour de juillet 1604, « sur l'advertissement qui nous auroit lors été donnée qu'un « nommé Balthazar Crocq, son sujet naturel de la ville de « Nancy, prétendant que nostre très cher beau frère luy est « redevable pour reliquat de compte en sa chambre des comptes « de Lorraine d'une certaine somme de deniers pour choses « gérées et négociées aux pays de Lorraine pour son service « durant les derniers troubles, auroit fait procéder par saisie « de l'ordonnance de son prévost de Paris ou son lieutenant « sur quelques deniers à rentes qui appartenaient à nostre très « cher beau frère...... »

« Arrest du Conseil du roy du 31 décembre 1607 qui casse « et annulle les saisies faites sur M. Jean Maillet, receveur « général de S. A. en Barrois, et Claude Didelot, receveur « particulier du domaine à Bar, à requeste de Balthazar Crocq « qui prétendoit estre créancier de ladite Altesse et renvoye « ledit Crocq à se pourvoir par devers sadite Altesse » (1).

On ignore ce que devint Balthazar Crocq, s'il se maria et laissa des descendants et en quelle année il mourut; l'acte de 1607 est le dernier qui fasse mention de cet artiste.

(1) Bibliothèque nationale, collection lorraine, t. 67, p. 299.



VI

DEMENGE CROCQ

(157.-1637).

Demenge ou Dominique Crocq, descendait vraisemblablement de l'une des familles de ce nom qui, originaire de Bar, était venue se fixer en Lorraine dans les premières années du XVIe siècle. On ignore quel degré de parenté rattachait cet artiste à Claude Crocq. S'il fallait en croire M. Meaume, Demenge Crocq aurait eu l'insigne honneur d'enseigner à Jacques Callot les principes de son art, opinion acceptée par M. A. Jacquot qui, par erreur fait deux artistes d'un seul; Demenge étant le synonyme de Dominique (1).

M. Lepage fait observer qu'en 1604, époque à laquelle on place cet épisode de la vie de Callot, Demenge Crocq n'était pas encore, comme on l'a dit, graveur de monnaies de Lorraine; les plus anciennes mentions qui concernent cet artiste, dit-il, n'étant point antérieures à l'année 1607 (2) : « à Demenge « Crocq, orphèvre à Nancy, pour quatre marques, qu'il a faict « et gravé pour le service de S. A., de l'ordonnance de Mes- « sieurs le président et gens des comptes..... A luy encore la « somme de douze frans pour un sceau de cuivre qu'il a faict « et gravé aux armes de S. A. pour la court et tabellionage « d'Amance » (3).

(1) Comptes-rendus des séances du Comité des Beaux-Arts des départements, 1885, p. 124.

(2) Cependant dans les registres de la paroisse Saint-Evre il est dit que, le 27 février 1605, Demenge Crocq fut le parrain de Jacob, fils de Julien Lemaire, graveur, et de Jeanne, sa femme.

(3) Compte du domaine de Nancy, B. 7350, f° 160, v°.

1608. « A Demenge Crocq, orphebvre et graveur, la somme « de quatre vingtz trois frans, tant pour fourniture que façon « d'une *mœdalle d'or* à l'effigie de feue S. A. dont, du com- « mandement d'icelle, a esté faict don à ung gentilhommme « envoyé vers elle par Monsieur le marquis de Baden » (1).

A cette époque l'office de graveur de la monnaie étant occupé par Jean Le Poivre, que son grand âge empêchait de le remplir convenablement, le duc Henri instruit de l'habileté de Demenge Crocq et satisfait sans doute des premiers travaux qu'il lui avait confiés, le nomma son graveur ordinaire.

Dans le rapport dressé en 1611 par les gens de la Cour des comptes en faveur de Demenge Crocx il est dit : « Que son « Altesse ayant recognu estre nécessaire d'establir de nouveau « un graveur en sa monnoye de ce lieu, tant à cause de la ca- « ducité de feu Me Jean Le Poivre, lors graveur en icelle, que « pour l'absence presque continuelle de Me Nicolas Briot, « prouveu de l'estat de graveur général des monnoyes de sa « dicte Altesse, il luy auroit pleu, deuëment informée de l'ex- « périence et suffisance du remonstrant, le créer et establir, « par ses lettres du dixième jour de décembre mil six cent « unze, graveur ordinaire en sadicte Monnoye, aux gages de « deux cent frans par an, droictz, proffictz, franchises, émolu- « mens, libertez et immunités y appartenans, telles et sembla- « bles dont jouissoit ledict Le Poivre, voulante et entendante « en outre sadicte Altesse qu'après le décès d'iceluy et dudit « Briot, leurs dictz estatz demeurent supprimez et les gages « dudit Croc fussent dez lors accreuz et augmentez de cinquante « francs par an... à condition de faire, par ledict Croc, dez lors « en avant, tout ce qui luy seroit ordonné par le maistre des « dictes monnoyes concernant ledict estat de graveur aux mes- « mes pris et conditions que faisoient les deux susdicts gra- « veurs.

« Et comme, depuis quelques jours en ça, ledict Jean Le « Poivre est allé de vie à trespas, et depuis quatre ans et plus « que ledict Briot est absent des pays de sadicte Altesse, tra-

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1309.

« vaillant de son dict estat de graveur quelques fois à Sedan « et autres en France, et qu'à ce subject, toute la charge et fa- « tigue demeure au remonstrant, semble ausdictz des Comptes « (soub correction très humble) sadicte Altesse luy devoir ac- « croistre (selon qu'il luy est promis par ses lettres de provi- « sion) lesdictz gages de cinquante frans, à commencer l'année « présente, n'estant d'advis (soub la mesme correction) qu'elle « lui accorde la pension dudict Le Poivre, pour la conséquence « qu'autres en pourroient tirer, et pour le peu de temps qu'il « y a que ledict Croc fait service à sadicte Altesse, sur le tout « néantmoins le bon plaisir et vouloir d'icelle ».

Conformément à l'avis émis par la Chambre des comptes les gages de Demenge Crocq furent augmentés de 50 francs, mais contrairement à l'observation faite au sujet de la pension de Jean Le Poivre, le duc crut devoir accorder à notre graveur « sa vie naturelle durant » une allocation annuelle de 30 francs (1).

En 1611, Demenge Crocq, orfèvre et graveur, reçoit le paiement de la façon et fourniture « d'un estoc (coin) sur lequel est gravé un chardon servant à faire marques pour faire porter aux pauvres de la ville afin de les distinguer des forains et étrangers (2) ». On attribue également à cet artiste une plaque ovale de 44 sur 39 offrant au centre le chardon nancéien entre la date 16-14; cette plaque destinée aux pauvres de la ville de Nancy a été acquise par le comité du Musée lorrain (3).

A cette époque les indigents étaient dans l'obligation, sous peine d'être privés de l'aumône, de porter *en lieu évident* les armes de la ville empreintes sur une feuille de cuivre. Et quand, en 1615, on eut confectionné de nouvelles plaques « Messieurs du conseil enjoignirent à tous pauvres vagabonds n'ayant marque de la ville de déguerpir et de se retirer au lieu de leur naissance » (4).

(1) V. H. Lepage, *Notes et documents sur les graveurs de monnaies et médailles*, p. 132. — Arch. M.-et-M. : B. 10415.

(2) Archives de Nancy et de l'état civil, CC. de 40 à 43.

(3) *Journal Soc. Arch. lorr. :* 1870, p. 87. Voir *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr. :* t. XXII, pl. III, n. 1.

(4) *Mémoires de la soc. d'archéologie lorraine,* t. XXII, p. 284.

Dès l'année 1614, la Chambre des comptes de Nancy donnait à Demenge Crocq une preuve de la confiance qu'elle avait en ses lumières en le chargeant « de lever et percevoir tous les proffitz obtenus » dans la fabrication des espèces d'or frappées dans l'atelier de Nancy.

Dans le cours des années 1615-1617, notre artiste grave de nombreux cachets aux armes du duc pour ses secrétaires; une bague « armoyée des armes de S. A. pour servir à cacheter les lettres de la main de Sad. A. »; un coin à trois alérions pour marquer les poids qui s'ajustent en la Chambre des comptes; des sceaux et cachets pour la seigneurie de Strasbourg, les salines de Moyen-Vic, le tabellionage de Saarbourg; plusieurs médailles à l'effigie du comte de Vaudémont, du duc Henri et les « coins et poinsons des florins d'or que S. A. a ordonné estre faictz à l'effigie de S. Nicolas et de l'autre le blason des armes d'icelle » (1).

De 1618 à 1621, Demenge Crocq fournit les coins et poinçons pour faire « des demy florins d'or à l'effigie de S. Nicolas », des médailles à l'effigie de son Altesse, les chaînes d'or auxquelles celles-ci doivent être suspendues, de nombreux cachets et tous les coins nécessaires à la fabrication des espèces. Si dès 1611 il remplaça de fait Jean Le Poivre et de 1614 à 1628 Nicolas Briot, graveur général des monnaies de son Altesse, *presque continuellement absent,* c'est lui qui fournit les coins « pour faire les jets de la ville en 1620, 1621 et 1622 » (2).

Il grave également « trois paires de coins aux armes de la ville de Nancy pour les jets ordonnés pour les années 1624, 1625, 1626 » et donnés aux Messieurs du conseil dans des bourses de velours bleu garnies de soie avec les cordons de cantille d'argent. En 1627, il travaille avec Jean Gérard à la confection des coins « des jets d'argent pour

(1) Arch. de M.-et-M., B. 1395.

(2) « En 1618, augmentation des gages de Demenge Crocq, gra- « veur en la monnaie, à cause du décès de Jean Le Poivre, ci-devant « graveur en la monnaie et de l'absence de Nicolas Briot, lequel avait « délaissé entièrement ses fonctions, pour être demeurant à Paris depuis « trois ans ». Arch. de M.-et-M., B. 1397.

les nouveaux conseillers et commis établis en charge » (1).

Comme graveur des monnaies, Demenge Crocq s'acquitte largement des devoirs de sa charge. De 1620 à 1634, il produit les coins des jetons de la ville de Nancy. Lors de l'avènement de Charles IV il était seul graveur de la monnaie; en 1629 on lui adjoignit Jean Racle.

De 1624 à 1625, Demenge Crocq exécute les coins de testons de Charles IV et de Nicole; il continue à graver de grandes médailles à l'effigie du souverain, des sceaux, les enseignes d'argent des forestiers et sergents de la baronnie de Turquestain. En 1628, appelé aux fonctions de contre-essayeur à la monnaie, il reçoit comme gages la somme de 150 francs qui viennent s'adjoindre aux 280 francs qui lui étaient alloués comme graveur.

En 1631, notre artiste fournit au duc dix-huit gobelets d'argent de la valeur de 727 francs 6 gros, ce qui prouve qu'il n'avait point cessé de faire le commerce d'orfèvrerie; cette même année le duc François enjoignait au trésorier général de payer à son « cher et bien aymé » Demenge Crocq la somme de 480 francs pour la fourniture et la façon d'un grand sceau d'argent pesant deux marcs six onces et demi.

En 1632, dit Lionnois, Demenge Crocq, Drouin et César Foullon, sculpteurs, furent nommés experts afin d'apprécier les ouvrages de bronze exécutés par Antoine et David Chaligny, pour la statue de Charles III qui devait être érigée sur la place du marché de la Ville-Neuve (2).

Enfin — en 1635 — il est payé à notre graveur « commis en la monnaie, la façon et la fourniture de 16 jets d'argent et d'une douzaine d'assiettes d'argent, poinçon de Paris, pour faire présent à M. de Chambley (Ferry de Haraucourt) bailli de Nancy, à son avènement » (3).

A partir de cette époque il n'est plus fait mention de Demenge Crocq; selon M. J.-A. Schmit, il serait mort en 1637 (4).

(1) Archives de Nancy et de l'état civil, CC. de 79 à 84.
(2) *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* : III, p. 119.
(3) Archives de Nancy et de l'état civil, CC. 102-107.
(4) *Journal Soc. Arch. lorr.* : 1872, p. 137, note 3.

De son mariage avec Françoise X... cet artiste avait eu trois fils, qui tous furent graveurs :

François, né le 19 juillet 1610, dont on ne connaît que le nom.

Claude, qui, baptisé le 19 juin 1613, se maria en 1641 (1).

Nicolas, qualifié du titre de maître orfèvre, né à une époque inconnue.

De toutes les médailles gravées par Demenge Crocq une seule offre au droit sous le buste les initiales D.C. (2).

On sait que notre artiste habitait en 1617 la rue Neuve (3).

(1) « Claude Crocx marchand orfèvre et graveur en la monnaie de « Nancy fils de *feu* honorable Dominique ».

(2) M. Lepage supposait que ces deux lettres étaient la suite de la légende MARCH. D. C. B. G. — V. Dom Calmet, pl. V, n° XCIII. — Cat. Robert, n° 1570.

(3) Archives de M.-et-M., G., 652.

VII

NICOLAS CROCQ

(16..-....).

Nicolas Crocq, fils de Dominique Crocq, né à une époque inconnue, était graveur à la monnaie de Nancy.

On sait fort peu de chose de la vie de ce personnage et les documents qui en font mention ne sont point de nature à nous éclairer sur son talent.

Les registres de la paroisse Saint-Evre indiquent, à la date du 6 août 1634, le mariage de Nicolas Crocx, orfèvre, graveur et commis en la maison de S. A., avec Françoise Hardy, veuve de Dominique Baudinot, de la paroisse Notre-Dame, de laquelle il eut Claude, né le 22 avril 1635, puis Nicolas-François, né le 24 septembre 1643.

Devenu veuf, il se remaria le 16 octobre 1644 avec Anne Royer. A cette époque la veuve de César Foulon, ayant à réclamer le paiement d'une œuvre entreprise par son mari, demandait qu'on choisît pour experts les sieurs Callot, héraut d'armes, Chaligny, fondeur, Crocx le jeune et Hardy, tous deux orfèvres (1).

En 1639, il est ordonné « à Nicolas Crox, filz de deffunct Do-
« minique Crox, demeurant en la monnoye de Nancy de déli-
« vrer en présence de Nicolas Méry, essayeur en icelle, à
« Madame la princesse de Salm, les outilz et pièces nécessaires
« à faire de la monnoye qu'elle a prié luy estre prestés... Faict
« à Nancy le douzième octobre mil six cens trente neuf » (2).

(1) *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr. :* 1863, p. 72.
(2) Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces originales, 2619, n° 240.

La même année, le douze du mois de décembre, Nicolas Crox faisait l'essai des monnaies frappées au nom du prince de Salm dans l'atelier de Badonviller (1).

En 1640, il était encore attaché à la monnaie de Nancy (2). A partir de cette époque les documents que nous avons consultés ne citent plus son nom, si ce n'est un compte de recettes de 1680-1699, rapportant le prix de la location de la boutique tenue par Nicolas Crocx, graveur (3).

(1) Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces originales, 2619, n° 244.
(2) *Ibid.* : n° 252.
(3) Arch. de M.-et.-M., G. 788.

VIII

CLAUDE CROX II

(1613-. . . .)

Claude Crocq, deuxième du nom, était fils de Dominique Crocq et de Françoise X...; il naquit le 19 juin 1613.

On possède peu de renseignements sur ce personnage; ceux que nous avons à citer ne mentionnent point qu'il ait jamais gravé de coins pour les monnaies, quoique les registres de la paroisse Saint-Evre, rapportant à la date du 29 décembre 1641 le mariage de Claude Crocx, marchand orfèvre, avec Anne, fille de Jean Hardy, potier d'étain, de la paroisse Notre-Dame, le qualifient du titre de graveur en la monnaie de Nancy. Il paraît s'être plus spécialement occupé de la gravure des sceaux.

Dans le compte du domaine de Nancy pour l'année 1646, il est dit : « Faict dépense de trente frans qu'il a payé au « sieur Croc pour avoir gravé quatre sceaux pour servir (1) aux « tabellionages de Longwy, Sancy, Briey et Norroy le Sec. »

En 1655, il grave un grand cachet sur argent fin aux armes de la ville de Nancy, pour servir aux expéditions qui se font par le Conseil (2); puis, en 1668, il renforce et grave de nouveau le grand sceau des armes de la ville, en y ajoutant le milliaire de l'an 1594, date de l'établissement du conseil de ville (3). Vers cette époque, Claude Crocq II habitait une maison de la rue Neuve « qui fut à Gabriel le peintre » (4).

(1) Arch. de M.-et-M., B. 7472, f° 66.
(2) *Ibid.* : C. C. 167-169.
(3) *Ibid.* : C. 176-181.
(4) *Ibid.* : G. 700.

En 1661, Claude Crocq grave, conjointement avec Racle, plusieurs sceaux de tabellionage (1). « Ce sont, dit M. Lepage, « les seuls de ses ouvrages dont il soit parlé dans les comptes « consultés par lui. »

De son mariage avec Anne Hardy, il eut Jean-Claude, qui naquit le 24 octobre 1654 et eut pour parrain Charles Chassel, maître sculpteur, puis, à une époque non indiquée, un autre fils, Ignace-Nicolas Crocq, maître orfèvre, décédé le 26 mars 1695, et qui fut père de François Crocq.

On ignore l'époque de la mort de Claude Crocq, deuxième du nom.

C'est à ce graveur que nous attribuons le coin du jeton de la ville de Nancy à la légende : FAMA. SVA. CIRCVIT. ORBEM.

(1) Arch. de M.-et-M., B. 7516.

IX

FRANÇOIS CROCQ

(1670-1727)

François Crocq, né en 1670 sur la paroisse Saint-Evre, était fils de Ignace-Nicolas Crocq, maître orfèvre, et petit-fils de Claude Crocq II et d'Anne Hardy son épouse; mais si comme eux, orfèvre de son métier, il s'exerça dans l'art de la gravure, on doit reconnaître qu'il leur fut bien inférieur en talent.

A la mort de Claude Hardy, arrivée en 1702, François Crocq prétendit succéder à cet artiste dont le goût et l'intelligence pouvaient faire prévoir le succès; il ne put réussir dans ses démarches et se vit préférer Saint-Urbain, qui entra en fonctions dès l'année 1704.

Les quatre médailles qu'il avait gravées à l'occasion de la pose de la première pierre de l'église primatiale de Nancy représentaient Son Altesse Royale le duc Léopold, la duchesse son épouse et les princes Charles et François (1). Leur exécution fort médiocre ne pouvait que faire mieux sentir la perte de Hardy et justifier le choix de son successeur. « Peut-on se l'i-« maginer, dit Mory d'Elvange, l'art informe de Crock précéda « d'un instant la plus belle époque, j'ai presque dit la perfection « de la gravure en creux ».

Telle n'était point l'opinion de Lionnois qui reconnaît cependant que « ces médailles non sans quelque mérite, sont bien éloignées d'être de la beauté du célèbre Saint-Urbain ».

(1) Arch. de M.-et-M., G. 310. J'ai les dessins de trois de ces médailles qui se trouvaient autrefois dans le médailler de M. Nicolas fils, marchand à Nancy; je n'ai pu me procurer le dessin de celle du prince François.

En 1703, François reçoit le paiement d'une canne garnie d'une pomme d'argent que la ville avait offerte au sieur Yves des Ours, directeur des jardins et fontaines de S. A. R., pour les peines qu'il s'était données lors du rétablissement de quelques fontaines de la ville (1).

En 1704, il grave et garnit une canne offerte à M. le maréchal de Lambertye, comme lui étant due en qualité de bailli de Nancy et que la Chambre était en retard de lui avoir présentée (2).

Le nom de François Crocq « orfèvre en charge » en 1713, se trouve gravé sur une lame de cuivre contenant les noms et surnoms des maîtres orfèvres de Nancy, avec l'empreinte de leurs poinçons (3).

En 1718, veuf de Thérèse-Françoise Vuillemin, François Crocq, alors âgé de 48 ans, épouse le 16 novembre, Charlotte, fille du sieur Nicolas George, orfèvre de S. A. R.

C'est sans doute à lui que s'appliquait la mention suivante consignée dans le compte de la dépense de l'hôtel de Léopold : « Fait despence le comptable de la somme de 33 livres 6 sols « 8 deniers, payée au sieur Croc, graveur, par ordre de S. A. « R. et de M. Rutant, contrôleur général, en date du 17 février « 1721 » (4).

François, qualifié maître graveur, mourut le 10 janvier 1727, à l'âge de 57 ans et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Nancy.

Il avait eu de sa première femme, Dlle Thérèse-Françoise Vuillemin, Marie-Anne, mariée le 12 janvier 1717 à Louis Tarlant, orfèvre et graveur natif de la paroisse Saint-Nicolas d'Uguy-le-Jard, diocèse de Soissons, âgée de 26 ans, en présence de haut et puissant Seigneur Messire Charles-Henri comte de Ficquelmont, Chambellan de S. A. R (paroisse St.-Evre).

(1) Arch. de M.-et-M., C. C. 281, 283. — G. 744.
(2) *Ibidem :* C. C. 284, 289.
(3) *Ibidem :* B. 10967.
(4) A. Lepage, *Graveurs de monnaies et de médailles,* p. 187.

Au cours de mes recherches j'ai rencontré les noms suivants :

N. CROQ « homme d'arme en la compaignie de Monseigneur le Duc » lequel reçut la somme de 40 francs qui lui fut donnée en 1520 pour subvenir à sa maladie (1).

RAOULLIN CROQ « imagier » cité en 1542 dans la liste des chefs de famille de la ville de Ligny (2).

ISRAEL CROCQ (Croex) de Nancy qui figure dans la liste des étudiants immatriculés à l'Université de Heidelberg, à la date du 20 janvier 1586.

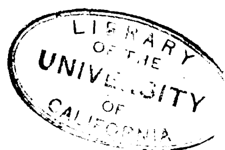
VINCENT CROCQ. — En 1598, dans la liste des taverniers et cabaretiers demeurant à la Ville-Haute de Bar, est mentionnée Catherine Lesgaré « vefve de feu Vincent Crocq » (3).

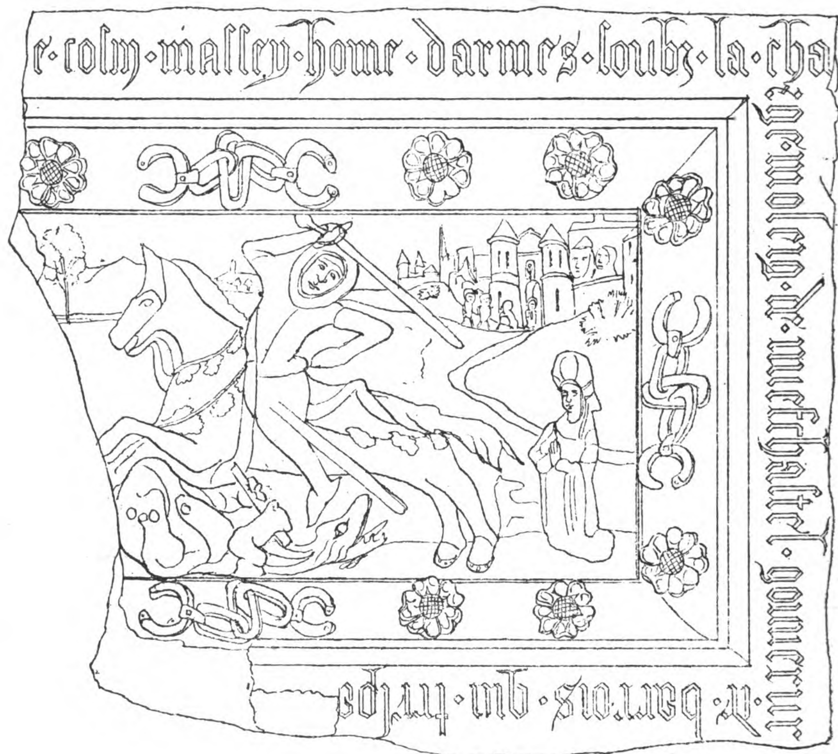
Enfin dans l'explication du Médaillon que le P. Marion fit graver par Saint-Urbain en l'honneur du duc Léopold, au sujet de la Construction nouvelle des ponts et chaussées dans les duchés de Lorraine et de Bar (4), la gravure reproduisant les deux faces de ce médaillon est signée ainsi : S. CROX FECIT (5).

LÉON MAXE-WERLY.

(1) Arch. de M.-et M. : B. 1026, f° 83, v°. — *Journal Soc. Arch. lorr.* : 1881, p. 64.
(2) Arch. de la ville de Ligny.
(3) Arch. de la ville de Bar.
(4) Nancy. — François Midon, 1726.
(5) *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* : XVII, p. 29.







Pierre sculptée et peinte offrant le nom de COLIN MASSEY

(Musée de Bar-le-Duc)

UN MONUMENT LAPIDAIRE

DU

MUSÉE DE BAR-LE-DUC

LA PIERRE TOMBALE DE COLIN MASSEY[1]

(xve siècle.)

Si modeste que soit le Musée municipal de Bar-le-Duc, il renferme cependant, à défaut de monuments de premier ordre, un certain nombre de pièces intéressantes qui, pour être appréciées à leur juste valeur, réclament une étude spéciale à laquelle un simple visiteur ne saurait se livrer et que la Commission du Musée devrait entreprendre pour l'instruction de tous.

Classer avec méthode, dans des salles spécialement réservées aux antiquités d'une même époque, les monuments offerts à cet établissement a été jusqu'à ce jour le but constant des efforts de la section d'Archéologie. Cependant, il faut le reconnaître, le mode de classification adopté peut ne point satisfaire certains de ses membres plus soucieux de mieux faire qu'une exposition de nos petites richesses locales. La trop laconique inscription qui accompagne chaque objet et le signale

(1) Ce mémoire a été lu dans la séance de la Société du 3 juillet 1895.

à l'attention du public peut, pour bon nombre d'entre eux, paraître insuffisante et ne point contenter la curiosité des visiteurs. C'est pourquoi, avant d'entreprendre la rédaction définitive du catalogue en préparation, il serait nécessaire d'étudier chacun des dons offerts au Musée, afin d'être en mesure de faire ressortir l'importance archéologique et historique des pièces les plus importantes.

Déjà précédemment la Société des Lettres, Sciences et Arts a bien voulu insérer dans ses *Mémoires* plusieurs articles concernant l'*Épée de bronze trouvée à Fains*, si généreusement offerte par M. le Conservateur, les *Cachets de bronze romain* provenant du don Colson, le *Graffite de Grand*, la *Dalle funéraire de Jehan de Troussey*. Quelques autres études destinées à faire connaître la *Stèle de Naix*, les *Plaques tumulaires de Guy de Sailly et de Phelippin, bailli de Clermont, les Monuments découverts aux Ronchers*, les nombreux objets francs et gallo-romains recueillis par M. E. Pierre (de Houdelaincourt), notre confrère et ami, dans les *Fouilles de Gondrecourt et de Grand*, ont été publiées dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, la *Revue archéologique* ou par la Société des Antiquaires de France.

Or, comme il reste encore beaucoup à faire, la Commission de la section d'Archéologie du Musée ne saurait accomplir la tâche de décrire tout, de tout expliquer, si elle devait compter sur ses seuls efforts. Aussi fait-elle appel au concours de tous les membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts, pour lui faciliter l'accomplissement de la tâche un peu lourde qu'elle a entreprise, et lui venir tout particulièrement en aide dans l'étude d'un petit monument, jusqu'alors peu remarqué, dont l'inscription incomplète doit se rapporter à un fait historique non mentionné dans les *Annales du Barrois* et qu'il s'agit de découvrir.

Dans le courant de l'année 1865, en opérant quelques réfections dans le chœur de l'église Notre-Dame, on rencontra, encastrée dans la muraille et sous une couche épaisse de

mortier, une dalle en partie brisée que l'architecte, M. Birglin, fit déposer au Musée dont alors, il était le conservateur. Le livre d'entrée ne fait aucune mention de l'envoi de cette dalle; les rares papiers laissés par cet administrateur ne renseignent nullement sur les circonstances particulières dans lesquelles se fit cette découverte intéressante, dont cependant le public barrisien fut informé par un article publié dans le journal l'*Echo de l'Est*.

Il se peut cependant que M. Birglin ait un moment songé à étudier ce petit monument, car il avait pris soin d'en faire un croquis très exact.

Ce qu'il n'a pu faire — le temps qu'il consacrait à ses multiples fonctions d'architecte et d'industriel ne lui laissant point le temps de s'occuper du Musée confié à ses soins — je vais essayer de le tenter, si toutefois je puis être aidé dans cette entreprise par ceux de nos confrères qui sont en situation de joindre leurs recherches aux miennes.

Ce fragment d'une dalle dont on possède seulement les deux tiers provient d'un tableau qui, dans son entier, mesurait $1^m,60$ de longueur sur $0^m,52$ de largeur. L'encadrement est fait d'une partie plate portant une inscription gothique gravée en creux, d'un chanfrein et d'une gorge sur laquelle sont sculptées en relief des fers d'entraves entr'ouverts et des rosaces. La partie centrale, creusée à environ $0^m,08$, offre un panneau peint à l'œuf où à l'huile représentant la scène bien connue des artistes du moyen âge : Saint Georges délivrant une jeune fille des atteintes d'un dragon.

Sur le premier plan, au milieu d'un paysage qui ne manque point de perspective, le saint, en costume militaire du xve siècle, s'apprête à frapper de sa lourde épée un quadrupède monstrueux que son cheval lancé au galop foule aux pieds. Sur la droite se tient agenouillée une jeune fille, les mains jointes, les yeux fixés sur son libérateur; sa coiffure rappelle celle des dames de la cour de Charles VII; auprès d'elle se tient debout un petit agneau.

Au dernier plan on aperçoit une ville fortifiée dont la porte ouverte laisse passer quelques spectateurs; deux personnages, un homme et une femme, bien reconnaissables à leurs coiffures et dont les têtes, d'une dimension exagérée, apparaissant au-dessus du rempart, semblent prêter toute leur attention à la scène qui se passe sous leurs yeux.

On sait que déjà, dans l'antiquité, l'art grec avait adopté l'usage de personnifier par une femme les provinces et les villes. Ici, la jeune fille qui attend de saint Georges sa délivrance est une figure allégorique représentant soit une forteresse, une ville, une province au pouvoir de l'ennemi, soit une région en proie à l'hérésie, à la peste, à un fléau quelconque. Le dragon qui s'élance vers elle est le péril auquel elle semble ne pouvoir échapper; saint Georges est le libérateur, le sauveur attendu qui doit assurer sa délivrance.

Cette représentation était fréquente au moyen âge sur les tapisseries, les couvertures de livres, les sujets religieux, les ivoires, les meubles, les objets de dinanderie (1); elle est conforme à la légende apocryphe et déclarée telle par le Concile de Nicée, d'après laquelle un monstre, caché dans un étang voisin de Lydie, dévastait toute la contrée et menaçait la ville; pour l'apaiser on lui donnait à dévorer des moutons, puis des êtres humains. Après avoir immolé au monstre tous leurs enfants, les habitants sommèrent le roi de livrer à son tour sa fille unique; il ne pouvait s'y refuser puisque c'était de lui qu'était venue la pensée d'offrir en pâture au dragon les enfants, puis les jeunes gens de la cité. « Ayant fait prendre ses « plus beaux habits à la princesse, le roi la conduisit hors de « la ville. Cependant le peuple était aux portes et sur les murs « pour voir ce qu'il en adviendrait; le roi et la reine s'y por- « tèrent aussi. Le tribun Georges vint à passer et voyant la « princesse en pleurs, il lui demanda pourquoi elle pleurait et

(1) J'ai remarqué au Musée d'Angers un plateau en cuivre, du XVIe siècle, représentant saint Georges terrassant le dragon et défendant l'église sous la forme d'une femme : WAR DER IN FRIED GEN. *Veille, toi qui es dans la paix* (Catalogue dressé en 1884, par M. Godard Faultrier, n° 47)

« ce qu'elle faisait là. Elle d'adjurer Georges de s'éloigner pour « n'être point dévoré avec elle par le dragon, Aussitôt le « monstre de paraître et Georges de monter à cheval pour le « combattre. Il se signe, le perce de sa lance et la princesse « est délivrée ».

Tel est en quelques lignes l'extrait tiré de la Vie des Saints de Pierre de Natalibus (1). En tête de la vie de saint Georges le saint guerrier est représenté en chevalier du moyen âge, enfonçant sa pique dans la gueule du dragon ; au second plan la jeune fille est debout.

Le Père Giry, dans sa *Vie des Saints*, au 23 avril (2), jour de saint Georges, explique ainsi cette scène, lui donnant une signification mystique : « On représente ordinairement saint « Georges en cavalier qui attaque un dragon pour la défense « d'une fille qui implore son secours. Mais c'est plutôt un sym- « bole qu'une histoire, pour dire que cet illustre martyr a « purgé la province, représentée par cette fille, de l'idolâtrie « figurée par ce dragon sorti des enfers ».

Cette explication est d'autant plus acceptable que dans les temps antiques, surtout chez les Grecs, l'esprit malfaisant est presque toujours figuré par un dragon, serpent ou reptile monstrueux, qu'il faut combattre pour délivrer Andromède, Hésione, Alceste, bâtir la ville de Thèbes ou conquérir la Toison d'Or. L'hydre vaincue par Hercule est une allégorie destinée à peindre l'effet mortel que produisait l'air empesté des marais de Lerne, desséchés par ce héros. Au moyen âge, la tarasque de sainte Marthe, la gargouille de Rouen, le bailla de Reims, le grauli de Metz, le dragon ailé de saint Vannes de Verdun étaient autant d'images destinées à représenter le triomphe de la religion sur l'idolâtrie.

Or cette représentation de saint Georges en costume militaire, perçant de sa lance un reptile que sa monture foule aux pieds, serait, paraît-il, la continuation chrétienne d'un type iconographique jadis très populaire sur les bords du Nil, montrant

(1) *Catalogus sanctorum*, etc., in-4°, publié à Lyon en 1584.
(2) Saint Georges de Cappadoce, martyr, vers 303.

Horus *hiérocouphole* (à tête d'épervier) en costume d'officier romain, de tribun militaire. M. Clermont-Ganneau, membre de l'Institut, a publié sur cette assimilation un savant mémoire et fait voir dans une conférence à la Sorbonne, au cours de l'année 1882-1883, une série de représentations d'Horus par la sculpture qui donnaient à sa thèse un caractère de vraisemblance très saisissant (1).

Sur des amulettes anciens d'origine byzantine, on remarque fréquemment l'image du roi Salomon à cheval, la tête nimbée, perçant de sa lance un corps de femme couchée sur le sol, figurant le démon femelle de la maladie ou du maléfice que l'on voulait conjurer. C'est, on le voit, une représentation du type de saint Georges, tel qu'il apparaît sur les monuments du moyen âge.

Un amulette de cuivre argenté, de la collection de mon ami, M. G. Schlumberger, offre les inscriptions suivantes écrites en caractères grecs, dont voici la traduction :

Sceau de Salomon, écarte tout mal de celui qui te porte.
Fuis! la détestée, Salomon te chasse. Sisinnius Sisinnarius (2).

La dévotion à saint Georges était autrefois très populaire dans nombre de paroisses de la région de l'Est; les tableaux, les statues représentant ce saint terrassant un dragon s'y rencontraient fréquemment sur les autels de nos églises aux XV[e] et XVI[e] siècles. C'était le patron des ducs de Lorraine et de Bar, celui des arbalétriers de Saint-Mihiel (3), de la Collégiale de Nancy fondée en 1339; quantité d'églises étaient placées sous son vocable.

On sait que le roi René ayant obtenu du cardinal de Foix, légat du Saint-Siège, l'os d'une des cuisses de saint Georges,

(1) *Horus et saint Georges : Revue archéologique ;* — et *Note additionnelle,* livraison de janvier 1877.

(2) *Amulettes byzantins anciens destinés à combattre les maléfices et les maladies,* par Gustave Schlumberger, membre de l'Institut, Paris, 1892.

(3) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel,* t. I, p. 287.

en fit présent au trésor de la Collégiale de Nancy. La remise de cette relique se fit le 10 janvier 1461, « dans la chambre neuve « du parement du Chastel de Bar » par Gérard de Haraucourt, sénéchal du duché, en présence d'un grand nombre de seigneurs et d'ecclésiastiques.

En 1492, le duc René II fit frapper un ducat d'or au type de saint Georges aux légendes : *S. Georgius* = *M* (oneta) *Nova. facta i* (n) *Scto* (sancto) *Deodato*. En 1634 la duchesse Nicole fit présent à Notre-Dame de Chartres d'une pièce fort précieuse tirée de son cabinet, qui se trouve décrite ainsi :

« Un saint Georges à cheval, de vermeil doré, percans un « dragon avec une lance. Il est comme dans un désert, remply « de quantité d'animaux venimeux, parmi lesquels l'on voit à « genoux Cette fille qui devoit servir de proye à cet effroyable « monstre dont l'Afrique estois infectée et qui en fut délivrée « par ce généreux soldat ». Au bas de cette pièce d'orfèvrerie, haute de quinze pouces sur douze de large (0,40 = 0,32) on lisait : « NICOLE DVCHESSE DE LORRAINE M'A DONNÉ » (1).

Le culte de saint Georges ayant pris naissance en Asie Mineure, on ne saurait être surpris de retrouver le prototype de sa plus ancienne représentation allégorique dans l'image d'Horus que nous montre une médaille de bronze de la collection Schlumberger, dont je possède un fac-simile, ou dans celle du roi Salomon reproduite sur bon nombre d'amulettes byzantins. Toutefois, en se vulgarisant dans les pays occidentaux, cette interprétation du type primitif s'est modifiée selon l'inspiration des artistes ; le costume du saint, celui de la jeune fille, qui varient selon les temps, suivant les pays, permettent de dater certaines œuvres et de déterminer à quel art elles appartiennent.

Si presque toujours saint Georges est représenté à cheval et armé d'une lance, il est arrivé parfois que, rompant avec la

(1) F. de Mély, *Trésor de Chartres*.

tradition, l'artiste — peintre, sculpteur ou imagier — lui a donné pour arme une grande épée, comme le montre la fresque de Notre-Dame, ou lui a mis un épieu entre les mains.

Les représentations de saint Georges sont très nombreuses ; elles apparaissent dès le haut moyen âge sur les ivoires des trityques grecs, les sceaux byzantins, les verrières des églises. Tout le monde a pu admirer au Louvre, dans la section consacrée à l'époque de la Renaissance, un grand relief en marbre, provenant de la chapelle du château de Gaillon, montrant saint Georges terrassant le dragon; chef-d'œuvre sorti des mains de Michel Coulombe. Le saint perce le monstre de sa lance.

C'est, en effet, le plus souvent à l'aide d'une lance que le saint sort vainqueur du combat; toutefois, il faut bien reconnaître que la scène décrite et reproduite dans le *Catalogus sanctorum* a été diversement rendue, à toutes les époques, par les nombreux artistes qui l'ont interprétée. Parfois, la mère de la jeune fille est seule, agenouillée sur le sommet du rempart (coll. Spitzer, n° 294, cuivre du XIVe siècle); ailleurs, le roi et la reine apparaissent à demi-corps ou montrent la tête seulement au-dessus des murs (1).

Sur un incunable de la bibliothèque de Lyon (n° 882) imprimé à Paris, *in vico Sorbone*, en 1494, j'ai relevé un fer de relieur qui offre un détail fort intéressant. Dans une prairie toute fleurie et plantée d'arbres, saint Georges, revêtu d'une armure de fer, plonge *des deux mains* une longue lance dans la gueule du dragon renversé sous les pieds de sa monture. Dans le haut de la scène, à l'horizon, sous un ciel parsemé d'étoiles, on aperçoit sur la droite, au-dessus des murs d'une forteresse, les têtes couronnées de deux personnages; puis, sur la gauche, la jeune princesse également couronnée, agenouillée, les mains jointes sur la poitrine, et près d'elle un agneau qu'elle tient en laisse. Dans l'encadrement se lit l'inscription gothique :

(1) Havard, *Dict. de l'ameublement et de la menuiserie*, au mot *Menuiserie*.

Ab occultis meis munda me domine et ab alienis parce servo tuo. (Ps. XVIII, V. 13 et 14).

(Purifiez-moi, Seigneur, de ceux de mes péchés qui me sont cachés et préservez votre serviteur de la corruption des peuples étrangers).

La présence de l'agneau rappelle ce passage de la légende où il est dit que tout d'abord on avait donné au monstre des moutons à dévorer (1). Je retrouve cet animal sur une plaque d'argent, en forme de médaillon, que le chef maïeur de la corporation de la paroisse de Saint-Georges de Cambrai portait au cou dans les processions solennelles.

« Médaillon de 60 $^{m}/_{m}$ de diamètre montrant au premier « plan saint Georges à cheval, couvert de la *Lorica* romaine, « coiffé d'un casque à panache. Le bras droit, protégé par une « manche de mailles, est armé non pas d'une lance, mais « d'une forte épée qu'il brandit au-dessus de sa tête. Le che- « val en se cabrant foule à ses pieds un dragon aux mou- « vements tourmentés ; à droite, au second plan, est une gra- « cieuse princesse, calme, les mains croisées sur la poitrine, « ayant à ses pieds la brebis symbolique. Dans le fond, des « ciselures représentant une ville, ainsi que le terrain et les « herbes. Toutes les figures sont très expressives de physio- « nomie et d'allure, les détails finement rendus avec un grand « sentiment de l'art ; il est facile aussi de reconnaître aux « proportions courtes et robustes des personnages une œuvre « de l'école franco-allemande.

« Au revers sont gravés le millésime 1560 et les noms de « Simon Chrétien et de Jehay Dehay qui en furent peut-être « les donateurs ou deux rois successifs du serment des archers « de cette époque » (2).

(1) Suivant la *Légende dorée*, pour apaiser la voracité du monstre, on lui offrait chaque jour deux brebis, puis ensuite, quand ces dernières devinrent rares, un jeune homme et une bête ; puis, enfin, on lui livra des enfants, filles ou garçons, jusqu'au jour où le roi dut se résoudre à sacrifier sa propre fille.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, 1873, p. 61.

L'abbé Robert Charles rapporte qu'en 1597 le curé de Saint-Georges de Lacoué (Sarthe) marchanda « à Mathieu Dionise, « maître sculpteur au Mans, une image équestre de saint « Georges qui devait être accompagnée de la jeune fille, du « mouton et du dragon terrassé sous les pieds du cheval » (1).

Sur la fresque de l'église de Cazeaux de Larboust (Haute-Garonne) « saint Georges est représenté à cheval, coiffé d'une « toque rouge à bords relevés; son corps est recouvert d'un « mantelet, espèce de dalmatique rouge; sur le devant se des- « sine une large croix blanche. De la main gauche il tient la « bride de son cheval, tandis que de la droite il plonge sa « lance dans le corps du monstre qui se tord sous l'étreinte de « la douleur. Le dragon est représenté sur le bord d'un lac « duquel il s'élance pour dévorer la fille du roi de Lydie; à « peu de distance on aperçoit la jeune princesse à genoux, les « mains jointes, invoquant le secours du ciel pour elle et la « bénédiction pour son libérateur » (2).

Cette scène a été reproduite par Raphaël et Michel-Ange.

Je ne puis énumérer ici toutes les œuvres qui reproduisent l'image de saint Georges, mais avant de clore la liste des représentations de la scène qu'offre le tableau de pierre du Musée de Bar je citerai encore :

1° Les ampoules en plomb du XIIIe siècle où le saint tient une épée et parfois une lance avec pennon;

2° Une enseigne de la fin du XVe siècle montrant saint Georges revêtu d'une armure complète, l'écu chargé de la croix, perçant de sa lance la tête du dragon (3).

3° Des sceaux byzantins ou le saint, rarement à cheval suivant les époques, combat le dragon soit avec une lance, soit avec une épée ;

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 1882, p. 299.

(2) *Notice sur les fresques* (XVe *siècle*) *de l'église de Cazeaux de Larboust*, par M. B. Bernard.

(3) Forgeais : *Plombs historiés. — Imagerie religieuse*, t. IV, p. 73, 76, 79, 102.

4° Un ivoire de la collection Spitzer (n° 153), datant du xv[e] siècle, où l'artiste nous montre le saint perçant de son épée le monstre qu'il foule aux pieds de son cheval; le roi et la reine de Lydie se tiennent sur une des tours du château;

5° Un émail de Gouly Nouailhier (n° 83, même collection) sur lequel saint Georges revêtu d'une armure moitié antique, moitié renaissance, tient dans la main droite un épieu, et où se remarque la scène de l'agneau;

6° Un moule à gâteaux du Musée de Buda-Pesth dont je possède la gravure. Sur cette pièce sculptée sur bois du xvii[e] siècle, le roi figure seul au sommet des remparts de la ville; un agneau se tient aux genoux de la jeune fille coiffée d'une toque à plumes;

7° Enfin l'autel de l'église de Nubécourt (Meuse) détruit en 1885, dont le rétable du xvi[e] siècle montrait saint Georges perçant de sa lance le dragon prêt à dévorer la princesse exposée à sa fureur (1).

Si, de la description de la scène peinte au centre de la dalle provenant de Notre-Dame, on passe à l'examen des renseignements fournis par l'encadrement du tableau, il devient permis de supposer que ce fragment, pierre funéraire ou ex-voto, se rapporte à un fait historique auquel prit une large part Collin Massey, — et non *Malley* comme l'indiquent MM. Birglin et Servais, — homme d'armes au service du seigneur de Neufchâtel, alors gouverneur du Barrois.

La partie brisée, en faisant disparaître près de la moitié de l'inscription, ne laisse deviner ni le commencement, ni la fin de la légende qui, pour être complète, demanderait environ soixante-dix lettres. Le nom de Collin Massey ne se rencontre point dans les annales du Barrois, dans la seconde moitié du xv[e] siècle, époque à laquelle dut se passer l'événement en question; toutefois celui de son maître, le seigneur de Neufchâtel, apparaît fréquemment dans l'histoire de Lorraine.

(1) L. Germain : L'*Église de Nubécourt,* Nancy, 1886.

Sur la partie plane de l'encadrement du tableau, on lit, tracée en lettres gothiques très artistement exécutées, l'inscription suivante :

.... e · colin · massey · home · darmes · soubs · la · charge · mõseig · de · nuefchatel · gouverur · de · barrois · qui · trespa ....

« On peut conjecturer, dit M. Servais, que l'épitaphe est « celle de la femme de Collin Malley et que les mots qui man- « quent sont ceux-ci : *Cy-gist*......... *femme Collin Malley* ou « *femme de Collin Malley*, etc. Cette dame a dû être inhumée « dans l'église et c'est en sa mémoire, sans doute, que le mo- « nument a été érigé » (1).

N'ayant pu consulter les archives de la fabrique de Notre-Dame, je ne sais ce qu'il faut croire de la proposition émise par notre très regretté confrère ; je ne puis toutefois partager son opinion au sujet de l'intention qu'il prêtait à l'artiste : « Une circonstance qui semble ajouter beaucoup à son inté- « rêt c'est, dit-il, que la forteresse représentée au fond du ta- « bleau pourrait bien être la ville-haute de Bar et l'entrée à « portée de laquelle se passe l'événement décrit plus haut, la « porte nommée autrefois la *Porte au Bois* ».

Sur le tableau du Crucifiement que possède l'église de Saint-Étienne, la vue représentée au dernier plan est, il est vrai, celle de l'ancien château de Bar, tel qu'il existait vers le milieu du XVIIe siècle, mais quel document, historique ou archéologique, permet de supposer que le sculpteur imagier ait songé à reproduire sur l'ex-voto déposé aujourd'hui au Musée la porte sur laquelle, à cette époque, reposait la statue de Notre-Dame de Paix, dénommée plus tard Notre-Dame du Guet ?

(1) Journal l'*Écho de l'Est*, 19 septembre 1865.

De plus à quel événement, arrivé en cette partie de l'enceinte fortifiée de la Ville-Haute, M. Servais paraît-il faire allusion? Serait-ce à celui du secours miraculeux qui permit, à une époque non déterminée par la légende, de mettre en fuite les ennemis déja maîtres des approches de la forteresse? Mais alors pourquoi la statue de Notre-Dame du Guet ne figure-t-elle pas sur cette porte et quel rapport (1) a pu exister entre cet événement et la femme de Collin Massey?

Dans sa *Dissertation sur l'ancienne chevalerie lorraine*, Berman a donné une liste des lieutenants-généraux au gouvernement du duché de Bar. Or, sa nomenclature est loin d'être complète puisqu'il a omis d'y comprendre Henry, seigneur de Neufchâtel, de Châtel-sur-Moselle et d'Épinal, conseiller et chambellan du roi de France, qui a rempli les fonctions de gouverneur de Bar depuis le 6 août 1480 jusqu'en mars 1483.

En raison du rôle que remplit ce personnage à l'époque de la prise de possession de la prévôté de Bar par le roi de France, peut-être n'est-il pas inutile de consigner ici le résumé des notes que j'ai recueillies sur ce gouverneur de la ville et du château durant l'occupation française.

Henri de Neufchâtel, frère d'Antoine de Neufchâtel, évêque de Toul (1460-1495), était fils de Thibaut de Neufchâtel maréchal et bailli du comte de Bourgogne, conseiller et chambellan du roi Charles VII, devenu, par son mariage avec Alix de Vaudémont, seigneur de Châtel-sur-Moselle, de Bainville et de Chaligny.

A la mort de son père (1463 ou 1469), Henri de Neufchâtel, héritier de nombreux fiefs lorrains, suivit le parti du duc de Bourgogne et refusa de rendre hommage au duc de Lorraine dont, à la tête de trois mille hommes, il ravagea les États.

(1) « D'après le témoignage des historiens, dit M. Servais, Bar n'a essuyé aucun siège pendant le xv[e] siècle. » *Ibidem*.

Cet acte de rebellion contre son souverain et les cruautés qu'il commit dans le duché de Bar ayant amené la confiscation de ses seigneuries de Châtel et de Bainville, Henri, en 1470, demanda à faire la paix par la médiation du duc de Bourgogne, promettant de reconnaître le duc Jean de Calabre pour son souverain légitime. En 1471, le roi René I[er], duc de Bar, donnait procuration à Nicolas, duc de Lorraine, de recevoir à foi et hommage Henri pour les seigneuries de Châtel et de Bainville qui lui furent rendues en 1472.

Cette soumission fut de courte durée puisque, fait prisonnier à la bataille de l'étang Saint-Jean, en 1477, le seigneur de Neufchâtel fut dépouillé de nouveau par René II, de sa terre de Chaligny, donnée à Oswald de Thierstein, puis de celle de Bainville et du ban de Tantimont que le duc de Lorraine donna à Petitjean de Vaudémont. Henri de Neufchâtel recouvra sa liberté seulement en 1479, sur la promesse que les terres de Châtel, de Bainville et de Chaligny ne seraient ouvertes à personne si ce n'est du consentement du duc de Lorraine.

Au mois de janvier 1480, le roi de Sicile ayant cédé à bail à Louis XI, pour six années, la ville et la prévôté de Bar sous la condition de prendre à sa charge l'entretien des fortifications de la ville (1), celui-ci envoya le 6 août suivant Henri de Neufchâtel pour commander à Bar en son nom : « 24 X[bre] 1481. « Henri seigneur de Neufchastel, de Châtel-sur-Moselle et « d'Épinal, conseiller et chambellan du roi notre sire (Louis XI) « et gouverneur pour lui de son duché de Bar » (2). C'est donc à tort que M. Bellot-Herment indique, en 1482, Henri de Neufchâtel comme gouverneur de la ville pour le duc René II.

On possède peu de renseignements de cette époque sur la prise de possession de la ville et de la prévôté de Bar par le roi Louis XI, période durant laquelle Henri de Neufchâtel prend dans les actes le titre de gouverneur du *duché* de Bar et autorise les habitants « de lever sur eux la So[e] de 200 livres « tournois pour satisfaire aux frais et dépens par eux faits

(1) D. Calmet, V, 394.
(2) Cartulaire de Lisle-en-Barrois, t. II, p. 463.

« pour 2 voyages qu'il aurait convenu faire par les députés « ded. habitans pour aller à Sens aux États qui se te- « naient » (1).

Le duc René II ayant peu après repris possession de la ville de Bar, c'est donc entre le 6 août 1480 et le 13 mars 1483 que dut se passer l'événement auquel se rapporte le tableau de pierre peint et sculpté du Musée de Bar.

L. MAXE-WERLY.

(1) (15 janvier 1482 — Mss. de Hubert de Vendières. Archives de la Meuse et l'Inventaire manuscrit des pièces concernant la Ville-Haute).



UNE CHARTE DE 1151

CONCERNANT

LA FORÊT DE BAUDONVILLIERS

En 1229 les habitants de Baudonvilliers ayant labouré sans l'aveu des religieux de Trois-Fontaines et semé dans une partie de la forêt appartenant à l'abbaye — partie qui avait été mise en *défense* ou vulgairement en *deffois* — et ayant vendu cette portion, il s'ensuivit un procès, puis un arbitrage dans lequel Jean de Chancenay et Nicolas de Baudonvilliers rendirent le jugement suivant :

« Les habitants de Baudonvilliers reconnaissant le droit de l'abbaye déclarent ne pouvoir essarter, ni labourer, ni semer dans la *défense* des religieux. Ils reconnaissent que les religieux peuvent faire une *défense* partout où ils voudront dans la forêt de Baudonvilliers dans laquelle les habitants avaient alors leurs usages, en sorte toutefois qu'ils le feront paisiblement selon la quantité de l'ancienne. Si ledit fossé subsistait au delà de 10 ans et si ladite église ne vendait pas ladite *défense* dans ces dix années ou plus, les habitants après ce délai recevraient des religieux le merain qui pourrait leur être nécessaire pour bâtir des maisons tels que poutres et chevrons ; que ce droit n'appartiendrait cependant qu'à ceux demeurant à Baudonvilliers ou à ceux qui y seraient nés. Que si la *défense* était vendue dans les 10 ans ou plus, les habitants ne pourront faire d'objection ni rien y prendre, ni rien réclamer pendant la vente.

« Les habitants domiciliés dans le village ou qui y sont nés,

continueront à avoir leur usage dans la forêt commune ainsi qu'ils l'avaient avant ce procès, mais ils ne pourront ni donner, ni vendre leurs usages propres, ni faire du charbon, ni les aliéner. S'ils veulent essarter, ils pourront le faire avec la permission des religieux, si ce n'est au temps de la feuillée. Dans le cas où ils essarteraient quelque partie, ils devront extirper les racines de manière à pouvoir ensuite cultiver la terre. Autrement ils ne pourront faire aucun essart.

« Les étrangers demeurant au village n'auront aucun usage dans la forêt et n'en pourront avoir, excepté le curé qui néanmoins ne pourra essarter, mais seulement recevoir le bois convenable pour brûler, à son usage.

« En outre, touchant les masures, les habitants ont reconnu en présence des arbitres que les religieux ne sont pas tenus de livrer leurs masures malgré leur volonté soit à ceux qui sont nés dans le village, soit à ceux qui y restent.

« Au sujet des *essones* (1) de prés, les habitants reconnaissent qu'ils ne peuvent faire de prés dans les bois sans le consentement des religieux, à moins qu'ils ne donnent pour entrée ce que leurs frères jugeront à propos et la rente annuelle selon ce qui est établi depuis longtemps sur les prés. »

Le jugement rendu par les arbitres, Jean de Chancenay et Nicolas de Baudonvilliers, s'appuyait sur les termes d'une charte demeurée inédite, dont notre confrère M. Maurice Prou nous a offert gracieusement une reproduction héliogravée, qu'à notre tour nous sommes heureux de déposer dans les archives de la Société des Lettres (2).

Cette charte, très-intéressante, mérite, croyons-nous, d'être reproduite *in extenso :*

(1) *Essone, Essoine, Essoigne, Essoingne,* v° Du Cange et Godefroy. — Droit seigneurial que payaient les héritiers d'un tenancier mourant sur le domaine du seigneur. — Dans un autre sens : besoin, besoin urgent, et, en général, affaire. Il semble que ce soit dans cette dernière acception que le mot est pris ici : Les habitants reconnaissent que, quand ils voudront faire des prés dans les bois, ils ne le pourront..., etc., etc.

(2) *Nouveau recueil de fac similes d'ecritures du* XII *au* XVII*e siècles.*

Quoniam vita hominum brevis est labilisque memoria, decrevit antiquitas res gestas custudie commendare litterarum. Proinde ego Nicolaus prior sancte Margarete communi consensu totius capituli nostri et subscriptarum personarum testimonio ex præcepto tamen domni P. Clun[s]. Abbatis donamus ecclesiæ beatæ Mariæ de Tribus fontibus et confirmamus quicquid filia nostra ecclesia nostra de Baudovillari habebat à parte Trium fontium usque ad fontem qui dicitur Berarsartum ita ut a prœdicto fonte sit meta via Rothberti Hyspaniæ usque ad Caladiam de Roncheriis quæ est via ultra veterem capellam et ultra viam Salinariam et inde usque ad territorium de Chanseniaco, ita ut præfati monasterii de Tribus fontibus sit quicquid est infra terminos istos sine omni costumia ad annuum censum decem solidorum proviniensis monetæ qui reddentur singulis annis in die Ascensionis Domini domni de Baudovillari.

In hac autem terra monachi de Tribus fontibus in plurimis locis habebant tertiam partem qui et dederunt nobis quamdam partem terræ quam habebant extra fontem Berarsarti videlicet quicquid ibi habebant. Ita tamen factum est hoc quod monachi nostri de Baudovillari excolent ibi terram quam excolere solebant vallem illam

Attendu que la vie des hommes est courte et la mémoire prompte à s'effacer, l'antiquité a résolu de confier à la garde des lettres les choses accomplies. C'est pourquoi moi, Nicolas, prieur de Sainte-Marguerite, avec le consentement unanime de tout notre chapitre et le témoignage des personnes ci-dessous nommées, d'après le commandement toutefois du seigneur abbé Pierre (*le Vénérable*) (1), nous donnons à l'église Notre-Dame de Trois-Fontaines, et nous confirmons, tout ce que notre fille l'église de Baudonvilliers avait du côté de Trois-Fontaines jusqu'à la fontaine dite de Berarsart, de telle sorte qu'à partir de ladite fontaine la borne-limite soit le chemin de Robert-Espagne jusqu'à la Chalaide de Ronchères qui est la voie au-delà de la vieille chapelle et au-delà du chemin Saulnier, et de là jusqu'au territoire de Chancenay, de telle sorte qu'appartienne audit monastère de Trois-Fontaines tout ce qui est compris entre ces limites sans aucune coutume (nonobstant toute coutume contraire??), moyennant un cens annuel de dix sous, monnaie de Provins, qui seront payés chaque année à la maison de Baudonvilliers.

Or, sur cette terre, les moines de Trois-Fontaines avaient en beaucoup d'endroits la tierce part et ils nous ont donné une partie de la terre qu'ils avaient au delà

(1) Pierre le *Vénérable* était alors abbé de Cluny.

de la fontaine de Berarsart, c'est-à-dire tout ce qu'ils avaient en cet endroit. Ceci toutefois a été arrangé de telle façon que nos moines de Baudonvilliers y cultiveront la terre qu'ils avaient coutume de cultiver, c'est-à-dire cette vallée qui est entre la vieille chapelle et le pré et tout le long jusqu'à la voie Chalaide que nous avons mentionnée plus haut et rien de plus.

Que si les moines se défont de cette terre, ils ne pourront la donner qu'au monastère de Trois-Fontaines. Ils y auront aussi l'usage de la forêt en toutes choses, en propriété (ou pour le besoin propre) de leur maison et la vaine (commune)pâture sur tout le finage de Trois-Fontaines pour tout leur bétail et les moines de Trois-Fontaines pareillement sur tout leur finage pour tout leur bétail.

Mais de peur que ceci, par suite de la longueur du temps ou de la perversité de quelqu'un, fût changé ou détruit, nous l'avons muni de ce présent titre chirographe.

Ceci a été fait l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur, onze cent cinquante et un.

Signatures :

LAMBERT, sous-prieur.

NICOLAS, cellerier.

HATTON, prieur de Baudonvilliers.

ODON.

quæ est inter veterem capellam et pratum et in longum usque ad viam caladiam quam supra diximus et nichil amplius. Quod si terram illam demiserint monicha non poterunt eam dare nisi monasterio de Tribus fontibus.

Habebunt etiam ibi usuarium nemoris in omnibus ad proprietatem domus suæ et communem pasturam in omnibus finibus Trium fontium ad omnia pecora sua et monachi de Tribus fontibus similiter in omnibus finibus eorum ad omnia pecora sua.

Ne autem hoc aliqua temporum vetustate vel alicujus hominis perversitate aut mutaretur aut deperiret præsentis chyrographi pagina munivimus.

Actum hoc ab incarnatione domini millesimo centesimo quinquagesimo primo.

Signum :

LAMBERTI, subprioris.

NICOLAI, cellararii.

HATTONIS, prioris de Baudovillari.

ODONIS.

L. MAXE-WERLY.



LE LUXE AU PRESBYTÈRE AVANT 1789 (1)

Je ne sais plus qui a dit : « L'histoire est un vaste roman semé de quelques vérités ». Sans souscrire à cette humoristique boutade, on conviendra que l'histoire, même des temps les plus rapprochés de nous, contient et perpétue, malgré les documents et les faits qui les démentent, de nombreuses erreurs que couvre une sorte de prescription. Quelques-unes même sont coulées en bronze : Parmentier et Rouget de l'Isle ont leurs statues, l'un pour avoir *introduit* la pomme de terre en France, l'autre pour avoir composé de toutes pièces et en une nuit *la Marseillaise*, et l'on risquerait fort de passer pour un imposteur si l'on s'avisait d'avancer et de soutenir le contraire (2).

Que de fois n'a-t-on pas dépeint le curé de campagne d'a-

(1) Mémoire lu à la séance de juillet 1896.

(2) En 1891, le regretté M. Puton, directeur de l'École forestière de Nancy et président de l'Académie de Stanislas, m'écrivait : « Mon grand-père maternel était pharmacien à l'armée de Moreau, sous les ordres de Parmentier, et je l'ai entendu bien souvent se moquer de son chef et de son invention, disant qu'il n'était que *le vulgarisateur d'une chose déjà vulgaire* ».

Quant à l'air de *la Marseillaise*, il est emprunté à l'oratorio d'*Esther*, œuvre de Grison, chef de maîtrise à la cathédrale de Saint-Omer, exécutée avant 1789. Grison exerça ces fonctions de 1775 à 1787.

vant la Révolution, vivant grassement de sa dîme prélevée sur la misère de ses ouailles? La vérité certaine, c'est que, forcément occupé d'assurer son existence matérielle, de surveiller et de défendre ses intérêts, quelquefois contre ses propres paroissiens, il était moins indépendant et moins respecté que ne le sont aujourd'hui ses successeurs, malgré la parcimonie de l'État vis-à-vis d'eux.

Il m'a suffi, pour m'en convaincre, de feuilleter le carnet sur lequel, il y a cent ans, un de ces bons curés qui, d'après la légende, s'engraissaient des sueurs du peuple, inscrivit jour par jour, durant dix-huit ans (1769-1786), ses moindres dépenses sans se douter, l'excellent homme, qu'un siècle plus tard un indiscret y chercherait des indices sur son caractère, ses goûts, ses mœurs et ses occupations pour les révéler au public.

L'abbé Barrois, curé de Vouthon-haut (1), est l'auteur de ce carnet, tenu avec l'exactitude d'un comptable, et qui atteste l'ordre et l'économie qui régnaient à son presbytère, aussi bien que la méthode qu'il devait apporter en toutes choses. Il passait pour être instruit, malgré son orthographe un peu capricieuse, et trois ouvrages dont ses comptes relatent l'acquisition, les *Nuits d'Young*, *Bourdaloue* et *Commentarii totam Scripturæ*, en 2 vol., de Menochius, indiquent un esprit froid et posé.

Sa vieille mère, décédée en 1776, habitait avec lui et le servait; elle dut être remplacée par sa fille, car les comptes ne mentionnent aucuns gages de domestiques. On y trouve même fort peu de journées d'ouvrières. Tout se faisait donc en famille avec la plus stricte économie.

N'étant pas réduit, comme beaucoup de ses confrères, à une portion congrue de cinq à six cents francs souvent contestée par les collateurs de la cure, l'abbé Barrois jouissait, suivant l'usage d'alors, d'une partie des dîmes de sa paroisse. En 1785, il s'avisa de vouloir dîmer les pommes de terre, attaqua

(1) Né à Sepvigny (Meuse) en 1740, décédé à Vouthon-haut, le 4 février 1813.

dans ce but tous ses paroissiens en la personne des sieurs Labourasse et Royer, notables, fut débouté de sa demande, et dut payer, pour frais de son procès, la somme de 73 livres 7 sous et 3 deniers (1).

A titre de décimateur, il récoltait des grains, du chanvre et du foin. Battu à la journée par un manœuvre, le blé était moulu au *casse-noisettes* le plus proche, puis la farine passée au sas, et le pain cuit à la maison. C'était ce que l'on nomme aujourd'hui du pain complet, un peu grisâtre, dont le plus gros du son avait été seul éliminé. Le chanvre était roui, teillé, affiné et filé sur place : seuls les frais d'affinage et de tissage figurent aux comptes. On rouissait le chanvre à Greux (Vosges) ou aux Roises, dont le nom signifie routoirs ; on le teillait à la main, et après affinage, on le filait au rouet. Le fil était ensuite remis au *tissier* (tisserand), qui, suivant le plus ou moins d'habileté de la fileuse, en fabriquait une toile plus ou moins grossière, que l'on faisait blanchir en l'exposant à la rosée, étendue sur les éteules ou sur un pré.

Du foin, de la paille, de l'avoine et de l'orge provenant de la dîme, l'abbé Barrois devait nourrir une vache, car je ne trouve aucune dépense pour achat de lait, tandis qu'il en existe pour achat de foin naturel, très rare à Vouthon-haut. Le fumier allait au jardin.

L'abbé Barrois possédait, à Épiez et à Sepvigny, quelques vignes dont il payait la dîme et qu'il faisait cultiver à façon ; il en vendait les produits sur place, et achetait dans les localités plus rapprochées des Vouthons le vin à son usage. Il avait également des prés à Burey-la-Côte et à Brixey-aux-Chanoines (2).

Les affouages lui fournissaient le bois de chauffage qui lui était nécessaire ; quelquefois pourtant ils sont insuffisants, et le curé doit se pourvoir de bois ailleurs. Il lui faut pour cela

(1) Labourasse, *Vouthon-haut et ses Seigneurs*, p. 73. — La livre, qui valait 20 sous et chaque sou 12 deniers, est représentée en francs par la fraction 0,987654321, très facile à retenir en ce qu'elle se compose de la série des 9 chiffres placés dans l'ordre décroissant.

(2) Ces quatre communes font partie du canton de Vaucouleurs.

payer quelque redevance à la gruerie (1), ce qu'il fait d'ailleurs d'assez mauvaise grâce.

Il était chargé de l'entretien d'un presbytère insuffisant, puisqu'il louait, pour engranger sans doute ses dîmes et ses récoltes, un bâtiment assez considérable, si l'on en juge par le prix du loyer.

Quels étaient les goûts de l'abbé Barrois et ses occupations en dehors de son ministère dans ses deux paroisses des Vouthons? Il avait, ainsi qu'on l'a vu, tous les soucis d'un propriétaire. Il vivait sobrement et dépensait douze sols à Gondrecourt pour son repas; une fois pourtant, mais c'est la seule, il donne à Neufchâteau 46 sous 6 deniers pour un dîner. Il n'était par chiche pour cela : économiser pour bien faire les choses à l'occasion devait être sa devise, car il consacre à la réception de ses confrères, lors d'un *Synode* paroissial, une somme de 93 livres. Cette réunion avait lieu sans doute à tour de rôle dans chaque presbytère, car la dépense qu'elle a occasionnée ne figure qu'une fois au carnet.

Sans être recherchée, la nourriture était abondante mais peu variée au presbytère. La viande de boucherie, assez difficile à se procurer à la campagne, et le porc, nourri à la maison ou acheté dans le voisinage, puis salé à sec, étaient la base de l'alimentation. Le poisson figurait rarement sur la table du pasteur, ainsi que la volaille, si l'on s'en réfère au carnet, mais il est probable que le curé avait ses poules comme tous les gens du village. Le café y était inconnu. La sobriété entretenait la santé au presbytère : les frais de médecin et de pharmacien montent à peine chaque année à une livre en moyenne.

Un article assez coûteux, c'est le vêtement du curé, ami sur ce point du confortable. Son mobilier devait aussi être décent, car on y voit adjoindre, en 1781, une commode coûtant

(1) Le mot *gruerie* a plusieurs acceptions. Il doit signifier ici le droit que le roi s'attribuait sur les bois et forêts, et qui, outre les amendes, lui assurait une part dans les coupes d'affouage et de quarts en réserve.

100 livres, somme importante pour l'objet et pour l'époque

Comme beaucoup de ses confrères, l'abbé Barrois se livrait à l'éducation des abeilles, occupation intéressante et fructueuse, bien qu'il suivît les vieux errements. Le miel, à la campagne, était alors une précieuse ressource, une sorte de panacée dont on faisait un grand usage. Les prêtres d'alors possédaient quelques notions de médecine et de pharmacie, et donnaient les premiers soins aux malades avant la visite du médecin, appelé comme aujourd'hui le plus tard possible.

La seule dépense de luxe que se permît l'abbé Barrois était l'usage du tabac en poudre. Une fois pourtant il acheta du tabac en carotte, peut-être pour l'employer en décoction. Il possédait un vieux fusil, mais il ne figure au carnet que de la poudre... pour les cheveux. Le violon semble avoir été sa distraction principale. Enfin il jouait quelquefois. A trois reprises il inscrivit sa perte au jeu, et l'on trouve une dépense de 3 livres 17 sous 6 deniers avec cette mention « pour la loterie ».

Avec des goûts simples, un intérieur bien réglé, le curé Barrois réalisait des économies, améliorait peu à peu sa situation financière, prêtait quelque argent à intérêt, achetait du bien, faisait l'aumône en nature, mais quelquefois aussi en argent. A plusieurs reprises sont inscrits des dons volontaires assez élevés sans autre désignation, et des prêts gratuits à ses paroissiens, qu'ils lui remboursaient par petites sommes.

Il est regrettable qu'aux dépenses on ne puisse comparer les recettes du presbytère. Le revenu de la cure montait officiellement à 800 fr. en moyenne, tout compris. Ajoutant à cela 300 messes par année à 60 cent. l'une, au maximum (1), quelques oblations, le petit casuel, le revenu de son patrimoine, le curé pouvait réunir, bon an mal an, la somme de 1.300 à 1.400 fr., sur laquelle il dut payer pendant plusieurs années à M. Dordelu, son prédécesseur, dont il avait été vi-

(1) Il existait une fondation *des Salles* de vingt-cinq messes par année, et de 1766 à 1781 inclusivement, le curé Barrois dit 2.620 messes pour les défunts de la paroisse Saint-Eustache de Paris. Ces messes lui furent payées d'abord 50 cent., puis 60 cent. Il les disait et les notait exactement.

caire et qui résigna en sa faveur, une pension de 400 livres.

J'ai relevé, pour huit ans, article par article, les dépenses de l'abbé Barrois, et je suis arrivé aux résultats suivants :

Bois d'œuvre et de chauffage			254f 75
Façon des vignes			398 20
Acquisition de biens, frais, etc			213 06
Réparations au presbytère			300 45
Loyer d'une maison			620 00
Ouvriers, batteurs en grange, voituriers, laboureurs.			829 45
Chanvre, fil, façon toile			327 40
Achat de mobilier			342 70
— vêtements			679 55
Frais de synode			104 35
Dons et aumônes en numéraire			397 00
Abeilles			41 50
Tabac			100 55
Nourriture.	Blé	522f 20	1.597 30
	Viande	558 55	
	Volaille	13 70	
	Poisson	20 55	
	Fruits et desserts	68 65	
	Beurre et œufs	15 45	
	Boissons : vin, bière, etc.	398 20	
Total des dépenses pour 8 ans			6.206f 26
Moyenne par année			775 75

Dans cette somme ne figurent ni les placements de fonds, ni les remboursements d'emprunts, ni la pension Dordelu, ni de menues dépenses de ménage, sel, savon, femmes de journées, etc. — Pour dix-huit années, la dépense moyenne annuelle, *tout compris*, est de 1.025 fr.

Je donne ci-après un extrait du carnet de dépenses, non seulement pour justifier ce que j'ai dit plus haut, mais aussi pour faire connaître les prix de l'époque, variables chaque année pour certains objets, comme le blé, le vin, la viande, suivant leur plus ou moins d'abondance. Je respecte l'orthographe de l'original, et j'y joins quelques notes explicatives.

EXTRAIT DU CARNET DE DÉPENSES

1769.

Deux voyages de bois	2l	»s	»d
Une *vanne* (1) d'*ételles* (2)	1	10	6
Pour un chariot de bois et le voyage	3	8	»
— du bois de *supplément* (3)	4	18	»
— une poule	»	11	»
— des souliers	4	10	»
— un porc	19	7	6
Au *tissier* (4)	6	»	»
Pour un bonnet de *cotton*	1	8	»
Acheté de l'étoffe pour une culotte et une veste	10	10	»
Aux chanvriers	2	14	6
Pour un chapeau	13	»	»

Dépense totale de l'année : 531 livres 6 sous 3 deniers.

1770.

Pour un *resal* (5) de blé	19l	»s	»d
— un baromètre	2	»	»
— deux resaux de blé	48	»	»
— des escarpins	4	6	»
— un *directoire* (ordo)	»	8	»
— des boucles et un bourdaloue	3	10	»
— 1 livre de tabac	3	4	»
— 7 *bichets* (6) de fruits	10	10	»
— 5 *charges* (7) de vin	65	2	»

(1) *Benne*, panier occupant toute la longueur d'un chariot et qui sert au transport du charbon de bois.

(2) *Ételle*, tout éclat de bois enlevé à la hache par le bûcheron, le charpentier, etc.

(3) *Supplément*, futaie comprise dans un lot d'affouage.

(4) Tisserand.

(5) Le resal, râclé, valait à Gondrecourt, 133 litres 40 cent.

(6) Le bichet valait 66 litres 70. Les fruits se vendaient *au comble*.

(7) La *charge* valait 16 *pots* de 2 litres et demi ou 4 *brocs* de 10 litres; aujourd'hui on la compte de 40 litres. C'est le cinquième de la *pièce*.

Pour une armoire et un fauteuil...............	40l »s »d
— 2 *livres* (1) de *ris*........................	1 » »
— 1 *pinte* (2) de sel........................	» 4 6

Dépense totale de l'année : 611 livres 10 sous 9 deniers.

1771.

Pour une culotte.................................	11l » »
— *filasse* (filage) d'une livre de laine.........	» 18s »d
— des souliers............................	4 14 »
— une huche...............................	9 » »
— un seau à eau...........................	» 6 »
Payé au sabotier (3)...........................	16 14 »
Pour un porc...................................	1 14 »
— une anguille............................	» 15 6
— une poule...............................	» 12 »
— une montre..............................	77 10 »
— une soutane et une culotte..............	30 10 »
— un bichet de blé........................	8 » »

Dépense totale de l'année : 495 livres 15 sols.

1772.

Pour 7 resaux de blé...........................	108l 10s »d
— façon d'un bois de lit..................	3 » »
— une bêche...............................	1 7 »
— une paire de souliers...................	4 13 »
— une *pièce* (4) de *bierre*...................	61 3 »
— de la poudre d'*opérateur* (5)...............	14 6
— des cordes de violon (en deux fois)........	» 19 »

(1) La *livre* ne pesait alors que 489 grammes 50 cent.

(2) La *pinte* de sel pesait 1 livre environ.

(3) Le curé fit faire des sabots du hêtre de son affouage. Le 18 août 1771, il en vendit pour 27 livres 2 sols 6 deniers, une autre fois pour 4 livres, et enfin pour 10 livres, soit en tout pour 41 livres 2 sols 6 deniers. C'est une nouvelle preuve de sa bonne administration.

(4) La *pièce* valait environ 200 litres.

(5) On nommait *opérateur* ou *baldajou* (de Val-d'Ajol) le charlatan qui vantait et vendait ses drogues sur les places publiques.

Pour culottes de peau	7l	14s	»d
— ma tonsure	1	»	»
— 2 tonneaux	4	4	»
— les *Nuits* d'Young (1)	2	11	6
— 9 voyages de bois	9	»	»
— la loterie	3	17	3
— un tâte-vin	»	10	»
— des *pattins* (pantoufles)	»	10	»
— 2 oyes	2	10	»
— 13 charges de vin	69	10	»
— des boucles d'argent	23	5	»

Dépense totale de l'année : 748 livres 7 sous 6 deniers.

1773.

Pour 3 livres de figues et 3 livres de *raisins de caisse* (2)	3l	12s	»d
— un tire-bouchon	»	8	»
— un bonnet pour ma mère	1	19	»
— 4 paniers de mouches à miel	36	»	»
— des bottes	4	10	»
— une livre de poudre	»	18	»
— des escarpins	4	10	»
— loyer de maison	93	»	»
— 3 paniers à mouches (vides)	1	10	»
— 7 voyages de bois	7	»	»
— façon d'*essandres* (3)	1	4	6
— une paire de poulets	»	14	»
— 18 *aunes* (4) de serge	36	»	»
— mon dîner à Neufchâteau	2	6	6
— des fraises	1	»	»
— 12 livres de beurre	7	4	»
— culture de l'enclos	3	17	6
— 1 cent de marrons	»	14	6

Dépense totale de l'année : 614 livres 11 sous 6 deniers.

(1) *Young* (Édouard), poète anglais, 1681-1765.
(2) Raisins secs.
(3) Bardeaux, ais de chêne dont on couvre les murs pour les protéger contre la pluie.
(4) Il s'agit ici de l'*aune de Paris,* longue de 1m,188 environ.

1774.

Pour 8 livres de tabac........................	20^{l}	»^{s}	»
— façon de 180 fagots......................	2	2	»
— tabac en carotte..........................	3	7	»
— des boucles pour ma sœur.................	7	15	»
— une livre de savon.......................	»	18	»
— une friponnerie de la gruerie.............	10	10	»
— 2 bichets de pommes.....................	10	»	»
— 4 bichets d'orge.........................	16	»	»

Dépense totale de l'année : 613 livres 9 deniers.

1775.

Pour une culotte de peau......................	7^{l}	15^{s}	»^{d}
— un cordon de montre.....................	»	10	»
— une paire de gants de peau de daim.......	3	17	6
— 5 resaux de blé..........................	100	»	»
— 1 *carte* de pois et une de lentilles (1)......	»	16	»
— 1 couteau *à deux manches* (2)............	1	»	»
— 6 livres de sucre à 19 sols..............	5	10	6
— 12 rabats...............................	3	»	»
A Maxey-sur-Vaise pour un veau.............	7	15	»
Pour une chaîne de montre....................	2	6	6
— une tabatière...........................	»	16	3

Dépense totale de l'année : 853 livres 2 sous 3 deniers.

1776.

Pour 2 livres de chandelle....................	1^{l}	13^{s}	»
— 2 cages et les verres....................	3	»	»
— 1 journée (?) et demie de paille..........	9	»	»
— 2 paires de poulets......................	1	8	»
1 journée à un faucheur (nourri)..........	»	8	»

(1) La *carte* ou mieux la *quarte* valait 2 pintes ou 2 l. 48.

(2) Cet instrument, nommé aussi *couteau à deux mains*, se compose d'une lame munie d'une poignée à chaque bout, et dont on se sert pour planer, pour aiguiser, avec le banc dit *à planer*.

Au maître d'école pour funérailles de ma mère...	5^{l}	$»^{s}$	»
Au fossoyeur.....	1	»	»
Pour cinq planches de sapin.....	2	10	»
— façon du cercueil.....	»	10	»
— des cierges.....	7	13	»
— un grand ressort à ma montre.....	7	1	»
— une pièce de vin.....	35	»	»
— 4 paires de pigeonneaux.....	1	11	»
— 8 paniers à mouches.....	2	»	»
— façon d'un *ballon* (1).....	2	»	»
— 4 livres de plume.....	9	»	»
— un *Gérard* (2).....	»	10	»

Dépense totale de l'année : 719 livres 16 sous.

1777.

Pour jeu.....	1^{l}	9^{s}	6^{d}
— 7 livres de sucre à 1 livre 5 sols l'une.....	9	2	»
— 115 *bouchots* (3) de chanvre.....	13	16	»
— 5 resaux moins un quart de blé à 14^{l}, 10^{s} l'un.....	106	12	»

Dépense totale de l'année : 460 livres 12 sous 3 deniers.

1778.

Pour une paire de souliers.....	4^{l}	13^{s}	$»^{d}$
— 3 livres de morue.....	1	4	»
Pour la gazette.....	3	17	6
La moitié de la pension de M. Dordelu.....	200	»	»
Une brouette.....	3	»	»
Un cent de grenouilles.....	»	10	»
Façon d'une paire de gants.....	»	12	»

(1) On nomme *ballon* ou *bellon*, dans le Barrois, une sorte de cuve oblongue dans laquelle on ramène la vendange à la maison.

(2) Le *girâ* ou *Gérard* est un grand gobelet de terre qui résiste au feu. Ailleurs on le nomme *Chauvot*. Ces noms sont ceux du fabricant.

(3) *Bouchot*, petite botte de chanvre non teillé ayant environ 50 cent. de tour.

Pour *coupure* (1) de mes mouches	1^l	4^s	»
Sinode (2)	4	2	»

Dépense totale de l'année : 693 livres 4 sous.

1779.

3 bonnets de coton	3^l	17^s	6^d
21 livres de plume à 45 sols	47	5	»
12 charges et demie de vin	77	10	»
Jeu	2	»	»
4 *pains* (3) de *feînes*	8	»	»
2 aunes un quart de drap à 22 livres de France l'un	63	»	»
Sept quarts (d'aune) de velours	15	10	»
6 livres de sucre	7	16	»
Façon de soutane et culotte	5	8	6

Dépense totale de l'année : 774 livres 3 sous.

1780.

Au bailliage de La Marche	84^l	$»^s$	»
1 livre de tabac	5	3	»
Pour le repas synodal	93	»	»
Pour les sonneurs	3	10	»
Façon de 8 *cordes* de toile (4)	12	»	»
Pour une visite dans la cure	20	»	»
3 aunes de serge d'Angleterre	15	10	»
J'ai rendu à M. de Laigle de Maxey-sur-Vayse	372	»	»
Façon de mes vignes d'Épiez	12	8	»
6 charges de vin à 4 livres l'une	24	»	»

(1) *Couper les mouches*, c'est châtrer les ruches, c'est-à-dire leur enlever, au moyen d'un couteau spécial, la cire et le miel surabondants.

(2) Le synode était une réunion d'ecclésiastiques, convoqués par un supérieur pour traiter d'affaires religieuses déterminées.

(3) Un *pain*, c'est la quantité de colza, de chènevis, de faînes, etc., que l'huilier presse en une fois. Il était de 8 quartes, et est encore de 20 litres.

(4) La *corde* de toile valait 7 aunes de tisserand d'environ 80 cent., ou 5^m,60. Plus le fil était fin, moins il en fallait pour la corde. La quantité variait de 3 à 5 livres.

Au couvreur de la maison de cure	62[l]	»[s]	»
Des peaux pour une culotte	8	3	»
Pour semer mes terres de Vouthon-haut	10	17	»
Façon (affinage) de 74 livres de chanvre	5	12	»
1 cent de bouteilles	16	14	»
Acquisition d'un *jour* (1) de terre	124	»	»
A Lapierre (Pierre Norguin) pour charroi de dîmes.	68	10	»
Labour des terres du *bouverot* (2)	14	»	»
A la gruerie	3	»	»
Pour mener *roiser* (rouir) mon chanvre à Greux et le ramener	3	»	»
Conduite de 14 tombereaux de terre	2	»	»

Dépense totale de l'année : 2.072 livres 12 sous 3 deniers (3).

1781.

Rendu à M. le curé d'Amanty	124[l]	»[s]	»
Don gratuit	54	»	»
Dixième de bois à Vouthon-bas	1	5	»
Passation d'un contrat à Uruffe (4)	18	»	»
3 livres de carpe	1	10	»
2 charges 6 pots d'eau-de-vie	47	10	»
Aux *massons* pour la maison de cure	100	15	»
4 aunes et demie de futaine à 4 l	18	»	»
16 livres de crin à 1[l]. 4[s]	19	4	»
Une commode, voyage et frais	108	14	»
Rendu à M. le curé d'Amanty	124	»	»
Une livre de poudre, une main de papier	»	18	»

(1) La superficie du *jour* différait suivant les localités. A Vouthon-haut, le jour valait 21 ares 35 centiares, ainsi que la fauchée de pré.

(2) Le *bouvrot* ou *bouverot* était un lot de terres et de prés, plus ou moins considérable, primitivement mis en réserve pour le revenu être affecté à l'achat et à l'entretien des reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine. Le revenu appartenait au curé, qui en avait aussi les charges, mais le concile de Trente réforma ce singulier usage; le curé conserva le bouvrot moyennant une redevance aux habitants. D'après le *Pouillé de Toul*, le bouvrot de Vouthon-haut comprenait deux jours de terre et deux fauchées de pré.

(3) Les dépenses du presbytère augmentent. Curé en titre depuis 1778, M. Barrois est plus à l'aise : il se liquide de quelques emprunts, achète du bien, complète son mobilier, etc., sans rien changer à sa vie sobre et réglée.

(4) Meurthe-et-Moselle, canton de Colombey-les-Belles.

Une crédence	28l	»s	»
Culture d'un jour de terre en orge	4	1	»
3 *levraux*	2	»	»
Façon d'une paire de culottes de peau	1	4	»
Une serpe, un tirant et un sergent	4	3	»
Façon de mes vignes à Sepvigny et à Épiez	37	»	»
1 paire de *marmousets* (chenets)	3	4	»
1 chaudron d'airain	7	15	»
Pelle à feu, pinces, *tire-braise* (1)	4	13	»
1 aune de mousseline	9	10	»
Façon d'une paire de bas	2	»	»
Façon d'une paire de gants	»	12	»
Pour le journal	8	10	»

Dépense totale de l'année : 1.868 livres 6 sous.

1782.

Messes de la chapelle (2)	8l	»s	»d
Payement d'une terre avec la rente	99	2	»
Façon d'une livre et demie de fil	2	11	»
Pour une horloge et sa boîte	95	18	»
1 livre de tabac de France	5	3	»
Don gratuit	54	»	»
1 demi-rame de papier	4	»	»
Reliure de trois bréviaires	2	12	»
6 mouchoirs de toile	7	15	»
Un parapluie	20	13	6
2 paires de poulets de l'année dernière	1	10	»
6 chaises de paille	12	9	»
1 douzaine de pains d'épice	»	12	»
1 demi-fauchée de pré	236	11	»
Au fils du maître d'école de Sepvigny	2	6	6
J'ai acheté *Menochius* (3) pour	7	15	»

Dépense totale de l'année : 1.654 livres 7 sous 6 deniers.

(1) Instrument en forme de crochet, pour attiser le feu, qui accompagnait, dans le coin du foyer, la pelle à feu et les pincettes.

(2) Cette dépense paraît plusieurs fois. Il s'agit sans doute d'un petit bénéfice que l'abbé Barrois faisait desservir par quelque confrère.

(3) Menochius (Jean-Étienne), savant jésuite, né à Pavie, 1531-1607.

1783.

Pour un porc gras	38l	15s	»
Deux resaux de blé	46	10	»
400 (livres) de foin	10	»	»
2 *tandelins* (1)	3	15	»
Fait reteindre deux chapeaux (2)	1	»	»
Pour des *ramassures* sur la route	1	11	»
Un flacon et 12 gobelets	1	»	»
Labour de 5 jours un quart de terres pour les blés.	29	1	»
Façon d'un puits	33	13	»
Le *but* (margelle) dudit puits	7	14	»

Dépense de l'année : 2.337 livres 10 sous 6 deniers.

1784.

10 livres et demie de viande à Vouthon-bas	3l	3s	»d
Chaîne de puits avec la corde	2	4	»
Pour façon *tournant* (3) et monture en bois de mon puits	1	11	»
Journée à une fille	1	»	»
Une *queue* (4) et demie de chaux	5	16	9
Achat d'une *demie corde* (5) de bois	3	»	»
300 clous de latte	»	18	»
Un arrosoir	3	17	6
Une grande cuiller	»	10	»
Pour un *quart* (6) de vigne à Épiez	183	»	»

(1) Sorte de hotte étanche en sapin qui sert à transporter la vendange et le vin.

(2) Vouthon-Haut possédait alors un *reteindeux* de chapeaux.

(3) Treuil avec sa manivelle, maintenu dans un cadre de charpente en bois.

(4) La queue de chaux représentait à peu près un demi-mètre cube, et comprenait 16 *charpagnettes*. La charpagnette était la contenance du panier nommé *charpagne* dans le pays, et *ertine* ailleurs.

(5) La corde de bois de chauffage avait 7 pieds ($2^m,34$) de long sur 3 pieds et demi de large ($1^m,17$) et autant de hauteur. La longueur des bûches était égale à la largeur du tas. La corde, qui aujourd'hui contient 3 stères, valait alors $2^m,34 \times 1^m,17 \times 1^m,17$ ou 3 mètres cubes 20 centièmes.

(6) Le jour, à Épiez, était de 34 ares, et le quart de $8^a,50$.

Les vins (pots-de-vin)........................	6^l	4^s	»
Une *carte* (1) de sel........................	»	16	»
2 bichets de poires de *pilotes* (2)...............	4	4	»
3 chariots de bois............................	17	»	»
12 arbres quenouilles.........................	4	16	»
Un porc gras..................................	46	10	»

Dépense totale de l'année : 1.738 livres 8 sous 6 deniers.

1785.

Trois-quarts de corde de bois..................	4^l	10^s	$»^d$
6 charges de vin à 7^l14 sous l'une..............	46	10	»
Achat d'un fusil..............................	11	12	6
Cent paisseaux pour la vigne..................	3	10	»
7 harengs.....................................	»	14	»
4 livres de viande de veau....................	1	6	»
Une tête de veau et les pieds.................	»	12	»
Façon de 8 cordes de toile à 36 sous......... ..	14	8	»
2 cabris......................................	3	4	»
Frais de procès pour les pommes de terre........	73	7	3
Un chapeau....................................	13	7	»
Tresse et *padoue* (3).........................	»	8	»
Coquotte (4) de fer-blanc....................	»	18	»
1200 noix.....................................	1	16	»
Une voiture de *laves* (5) pour la chambre à four..	1	5	»
A mon *voleur* de *paulier* (6)..................	18	15	»
4 *oyes*.................................. ...	6	»	»

Dépense totale de l'année : 1.035 livres 18 sous 6 deniers.

(1) La carte ou quarte de sel pesait deux kilog. environ.

(2) Sorte de poires d'automne, de couleur jaunâtre et de forme ronde, qui blettissent volontiers. Aux Vouthons on les nomme *rousselles*.

(3) *Padou,* ruban tissu moitié fil et moitié soie.

(4) Sorte de marmite, le plus souvent en fonte, ayant une queue et trois pieds, munie d'un couvercle, appelée quelquefois *coquelle.*

(5) *Laves* ou *lèves,* pierres plates dont la plupart des maisons de Vouthon-Haut étaient couvertes.

(6) Homme chargé de prélever les dîmes en gerbes. Il les portait deux par deux, l'une devant, l'autre derrière, à la façon des porteurs d'eau, à l'aide d'un long bâton, nommé aussi *paulier*, qu'il plaçait sur son épaule.

1786.

	l	s	d
6 cartes de sel	4	17	»
8 messes à M. le curé des Roises	4	»	»
Façon de 7 pots d'eau-de-vie	2	6	6
L'obit de ma tante Libaire, 1785	3	10	»
Achat d'un rasoir	1	11	»
3 aunes un quart de *perce* (perse) fine	10	6	6
Un *cas* pour bêcher (1)	1	»	»
Façon de 9 hausses de paniers à mouches	3	2	»
1 miroir	»	14	6
Paire de souliers	5	»	»
2 paires de pigeonneaux	»	14	6
14 livres de sucre	14	10	»
1 *hallebrand* (halbran, jeune canard sauvage)	1	8	»
5 livres de viande à Vouthon-bas	1	10	»

Dépense totale de l'année : 622 livres 15 sous.

H. LABOURASSE.

(1) Sorte de houe à deux dents propre à extirper les mauvaises herbes.



JACQUES LA GABBE

RECEVEUR DES FINANCES

DU COMTÉ DE LIGNY

(1677-1760) (1)

Le fermier général Vaultier écrit dans son livre de raison, à la date du 29 juin 1760 : « On apprend la mort quasi subite du sieur Lagabe l'ancien agent de Lorraine à Ligny et qu'il n'y laisse guère plus de 10.000 livres à sa fille (2) ». Il s'agit ici de Jacques La Gabbe que son dévouement aux princes lorrains a rendu presque célèbre et qu'une mort prématurée surprit au monastère de Freyberg, le 23 juin 1760. Faire sa biographie, c'est faire l'historique des événements qui contribuèrent à hâter l'annexion du comté de Ligny au domaine ducal.

C'est à Morlaincourt, dont les seigneurs se qualifiaient *premiers vassaux* du comté, qu'il faut chercher l'origine de la famille La Gabbe. De Sébastien La Gabbe, caporal en la garnison de Ligny, et de Jeanne Roger, naquit celui qui, le premier, fit sortir son nom de l'obscurité (3). Jean La Gabbe (1652-1717) était, en effet, « l'homme le plus délié que pût céler le dehors d'un campagnard sans malice. Il avoit débuté dans l'of-

(1) Lu à la séance de la Société du 6 mars 1895.

(2) Marie-Anne La Gabbe, décédée célibataire à Ligny, le 1er septembre 1788.

(3) La plupart des renseignements qui suivent nous ont été fournis par notre regretté confrère de la Société des Lettres Sciences et Arts de Bar-le-Duc, M. Ch. de La Gabbe, mort en 1891.

fice de truchemau entre les officiers étrangers et les habitants indigènes qui ne parloient guères que la langue du païs, ce qui lui permit de se créer des amitiés qui furent assez fortes dans la suite pour faire croire qu'il étoit indispensable, ce qui lui valut la place de maïeur pour l'Altesse où il fit, et son fils encore plus, grand tort à ceux qui tenoient pour S. M. ». Ce parti du roi, très puissant alors que les ducs de Luxembourg se donnaient la peine de le diriger, allait à la dérive depuis la mort du vainqueur de Nerwinde; non pas qu'il eût perdu en hommes mais les chefs manquaient. Il ne pouvait, en effet, compter sur les descendants de ses anciens protecteurs, presque tous émigrés ou ralliés, ni sur l'appui du fils du maréchal, occupé ailleurs, ni sur le duc de Béon-Luxembourg, étranger au pays et sans influence aucune. Les hommes résolus qui auraient pu prendre la tête du mouvement ou se combattaient mutuellement, ou n'étaient point de force à se mesurer avec le *leader* du parti lorrain, Me Dordelu, conseiller à la cour souveraine (1).

Je viens de nommer l'un des citoyens les plus remarquables qu'ait produits le Barrois, qui, par son talent et son habileté, s'éleva aux plus hauts emplois, justifiant par un dévouement infatigable la confiance que lui témoignaient ses souverains. Auteur d'un travail magistral dans lequel il attaquait violemment et pied à pied les droits prétendus ou exercés par la famille de Luxembourg dans le comté de Ligny, Dordelu avait été obligé de quitter cette ville; mais il y laissait deux auxiliaires précieux encore qu'inavoués : Jean La Gabbe et Jacques La Gabbe, son fils, né le 23 octobre 1677.

Jacques La Gabbe, dont le duc Léopold devait payer les services par des lettres d'anoblissement en 1721 (2), avait, au témoignage de ses contemporains, tout ce qu'il fallait pour réus-

(1) Claude Dordelu, né à Ligny, en 1629, successivement syndic de cette ville, prévôt, conseiller à la cour souveraine de Nancy, marié à Louise Chevrier, anobli en 1672, mort à Nancy, le 13 avril 1714. Sa postérité éteinte dès la seconde moitié du siècle dernier, ne doit pas être confondue avec une autre famille Dordelu, de Ligny, non noble.

(2) Armoiries : *D'azur, à une levrette d'argent, au chef d'argent chargé de deux étoiles d'azur.*

sir : l'ambition, le flair des bonnes occasions, le sang-froid, le mépris tout à la fois des intrigues secrètes et de l'argent, avec un attrait inné pour l'opposition bruyante, ce qui faisait dire autour de lui que si Dordelu était la *tête* du parti, La Gabbe en était le *gosier* (1).

Commencée au collège de Ligny, l'éducation de Jacques La Gabbe avait été brillamment complétée à l'Université de Pont-à-Mousson. Il était à peine reçu avocat (1701) que Claude Dordelu, chargé par Léopold de le défendre devant le conseil du roi contre les prétentions du duc de Luxembourg, l'appelait à Paris. Les qualités qu'il fit paraître engagèrent le prince lorrain à l'adjoindre officiellement à Dordelu pour traiter du rachat du comté de Ligny. Les négociations n'aboutirent pas et Jacques La Gabbe revint à Ligny, où Charles-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, désireux de s'attacher le jeune jurisconsulte, le nomma juge en garde des haute, moyenne et basse justices des seigneuries de Mauvages, Braux, Broussey et Naives-en-Blois. Premier syndic de la ville de Ligny en 1710, Jacques La Gabbe en fut élu maire l'année suivante (2).

Depuis la suppression des mayeurs jaunes en 1637, l'ancien régime municipal avait été rétabli à Ligny; il comportait l'élection par les habitants de trois des leurs pour occuper les fonctions de syndic, premier échevin et maire : ce dernier était choisi par le duc de Luxembourg. Ainsi fut-il procédé pour La Gabbe; mais la faveur dont il était l'objet ne pouvait modifier ses convictions et, dans une séance où il s'agissait d'un arrêté des comtes de Ligny sur la chasse, le nouveau maire prit une attitude si résolument hostile à l'égard de son seigneur, que celui-ci lui fit demander sa démission. Jacques La Gabbe, l'ayant refusée, se vit remplacé d'office par Charles Louis Viard, avocat au Parlement. Il ne craignit pas d'en ap-

(1) On retrouve la même pensée dans cette méchante satire d'un rimailleur peu estimé du siècle dernier, Pierre-Henri Thiébaut de Nattes de la Calmontière :

La Gabbe de Ligny surexcite la gabbe,
La gabbe de Ligny fait croasser La Gabbe.

Gabbe en vieux français signifie : moquerie, dérision.

(2) Après M. de Fleury, lieutenant-général en la Prévôté.

peler aux habitants, les convoqua en assemblée extraordinaire et fit voter par six cents d'entre eux l'envoi au duc de Luxembourg d'un délégué chargé de très humbles remontrances. L'accueil que reçut cet ambassadeur découragea les mécontents, mais non leur chef, qui n'attendait que l'occasion de manifester bruyamment : elle se présenta bientôt.

Le 8 octobre 1713, en présence des échevins, conseillers et notables bourgeois de Ligny, le maire Viard exposa que le duc de Luxembourg venait d'obtenir du Parlement de Paris deux arrêts, l'un déchargeant le comte d'un impôt très onéreux, l'autre élargissant plusieurs meneurs détenus à Bar. N'était-il pas, dès lors, du devoir des Linéens d'offrir, en reconnaissance de ce double bienfait, un don volontaire de 6.000 livres? Le vote de la proposition exaspéra La Gabbe. Assuré du concours bienveillant des autorités barrisiennes, il en appela à la cour des comptes du Barrois, qui délégua un enquêteur, M. de Vendières (1). L'arrivée de ce magistrat suscita une émeute, les partisans de La Gabbe l'abandonnèrent : en face du *Baricot*, il ne se trouva plus que des *Linotiers* déterminés. Étrange conséquence d'une rancune séculaire! Ceux-là même qui se réclamaient le plus résolument du duc de Lorraine n'admettaient pas qu'il commandât chez eux à titre de duc de Bar. « Toute la nuit les quarteniers, sergents, officiers éloignés, personnes ordinaires, bourgeois courent de porte en porte pour convenir de ne se point trouver à l'assemblée, et, l'heure venue, on trouva la porte de l'église fermée et les cordes des cloches tirées à la hauteur de la tour pour empêcher qu'on ne les sonnât. A peine dans le cimetière où se tiennent ordinairement les assemblées, ceux de Bar furent repoussés, pendant que les enfants criaient pour tout couvrir : « le Roy! le Roy! Sus! Sus! Baricots! » et insultaient M. de Vendières, commissaire, qui fut obligé de partir comme il était venu » (30 septembre 1714) (2).

(1) Hubert de Vendières, né à Morley le 26 janvier 1676, mort à Bar le 11 mai 1770, procureur général à la chambre des comptes du Barrois et conseiller d'Etat, l'un des plus grands magistrats dont s'honore la Lorraine.

(2) *Arch. La Gabbe* et *Bib. nationale*, Coll. Lorr., t. 512.

Maître de la situation, le duc de Luxembourg n'y alla pas par quatre chemins : il fit appréhender La Gabbe qui pérorait dans une réunion et l'écroua dans la prison de Saint-Dizier.

A vrai dire, le prince était en droit d'agir ainsi : depuis deux ans il avait entre les mains un arrêt de prise de corps rendu par le lieutenant criminel de Saint-Dizier contre le magistrat linéen (1) et, s'il n'en avait pas fait usage jusque-là, c'est qu'il espérait vaincre l'obstiné à force de patience et de bons traitements. Pendant la détention de celui-ci, il lui fit offrir son élargissement et la prévôté de Ligny; mais La Gabbe qui venait de recevoir du comte de Curel, avec de magnifiques promesses, une bague en or ornée de la miniature du duc Léopold, La Gabbe, dis-je, refusa avec hauteur et voulut purger entièrement sa condamnation.

Revenu à Ligny, l'agent de Léopold n'y attendit pas longtemps les faveurs du souverain. Nommé secrétaire des Commandements et Finances de Lorraine au comté de Ligny le 3 août 1715, receveur des finances du comté l'année suivante, puis contrôleur des sujets lorrains de retenue dans le bailliage de Bar en 1717, Jacques La Gabbe fut anobli le 24 décembre 1721 (2).

Dès le 6 novembre 1719, le comté de Ligny avait été vendu à Léopold par Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg : une action en retrait lignager intentée par le duc de Châtillon, frère du vendeur, ne réussit pas « grâce, disent les patentes d'anoblissement, aux soings et recherches » de La Gabbe « à ce qu'elle soit déclarée nulle par arrest du conseil de S. M. T. C. du moys de may 1720 ».

Bien qu'il fût entouré à Ligny d'une particulière considération, M. La Gabbe, qui était le fils de ses œuvres, constata en plusieurs circonstances la vérité de l'adage : *Nul n'est prophète en son pays*. Il le quitta donc volontiers en 1734 pour s'instal-

(1) L'arrêt est du 10 mars 1712.

(2) Les patentes sont datées de Lunéville : « Comme nous sommes informé que notre ami et féal Jacques La Gabbe avocat, demeurant en notre ville de Ligny, remplissant les fonctions de maire du dit Ligny en l'année 1711, en a soutenu en toutes occasions les devoirs avec une très rare intégrité... » etc.

ler à Neufchâteau, où, le 8 juillet 1706, il était venu épouser Marie-Anne Herbel, fille unique de noble Sébastien Herbel, gruyer de Neufchâteau et Châtenois. En 1736, un décret de la duchesse douairière de Lorraine lui attribua la place de conseiller d'épée au bailliage de Neufchâteau.

Jusqu'à l'âge le plus avancé Jacques La Gabbe conserva une merveilleuse activité d'esprit et une santé parfaite : il se trouvait au monastère de Freyberg quand une mort subite l'enleva le 23 juin 1760 (1).

Dans la liste qu'il a dressée des Linéens marquants, Villeterque place l'anobli La Gabbe avec cette rubrique : « Un des plus grands remuants de ces années-là. Il y a trouvé son compte. A comparer avec le vertueux Lécaille son ami (2), même honnêteté, plus d'éclat, moins de désintéressement et moins de sensibilité ». La sensibilité était à la mode quand écrivait Villeterque : si La Gabbe en a manqué, c'est qu'en aucun temps elle n'a aidé les hommes à parvenir; quant au désintéressement, c'est une vertu très rare permise seulement, dit Stendhal, à ceux qui n'ont pas d'enfants.

Des treize qu'il avait eus d'Anne Herbel, morte en 1744, Jacques La Gabbe n'en vit grandir que six :

1° Jean-Sébastien, né à Ligny le 30 novembre 1707, fut chanoine de la Collégiale Notre-Dame, curé de Ligny en 1741 et mourut dans le premier accès d'une fièvre maligne le 9 mai 1748 (3);

2° Jacques-Dominique (1709-1748) fut conseiller au bailliage de Saint-Mihiel;

3° Marie-Anne (1712-1788) habita constamment Ligny-en-Barrois;

4° Marguerite-Thérèse (1726-1778) épousa Me Dardenne,

(1) Il fut inhumé dans l'église de Neufchâteau contre l'autel de sainte Anne.

(2) Jacques Lécaille (1679-1754), avocat fiscal au Comté, maire de Ligny, prévôt et gruyer de Stainville, marié à Marguerite Tabernat, de Saint-Dizier, puis à Louise Savoye. Il fut anobli le 10 août 1736 ; portait : de sinople à trois cailles d'or.

(3) « Il administra avec tout le zèle, la prudence, la charité que l'on peut désirer d'un bon pasteur » (*Archiv. munic. de Ligny*).

Sr de Jubainville, et capitaine au régiment de Tournaisis;

5° Marie-Françoise (1728-1782) mariée à M. Le Febvre, écuyer, avocat à Bar (1);

6° Joseph-François (1725-1790) épousa en 1768 Charlotte-Françoise, fille de noble Nicolas-François Rouyer, ancien chevau-léger de la garde de Léopold. Leur fils Augustin (1770-1825) eut de Delle Victoire-Henry de Tillancourt : Alexandre de La Gabbe (1797-1862), président du tribunal de Neufchâteau et chevalier de la Légion d'honneur, qui fut marié à Delle Charlotte-Élisabeth Beaudet de Morlet.

De cette union naquit, le 14 février 1825, Charles-François de La Gabbe, dont la fin prématurée a causé autour de lui les plus durables regrets.

Après nombre d'années consacrées au service de son pays dans l'administration des finances, M. de La Gabbe avait pris sa retraite en 1883. Fixé à Bar-le-Duc, où l'attiraient à la fois les obligations que lui créait la famille (2), et par son goût pour l'archéologie locale, il s'y livra à de nombreuses recherches sur l'origine, les alliances, le rôle des anciennes familles barroises, dont il estimait avec raison que l'histoire était celle du pays lui-même. M. de La Gabbe avait, d'ailleurs, entre les mains de précieux manuscrits annotés et complétés à l'aide des indications que lui fournissaient les registres paroissiaux de la région (3); ces manuscrits il les destinait à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc à laquelle il ne marchanda jamais ni son temps ni son dévouement. Ce dévouement se traduisait par ces belles qualités d'exactitude, d'inépuisable obligeance, de consciencieux travail et aussi par cet aimable entrain qui ont rendu nos relations si cordiales. Notre laborieux collègue

(1) Devenu veuf, J.-F. Le Febvre se remaria à Élisabeth-Éléonore de La Morre.

(2) M. de La Gabbe avait épousé à Bar, le 6 avril 1853, Delle Marie-Louise, fille du colonel du génie Hyacinthe Boucher de Morlaincourt, chevalier de saint Louis, commandeur de la Légion d'honneur, et de Marie-Louise-Emma de Beaufort d'Hautpoul. Il en a eu un fils unique actuellement capitaine d'artillerie à Toul.

(3) Quelques-uns de ces manuscrits provenaient de la riche bibliothèque de M. de Bonneval.

n'a rien publié malgré l'abondance des documents qu'il avait recueillis : sa modestie, qui n'eut d'égale que son aversion pour les travaux incorrects ou incomplets, le rendait réservé, et l'empêcha trop souvent de montrer tout à la fois ce qu'il valait et ce qu'il savait. Mais cette modestie ne pouvait abuser ses confrères, et les regrets unanimes dont ils ont accompagné le brusque départ de ce travailleur infatigable ont prouvé une fois de plus que si trop de gens se croient utiles sans l'être, d'autres, du moins, le sont sans le savoir.

FOURIER DE BACOURT.



L'ANCIEN
HÔTEL PREUDHOMME
A LA VILLE-HAUTE DE BAR-LE-DUC (1)

Dans sa promenade à travers les rues de la Ville-Haute, l'historien de Bar, Bellot-Herment, signale une maison ancienne dont la façade est ornée de sculptures. « *Le retour de la rue Chavée vers celle des Grangettes offre à la hauteur du premier étage... deux dais joliment sculptés et trois consoles où posaient dans les siècles passés, des statues de saints. On ne sait plus les noms de ces simulacres* (2) ».

Nous nous intéressons davantage au nom de la maison elle-même, que nous croyons être l'ancien hôtel Prudhomme.

Dans les dernières années du xve siècle, Jean le Preudhomme était procureur du sénéchal du Barrois. Conseiller à la Cour des Comptes le 12 octobre 1508, anobli le 7 novembre 1510, il fut nommé en 1523 receveur général des domaines du Barrois.

Au début de l'an 1527, Jean Preudhomme profita de la présence du duc Antoine de Lorraine, venu à Bar à l'occasion des couches de la duchesse, pour présenter au souverain une requête dans laquelle il remontre que « sa maison où il fait sa demeurance située et assise en notre dite ville de Bar *entre la maison de Clasquin de Thionville*, *hôtelier*, *et la rue Chavée*,

(1) Mémoire lu à la séance de janvier 1896.
(2) Bellot-Herment, *Hist. de la ville de Bar-le-Duc*, p. 366 et 367.

d'autre part, est fort vieille et ruinée et que, pour être logé un peu plus au large et en plus grosse seureté désirerait volontiers la *faire bâtir et réediffier de nouveau* ».

Le bon duc Antoine « passant par là » reconnut que la modification demandée « serait la décoration et embellissement tant de la grand rue que de la rue Chavée » et « observant longs et anciens et actuels services » du solliciteur, il lui permit « de pouvoir faire avancer (la maison ancienne) sur la grand rue un pied et demi depuis le coin de la croisée de la fenestre de la chambre basse où il se tient, joindant à la maison dudit Clasquin jusque à l'entrée de l'huis (1) de la petite maison qu'il a naguère acquestée de Jehan Servais, portier de la porte Phelepin, et depuis ladite entrée *jusque au bout de sa dite maison tirant à la rue dite Les Grangettes* de six pieds, et que de ce moyen il ferait faire un pan de muraille de pierre de taille tout du front et de la largeur de sa dite maison depuis les fondemens jusqu'à la toiture d'icelle qui serait l'embellissement de toute la rue (2) ».

Jean Prudhomme conserva ses fonctions de receveur général jusqu'au milieu de l'an 1547, époque à laquelle lui succéda Vanault Collesson (3). De son mariage avec Barbe de Neuville naquirent plusieurs fils, dont plusieurs descendants habitèrent Bar jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Les Prudhomme se sont perpétués jusqu'à nos jours en Lorraine avec le titre de comtes de Fontenoy.

FOURIER DE BACOURT.

(1) Huys, *porte*.

(2) 30 avril 1527. Patentes enregistrées par Wanault Colleson et Jehan Garniche, jurés et établis à ce faire de par notre seigneur le duc de Bar en son tabellionage de Bar (*Mss. lorrain*, LXVII, *Bibl. nationale*).

(3) Il dut mourir cette année-là. Le 1er janvier 1541 il avait fondé à Notre-Dame de Bar la chapelle de Notre-Dame de Lorette, bien connue encore de nos jours sous le nom de chapelle des Prudhomme.



LES PROCÈS-VERBAUX

DE LA

RECHERCHE DE DIDIER RICHIER

DANS LE BARROIS [1]

(1580)

En publiant l'armorial de la *Recherche* de Didier Richier d'après un des manuscrits que l'on croit posséder de ce poursuivant d'armes, M. des Godins de Souhesmes a ouvert un vaste champ d'études aux curieux de généalogies lorraines. C'est répondre au vœu exprimé par le savant secrétaire de la Société d'Archéologie lui-même que d'apporter à l'œuvre déjà connue le bénéfice de découvertes destinées à la reconstituer peu à peu dans son entier.

On connaît les circonstances qui provoquèrent la mission de Richier. « Les gentils hommes réunis aux Assises le 10 décembre 1576 demandèrent au duc Charles III de prescrire une recherche de tous les nobles du pays. Le prince retarda tant qu'il put l'exécution de cette mesure et ce fut à la dernière limite, le 12 septembre 1577, quatre jours avant la session annuelle des Assises, qu'il donna commission aux maréchaux de Lorraine et de Barrois pour rechercher les nobles qui faisaient acte de roture, prenaient les titres d'honoré seigneur et d'écuyer, grillaient leurs heaumes, écartelaient leurs armes ou

(1) Lu à la séance de la Société, en octobre 1895.

usurpaient les noms et armes des maisons éteintes de l'ancienne chevalerie... Ce fut seulement le 16 avril 1578 que le maréchal de Lorraine délégua ses pouvoirs à Didier Richier... (1) ». African d'Haussonville, maréchal de Barrois, attendit pour le faire jusqu'au 20 février 1580 et l'enquête n'eut lieu dans son gouvernement qu'en juin et juillet de l'année suivante (2). Elle fut remise au printemps de 1582. Quand elle fut terminée, Richier réunit ses procès-verbaux en trois registres qu'il déposa chez son mandant.

En 1613, Pierre Le Fournier, sergent royal privilège d'exploits par tout le royaume de France, demeurant à Triaucourt, ayant à établir une reconnaissance de noblesse, eut à consulter les procès-verbaux de Richier (3). Il se présenta donc au château de Vaubecourt, accompagné de Pierre Pérignon, greffier héréditaire en l'élection de Sainte-Menehould, et requit Mᵉ Jean de Nettancourt, grand maître des Eaux et Forêts du Duché de Bar, « d'exhiber les livres et tiltres qu'il a de la noblesse dudit Duché de Bar qui sont de la succession de honoré seigneur Mᵉ Affriquant de Haussonville (4) chevalier, baron du dit lieu,

(1) *Armorial de la Recherche de Didier Richier (1577-1581)*, Nancy, Crépin-Leblond, 1894, p. 9 et suiv.

(2) Ce qui précède ne donne pas une très haute idée de l'administration de ce temps-là, non plus que le choix d'un simple poursuivant d'armes dont la naïveté, l'insouciance et le peu de prestige rendirent l'information incomplète.

(3) A la reqûête de Pierre de Saint-Remy, procureur d'Agathe Mathias, veuve de Richard Purlot, de Triaucourt, de Barthelemy le Clairy, d'Étain, et de Jeanne Mathias sa femme. (Nobiliaire de Lorraine, anc. man. de la Bibl. nationale, article Lescaille).

(4) African d'Haussonville, eut de son mariage avec Marguerite de Choiseul : 1) Ursule, mariée le 29 novembre 1573 à Jean IV de Nettancourt ; 2) Jean, baron d'Haussonville, gouverneur de Verdun, qui, n'ayant pas d'enfant de Chrétienne du Châtelet son épouse, adopta son petit-neveu Nicolas de Nettancourt « à la charge et condition de prendre le nom et les armes d'Haussonville ».

C'est de Jean V qu'il s'agit ici. Ce Jean V, fils de Jean IV et d'Ursule d'Haussonville, fut gouverneur pour S. M. du comté de Beaulieu, de la ville de Châlons, lieutenant général au gouvernement du comté et évêché de Verdun, grand maître des Eaux et Forêts du duché de Bar, chevalier des ordres du Roi. Par contrat du 1er juillet 1599, il épousa Catherine de Savigny. Leur fils Nicolas, lieutenant général au gouvernement de Metz, adopté par Jean d'Haussonville, mourut en 1678.

d'Orne, seigneur de Turquestin en partie, premier pair en l'evesché et comté de Verdun, maréchal de Barrois, son grand père maternel; lequel M. Wabecour m'a exhibé trois gros livres couverts de couvertures de cuir noir, intitulé chacun d'eux LIVRE DE LA RECHERCHE ET RECUEIL DES NOBLES, et au commencement de chacun des dits trois livres sont insérées les lettres patentes dont la teneur suit... », etc.

Après avoir pris copie de ces lettres-patentes de 1577, par lesquelles le duc Charles III donne mission aux deux maréchaux de s'informer des abus commis, Le Fournier passe à l'examen des registres (1). La description minutieuse qu'il en fait est des plus intéressantes.

« 1° L'un d'iceulx (registres) contient deux cens vingt troiz feuilletz tant escriptz que non escriptz oultre lesquels deux cens vingt troiz feuilletz y a encore au bout de la dicte cotte dix huict feuilletz blancz le tout à beau et grand papier.

« 2° L'autre des dictz liures s'est trouvé cotté deux cens soixante feuilletz escripts oultre ceulx qui sont cottéz et marquéz y a encore dix feuilletz blancz au bout de la dicte cotte.

« 3° Et en l'autre liure se sont trouvéz deux cens quatre vingt six feuilletz tant blancz qu'escriptz bien cottéz, et encore douze feuilletz blancz après lesdictz deux cens quatre vingt°, lesquelz douze feuilletz sont mal cottéz et marquéz.

« Et lesdicts liures chascun d'iceulx signéz en fin Richier dict Clermont savoir : celluy contenant deux cens vingt trois feuilletz cottéz au deux cens dix sept° : celluy contenant deux cens soixante feuilletz cottéz signéz en fin du dict Richier dict Clermont au deux cens cinquante trois° feuillet, et celluy contenant deux cens quatre vingt six feuilletz bien marqués et cottéz avecque... (2) non bien cottéz ni marquéz est signé dudict Richier dict Clermont au deux cens quatre vingt quatre° feuillet verso.

(1) Tout porte à croire que ces registres sont perdus depuis longtemps. Nous n'en avons pu retrouver même la mention dans les différents inventaires de la maison de Nettancourt (Arch. nationales, Arch. de Châlons, Bib. de l'Arsenal).

(2) Chiffre non marqué.

« Ez quelz trois liures se sont trouvées escriptes et marquéez les généalogies, noms, surnoms, qualités et armoiries de tous ceux du dict duché de Bar qui prétendaient être nobles avecque les preuves et informations des tiltres par eux représentés au sieur com[re] (commissaire) à ce depputé consistant ledict duché de Bar au marquisat du Pont-à-Mousson, baillage de Sainct-Mihiel, Hacton le Chastel, Clermont et Bar, et en prévostés qui ensuivent : prévosté de la Chaussée, de Conflans en Jarnisy, d'Estain, Nourroy le Secq et terre de Amermont, Briey, Sancy, Poully, Longuyon, Sathenay, Dung le Chastel, Saint-Mihiel, Trougnon, Bouconville, Mandre aux quatre Tours et Richecourt, Foulx, Hactonchastel, Sainct-Mihiel, Varennes, Clermont, Souillères, Bar, Rambercourt sur Orne, Vassincourt, Contrisson, Reuigny, Villiers aux Vents, Louppy le Chastel, Petit Louppy, Longeville (1). »

Ces trois précieux registres contenaient évidemment les procès-verbaux *originaux* de la recherche de Didier Richier dans toute l'étendue du duché de Bar. En liasse, ou reliés en trois tomes sous ce titre unique et suffisant pour leur distinction :

(1) On remarquera la profonde différence qui existe entre ces trois registres où toutes les prévôtés du duché de Bar sont réunies *sous un titre unique et bref*, et les quatre registres du Barrois conservés au siège du gouvernement et dont nous devons la description à l'obligeance de M. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle (Arch. B. 435) (Le procès-verbal du 4 août 1793 les désigne imparfaitement).

(A) Registre coté sur le dos *BAR* et sur le premier feuillet : Livre de la Recherche et du recueil des nobles du duché de Bar qui contient l'abus qui a été par aucun se qualifiant nobles commis en cette qualité fait par Didier Richier dit Clermont poursuivant d'armes de S. A. par commission expresse de M[gr] le comte de Salm, maréchal de Lorraine, gouverneur de Nancy, etc., suyvant celle que pour cest effect luy a été dirigée par ladicte Altesse le 12 de septembre 1577, 193 feuillet dont 190 écrits (A noter l'inexactitude du rédacteur, le comte de Salm n'ayant pas reçu commission pour le duché de Bar : le nom d'African d'Haussonville, maréchal du Barrois n'est cité qu'au tome II de la Recherche dans le bailliage de Saint-Mihiel !)

(B) Registre coté sur la couverture : Bailliage de *CLERMONT*, et sur le premier feuillet : Bailliage de Clermont, etc., 314 feuillets.

(C) Registre coté sur le dos : *SAINT-MIHIEL*, etc., 246 feuillets.

(D) Autre registre relié en veau (rel. moderne) coté sur le dos : Héraut d'armes du bailliage de *SAINT-MIHIEL*, etc., 306 feuillets. Les cotes et le nombre des feuillets ne correspondent pas aux nôtres (V. aussi Lepage, *Trésor des chartes de Lorraine*, p. 164, note 1).

LIVRE DE LA RECHERCHE ET RECUEIL DES NOBLES, ces procès-verbaux furent remis à la fin de l'enquête au baron d'Haussonville. Il convenait en effet que le maréchal du Barrois chargé de faire procéder à cette enquête dans son gouvernement en possédât le premier, et chez lui, les éléments et les comptes-rendus.

Outre les trois registres des procès-verbaux de la recherche *dans le Barrois*, le chartrier de Jean de Nettancourt-Vaubecourt, petit-fils du baron d'Haussonville, possédait en 1613 un registre de procès-verbaux de la recherche *en Lorraine* : « Plus m'a le dict seigneur de Wabecourt monstré et exhibé ung aultre liure couvert de parchemin contenant deux cens vingt six feuilletz de papier escriptz et trois feuilletz de papier blanc non cottez intitulé : « *Le liure de la Recherche et du Recueil des nobles du duché de Lorraine qui contient l'abus qui a esté par aucuns se qualifiant nobles commis en ceste qualité, faict par Didier Richier dict Clermont poursuyvant d'armes de Son Altèsse par commission expresse de Monseignenr le comte de Salm mareschal de Lorraine gouverneur de Nancy et suyvant celle que pour cest effect luy a esté dirigée par Sadicte Altesse le vingt deux*^o^ *de septembre* (1) *l'an mil cinq cens septante sept* ».

On voit d'ici la différence : celle des intitulés est suffisamment probante. L'intitulé de cet exemplaire lorrain répond mot pour mot à celui des exemplaires officiels conservés jusqu'à la Révolution à la Chambre des Comptes de Lorraine (2). Ces exemplaires étaient au nombre de cinq : un pour la Lorraine (241 feuillets), et quatre pour le Barrois, bien soignés et étiquetés : Bar (190), Saint-Mihiel (264), Clermontois (314), Saint-Mihiel (double 301) (3). Les registres des procès ver-

(1) Il y a là une erreur du copiste, car Pierre Le Fournier lève une expédition de la commission du duc au comte de Salm dans laquelle la date du *12 septembre* est mentionnée comme il convient.

(2) V. page précédente, note 2.

(3) Inventaire des titres de noblesse extraits de la ci-devant Chambre des Comptes pour être brûlés conformément à la loi du 24 juin 1792. V. Lepage, *Le trésor des chartes de Lorraine*, p. 162. Nous ne faisons que reproduire ici les chiffres donnés par l'inventaire officiel.

baux barrois signalés par D. Calmet (1), Cayon (2), Michel (3), Dumont (4), Lepage et Léon Germain (5) ne peuvent être que des copies du recueil d'African d'Haussonville. Je dis *copies*, à moins que, postérieurement à 1613, les trois tomes de Vaubecourt aient été pour ainsi dire *dépécés* et les pièces originales extraites et reliées telles qu'on les trouve encore, du moins en partie. Pour l'instant, force est de nous en tenir à deux affrmations très autorisées, celle de Lepage : « Les originaux de Richier sont perdus (6) », et celle de Souhesmes : « Le poursuivant d'armes (Richier) paraît avoir remanié plusieurs fois ses procès-verbaux... il en existait plusieurs expéditions collationnées par le poursuivant d'armes lui-même (7) ». Les originaux restaient aux mains des deux maréchaux enquêteurs : Jean, comte de Salm, et African d'Haussonville (8).

La collection lorraine tirée des archives de Nancy et envoyée à Paris, où elle se trouve à la Bibliothèque nationale, possède un ancien nobiliaire manuscrit qui reproduit souvent, longuement et très exactement la rédaction de Richier. A l'article *Yvonnet d'Erval* il est dit que la production de cet anobli est rapportée au fol. 66 du volume de la Recherche des nobles du bailliage de Bar. A l'article *Lescamoussier* on lit que « la copie prinse à l'original est cy jointe cotté fol. 199 de la IIe

(1) *Dissertation, Hist. de Lorraine* (1752) V. col. 236.

(2) *Anc. chevalerie de Lorraine*, p. 12.

(3) *Biographie des hommes marquants de la Lorraine*, p. 44 et 227.

(4) Cet auteur va jusqu'à écrire : « Le cabinet de M. le baron de Salis, à Metz, entr'autres richesses, a conservé par un sacrifice proportionné à ses habitudes grandioses le précieux volume original contenant la Recherche officielle des nobles du Barrois... » *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, 7.

(5) *Complém. au Nob. de Dom Pelletier, Dissertat.*, p. 11.

(6) *Les offices du duché de Lorraine et de Bar* (*Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, année 1869, p. 380).

(7) *Armorial de la recherche de Didier Richier*, p. 18 et 19.

(8) Dans son *Armorial des écuyers du bailliage de Bar* (*Mém. de la Soc. des Lettres de Bar-le-Duc*, année 1894, p. 177 et s.). M. Léon Germain rappelle la vente en 1885 d'un gros volume intitulé : *Livre de la recherche et recueil des nobles de la duchié de Lorraine...* « volume fort épais qui comprenait non pas une rédaction définitive, mais une quantité de pièces diverses, actes légalisés, documents généalogiques, etc.; l'authenticité a paru incontestable. » Ne serait-ce pas le recueil original, pendant lorrain du recueil barrois laissé chez African d'Haussonville?

partie ». *Payen* figure au fol. 67, *Raulot* au fol. 83. Ces cotes prises au hasard suffisent à démontrer que l'on ne possède plus le tome primitif de la Recherche à Bar (1).

II.

Non content d'inventorier les trois registres de Richier trente et un ans après la recherche de celui-ci, Le Fournier, se reportant au chapitre de la prévôté d'Étain, copie, à la requête de Pierre de Saint-Remy, procureur à Sainte-Menehould, l'un des procès-verbaux du poursuivant d'armes de Son Altesse. Cette pièce, qui donne une idée de la *manière* de Richier, provoque plusieurs observations. La principale porte sur la différence des blasons : les descriptions de Didier Richier ne concordent pas toujours avec celles du manuscrit Salis, édité par M. des Godins de Souhesmes.

« Le dix-huitième jour dudict mois estant arrivé à Estaing et m'ayant transporté vers M. le prévot dudict lieu appelé Nicolas Rifvetaire (2) luy ayant donné lecture d'une commission après laquelle veue luy ai requis en vertu d'icelle me donner par déclaration tous les nobles, tant demeurant audict Estaing qu'en sa prévôté, escrite avec surnoms d'autant qu'ils se disent gentilshommes desquels je n'ay connaissance pour n'estre enregistrés ni avoir leurs armoiries, dont il m'en aurait donné la déclaration comme on suit :

« Et premier François de Constant demeurant à Estaing m'a dit estre fils de Louis Constant en son vivant demeurant audit lieu qui fut joinct par mariage avec dam[elle] Anne Bernard fille du sieur Henry Bernard, en son vivant gouverneur et capitaine de Damvilliers ; ledit Louis estoit fils de François Constant aussy en son vivant demeurant audit Estaing (3) le-

(1) Arch. Nat., *Coll. Lorr.*, Ms., t. 577 et 578.

(2) Nicolas Rivetard, prévôt gruyer et receveur d'Étain de 1572 à 1617.

(3) Il était page du bâtard de Vaudémont quand il fut anobli sans finances par lettres de René II en mai 1489. Ces patentes le dénomment *Conten*.

quel en premières noces épousa Perrette de Saint-Belin (1), laquelle Perrette fut anoblie par le feu roy de Sicile le 9e de décembre 1492, et ledit François de Constant son mary fut anobli en mai 1489 (2). De ce premier mariage sortirent trois fils savoir : Jean, Nicolas (3), et Louis père au susdit François à présent vivant et à costé de ce que dessubs en marge droite est escrit pour ce qui touche ledit François de Constant : ARMES DES CONSTANT; au dessoulx y a une armoirie *au champ d'azur et au-dessus dudit champ d'azur une teste de bœuf noir à champ d'argent* (4), et à costé est escrit : ARMES DE LA DITE PERRETTE, et au dessoulx une armoirie d'*ung agnus Dei à champ d'azur* (5). Et en secondes nopces il espousa Anne Hocart fille du feu prévôt Hocart de Sainte-Menehould (6) duquel deuxiesme mariage seraient yssus Louis Constant et deux filles, savoir : Guillemette et Nicolle. Et à costé en la marge droicte est escript : ARMOIRIES DU CAPITAINE BERNARD DE DAMVILLERS et y a au dessoulx de cet escript une armoirie : *Moytié d'icelle deux demy chevrons rompus de gueules en champ d'or et l'autre moytié un sauvaye d'argent à champ de gueules* (7), et à costé d'icelle armoirie est escript : ARMES DES FILLIÈRES, au dessous duquel escript y a une armoirie *de flammes et des testes de more au dessus des dictes flammes et au dessous d'icelle flamme une estoile en champ de gueules* (8).

« Louis Constant ney de ce deuxième mariage espousa damelle Marie Godet fille de feu le lieutenant Godet de Saincte-Me-

(1) Fille naturelle d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, et d'Isabeau de Saint-Belin.

(2) Simple constatation. L'anoblissement de Pierrette porte « et par mesme moyen annoblit son marit futur » (Lepage et Léon Germain, *Complém. au nobil.*, p. 254).

(3) Nicolas fut, d'après Dom Pelletier, curé de Varville.

(4) L'*Armorial de la Recherche* dit : d'azur au chef d'argent chargé d'un bouc naissant de sable (p. 62, 41-2).

(5) *Id.* D'azur au bélier d'argent chargé d'une croix de Lorraine d'or entre les cornes (p. 62, 41-1).

(6) Jean Hocquart avait épousé Guillemette de Récourt.

(7) Parti à d'extre d'or à deux bandes de gueules, à senestre de gueules au sauvage d'argent (*Armor. de la Recherche,* p. 62, 41-3).

(8) De gueules à l'étoile d'or au chef pointillé de même surnuagé et cannelé d'argent (*Armorial...*, p. 62, 41-4).

nehould desquels sortirent en leur mariage trois fils scavoir Pierre, Antoine et Claude, et trois filles (1). Et au costé droit en marge est escript : Armes des Godetz, lesquelles armes sont painctes au-dessous, l'une d'icelle *ung chevron rompu d'argent à champ d'azur et trois pommes de pin ou trois raisins* (2), plus à costé une aultre armoirie où il y a *ung chevron rompu d'or à champ d'azur, une pomme d'or au bas de l'écusson et dessus le chevron rompu deux pieds de chevaux d'or* (3). Guillemette est mariée avec le seigneur Jules de Fer (4), Nicole a espousé feu Me Blaise Prudhomme (5) en son vivant lieutenant de Clermont (6). »

Le procès-verbal de Le Fournier se termine ainsi :

« Avant que de remettre en mains dudict seigneur de Wabecourt lesdicts liures jay attendu lesdicts Thiebault Michel et consort (parties adverses) affin qu'ils eussent à voir lesdicts liures où il y a une infinité d'autres armoiries et généalogies desdictz nobles personnes tant de ceux de l'ancienne chevalerie que de ceux nouvellement annoblis ès dictz duchés de Lorraine et de Bar. »

D'après tout ce qui précède nous savons désormais à quoi nous en tenir sur les volumes des procès-verbaux originaux de la Recherche de 1581 dans le duché de Bar, leur nombre, leur

(1) Dom Pelletier ne cite que deux fils, Claude et Nicolas, et une fille mariée à Nicolas de Rarécourt. Claude, sr de Moranville, aurait épousé en 1608 Catherine Dumont.

(2) D'azur au chevron d'argent accompagné de trois pommes de pin d'or (*Armorial...*, p. 62, 41-5).

(3) D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux pieds de porc, le premier contourné, et en pointe d'un besan, le tout d'or (*Armorial de la Recherche...*, p. 62, 41-6).

(4) Guillemette aurait éte veuve de Bernardin de Vaudrey quand elle épousa Jules de Fer, écuyer d'écurie du roi, demeurant à Etain. Il ne fit pas ses preuves et ses armes ne sont pas mentionnées par Richier (V. *Armorial*, etc., R. de Shouesmes, p. 114).

(5) Nicole de Constant comparut aux Etats de Bar en 1579 : elle épousa Blaise Prudhomme, fils de Jean, receveur général du Barrois.

(6) Si l'on veut bien se donner la peine de dresser une petite généalogie d'après ce procès-verbal on aura bientôt reconnu le ridicule et l'incohérence de la production de François Constant. Il y a, en outre, un blason dont le bon Richier ne s'est pas soucié d'expliquer la provenance.

pagination, leur rédaction, toutes indications précieuses pour ce sujet spécial : la mission de Didier Richier. De nos jours on prend cette mission beaucoup plus au sérieux que semblent l'avoir prise les contemporains de Richier et le duc Charles en personne. Son édit est du 12 septembre 1577; c'est seulement trois ans après que le maréchal de Barrois se décide à commissionner non pas un héraut d'armes, personnage important, qui « tenait registre de noblesse, enregistrait les lettres, blasonnait les armoiries, dressait les généalogies, déclarait la guerre et publiait la paix », mais un simple « poursuivant », indolent et sans prestige, qui met quinze mois avant de commencer son information dans le Barrois, et quelle information! La preuve qu'elle fut trop rapide, c'est le nombre des anoblis omis ou non comparants; l'une des preuves que l'enquêteur ne contrôlait guère, c'est que — nous venons de le constater — la description de ses blasons ne concorde pas toujours avec celle des patentes d'anoblissement. Sur ces deux points Dom Calmet a raison de maltraiter Richier. Telle qu'elle est, néanmoins, l'œuvre du poursuivant d'armes présente un très grand intérêt pour l'histoire des anciennes familles du pays; il suffit, pour le constater, de parcourir l'*Armorial de la Recherche*, dont la publication a été accueillie avec gratitude par tous les érudits lorrains.

Fourier de Bacourt.



UNE INSCRIPTION LAPIDAIRE

SUR

LE SIÈGE DE LIGNY-EN-BARROIS

EN DÉCEMBRE 1652.

Sur le revêtement du mur de ville, à l'entrée du parc et derrière l'une des maisons construites sur l'emplacement de la collégiale de Ligny(1), M. Bonnabelle avait relevé en 1880 une inscription lapidaire dont, en 1895, M. Maxe-Werly n'a plus retrouvé que ce fragment :

A L'ABSENCE DE MONSR
LE DUX DE LVXENBOVRS
MONSIEVR DE VILLEMAVR
CAPITAINE GOVVERNEVR
DE LA VILLE ET CHATEAV
DE LIGNY MARECHAL
DE BATAIL DES ARME

D'après Bonnabelle elle était ainsi terminée :

Es *du Roy a fait rétablir*
ceste brèche par la dite ville
maistre Jean Husson mayeur
le 16e avril 1615.

(1m de haut sur 0m,69).

(1) Derrière la maison Vivenot-Noël.

La perte de cette seconde partie de l'inscription est regrettable : si nous la possédions encore entière, il serait facile de rectifier la date de 1615 proposée par M. Bonnabelle. Il faut lire non 1615, mais 1655 ou mieux encore 1653 (1).

Au commencement de l'hiver (novembre 1652), l'armée des princes sous la conduite de Condé s'était emparée de Sainte-Menehould, Bar-le-Duc, Ligny, Commercy et Void. Le duc d'Elbeuf, qui commandait l'armée royale avec les maréchaux de Turenne, d'Aumont et de la Ferté, se porta aussitôt sur la Lorraine pour rejeter l'ennemi vers le Luxembourg et vint assiéger Ligny. Persuadé que l'on pouvait prendre la ville d'emblée, le duc d'Elbeuf fit apprêter des échelles ; quatre cents hommes donnèrent l'assaut, les uns par une brèche, les autres par escalade. « Les ennemis croyant que, pourvu qu'ils gardassent la brèche, on ne les forceroit pas, ne s'opposèrent point ailleurs. Là, le capitaine et le lieutenant de Rambure, qui menoient les enfants perdus, furent tués avec plusieurs bons soldats, sans qu'on pût faire reculer les assiégés. Pendant cela, on planta les échelles le long des murailles où les hommes détachés du régiment de Longueville se signalèrent à la vue de toute l'armée. Les capitaines Bellefosse, Vieuxfumé et le chevalier de Bellegarde montèrent les premiers sur le rempart avec plusieurs de nos soldats, tandis que beaucoup d'autres demeurèrent embourbés dans le fossé. Sitôt que nos gens furent maîtres des murailles *ils allèrent occuper la place*, ce qui étonna ceux qui gardoient la brèche au point qu'ils l'abandonnèrent *pour se retirer dans le château.* Alors la plupart de l'armée entra et la ville fut pillée. Nous nous logeâmes le jour même près du château mais comme ses murailles étoient assez bonnes et que nous n'avions que de petites pièces, *l'on n'y put faire brèche* ».

Les généraux laissèrent quelques régiments pour continuer le siège du château et allèrent attaquer Bar-le-Duc (6 décembre). Dès la prise de la Ville-Basse, le duc d'Elbeuf et le

(1) L'historien Bonnabelle croyait que cette inscription se rapporte à la réparation de la brèche faite *au siècle précédent* (1544) par l'artillerie de Fernand de Gonzague. Inutile d'insister sur l'étrangeté de cette assertion.

maréchal de Turenne allèrent se loger à Revigny et le maréchal de la Ferté Senneterre demeura pour commander au siège de la Ville-Haute, qui capitula dès qu'il y eut une brèche raisonnable (19 décembre 1652)(1).

« Le château de Ligny tenoit toujours. Le cardinal de Mazarin fort irrité de cette résistance y renvoya M. Turenne qui passa à la rive dextre de la rivière, gagna la mi-hauteur de la route de Toul par laquelle s'en étoit venu le détachement du M^al^ Laferté de Saint-Nectair(2) et de ce poste jeta une volée de boulets qui ouvrit une brèche au mur du château qui décida les assiégés à rendre la place » (25 décembre 1652).

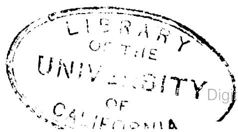
Ces détails peu connus, tirés des *Mémoires de messire Henri de Campion du Feuguerei* et de l'*Histoire de la ville de Ligny*, œuvre manuscrite et incomplète du prévôt Dordelu, ces détails témoignent qu'au cours de ce siège, qui devait être le dernier, une brèche fut ouverte dans le mur d'enceinte de *la ville* de Ligny, près de la place, c'est-à-dire à l'ouest, et une autre dans le mur d'enceinte *du château*, du côté de la route de Toul et dans le voisinage immédiat de l'endroit, sinon à l'endroit même où se trouve l'inscription relevée par M. Maxe-Werly, c'est-à-dire à l'est.

La ville se rendit le 25 décembre 1652. Or, sur les registres de l'état civil, à la date du 28, nous voyons paraître le nom du nouveau gouverneur, *Jacques de Bretault de Villemeur, s^r^ de Pailhas* (3). Évidemment son premier soin dut être de réparer les maux causés par le siège et de pourvoir au rétablissement des murs d'enceinte. Voilà pourquoi nous adoptons la date de 1653, bien qu'en 1655 Villemur fût encore gouverneur de Ligny; il le resta jusqu'en 1660 époque à laquelle il fut remplacé par François Duchat de Parvillers.

(1) Turenne y perdit son lieutenant général Charles-Henri du Tot. « Nous n'eûmes qu'un enseigne blessé et quelques soldats tués, les ennemis ne faisant nulles sorties » (Campion).

(2) Campion avait dit « Nous allâmes par Toul et Saint-Mihiel..., et nos généraux vinrent assiéger Ligny ».

(3) Villemur, Villemeur, Villemaur, originaire du Languedoc. *Ecartelé au 1 et 4 d'or à trois pals de gueules, au 2 et 3 de gueules au lion armé et lampassé d'or.*



Avant d'en être le gouverneur, M. de Villemur n'était pas un inconnu dans la ville de Ligny, où il était déjà venu comme maréchal de logis de la compagnie de chevau-légers de M. du Hallier (1640) (1), cornette de la compagnie de M. de Mespas (1642) et capitaine d'une compagnie de chevau-légers pour le service du Roi (1650). En 1653, il épousa à Ligny D[elle] Isabeau Pierre, dont il eut trois fils : *Jean-Baptiste-Elie-Pierre* (1654-1715), conseiller et garde des sceaux de la chancellerie du parlement de Metz; *Jean-Henri* (1664-1742), commandant de Thionville, et *Jacques-Antoine-Alexandre*, né à Longeville le 29 avril 1666, conseiller au parlement de Metz. A la suite de graves démêlés avec le duc de Montmorency-Luxembourg, comte de Ligny, qui le fit poursuivre comme concussionnaire (2), il se retira à Bar où il mourut le 8 janvier 1673 (3).

La liste des maires de Ligny que nous avons dressée ne mentionne pas Jean Husson. Il y eut bien un *maître Jean Husson* qui, lors de son mariage avec Françoise de Naix (novembre 1646), se qualifie « échevin de Ligny ». Parvint-il au mayorat, c'est possible, car les fonctions de maire étaient parfois très éphémères.

Nous ne saurions mieux faire pour compléter cet article que d'énumérer les noms des gouverneurs et des mayeurs de Ligny pendant toute la durée du XVII[e] siècle.

GOUVERNEURS.

Jacques de la Faye (1598).
Mathias Mengeot (1609) (4).
François de Riguet (1614).
Jacques de la Motte (1615) (5).

(1) État civil de Ligny. V° Dumont : *Histoire de Saint-Mihiel*, I, 76 (1641).

(2) Collection Jolly de Fleury, tome 1368. Mss. de Lorraine, Bibliothèque nationale, tome 619. Dans les poursuites est impliqué Jean Thoussenel, ancien maire de Ligny, anobli par le duc de Lorraine en 1662.

(3) Son nom figure sur la liste des nobles suspects (réfugié à Bar) liste dressée par le maréchal de Créqui en 1671 (Bellot-Herment, *Hist. de Bar*, p. 147). Il habitait la ville Neuve.

(4) Fils de Didier, gruyer du comté, anobli en 1578 et de Jeanne Fobelot. Il mourut le 12 octobre 1616.

(5) Maître d'hôtel d'Henri de Luxembourg. Poursuivi après le décès de ce prince dont il avait emporté le trésor.

Louis-François Duhamel (1616).
Jean-Baptiste Simon, sr de la Loge (1617).
Jean-Louis de la Loge (1619).
Charles Leclerc (1625).
Paul de la Fare (1628).
Henri de Clermont (1634).
Thomas de Férand (1636).
Charles d'Aubonne (1637).
Philippe de Bérard (1639).
N. de Scorailles (1645).
De 1646 à 1652 un major, Jean Coquet lieutenant d'infanterie pour le Roi puis capitaine des Irlandais pour S. M. commanda à Ligny « au nom néanmoins de M. de Clermont-Tonnerre (1) ».
Jacques de Villemeur (1652-1660).
François du Chat (1660).
René de Varanges (1661-1682).
Gabriel de Bérauville (1682-1696).
Pol-Louis de Varanges (1696-1704).

MAYEURS.

La liste ne peut en être dressée que par rang d'ancienneté, les titulaires ayant occupé leurs fonctions à plusieurs reprises et pendant des périodes plus ou moins longues.

Jacques Mourot (1600), avril (2).	(Louise Lamy).
Pierre Hautpoulain (1600), juillet.	(Mlle Collot).
Didier Mesguillot.	(Mlle Barthelemy).
Jean Varnesson.	
Jacques Vaultier.	(Antoinette Collot).
Pâris ou Pierre Husson.	(Mlle Migay).
François Vaultier.	(Mlle Hannel).
Simon Hautpoulain.	(Mlle Raguet).
Pierre Hanel.	(Jeanne Lescaille et Catherine Didier).
Victor Mareschal.	(Jeanne N.).
Pierre Hautpoulin.	(Marie Husson).
Jean Lescaille (1615).	(Marie Fisson).
Didier Fleury.	(Françoise Barre).
Pierre Fleury.	(Marie Collin et Françoise Vaultier).
Pierre Hannel.	(Didière de Naix).

(1) Devenu duc de Luxembourg par son mariage avec Marguerite-Charlotte, héritière de ce nom.

(2) Il est question de Jacques Mourot et de son successeur dans l'*Étude d'une Plaque de Foyer* (Maxe-Werly. — Paris, Plon, 1895).

Jean Dordelu.	(Isabeau Nicolas).
Georges Notta.	(Barbe Mocaveine).
Jean Mocaveine.	(Marie Cuny).
Gérard Haraucourt.	(Mite Mocaveine).
Nicolas Parisot.	(Catherine Bournon).
Louis Hurault.	(Anne Mocaveine et Claude Hannel).
Louis de Hesteau.	(Marie Husson).
François de L'Escale.	(Claude Cuny).
Claude Mercier.	(Françoise Lamassonne).
François Cuny.	(Louise Léger).
Christophe Cuny.	(Marguerite Massu).
Georges Notta.	(Barbe Mocaveine).
Nicolas Gallois.	(Barbe Husson).
Charles Barisien (février 1653).	(Marie Lespinard).
Jean Thoussenel.	(Marie Millot).
Florentin Florentin.	(Barbe Hardel).
Gérard Lorrain *dit* Chateauneuf.	(Anne de Montargis).
Jacques Viart.	(Mite Collin et Mie Dordelu).
Laurent Ferret.	(Marie Parmentier).
Jacques de L'Escale.	(Mite de Fleury).
Jacques Lescaille.	(Barbe Longeau).
Claude Lescaille.	(Barbe Samson).

Si nous avons joint aux noms des mayeurs ceux de leurs femmes, c'est qu'un très grand nombre d'entre eux appartenaient à la noblesse ou y parvinrent, et les généalogistes ne peuvent que nous savoir gré de cette attention.

FOURIER DE BACOURT.



ÉTIENNE GRATAS DU LYS

MAITRE-MAÇON DU DUCHÉ DE BAR

Melle Boucher de Morlaincourt, morte presque centenaire à Bar-le-Duc le 6 juin 1879 (1), assurait « tenir de ses anciens » que les maisons sculptées de cette ville avaient été, pour la plupart, bâties par un parent de Jeanne d'Arc, lequel habitait l'une d'elles rue du Bourg. On est si peu habitué, de nos jours, à tenir compte des traditions orales, fussent-elles apportées par le représentant le plus autorisé d'une des plus anciennes familles du pays, que l'assertion de Melle de Morlaincourt ne rencontrait que des incrédules (2). Seul, M. Maxe-Werly affirmait qu'elle n'avait pu être inventée et il encouragea des recherches dont le résultat fait encore plus d'honneur à sa sagacité qu'à la patience de celui qui les a entreprises.

La pittoresque ville-haute de Bar, dont les touristes emportent un souvenir inoubliable, présentait, dans les dernières années du XVIe siècle, un spectacle peu riant. Les habitations y étaient en mauvais état, les habitants rares et pauvres; le 2 janvier 1589 ils adressent au duc de Lorraine, Charles III, une demande d'exemption dans laquelle il est dit :

« L'assiette du lieu de la ville haute vous est bien congnue.

(1) Elle était née à Bar, le 1er octobre 1781, de Jean-François-Joseph, avocat général à la Cour des Comptes, et de Anne-Félicité-Gabrielle Vayeur.

(2) M. de La Gabbe, très proche parent de Melle Hortense de Morlaincourt, et qui de ses investigations dans les séries non inventoriées des archives de la Meuse, avait rapporté de nombreuses notes sur les Gratas, leurs signatures et leurs travaux dans le Barrois, M. de La Gabbe ignora l'importance de ce nom qui ne lui disait rien.

En lieu rude, montueux espineux et stérile, loing de toutes comodités, de l'église, des moulins, de la rivière, et dont l'accès et abord est très difficile principalement au charroy qui apporte les vivres et comodités ailleurs, à ceste cause elle a esté dès longtemps douée de plusieurs beaux privilèges (1) et sans lesquelz elle demeurerait sans habitation..... Vous voyé les meilleures maisons délaissées et leurs bâtimens sans habitation, les rentes qui y soulaient entrer d'ancienneté transportées ailleurs, les autres ruynées, tesmoings en sont la maison des Boudets qui est aujourdhuy esteinte et le batyment en ruyne, la maison des La Mothe, Escarnelotz, Contrisson, ailleurs la maison des Cousin *et une infinité d'autres* (2) ».

Le 6 septembre de la même année, le maréchal d'Aumont faisait canonner la ville de Bar et notamment la ville-haute (3), ce qui dut en augmenter le délabrement.

A cette époque vivait dans le Barrois une famille de *maîtres-maçons*, architectes et sculpteurs tout à la fois, dont le chef, Jean Gratas, était maître des œuvres du duché de Bar (4). Son fils, Antoine, s'était fait connaître à Pont-à-Mousson par l'achèvement du fameux pont et la construction de l'hôtel de ville (1580) (5). Dès cette année 1589, il vient à Bar et y exécute divers travaux (6) : on l'y trouve désigné *maître-maçon du duché de Bar*. Les patentes de 1629 semblent prouver qu'il s'y fixa.

Claude Gratas, fils du précédent, était déjà maître-maçon du Barrois quand, en 1598, il dirige la construction et la décoration des bâtiments neufs du château ducal (7). De 1598 à

(1) V. Collect. lorr., Bib. nationale, mss. : T. 67 *bis*, 68, 351, 352, 353.

(2) Bibl. nationale, Collect. lorr., mss. T. 351.

(3) V. Maxe-Werly, *Le siège de Bar en 1589* (*Journal de la Soc. d'Arch. lorraine*, mai 1897).

(4) Arch. Meurthe-Moselle : B. 541, 103. Cette pièce établit la filiation suivante : *Jean, Antoine, Claude, Etienne*.

(5) Arch. Meurthe-et-Moselle : B. 859. — Lepage : *Communes de la Meurthe*, II, 339. *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1863, p. 41. — Ory : *Hist. de la ville de Pont-à-Mousson*.

(6) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 569.

(7) *Idem.*, B. 578.

1628 nous le trouvons à la tête d'ouvrages importants exécutés tant à Pont-à-Mousson (1599, 1608) qu'à Saint-Mihiel (1603, 1604) à Bar (1598 à 1604, 1607, 1608 à 1612) et à Toul (1614, 1625, 1627), sous les dénominations de maître-maçon du duché de Bar, architecte, maître des œuvres du Barrois, ingénieur du Barrois, et même, en 1628, ingénieur du Roi (1). A cette date il demeurait à Toul, où l'avait attiré son mariage avec Sébastienne Hordal du Lys, connue comme petite-nièce de la Pucelle (2).

Fille d'Erard Hordal et de noble Claude Frémyn, de Toul, Sébastienne était aussi la nièce du grand-doyen de la cathédrale, Étienne Hordal (3), à qui elle demanda d'être le parrain de son premier-né, *Étienne Gratas*. Cet heureux choix décida de la fortune de l'enfant, car, dès qu'il fut en âge de cultiver les dispositions naturelles qu'il montrait pour la géométrie et le dessin, le doyen l'envoya à Paris. Il n'y demeura pas très longtemps, puisqu'en 1622 nous le trouvons associé à Drouin, de Nancy (4). Sous la direction de maîtres habiles, Étienne Gratas fit de grands progrès dans l'art de l'architecture. Il débute à Toul par la construction du palais décanal et, rentré à Bar, il reçoit du grand bailli, Antoine de Stainville (5), la mission de relever le château de Couvonges, dont la réputation de magnificence a survécu à sa destruction. Collaborateur de son père

(1) Arch. Meurthe : H. 2123, B. 94. — Arch. Meuse E, titres de familles. — Arch. municip. de Toul. 1612-1616, 1623-1627. Les lettres-patentes de 1629 (31 mars) le dénomment *maître Claude Gratas, dudit Bar,* ce qui paraît établir qu'il était né dans cette ville, ou qu'il y avait son principal établissement. Son père, Antoine, habitait à Pont-à-Mousson en 1614. Jean, l'aïeul, y était mort en 1631.

(2) Cette alliance avait anobli de plein droit Claude Gratas, au nom duquel ses descendants ajoutèrent celui de *du Lys.*

(3) Etienne Hordal, neveu de cet autre Étienne Hordal dont il avait hérité le titre et les fonctions décanales. Il mourut en 1636 (De Braux et de Bouteiller : *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 109).

(4) Probablement Jessé Drouin (*Mém. soc. d'arch.,* an. 1863, p. 47) qui, le 20 février 1620, était parrain à Nancy de Claude, fils d'Antoine Gratas, sculpteur (Reg. de la paroisse Saint-Sébastien, 1594-1613).

(5) Fils de Charles et de Françoise du Châtelet, Antoine de Stainville, bailli, gouverneur et grand gruyer de Bar, marié à Bonne Françoise de Montpezat et à Ève de Pullenoy.

à Bar dès 1624, il semble lui avoir succédé l'année suivante dans la direction des travaux exécutés dans cette ville (1). Trois ans après (27 décembre 1628), Claude, désirant déposer la charge d'*ingénieur du Duché*, présentait au duc Charles IV pour la recueillir le jeune « *maître architecte et sculpteur demeurant à Bar-le-Duc* ».

Qu'était donc alors cette charge d'ingénieur dont les Gratas tenaient à s'assurer le monopole dans notre pays, et quelle supériorité avait-elle sur la charge de *masson?* Une requête manuscrite d'un ingénieur contemporain, Jean Lhoste, va nous l'apprendre (2).

« Ce qui est accordé par marché porte son prix et ce qu'il fait hors marché le masson en a moing de congnoissance que l'ingénieur, car les choses recevant prix de plus ou de moins, l'ingénieur peut mieux et plus sainement s'informer que non pas le masson, d'autant qu'ils sont tous unis par un serment qu'ils ont entre eux que *personne ne sçait le secret s'il n'a passé maistrise* (3). Et par la livraison, le masson ou autre n'y entend rien que par amprunt de la géométrie qu'est la science de l'ingénieur, pourquoy estant sur les ouvrages il peut les livrer luy mesme ou faire deuement jetter la toise en sa présence en payant un toiseur ou livreur de sa journée d'ung manœuvre (4) ».

La fonction d'ingénieur-maître-maçon du duché était, avant tout, de « pourveoir aux abus et malversations qu'y s'y peuvent commettre au fait du massonnage (5) ». L'importance et les avantages de cette mission font comprendre ce qui va suivre.

(1) Projet d'appointement sur les plaintes de Jacques Héraudel marchand et Claudine Audinot touchant les travaux aux murs de ville par les Gratard *le jeune*, sous le jardin de Me Maillet coadjuteur de la comanderie de céans, *Arch. Meuse*, E (La Gabbe). Outre la forme *Gratard* on trouve encore *Grata*, *Grantar* (Arch. munic. Bar) *Grattard* et même *Gretta* (Lepage, *Les archives de Nancy*, III, 247).

(2) Jean Lhoste, fameux ingénieur des fortifications de Nancy.

(3) Passage intéressant pour l'histoire de la franc-maçonnerie en Lorraine.

(4) Biblioth. nationale, Coll. lorr., T. 465, f. 82.

(5) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 94.

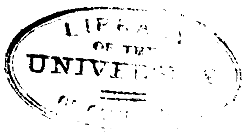
Consultée par Charles IV sur les suites qu'il convenait de donner à la pétition de Claude Gratas, la Chambre des Comptes de Bar réunit pour enquête tous les maçons de la ville. Le résultat n'était pas favorable : « Claude Gratas a fort abusé de l'authorité de la dite charge, pressé grand nombre de mercenaires ignorants en l'art de massonnerie, lesquels par leur incapacité ont causé plusieurs procès puisqu'il les a molestés par beuvettes et argent qu'il a exhibés d'eux (1). On ne peut rien dire d'Estienne Gratas *parce qu'il sort des champs*. Il est vrai qu'il discourt bien de géométrie mais il faut sçavoir s'il a autant de pratique que de parole... ». L'enquête proposait cet arrangement : choix de trois maîtres-maçons par trois ans, ou adjonction à Claude Gratas de deux ou trois maçons de réputation pour juger de la capacité de celui qui voudrait être élu maître (2).

Messieurs des Comptes, qui avaient vu à l'œuvre le jeune architecte et en faisaient grands cas, ordonnèrent une contre-enquête, dont Étienne Gratas n'eut qu'à se louer (3). Elle établit, en effet, que le doyen de Toul « a fait construire une très belle et très puissante maison à Toul par la conduite et direction de ce jeune homme, son neveu, aussi l'a ton veu travailler en ces quartiers, nommément au château de Couvonges où ce qu'il a commencé est très bien fait et fort proprement, son travail estant en la fasson de France où il apprit cet art duquel il rend très pertinentes raisons même sur inventions et modelles, et de faict l'on tient qu'il en sçait plus long que son père et qu'il luy en ferait bien lesson et à bonne partie de massons de ce lieu les-

(1) Se rapporter à ce que nous avons dit des fonctions de maître-maçon.

(2) Bibl. nat., Coll. lorr., mss., T. 465.

(3) « Nous avons non seulement recogneu les pièces que le suppliant nous a voulu produire mais aussi donné communication d'icelles aux meilleurs massons de celieu de Bar et les enquis sur la capacité dudit suppliant, lesquels aulieu de répondre à la demande que leur en aurions faict faire se sont avec passion jeté en invectives contre le père dudict suppliant, et de là tirent une conséquence que le suppliant (Étienne Gratas) parvenu audict office imittant les traces de son père en pourra faire de mesme, partant qu'il ne l'y fault admettre. L'animosité des dicts massons nous a occasionné d'ouyr d'autres particuliers... ».



quels se bandent plus contre ses prétentions par envie que par raison » (1).

La Cour des Comptes appuya la candidature d'Étienne Gratas, se bornant à émettre le vœu qu'il ne pût recevoir aucun maître sans l'avis de deux ou trois maîtres-maçons de réputation de Bar (2) (12 mars 1629) (3); les conclusions de la Chambre des Comptes de Bar furent admises et consacrées par lettres-patentes d'investiture en date du 31 mars (4). En conséquence Étienne Gratas prêta serment en présence de Jean d'Aurillot (5) lieutenant général en la grande gruerie du duché de Bar et garde du scel dudit duché (5 juillet 1629) (6).

Que devint Étienne Gratas, dont M. de La Gabbe a rencontré plusieurs fois la signature aux archives de la Meuse et dans les chartriers des notaires barrisiens? D'après M. de Braux, l'érudit généalogiste de la famille de Jeanne d'Arc, Étienne Gratas, « qui avoit eslevé plusieurs des plus riches hostels de la ville » fut ingénieur du roi, architecte général des duchés de Lorraine et de Bar, et mourut sans alliance (7). Les archives municipales de Ligny nous apprennent, au contraire, qu'il y épousa Claude Hannel, dont il eut postérité. Dans un *état* de la ville de Bar-le-Duc, dressé le 17 août 1640 (8), Gratas figure au nombre des habitants du Bourg. Ce titre authentique corrobore la tradition. Sa maison fut pillée lors de la reprise de la ville en 1652 : il y résidait encore le 10 décembre 1674,

(1) Bibl. nat., Coll. lorraine, T. 465.

(2) « Lesquelz seront aussy tenus de luy donner gratis et sans pouvoir exiger aulcun droict pour leur dict advis, à faulte de quoy ledict Estienne passera oultre à la réception dudict prétendant s'il le juge digne et capable, voulant et entendant semblablement qu'il demeurera de libre de révoquer. »

(3) Signé : Maillet, Bournon, Marlorat, l'Église, Mouzin, G. Marlorat, Lescamoussier, Le Grand, Colliquet, Maucervel, G. Maillet, Baudoulx, Gallet, Le Mosleur et Poupart.

(4) Bib. nat., Coll. lorr., T. 465. « *Fiat* aux conclusions de la Chambre ».

(5) Jean d'Aurillot, seigneur de Lisle-en-Rigault, gentilhomme servant du duc Henri II, grand-gruyer du duché de Bar, mort en 1640, sans enfant mâle d'Adrienne des Errards.

(6) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 451.

(7) De Braux et de Bouteiller : *La famille de Jeanne d'Arc,* p. 140.

(8) Bibl. nat., Coll. lorr., T. 351.

époque à laquelle le mayeur de Ligny, Jacques Viard, dresse le contrôle général des vaillances du Domaine du Comté (1).

De son mariage avec Claude Hannel le dernier « architecte général des duchés de Lorraine et Barrois » laissa quatre enfants :

1° *François*, reçu le 17 mars 1660 chanoine du chapitre noble de Saint-Maxe de Bar (2), y mourut d'hydropisie le 13 avril 1696 (3).

2° *Anne*, née à Bar-le-Duc le 27 octobre 1647, épousa Jean Colin, seigneur de Contrisson, maréchal des logis de la Grande Fauconnerie du Roi. Elle mourut à Loisey le 28 juillet 1726 (4).

3° *Antoinette*, née à Bar-le-Duc le 13 mai 1649 (5). Le 16 janvier 1693 elle est marraine, à Ligny, d'Antoine, fils de noble Claude Vaultier et de Marguerite André (6) : elle signe « Antoinette du Lys (7) ».

4° *Étienne*, né à Bar-le-Duc, le 20 mars 1651, mourut sans alliance (8).

(1) *Ibid.*, T. 139 p. 271. « Femmes de corps qui doivent à Monseigneur le Comte une poule de reconnaissance pour s'être mariées à Bar : Catherine (l'état civil dit Claude) Hannel, femme à maître Estienne de Gratas... Gabrielle Hannel, femme de maître Dom. Aubry, avocat..; Mlle J. Leger, veuve de M. Lescamoussier; Mme Antoine Morison; Mme Fleury ».

(2) Bibl. de Bar, fonds Servais. — *Mém. Soc. des lettres de Bar*, an. 1896, p. 265 : *Le Château de Bar*, par l'abbé Renard.

(3) État civil de Bar-le-Duc. — Mss. Vendières.

(4) État civil de Loisey. Il était déjà veuf de Madeleine Cornu de la Chapelle.

(5) État civil de Bar-le-Duc.

(6) État civil de Ligny-en-Barrois.

(7) Elle vivait encore en 1708, époque à laquelle elle reçoit de l'administrateur de l'hospice de Bar « 40 francs pour apprendre le métier de couturière à une orpheline » (Arch. Meuse, B. 940).

(8) Étienne Gratas du Lys, maître-maçon du duché de Bar, eut deux frères : l'un, *Antoine*, fut écolâtre de la Primatiale de Nancy; l'autre, *Claude-François*, seigneur de Saint-Julien, vit en 1688 sa noblesse contestée par Caumartin. Il se pourvut au Conseil d'État qui, par arrêt du 15 mai 1670, le maintint dans sa qualité de noble comme fils d'une Hordal (V. De Bouteiller et de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 140).

Le dernier représentant de la branche non noble mourut à Nancy le 28 oc-

Étienne de Gratas du Lys, arrière-neveu de Jeanne d'Arc, fut donc un architecte barrisien très renommé. Aujourd'hui que l'accord est fait sur son nom entre la tradition et l'histoire, il faut souhaiter que les archives et les chartriers des notaires de la Meuse nous révèlent sur ses travaux des détails qui seront d'autant plus intéressants que la ville de Bar en montre encore de fort beaux spécimens.

tobre 1691. Il se nommait Léger Gratas, fils d'honorable Benoit, maître maçon, et de Barbe Poirel, s'était marié en 1670 avec Catherine Marchal et laissa la réputation d'un sculpteur de mérite (V. Lepage, *Archives de Nancy,* t. III, 297).

FOURIER DE BACOURT.



UNE IDENTIFICATION ERRONÉE

EUVILLE ET VENIZY[1]

Considérant la dénomination de *seigneurie de Commercy et de Venisey*, qui se trouve dans Wassebourg, comme l'équivalent de celle, plus moderne, de *principauté de Commercy et d'Euville*, M. Liénard s'est cru autorisé à considérer le nom de *Venisey* comme une forme ancienne du nom d'Euville (Cf. *Dict. topogr. du dép. de la Meuse*, p. 81).

Cette identification nous avait toujours surpris. Nous croyons pouvoir la déclarer erronée.

Nous avons eu sous les yeux, à la Bibliothèque Nationale (Ms. Lorr. 434, fol. 165), l'original d'une transaction passée le 9 août 1401 *sous le scel de la prevosté de Saint-Florentin* entre Jean et Colas Clochepié, *frères, demeurant à Esvrolles,* et *monseigneur Amé de Sarrebruche*, *chevalier, seigneur de Commarcy et de Venisy..., pour cause et raison de ce que ycellui seigneur les disoit estre ses hommes à cause de sa terre de Venisy.*

Saint-Florentin est le chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement d'Auxerre. *Esvrolles* est une des anciennes formes (Cf. Quantin, *Dict. topogr. du dép. de l'Yonne*) du nom d'Avrolles, commune comprise dans ce canton. Enfin, le département de l'Yonne possède, à quatre kilomètres au nord de Saint-Florentin, la commune de Venisy (arrondissement de Joigny, canton de Brienon) qui n'est autre, à n'en pas douter, que le chef-lieu de la seigneurie jadis possédée par les seigneurs de Commercy.

Paul MARICHAL.

(1) Communiqué à la séance du 7 août 1895.

LE PILLAGE

DU

VILLAGE DE SAINT-JOIRE

PAR LES LORRAINS ET LES SUÉDOIS

(1636) (1)

Bien que des documents nombreux aient été publiés sur les malheurs de la Lorraine et du Barrois durant la guerre de Trente Ans, il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici deux pièces dont les originaux font partie de la collection Servais, à la Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc (MS. 189, carton XXI).

Ce sont deux procès-verbaux dressés à la requête des habitants de Saint-Joire (2) après la dévastation de leur village, commencée le 22 juillet 1636 par un parti de cavalerie lorraine sous les ordres de M. d'Hagecourt, capitaine des gardes du duc Charles IV, et achevée, quelques mois plus tard, par un détachement de troupes suédoises. Les cavaliers lorrains, ou « Crouastes », considérant le village comme pays ennemi, « au subject qu'il est de France et du bailliage de Chaumont, » brûlèrent trente-six maisons et mirent au pillage l'église et la maison seigneuriale où les habitants avaient, selon l'usage, déposé des coffres contenant leurs effets les plus précieux. Voici le texte du procès-verbal qui relate cet événement :

(1) Lu à la séance du 2 septembre 1896.
(2) Saint-Joire, sur l'Ornain, arrondissement de Commercy (Meuse).

« **Incendie du village de St Geoire de ses grains et dixmes, et ruine totale dudit village.**

« L'an *mil-six-cent-trente-six*, le seizième jour du mois d'aoust par devant nous Nicolas Jacquemin ancien praticien au prevosté de Tréveray exerçant jurisdiction au lieu de St Geoire, tant pour l'absence des juges ordinaires que mal contagieux qui est de présent au dict Tréveray, estant audict St Geoire en présence de maistre Pierre Vaultier greffier ordinaire audict Prévosté de présent réfugié audict St Geoire à cause dudict mal, et du procureur fiscal audict Prévosté comparant par maistre Jean Rouyer son substitut, sont comparus les manantz et habitans dudict St Geoire, par Georges Briot et Claude Guignot leurs eschevins et sindicq en personne assistés de Me Matthieu Barré mayeur et Jean Richard greffier en la mayrie dudict St Geoire, honorable homme Jean Olry, Me Didier Taillefumier, Gérard Rouyer, Théodore, Jean et Demange les Garnier et plusieurs autres principaux habitans soubsignés en personnes, qui nous on dict et remonstré, que outre les ravaiges des gens de guerre, entre autre les nommez *Crouastes* leurs font journellement, tant par la prise leurs bestiaux, empeschement a leurs vaccations et affaires, et aultrement, dont ils sont de jour en jour grandement tourmentez, seroit arrivé que le jour de feste Ste Marye Magdeleine dernier [le 22 juillet] seroit arrivé audict St Geoire, une compaignie de cent chevaux nommez *Crouaste*, conduicte par ung nommé *Daigecourt* (1), soyt disant leur chef, qui auroit non seulement, outre leurs nourritures, pillé et emporté tout leurs meilleurs meubles qu'il y avoit dans les logis des habitans dudict St Geoire, mais encore entré de force dans l'église dudict St Geoire et Maison seigneurialle d'illecq, où lesdicts habitans avoient mis en assurance les meilleurs de leurs biens meubles, lesquels pareillement ils ont pillez et emportez et pour ce faire, rompuz les barreaux d'une fenestre, vitres et porte de *la dicte église* et *Maison seigneurialle* (2), les coffres que lesdicts habitans y avoient, dans lesquels ils avoient serrez leurs dicts meubles, mesmement la

(1) D'Hagecourt, capitaine des gardes de Charles IV, envoyé par ce prince en 1651 pour traiter de la neutralité d'Épinal, et chargé par lui de plusieurs missions.

(2) L'église actuelle de Saint-Joire est de construction récente. Il n'y a plus de traces de l'ancien édifice, non plus que de la maison seigneuriale.

fenestre du ciboire de ladicte église, dans laquelle ils auroient, ensemble les meubles de ladicte église, les meilleurs desquels ils auroient emportez, et nom contant de ce, poursuivant la mauvaise volonté qu'ils tesmoingnoient et disoient avoir sur lesdicts villaiges et habitans, au subject qu'il est de France, comme il est baillage de Chaumont, et de l'élection dudict lieu, auroient, ayant la force en main les dictes gens de guerre au nombre que l'on disoit estre de cinq centz chevaulx, du moing aulcuns d'iceulx, assistés du surplus mit le feu en quatre divers endroits dudict village, deux desquels endroits auroient esté secourus sy que le feu n'avoit allumé, les deux autres qui furent au logis de Claude Thouand et Jean Adam le Jeune en la rue du Pont n'ayant pu estre secourus auroient allumé et fait une embrasement et insandye sy grandes que trente-deux maisons dudict St Jouaire seroient esté entierement artes et bruslées, et entierement consommées, dont ne seroit resté aucuns matériaux, ny de tous meubles qui pouvoient estre dans lesdicts logis, que quelques pierres et blocailles ores que dans les dictz logis il ait jà les foings et une grande partie des bleds moissonnés en la présente année jà engrangez, qui monte à une grande quantité pour estre lesdicts logis bruslé, la pluspart logis de laboureurs, et a environ sept vingt muids de bled, et cent milliers de foing qui ont esté entièrement arts et bruslés et sont lesdictes maisons appartenaut à Claude Thouand, Jean Garnier, Claude Taillefumier, Charles Abraham, Jean Adam le Jeune, Pierre Taillefumier, Demenge Taillefumier et Jean Jeanniot, tous laboureurs, Demenge le Jeune lequel admodiateur des dismes dudict St Geoire, qui les auroit engrangées en son dict logis Marye Alexandre, Jeanne Taillefumier, les enfants de Nicolas Foliot, les enfants de la vefue Anthoine Adam, Cuny François, Sébastien Bouchot, Jean Haupelon, Claude Guignot, la vefue Jean Guignot, Claude Monginot le Jeune, Pierre Monginot, Gillon David, Mougeotte Guiot, Didellot Menginot, Claude Jacob, Anthoine Thiery, la vefue de Demenge Picard et ses enfants, la vefue de Demenge Maury et les hoirs dudict Maury, Pierre Jeanniot, Marguerite Pliat, Jean Olry, la vefue de Jean Menginot, et encore deux granges l'une appartenant à Charles Abraham, et Claude Taillefumier et une maison appartenant à Jacques Bourlier qui sont entièrement bruslées, qui portent une grande perte et dommage notable audict St Geoire, qui a ce moyen, et de l'absence de la pluspart desdicts habitans, est diminuée d'un tiers et près de la moictié, pour quoy ils nous ont requis vouloir dresser le présent procès-verbal et pour ce tant mieulx nous faire voir la vérité de leurs plaintes, nous requiert nous acheminer en ladicte église, maison seigneurialle et dans

lesdicts logis bruslés et en reconnaître l'estat, et de tout leur en bailler acte, pour leur servir ce que de raison, auxquelles requestes inclinant, et nous requerrant lesdicts habitans, sommes avec lesdicts officiers, procureur et habitans comparans comme dessus, acheminés et dicte église, maison seigneurialle, où estant, en presence mesme de domp Pierre Froussotte, religieux et gruyer de l'abbaye *Nostre Dame des Vaux en Ornoy,* proche dudict St Geoire, Me Sébastien Husson, licentié es loy, advocat au baillage de Chaumont et garde justice en ladicte abbaye, et de Me Francois Martin, sergent royal demeurant à Vaucouleurs, présent en personne, nous ont les dicts habitans fait veoire, et avons recognu premièrement ladicte église, le voutillon de la fenestre dudict siboire rompu, les coffres des habitans dudict St Geoire qui estoit en ladicte église rompu et vuides, dans lesquels lesdicts habitans nous ont dict leur avoir esté pris leurs meubles, ensemble les draps et linges de ladicte église qui auroient entré en icelle par une fenestre d'icelle, les barreaux de laquelle ils ont ostez pour leur faciliter l'entrée, et comme l'avons reconnu. Secondement en ladicte Maison seigneurialle ou pareillement, sont trouvez plusieurs coffres ouverts, que lesdicts habitans ont dict leurs appartenir et dans iceulx leurs avoir esté pris quantité de meubles par lesdictes gens de guerre qui pour ce faire et facilliter l'entrée en ladicte maison, avoient forcé les portes et forcé une fenestre au derrière de ladicte maison, et delà sommes, et en présence, et assisté comme que dessus, mesme desdicts Froussotte, Husson et Martin acheminés sur et audedans desdicts logis bruslés, situés au dict St Geoire en la rue du Pont, lesquels avons recognus estre en nombre de *trente deux* tout récentement bruslez, dans lesquelles ne s'est trouvé resté aucuns matériaux tant gros que petits hors quelques pierres bruslées et autant qu'il apparoisse qu'il y avoit quantité de foing, grains, et meubles que lesdicts habitans Vaultier, Royer, Froussotte, Husson et Martin nous ont dict avoir esté bruslés le dict jour Ste Marye Magdeleine, dont et de quoy nous avons dressé le présent procès-verbal, ce requerant lesdicts habitants, auxquels leurs avons octroyé acte, mesme eulx se requerant, de ce que ledict Martin a dict et attesté....... »

Ici s'arrête le premier de nos deux documents.

Les habitants de Saint-Joire n'étaient pas au bout de leurs misères. En plein hiver, la veille de Noël de la même année, un détachement de troupes suédoises vint occuper le village à-demi ruiné, et y resta durant quarante jours. Les Suédois

étaient, il est vrai, des alliés de la France, mais leur séjour ne fut guère moins calamiteux pour les pauvres habitants que n'avait été le passage des Lorrains. Le peu de vivres et de fourrages qui restaient furent consommés, les charpentes des maisons transformées en bois de chauffage, et, pour comble de ruine, la forge et le haut-fourneau exploités par les moines d'Evaux et qui donnaient quelque aisance au pays furent entièrement dévastés. La guerre, qui devait durer encore une dizaine d'années, sema dans presque toute la province des calamités semblables. Plusieurs villages disparurent complètement à cette époque, et d'autres en ont gardé jusqu'à nos jours un aspect misérable. A Saint-Joire il ne restait plus que quarante maisons habitables, et encore sont-elles en un triste état. La population était réduite à quarante habitants qui firent dresser un nouveau procès-verbal de leur ruine afin de soustraire, si possible, à l'avidité du fisc, les derniers débris de leur avoir.

« Arrivée des Suédois. Incendie des maisons de St Joire. Perte des bestiailles, du labourage et ruine totalle du village de St Geoire.

« Lan mil six cent trente sept le samedy septième jour du mois de mars sont comparus pardevant nous Louys de Hestau, escuyer sieur de Nuysement, prevost de Tréveray, Saint-Joyre, La Neuville, le procureur fiscal dudit prévosté par M[re] Jean Rouyer, son substitut François le Cler et Claude Laurent sindicq des habitants et communauté dud. St-Joire et La Neufville, assisté de M[e] Mathieu Barré, mayeur de St-Joire, lesquels nous ont dit que à cause des grandes ruines arrivées esd. lieux par les troupes du duc Charles, conduites par le sieur *D'Agecourt,* lesquelles le jour de feste saincte Marye Magdelaine dernier, après avoir pillé le village dudit St-Joire, Chasteau et église d'icelluy, ravys et emmenez les chevaux et autres bestiailles y auraient mis le feu, dont trente six maisons ou granges auraient esté bruslées, lesdites maisons et granges appartenant à Claude Thouand, Jean Garnier, Claude Taillefumier, Marye Alexandre, les hoirs de Demenge Abraham, Charles Abraham, François Adam le jeune, les hoirs feu Anthoine Adam, les enffans de deffunct Nicolas Foliot, Demenge Taillefumier, Pierre Taillefumier, Demenge le Jeune l'aisné, les hoirs

de Demenge Jacquemin, les enfants Nicolas Rouyer, Cuny François, Jean Jeanniot, Sébastien Bouchot, Jean Hauplong, Claude Guignot, la vefve Jean Guignot, Jacques Bourlier, Gillon David, Pierre Menginot, les hoirs Georges Bouchot, Mengeotte Guyot, Didellot Menginot, Claude Jacob, la veuve Demenge Picquart, les hoirs Demenge Picquart, la vefve Demange Maulry, Pierre Jeannot, Marguerite Plyat, et la veufve de Jean Menginot,

Que par le faict des troupes suédoises qui auraient arrivé la veille de Noël dernier et y demeurèrent et séjournèrent l'espace de quarante jours pendant lequel temps dix huit autres maisons y auroient esté brûlées et consommées, ensemble la forge, halle, hallage, chambre, chambreit et ce qu'il en despend, et auroient lesdits Suédois mangez, consommez et destruictz tous les grains, bestiailles et autres provisions qui restoient, mesmes, les grains appartenant ausdits seigneur et dame esdits lieux de Treveray, St-Joire, la Neufville et consommez tous les meubles et bois, planches, sollives, charrettes, charues, partyes des toitures, arrachées et emportées toutes les ferrailles, sy bien que tous les habitans ou la plus grande partye sont réduictz à mendicité, sans aucun moyen d'exercer le labourage pour en payer leurs tailles royales et redevances seigneurialles, ainsy qu'il est notoire par tout le voisinage, et payer lesdites dernières maisons bruslées par lesdits Suédois, appartenant à Jean Bigart, Jean Husson, Demenge Henryet, Claude Boyer, la veufve Anthoine Jacob..... Garnier, la veufve Nicolas..... Pierre Taillefumier, Demenge Taillefumier, Demenge Garnier, Jean Olry, Mathieu Barré, Georges Briot, la vefve Jean Chevaillier, la vefve Pierre Picquart, Jean Briot, Estienne Garnier, nous requérant de ce nostre attestation affin de la joindre à la requeste qu'ilz entendent présenter au roy ou à son conseil, à monseigneur le comte de Ligney et à madame la baronne de Treveray seigneur et dame dudit Treveray, St-Joyre, et la Neufville, à quoy acquiessant nous nous sommes avec M[re] Pierre Vaultier notre greffier ledit procureur comparant comme dessus transportez audict Sainct-Joire, La Neufville *et forge*, veu et recongneu cinquante-troiz maisons entièrement bruslées et consommées, une partie de l'église, deux granges de la maison seigneurialle, et ladite forge, halle de hallage entièrement, le hault fourneau aussy ruiné ne restant plus esdictz lieux que quarante maisons ausquelles ayant entré avons aussy recongneu icelles estre desmolyes et ruinées pour la plus part, de sollives, planchers et autres meubles et bois. Sy ont tous habitants restants desdits lieux en nombre de quarante qu'avons faict convoquer au son de la cloche desclarez et affirmez après le serment par eux faictz lexposé que dessus estre véritable,

ce qu'ils nont plus aucuns chevaulx ny autres bestiailles ny ustencilles de labourage et que tous les grains qu'ilz avoient pour leurs provisions et semailles ont esté bruslez, et entièrement mangez par lesdits Suédois, ce qui a esté aussy attesté par Domp Pierre Froussotte religieux et gruyer de ladit abbaye [*d'Evaux en Ornois*], Me Demenge Georges lieutenant et Me Claude Gombert, procureur fiscal en la justice de ladite abbaye, dont et de quoy avons auxdits procureur et sindicq octroyé acte..... qu'avons veu cy dessus et que tel en estoit le bruit commun, par tous les pays et villages voisins où les Suédois ont logés semblables ruynes là sont arrivées et ont lesdits Froussotte, Georges, Gombert, Leclerc, Rouyer soubsignés sur ladite minutte des présentes. Et notre greffier s'est joint..... signé enfin P. Vaultier avec paraphe.

Conforme à l'original escrit sur papier demeurant ès mains de noble Me François Husson qui a signé avec nous le 9 septembre 1639. *F. Husson. J. Fleury, Sauuigny nott.* »

***

Rien, dans les documents imprimés, ou dans les traditions locales ne vient compléter les renseignements sommaires de ces procès-verbaux et leur témoignage officiel des douloureux événements de l'an 1636.

H. DANNREUTHER.



INSCRIPTIONS

RELATIVES AU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

PREMIÈRE PARTIE

ARRONDISSEMENT DE COMMERCY

(*Suite*) (1)

Par M. A. BENOÎT

Membre de la *Société des Lettres*, *Sciences et Arts de Bar-le-Duc*.

J'ai encore eu recours pour ce travail à nos vieux auteurs Hugo, Calmet, Belhomme, Dieudonné (de Metz), Roussel, Lyonnois et Grandidier (de Strasbourg), et à nos écrivains contemporains défunts : Bonnabelle, Chanteau, Clesse, Dumont, Fériel, Widranges, les abbés Dubois, Guillaume, Lacroix et Vanier.

Cette fois-ci je cite l'inscription funéraire du cardinal de Retz, de deux évêques de Verdun, du dernier abbé de Senones, de curés de Metz, d'abbés romains, etc., enfin de seigneurs d'Apremont, du Châtelet, des Salles, etc.

Les cathédrales de Toul, Metz, Verdun et Strasbourg m'ont fourni des inscriptions ainsi que les abbayes bénédictines de Saint-Mihiel, de Senones, de Moyen-Moutier, de Saint-Léopold

(1) V. *Mém. de la Soc. des Lettres de Bar,* 3e série, t. III, 1894, pp. 97 et suiv. C'est à tort que j'ai mentionné (p. 112) Jennette du Châtelet, femme de Jean de Watronville, morte en 1315, comme dame de Gondrecourt, chef-lieu de canton, c'est de Gondrecourt, canton de Conflans, arrondissement de Briey qu'il s'agit.

de Nancy et de Saint-Denis, les abbayes cisterciennes de Clairvaux, de Morimont et de Montigny-les-Vesoul, l'abbaye Saint-Victor de Paris, les Cordeliers de Neufchâteau, etc., et notamment dans le département de la Meuse les églises de Rigny-la-Salle, d'Ugny et de Benoîte-Vaux.

Il ne reste plus, je crois, que seize inscriptions, cinq dans le département de la Meuse; la pierre de fondation du Breuil, les pierres tombales de Rigny, d'Ugny et de Benoîte-Vaux; huit dans la Meurthe, quatre à la cathédrale de Toul, celles de Blénod-les-Toul et de Pont-à-Mousson, les Vitraux d'Ormes; trois dans les Vosges, la tombe de l'abbé Lombard, la cloche de Senones, le calice de Rouceux; une dans la Haute-Saône, la pierre tombale d'Helwis de Joinville, et enfin la tombe du cardinal de Retz à Saint-Denis.

Ces inscriptions se subdivisent ainsi :

Cantons de :			
Commercy.	Commercy	18	19
	Aulnois-sous-Vertuzey	1	
Gondrecourt.	Tréveray	1	1
Pierrefitte.	Pierrefitte	6	9
	Courouvre	1	
	Longchamps	2	
Saint-Mihiel.	Saint-Mihiel	2	9
	Apremont	3	
	Han-sur-Meuse	1	
	Maizey	1	
	Richecourt	2	
Vaucouleurs.	Vaucouleurs	7	11
	Maxey-sur-Vaise	1	
	Rigny-la-Salle	1	
	Ugny	2	
Vigneulles.	Hattonchâtel	1	2
	Senonville	1	
Void.	Ménil-la-Horgne	3	3
	Total		54

CANTON DE COMMERCY.

I.

COMMERCY.

1.

Sur un vase en vermeil contenant des reliques de saint Pantaléon, jadis à l'église paroissiale.

I. D. O. M.

Frater Claudius Riquechier, Commercianus, Sacræ Theologiæ Doctor et Abbatiæ Sancti Apri Prior, Reliquias Beati Pantaleonis Martyris, sibi ab Illustrissimo Principe et Reverendissimo Episcopo Virdunensi D. D. Errico à Lotharingia concessas, hoc vasculo recondit et ecclesiæ commercianæ eidem Martyri sacræ, donat, Anno 1601 (1).

Ces reliques de saint Pantaléon consistaient en un os de sa main et en un petit fragment de son crâne. Elles avaient été données à Dom Riquechier par l'évêque de Verdun Erric de Lorraine.

Le sceau en argent de la fabrique représentait saint Pantaléon debout, une palme à la main : En exergue... COMMERCIENSIS, et de chaque côté du saint : S. P.

2.

Chapelle Sainte-Lucie à Sampigny.

Sur un tableau :

II. Ci-git Messire Jean d'Urre, chevalier, seigneur de Thessière et de Commercy pour la part de Sarrebruche, lequel trépassa le 11 décembre 1587.

Et dame Antoinette de Larban dite de Villeneuve, laquelle trépassa le 29 octobre 1570 (2).

Priez Dieu pour eux.

Marie, épouse de Bertrand de Mauléon, seigneur de la Bastide, morte en 1579.

(1) DOM CALMET, notice, I, 249.
(2) DUMONT. On dépensa d'après cet auteur, aux obsèques de cette dernière

Jean d'Urre et sa femme étaient représentés à genoux sur le tableau. Ils étaient grands bienfaiteurs du pèlerinage de Sainte-Lucie.

3.

Église abbatiale de Saint-Mihiel.

Dans les grottes de l'abbaye :

III. Condonandum, pii ceneres, si vota vestra, immoderatior pietas supergressa, Caroli de Thessières, Domini de Commercy, cujus estis œternæ memoriæ. Quin injuriosum latere stemmata de Durre hactenus Galliæ Lotharingiæ que valida præsidia quibus vos non degeneres primis ad penetralia consilia apud duces etiam legatione ad imperatorem claruistis. Eo in omnibus integritate quæ cœlo fixa solo major; honorem agmen simul proprias fortunas aspernaretur, inhexausta in usus pios liberalitate. Tanto vir fidei æquitatis, religionis, ut missas perituris, ad perennatura totus iret, totus miserorum omnium comploratione cara tessera perveniret.

15 Calend Aug. an. 1629, œtatis 70.

Le défunt dans un « superbe mausolée », était représenté à genoux, ayant derrière lui son confesseur Dom Antoine de Ména de l'ordre des Chartreux qui le présentait à Jésus-Christ.

4.

Église des religieuses de l' « Ave Maria » *à Metz.*

Au milieu de la nef, en face le sanctuaire :

IV. ..... Seigneur Messiré Jacques de Raigecourt, chevalier, seigneur de Marly pour..... ville de Commercy et Dame Renée d'Urre de Tessière, sa femme.....

Requiescat inter parentes Carolus à Raigecourt, mortuus 17a Augusti Anno 1655 (1).

Cette fille de Charles d'Urre et de Marie de Marcossey, n'eut pas d'enfants de son mari.

dame, 53 francs pour les prêtres et le luminaire; 52 francs pour une chapelle ardente à Commercy; 83 francs pour des oies et des dindes pour l'obit et 31 francs pour du gibier.

(1) Dom Dieudonné. Épitaphes des églises de Metz (Manuscrit de la bibliothèque de cette ville).

5.

Église des Visitandines à Nancy.

V. Ici est le cœur d'Anne-Thérèse, fille de Monseig[r] François de Lorraine, prince de Lislebonne, et de Mada[e] Anne de Lorraine, son épouse, et est décédée le 16 septembre 1671, agée de 8 ans, 4 mois, dans ce monastère de la Visitation de Sainte Marie de Nancy (1).

Cette petite princesse fille du Damoiseau de Commercy était née le 1[er] mai 1663.

6.

Église des Chartreux de Bosserville.

Derrière le grand autel, on montrait incrustés dans le mur, les cœurs du fils du duc Charles IV, le prince de Vaudémont et de sa femme contenus dans des boîtes de plomb recouverts d'argent.

VI. Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, souverain de Commercy, capitaine général des Armées d'Espagne, et chevalier de la Toison d'Or, mort le 14 janvier 1723, agé de 74 ans.

VII. Le cœur de très haute et très puissante princesse Anne-Élisabeth de Lorraine, princesse de Vaudémont, souveraine de Commercy, décédée audit lieu le 5 août 1714 (2).

Les deux cercueils se trouvaient dans les caveaux de l'église.

7.

Église abbatiale de Saint-Denis.

Près l'entrée du chœur du côté de l'épître, contre la grille de fer de la croisée était enterré le cardinal de Retz. L'inscription se trouvait sur une lame de cuivre placée sur le cercueil. Comme rien ne désignait le corps du prélat, sa sépulture resta intacte à la Révolution :

(1) Lionnois, II, 335.
(2) Lionnois, I, 643.



VIII. Dans ce cercueil repose
Le corps de Monseigneur l'Eminentissime
Jean-François-Paul de Gondi,
ancien archevêque de Paris,
Cardinal de la S. E. R. du titre de Ste Marie de la Minerve,
surnommé de Retz,
Abbé de Saint-Denis en France,
Damoiseau souverain de Commercy, prince d'Euville,
âgé de 65 ans, XI mois,
Décédé à Paris à l'hôtel de Lesdiguières.
Le 24 août 1679 (1).

8.

Église des Bénédictines du Calvaire à Paris.

Du côté de l'évangile :

Le bas-relief, avec une bordure de marbre de Campan représentait la Force appuyée d'une main sur la tablette portant l'inscription et de l'autre tenant un cœur. Au-dessus on voyait les armoiries du cardinal, avec croix archiépiscopale, chapeau de cardinal, manteau et couronne ducale. Derrière, il y avait des livres, une crosse, la croix archiépiscopale, une mitre, etc. Ce monument disparut à la Révolution comme tant d'autres :

IX. Ci dessous git le cœur
d'Eminentissime Prince
Jean-François-Paul de Gondi
Cardinal prêtre de la Ste Église romaine
Du titre de Ste Marie de la Minerve,
Surnommé de Retz,
Ancien archevêque de Paris.
Abbé de Saint-Denys en France
Supérieur majeur des Religieuses Bénédictines,
De la Congrégation du Calvaire
Docteur en théologie
De la Maison et Société de Sorbonne,

(1) Dumont, *Hist. de Commercy.*

Illustre Damoiseau de Commercy
Souverain d'Euville
Décédé à Paris
Agé de 65 ans, 11 mois, quelques jours,
Le 24 du mois d'août de l'année 1679,
Son corps repose
Dans l'abbaye de Saint-Denys en France.
Requiescat in pace.

9.

Église des Bénédictins à Nancy.

Dans la nef devant la porte grillée de chœur :

X. ✠ Hic quiescit perillustris Dominus Franciscus-Anna, Comes Dupuy, Dynasta in Domgermain, Arrainville et Vassecourt, Eques Sancti Spiritus à Monte Pessulano dicti, à sanctioribus Consiliis Regiis Ducis Lotharingiæ et Principis Valdemontii, libellorum supplicum Magister, in Supremâ Curiâ Commerciensis Præses et in Nancciana Senator, scientiarum parens alter, eloquentia sublimis, justitiæ propagnaculum, viduarum, pupillorum et lugentium defensor accerrimus, sana doctrina et pietate spectabilis, summis et imis affabilis, tandem acris ingenii sui præclara monumenta relinquens plenus dierum et meritis a vita cessit anno 1742, œtatis 77 (1).

Monumentum posuit venerabilis Dominus Gabriel-Franciscus Dupuy, Ecclesiæ Cathedralis Tullensis Canonicus.

Le président, non cité par Dumont, reposait sous une grande tombe de marbre noir, au haut de laquelle étaient les armoiries du défunt entre deux lions.

10.

Église des Prémontrés à Nancy.

Pierre tombale attachée au mur avec armoiries et tête de mort ailée au-dessous. Au milieu de la nef :

(1) Lionnois, III, 115.

XI. Primogenitus eorum, Petrus de Rutant, Eques Salsuciarum, Pulneti aliorumque locorum Dominator, Comes de Tumejus, Centurio CAROLÆ AURELIANENSIS LOTHARINGIÆ DUCCISSÆ, supremæ que Commercii Primus Stabuli Magister decessit vita 14ᵉ januarii 1759, annos natus 54.

Vitam quoque cum Morte Commutavit Maria-Claudia de Rutant, ejus consobrina et conjux, die octava Maii 1761.

Funebre hoc monumentum optimis Parentibus gementes posuere Augustinus, Joannes, Nicolaus de Rutant filii (1).

11.

Église des Minimes à Nancy.

Dans une chapelle latérale :

XII. Hic jacet Illustrissimus et Rever. mus D. D. Joannes Franciscus ex Baronibus de Mahuet, in Lixiniensi Principatu Vicarius apostolicus, Stultzbronnensis Abbas commendatarius, in suprema Lotharingia Barrensi Curia Consiliarus infulatus, CAROLÆ ELISABETHÆ AURELIANENSIS, Loth. Barrique Ducissæ atque Summæ Commercii Principissæ Eleemonisarius primus, post abdicatam magnam Sti Georgii Nanceiani Præposituram, Magnus San. Deodatensis Ecclesiæ Præpositus, qui XI Decembris MDCCXL in hoc sacello tumulatus, Nanceii obiit (2).

L'inscription se trouvait sur une table de marbre noir, ayant à sa partie supérieure une mitre placée au-dessus des armoiries, une tête de mort au-dessous.

Un des plus beaux titres à la reconnaissance publique de ce grand aumônier de la principauté de Commercy, vicaire apostolique en la principauté de Lixheim (en 1740, à sa mort, l'évêque de Metz, M. de Saint-Simon réunit purement et simplement la principauté à son diocèse sans attendre les bulles de Rome), ce fut sa grande charité comme on le voit par cette inscription :

(1) LIONNOIS, II, 244.
(2) LIONNOIS, II, 296.

12.

Chapelle de l'hôpital Saint-Julien à Nancy.

Près de la chaire, inscription aux Armes :

✱

XIII. Messire Jean François de Mahuet, son fils, Prévot de S[t] George, abbé de Stultzbronn, Prieur de Froville, vicaire apostolique de Lixheim, Conseiller prélat en la Cour souveraine, Coadjuteur de la grande prévoté de S. Diez et l'un des directeurs de cette maison, a donné le 2 septembre 1719, sept mille livres pour la fondation de deux lits et un anniversaire à perpétuité qui consiste aux vigile, une messe haute et deux messes pour le repos de son âme après son décès, et celui de Dame Philippe Claire, sa sœur, décédée le 19 août 1719 (1).

13.

Église du prieuré des Bénédictins de Flavigny.

A l'entrée de la chapelle actuelle de saint Eustaise :

XIV. ✱ Obiit R. P. D. Arnulphus Psaume hujus loci religiosus, undecimo novembris, anno 1671 (2).

Cette modeste tombe qui existe encore doit être celle d'un parent du célèbre bibliophile Psaume.

14.

Église paroissiale Saint-Jean et Saint-Vit à Metz.

Dans le cimetière derrière le chœur se voyait cette tombe à la citadelle.

XV. Hic jacet venerabilis Dominus Desiderius Didelot (3), Sacræ Theologiæ licentiatus, Commerciensis Canonicus, hujus ecclesiæ rector, Pestiferis sacramenta administrans peste percussus, animam cœlo, corpus terræ reddidit quinta Augusti an. 1623. Precare, Viator,

Requiescat in pace.

(1) Lionnois.

(2) Guillaume.

(3) Dumont ne parle pas de ce chanoine; il cite en 1627 son neveu Jacques Didelot.

Il mourut en digne prêtre en administrant les sacrements aux pestiférés.

15.

Église paroissiale Saint-Simplice à Metz.

Au milieu du chœur. L'inscription était sur une lame de cuivre. Le curé Verdelet, qui fut 48 ans dans sa paroisse, écrivit de curieuses notes sur ses registres paroissiaux :

XVI. Hic jacet Dnus Nicolaus Verdelet, Commerciensis qui diligenter functus pastorali officio in hâc ecclesiâ, ætatis suæ 82, obiit 21a mensis decembris 1684.

Requiescat in pace (1).

16.

Prieuré des Bénédictins du Breuil.

Sur une lame de plomb dans les fondations du couvent :

XVII. D. O. M.
D. V. M. et P. P. P. R
Anno Nativitate Domini 1714
A Pontif. Clementis XI, 14.
A Regno Leopoldi Ii Loth. et Barri, etc. Ducis XV,
ab hujus monasterii fundatione 618,
ab introducta Reformatione 95,
Per manus D. Ludov. de Rehez d'Issoncourt,
Comitis de Sampigny, quœstoris, œrar. Urbis, etc.
Principatus Commerc. Prœtoris, Duci à Loth. etc.
Principi a sanctior. et secretior. Consil.
Carolus Henric. à Lothar. Princeps de Vaudemont,
Urbis et Principatus Commerc., d'Euville,
Sampigny, etc., Supremus Comes de Falkenstein,
et Woilhaim, dominus de Flobecq, Lessiner,
Ninone, Vars, etc. primum hujus monasterii,
Ord. S. Benedicti, Congreg. S. S. Vittoni
et Hydulphi, cura et opera D. Hilarii Rutant
Prioris et cœterorum ascetarum Benedict.
Reædificandi et amplandi, lapidem posuit
Die 17 novembris (2).

(1) Dieudonné.
(2) Clesse, *Journal de la société d'archéolog. Lorr.*, Nancy, 1853, 95.

17.

Église des Cordeliers de Toul.

Dom Calmet, dans sa *Bibliothèque lorraine*, en citant l'inscription tumulaire de l'architecte du portail de la cathédrale de Toul, Jacquemin de Commercy, dit qu'on ne voyait plus « deux ou trois mots » du distique gravé autour de la pierre parce qu'ils étaient effacés, la tombe étant près du bénitier.

M. Gaston Save, dans sa remarquable étude sur *Jean Pélerin le Viateur, chanoine de Saint-Dié, de Nancy et de Toul* paru dans le *Bulletin de la société philomatique de Saint-Dié*, 1897 (265-355), dit qu'il faut lire ainsi ces vers :

Qui usent d'art et useront,
Ouvriers nommez sont et seront.

et le savant archéologue fait observer avec raison que la date de la mort de l'architecte a été mal lue; c'est 1491 que l'on doit lire et non 1446 d'après l'inscription de Dom Calmet que j'ai reproduite (1).

Le portail de la cathédrale fut commencé le 22 septembre 1460 et en 1492, on voit dans les comptes du duché de Lorraine « ce qui fut payer aux valets de feu maître Jacquemin demeurant à Toul » pour l'ouvrage qu'ils avaient fait au portail de la cathédrale.

Ainsi la date de la mort doit être 1491 ou 1492 au plus tard.

En outre, l'inscription donnée par Calmet serait due au chanoine de Toul, Jean Pélerin le Viateur, d'après M. G. Save; car, dans son ouvrage intitulé la *Perspective artistique*, il écrit ce distique plus correct que le précédent sous une vue que notre confrère croit être de la Sainte Chapelle de Paris :

Qui usent d'art, et useront,
Ouvriers nommés (2) sont et seront.

(1) *Mémoires de la Soc. des Lett. de Bar*, 1894, p. 103.
(2) *Nommés* est pris ici pour *renommés* afin de faire le vers (G. Save).

18.

Cathédrale de Toul.

XVIII. Ci gist Hinzelin de ..... noble et poussant signour Monsires ..... Amey de Sarbruch, signour de Lonwy .... l'an M. CCCC. Deu li fasse merci de ses peschiés. Amen.

Amé de Saarbruck, damoiseau de Commercy, était fils de Jean III et de Marie d'Arcelles.

II.

AULNOIS-SOUS-VERTUZEY.

Cathédrale de Toul.

XIX. .... Miserere creaturæ tuæ fragilis Gerardi de Alneto presbyteri, olim hujus Ecclesiæ Tullensis canonici, archidiaconi de Portu in eadem hic sepulti, anno incarnationis Dominicæ millesimo quadringentesimo, XIII, vicesimo nono mensis Augusti. Cujus anima requiescat in pace. Amen.

Sur une bandelette.

Miserere mei Deus, secundum magnam misericordiam tuam (1).

CANTON DE GONDRECOURT.

III.

TRÉVERAY.

Cathédrale de Strasbourg.

XX. D. O. M.
A la mémoire
de Haut et Puissant Seigneur
Antoine Prosper, marquis de Jacquot et
d'Andelarre,
Baron de Rosey, Seigneur de Vennois,
etc. etc. etc.
issu d'une illustre et ancienne maison
du comté de Bourgogne,

(1) Guillaume, 223. Un fragment d'inscription porte ..... *Cormarceis ..... qui fut chanoine* (226).

chevalier de l'Ordre royal de St Louis,
capitaine de grenadiers.
Dans le régiment de Coincy,
Il mourut à Strabourg, le V avril 1747,
Agé de soixante et sept ans,
Dans le district de la paroisse de St Laurent,
Priés Dieu pour lui.
Charles-Antoine-François Marquis
de Jaquot et d'Andelarre, capitaine de dragons
du Régiment de Beauffremont
son fils,
héritier de son nom et de ses biens
lui a fait élever
Ce monument de sa piété et de sa tendresse (1).

Dans les *Nouvelles œuvres inédites de l'abbé Grandidier*, par le R. P. Ingold (Colmar, 1897, 237); il y a un passage du célèbre abbé, dans lequel il raconte qu'en 1786 il rencontra à Moutterholz, en Alsace, chez la baronne de Ratzamhausen, madame de Ratzamhausen, chanoinesse de Remiremont, et le marquis d'Andelarre son cousin. « Les soins que je me donnai, « dit-il, pour lui obtenir la permission d'établir le monument « de son père dans la Cathédrale, me procurèrent la connais- « sance de cet aimable gentilhomme ». Il y a tout lieu de croire que l'épitaphe du marquis d'Andelarre est due à l'abbé Grandidier.

CANTON DE PIERREFITTE.

IV.

PIERREFITTE.

1.

Église des Cordeliers de Neufchâteau.

Sur un pilier, à l'entrée d'une chapelle à droite du grand autel. La pierre tumulaire portait un chevalier, nu-tête, armé

(1) Grandidier, *Essais historiques sur la cathédrale de Strasbourg*, 1868. 10.

de toutes pièces, tenant en son bras droit une bannière aux armes des Du Chatelet :

XXI. Cy gist noble et puissant seigneur Messire Erard du Chatelet Chevalier, jadis seigneur du Chatelet, Deuilly et Bulgnéville, et maréchal de Lorraine qui trespassa l'an mil quatre cent LIX le XVIII[e] jour d'aoust, Dieu luy fasse mercy. Amen. Lequel fit édifier cette présente chapelle.

Il avait été chambellan du bon roi René et fut un des plus puissants seigneurs du pays. Au mois de juillet 1437, Rodolphe comte de Linange, lui vendit la châtellenie et prévôté de Pierrefitte, dont dépendaient en partie Érize-la-Brûlée, Érize-saint-Dizier, etc., pour 8.000 vieux florins du Rhin.

Erard devint ainsi aux États de Bar le premier vassal du duché.

Le 15 novembre 1437, il consentit que ses hommes de Pierrefitte, qui résidaient dans le Barrois, contribuassent aux aides et débits comme les autres sujets du duc.

Il avait épousé en premières noces Alix de Saint-Eulien ou de Cirey. Il prit une seconde alliance avec Marguerite de Grancey, veuve de Jean de Dinteville, qui décéda le 25 octobre 1456 et fut enterrée près de son mari à Neufchâteau. Sur sa pierre tombale, elle est représentée en costume de veuve, les mains jointes :

XXII. ✻ Cy gist noble et honorée dame Marguerite de Chatelet, Dame du Chatelet et des Chesnés, qui fut épouse de feu honoré seigneur messire Erard du Chatelet, seigneur dudit lieu, laquelle trespassa le XXV[e] jour d'octobre 1466. Priez Dieu pour elle (1).

2.

a) Église abbatiale de Saint-Victor de Paris.

XXIII. ✻ Cy gist noble chevalier Philbert du Chatelet, baron de Cirey, seigneur de Saint-Eulien, Autignémont, Pierrefitte, Dom Julien et de Bulgnéville, etc., colonel de Reitres pour le service du Roy, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, qui décéda le XIII[e] de mai, M. D. LXVIII, âgé de XXXI ans.

(1) Dom Calmet a donné le dessin de ces deux tombes ainsi que des suivantes.

Le défunt était représenté armé de toutes pièces, sur sa pierre tombale, avec des armoiries au-dessus de sa tête et, aux quatre coins de la tombe, les blasons des du Chatelet, et de Ville, — de Béthune et d'Anglure. Philbert était, en outre, chevalier des ordres du roi.

b) Même église.

XXIV. ✠ Ici reposent hauts et puissants seigneurs Messires Godefroi du Chatelet, fils de haut et puissant seigneur Messire Louis du Chatelet, lequel après avoir servi le Roi en qualité d'Aide de ses Camps et Armées, décéda le VIII[e] may M. DC. L. agé de XXI ans.

Et Claude Antoine du Chatelet, marquis de Pierrefitte, baron de Fresne, baron de Marbéville, S. Remy, Avesnes, Fresnois, Pierrepont, Verdure, Richeburg, la Vacquerie et autres lieux, commandant en différent tems de Metz et de Douai, gouverneur de Graveline. Colonel du Régiment Royal Infanterie, maréchal des Camps et Armées du Roi, lequel décéda le XIII avril M. DCLXXX, agé de XLIX ans. Priez pour lui.

Il repose près de son oncle Godefroi du Chatelet. Sur le tombeau, des anges tiennent les deux guerriers à moitié nus.

3.

Église paroissiale de Dunkerque.

La tombe se trouvait devant le grand autel, au-dessus deux blasons sur le manteau ducal :

XXV. Cy gist haute et puissante Dame, Madame Marie Gabrielle du Chatelet Pierrefitte en son vivant, épouse de haut et puissant seigneur Messire Florent du Chatelet, comte de Lomont, Lieutenant général des Armées du Roi, Commandeur de Saint-Louis, Commandant pour Sa Majesté au Gouvernement de Dunkerque, décédée le XII août MDCCV, agée de XXVII ans. Priez Dieu pour son âme.

Elle avait hérité du marquisat de Pierrefitte, qu'elle apporta en dot à son cousin le 15 mars 1692.

4.

Église des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève à Semur.

CY-GIST.

XXVI. Florent du Chatelet, comte de Lomont,
Lieutenant-Général des Armées du Roy,
Grand Croix de l'ordre Royal et Militaire de S[t]
Louis, Gouverneur de Semur, Grand Bailli d'Auxois,
et de Sarlouis, cy devant commandant à Namur, Dunkerque et mort agé de 81 ans le 27 janvier 1732.
Moins chargé d'ans que de gloire,
Il descendoit de mâle en mâle,
des ducs de Lorraine.
Ses vertus plus que sa fortune
répondirent à sa naissance (1).

Outre le marquisat de Pierrefitte, sa femme, dont on à vu l'inscription plus haut, lui apporta les terres de Cirey en Champagne (2), et la baronnie de Fresne qu'elle avait eue de sa mère Marie de Neuville. Son mari servit la France avec honneur, commanda dans le Havre, puis à Saint-Malo, enfin il défendit Namur. Il se retira sur ses vieux jours dans son gouvernement de Semur, il y fut enterré avec sa fille aînée M[lle] d'Origny.

Son tombeau, dessiné par les soins de Dom Calmet, est remarquable par la profusion d'instruments militaires, de drapeaux, etc., surmontés d'une urne funéraire et ayant au-dessus de l'épitaphe les armoiries de la famille, entre deux dragons couronnés.

Ce Florent du Chatelet est le père du marquis, le mari de l'amie de Voltaire et l'aïeul du duc du Chatelet-Haraucourt, qui porta sa tête sur l'échafaud pendant la Terreur, titré en 1789, seigneur du comté de Ligny et de la seigneurie de Pierrefitte.

(1) Calmet, 120, 152.

(2) Cirey-le-Château, canton de Doulevant, arrondissement de Vassy (Haute-Marne). C'est là que demeura Voltaire avec la marquise du Chatelet, et non à Cirey-sur-Vesouze (Meurthe-et-Moselle), comme quelques-uns ont le tort de le croire et de vouloir le persuader.

V.

COUROUVRE.

Église abbatiale de Senones.

Dans les orgues :

XXVII. Nicolaus Platel, Parochus de Courouvre, Tullen, diocæs. Henricus Henrioni nepos ipsius Platel, fecerunt sub Reverendo Abbate Domino Joanne Lignario, 1598 (1).

En 1745, dom Calmet fit faire un nouveau jeu d'orgues, il conserva quelques anciens jeux dus à cet habitant de Courouvre.

VI.

LONGCHAMPS.

1.

Église de l'hôpital de Saint-Esprit à Rome.

XXVIII. Hic jacet Rebaldon, signor de l'Escalle,
qui trépassa à li VIII de Julis del
Incarnacion nostre signor M.CCC.XX.

Cette inscription, gravée sur marbre, n'existe plus; elle était un des rares monuments de la langue française à Rome dit Mgr Lacroix (2). Le latin, l'italien et le français y sont entremêlés. L'inscription a été copiée sur un manuscrit de la Bibliothèque Farnèse donné en 1715 à la Vaticane par le pape Clément XI.

Le P. Vautrot, de Verdun, donne une autre inscription d'un l'Escale enterré à Benoîte-Vaux.

2.

Église de Benoite-Vaux (3).

Sur une table de marbre, avec armoiries au-dessus de l'inscription :

(1) D. Calmet, *Histoire de l'abbaye de Senones*, 291.
(2) *La Lorraine chrétienne à Rome*, Nancy, 1853.
(3) L'armorial de 1696 porte ce blason : « d'azur à une Vierge couronnée,

XXIX. Cy gisent les corps d'honorables personnes Messire Antoine de l'Escale, seigneur de Longchamps, qui mourut le 20e mars 1698.

Et de dame Marguerite de Condé son espouse morte le 8 septembre 1696.

Lesquels sont enterrez dans cette église dont ils sont les singuliers bienfaiteurs en y fondant des places pour trois religieux qui, par reconnaissance, ont mis cette tombe pour servir de monument perpétuel à la postérité.

Priez Dieu pour le repos de leurs âmes ! (1).

CANTON DE SAINT-MIHIEL.

VII.

SAINT-MIHIEL.

Église paroissiale Saint-Livier à Metz.

Dans le sanctuaire à gauche :

XXX. Cy gist hault et puissant Seigneur, messire Henry de Gournay, chevalier et comte de Marcheville, Baron de Montlouet, seigneur de Genicourt et conseiller du Roy en ses conseils, son ambassadeur en Turquie Allemagne, etc., Gouverneur de leurs altesses Royale et Sérénissime d'Orléans et de Lorraine, lieutenant général des armées du Roy, mestre de camp d'un régiment d'infanterie pour son service, Baillif, gouverneur et surintendant des villes et provinces de l'Évéché de Metz et de St Mihiel et d'Hadonchatel, lequel a désiré être enterré dans ce lieu pour l'alliance au glorieux Patron (2).

1663.

Priez Dieu pour son âme.

Il fut le gouverneur de Charles IV, duc de Lorraine, et de Gaston duc d'Orléans. Marcheville fut érigé en comté en 1622 en son honneur. Il y fonda un couvent à la même date pour huit oratoriens sur l'emplacement actuel du presbytère. Le couvent fut remplacé, en 1622, par des minimes. Il était fils de

l'enfant Jésus sur son bras senestre et une pomme d'or dans la main dextre, le tout d'or sur une terrasse de même ».

(1) Dumont, *L'Etanche et Benoite-Vaux*, 237.

(2) Dieudonné. Les Gournai se prétendaient descendre de saint Livier.

Renaud de Gournai, gendre de Gobert d'Apremont aux Merlettes.

Voici une inscription qui ne fait pas partie de celles recueillies pour l'arrondissement de Commercy, mais nous croyons l'adjoindre à notre travail à cause que Hannonville-sous-les-Côtes dépendait, avant 1790, du bailliage royal de Saint-Mihiel, et à cause du rang que tenait la défunte : c'était la femme de l'Intendant Calonne, devenu, comme on le sait, ministre d'État et contrôleur général des finances, comte d'Hannonville, etc., seigneurie qu'il avait acquise en 1770 sur les héritiers de M. de Nicolaï évêque de Verdun :

VII.

HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES.

Église paroissiale Saint-Livier à Metz.

XXXI. Cy gist haute et puissante Dame madame Marie-Anne Joséphine Marquet, épouse de haut et puissant seigneur messire Charles. Alexandre de Calonne, Chevalier, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, Seigneur du Comté d'Hannonville. Intendant des trois Évêchés, laquelle est décédée, après avoir mis avec des douleurs extrêmes, son premier enfant au monde qui est un fils, le 21 d'août 1770, elle fut enterrée le lendemain 22 en sa paroisse de Saint-Livier à Metz (1).

VIII.

APREMONT.

1.

Dans le chœur de la cathédrale de Metz.

XXXII. Hujus enim fuerat, quod habent hoc tempore raro,
Mitis in vita, manus munda, pudica caro.

Une tombe de marbre couvrait les restes de Jean d'Apre-

(1) Dieudonné.

mont, évêque de Verdun de 1217 à 1224, et ensuite de Metz; il mourut dans sa ville épiscopale le 10 décembre 1238. Son éloge était bien mérité. Il était fils de Geoffroy Ier d'Apremont et d'Élisabeth de Dampierre (1).

2.

Église paroissiale d'Ormes.

Dans la chapelle dite des Princes, aujourd'hui transformée en sacristie, se trouvaient des verrières représentant les seigneurs du village, en autres :

XXXIII. Hesse ✱ comte de Lynange et de Dasbourg seigneur d'Aprement ✱
Maréchal du Barrois, 1529.
et
et Madame ✱ Madgdeleine
de Gra ✱ nt ✱ prés ✱ sa ✱ fème (2).

Ces deux vitraux, vers 1847, furent vendus à M. le comte Ludovic de Bourcier, au château de Bathlémont, commune de Saint-Médard, canton de Dieuze où ils se trouvent encore.

Le comte à genoux, est armé de toutes pièces, sous une arcade Renaissance. Il porte toute sa barbe et a de longs cheveux. Son blason est à ses pieds. Sa femme, également à genoux, porte un riche costume du temps sous une arcade Renaissance. Son blason est mi-parti avec celui de son époux.

Dumont raconte qu'il partit, en 1501, pour aller voir son père au château de Dabo, avec 5 serviteurs, 1 maréchal sellier, 1 cuisinier, 1 boulanger, 2 charretons et 4 domestiques, au total 16 personnes. Cela montre comme les routes étaient sûres ; avant il avait donné 1 gros à un barbier pour lui laver la tête, etc.

(1) ROUSSEL, *Hist. de Verdun*, nouvelle édition, I, 294.
(2) Vers cette époque, V. de Bouillé a lithographié chez Christophe, à Nancy, ces deux vitraux. Dessins devenus rares.

3.

Église Saint-Martin (des jésuites) *à Pont-à-Mousson.*

Devant l'autel Saint-Ignace :

XXXIV. Deo Opt. Max.
Et memoriæ
Estheris Asperimontanæ
feminæ religiossisimœ
ob merita ejus
ex Autoritate præpositi socie
tat. Jesu universæ in hoc deæ
sepultæ conjugis carissimæ
fidelissimæ cum qûâ vixit annos
XX sine querela Joanes Porcelle
tus Maillanœ in Provincia,
Vallei, Gasseinville et Gensenvil
læ in Lothariugia Dominus
Caroli III Lothar. Ducis, Copiarum
Marescallus ac Tulli Gubernator
et Episcopatus Metensis sub Carolo
II Cardinale Lotharingo Ballivius.
Maritus mærens bene merenti
H. M. Posuit
vixit annos XLVIII obiit VII. id. Mart.
AN. CIƆ. IƆ. XCII.
bene vale qui legis, et mortuis
bene precare dum vivis
quod feceris et tibi alius faciet.
Requiescat in pace (1).

Une tête de mort au-dessus de l'inscription en marbre noir; de chaque côté les statuettes : *Castitas* et *Confidentia;* puis les armoiries des Alliances : Apremont, des Armoises, Choiseul Aviller, du Chatelet, Haraucourt, Billy, Autel, Ludre, Sampigny, Lenoncourt, Savigny, Roussy, Blécourt, la Beauve et

(1) SANSONNETTI, *L'ancienne église des Antonistes de Pont-à-Mousson,* Nancy, 1844, p. 10.

Senlis et les armoiries mi-parti de Maillane et d'Apremont entre.

IX.

HAN-SUR-MEUSE.

Église Saint-Jean du Mont (*Vosges*).

Sous le portique :

✠

XXXV. Lector, siste gradus, hominum quoque discito casus
Nam quod es fueram sumque quod ipse fies
Hic jacet in Senone olim abbas Lombard, sancti Benedicti
Ordinis ille decus deliciæque fuit
Splendit ingenio, necnon decoramine morum
Fratribus acceptus, notus apud proceres
Ornamento infantum animorum cuncta relinquit
Huic igitur pateant limina sacra Poli
Obiit ætatis 78, anno 1815, die XI januarii.

Dom Jean-François Lombard était né à Han-sur-Meuse, le 4 décembre 1733. Chassé de son monastère par la Révolution, il se retira en Suisse, puis à l'abbaye Saint-Blaise de la Forêt Noire. Au concordat, il se fit nommer curé de Saint-Jean-du-Mont relevant jadis de son abbaye; et il réunit huit bénédictins avec lesquels il reprit la règle de Saint-Benoît. Il avait juré de ne reparaître à Senones que le jour du rétablissement de son ordre. Il tint parole, se contentant de contempler de loin les vastes bâtiments de son monastère.

C'était un véritable bénédictin, parlant huit langues et les anciennes, syriaque, hébraïque, etc. On continuait à l'appeler « Monsieur l'Abbé ». A son décès, parmi les prêtres qui y assistaient, était un ancien bénédictin qui avait voulu rendre ce dernier devoir à un abbé de son ordre. Il est à remarquer que les trois derniers abbés de Senones étaient tous de l'arrondissement de Commercy.

X.

MAIZEY.

Cathédrale de Toul.

Dans le cloître :

XXXVI. Cy gist Jehan de Masey masson de Céans qui trépassa l'an M.CCCC. et (*l'épitaphe n'a pas été achevée*).

A cette époque, les maçons étaient les architectes.

XI.

RICHECOURT.

1.

Cathédrale de Verdun.

XXXVII. ✠ Inclita progenies Asper. Mons qua decoratur
Ut sub nube dies, hic præsul Jo. tumulatur,
Per famam gratus suscepit pontificatus
A Papa sedem, modicam qui nunc habet œdem,
Exemplar morum fuit et tutela bonorum
Et pacis cultor, odii, vitiique sepultor,
Hic acquisivit, bene solvit, vivere scivit,
Cum magnis magnus, cum parvis mitis et agnus,
Annis M. C. ter cum binis arduus œther
Hunc sublimavit et sanctis associavit,
Ultima lux Martis suscepit in œdibus arctis
Membra Joannis, ubi jungitur et sibi frater (1).

Le tombeau de Jean de Richecourt orné de son effigie était dans la Chapelle de N. D. de Bonsecours. Il gouverna l'église de Verdun de 1296 à 1302.

A côté de la précédente tombe était la pierre tombale du frère du prélat, Jean de Richecourt, prévôt de la Madeleine, archidiacre de la Voivre :

(1) Roussel, 318, 319.

XXXVIII. Asper Mons matre, Richecuria patre,
Guillelmum genuit, Magdala præposuit.

CANTON DE VAUCOULEURS.

XII.

VAUCOULEURS.

1.

Au pied d'un calice :

XXXIX. Ce calice a été donné à Messire Gabriel d'Olivier, commandeur du Saint-Esprit de Vaucouleurs par Messire le comte de Rorté pour une cloche du dit Saint-Esprit qui est au château de Montbras, au mois de mars mil sept cent deux.

Calice d'argent avec sa patène dont la coupe et le dedans étaient dorés, avec la croix de l'ordre du Saint-Esprit et l'inscription. En 1731, ce calice se trouvait dans le dessous de l'autel Saint-Augustin (1).

On voyait la croix de l'ordre sur les bornes des propriétés de l'hôpital.

2.

Abbaye des Cisterciens de Clairvaux.

Près des portes, contre le mur au Nord.

XL. Hic jacet nobilis vir Gaufridus Dominus Joinvillæ.

Dom Guitton donne une autre inscription de Geoffroy III de Joinville, dit le Gros, sénéchal de Joinville, d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Benoit-en-Voivre.

Diex sire tout-puissan, je vos prie que vos faciez bon mercy à Geoffroy I[er], seigneur de Joinville qui cy gist, à qui vos donates tant de grâces en ce monde qui vos fonda plusieurs églises de son temps, Escurey (2), etc.

(1) F. de Chanteau, *Notice sur l'hôpital de Saint-Esprit de Vaucouleurs*, Nancy, 1881. Le calice et les papiers de l'hôpital du Saint-Esprit sont à Rouceux, près Neufchâteau.

(2) Par des moines de Vaux-en-Ornois de la filiation de la Chreste (Morimond).

D'après Feriel, cette dernière inscription serait due à Jean sire de Joinville qui trouvait la première trop brève.

3.

Église abbatiale des nobles clarisses de Montigny.

XLI. ✱ Ci gist noble dame Helvis de Joinville, dame de Faucogney dans son temp qui... fonday ceste maison sur son héritage et trespassa en l'an nostre Seigneur M. CCC.XII. Priez Dieu pour l'âme de li (1).

Cette belle tombe est bien conservée, Helvis est représentée en costume de veuve; entre le blason de son mari et le sien, sous une arcade richement ornée, au-dessus de sa tête, est la représentation, fort usitée au moyen âge, de l'âme s'envolant au ciel; une petite femme complètement nue, à mi-corps, les mains jointes et les cheveux pendants, sortant d'un voile tenu par deux anges, Helvis était la femme de Jean de Faucogney, vicomte de Vesoul, et le couvent avait été fondé par elle.

4.

Église abbatiale de Morimond.

In *Capitulo.*

XLII. ✱ Cy gist Alix de Joinville, dame de Sailly, femme de Renard, sire de Bourbonne, qui trépassa l'an M.CCC.XXX.

✱ Cy gist noble homme Messire Reniers de Choiseul, sire de Bourbonne (2).

En 1626, en réparant la collégiale Saint-Laurent de Joinville, on trouva une lame de cuivre avec une inscription moderne en l'honneur du bon sire de Joinville, le féal ami de saint Louis, œuvre de quelque chanoine, cette inscription ne mérite pas d'être rapportée.

(1) Vanier, *Histoire de Montigny-les-Vesoul,* 1877, 88, dessin de la tombe.

(2) Dubois, *Hist. de Morimond,* Paris, 1852, 474.

5.

Église paroissiale de Blénod-les-Toul (Meurthe-et-Moselle).

Dans le chœur côté de l'épître.

XLIII.

✠
Ici repose
le corps de vénérable messire
François Léopold Vosgien
prêtre et curé de Blénod
et Bulligny son annexe
docteur en Sorbonne
décédé le 12 septembre 1776.
Priez Dieu pour son âme.

M. Vosgien était chanoine de la collégiale de Vaucouleurs, lorsqu'il fut nommé à la cure de Blénod par l'abbé de Saint-Mansui-les-Toul, collateur en remplacement d'un autre docteur en Sorbonne, Grégeois de Toul (septembre 1754) (1). M. Vosgien n'avait que 52 ans quand il mourut.

Il est bien connu par le dictionnaire géographique qui porte son nom, et dont les nombreuses notes pour une nouvelle édition ont été vendues après sa mort par ses héritiers et malheureusement dispersées et perdues. « Une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée » était sous presse lorsqu'il fut nommé à Blénod. Cette édition parut en 1755 à Paris chez l'imprimeur Didot (XVI. 625) (On sait que Vosgien a traduit en grande partie le *Dictionnaire anglais* d'Eichard).

Je ne puis résister au plaisir de donner l'article sur Vaucouleurs, l'endroit natal du chanoine :

« Vaucouleurs, *Vallis Color*, petite et ancienne ville de France en Champagne, dans le Bassigny (ainsi nommé de sa charmante situation), chef-lieu d'une Prévôté Royale. C'était autrefois une souveraineté possédée par les Princes de Joinville. Philippe de Valois l'acquit en 1335 de Jean de Joinville

(1) Guillaume, *Histoire du Blénod,* Nancy, 1843, 88.

à cause de l'importance de son passage et Charles V l'unit inséparablement à la couronne en 1365, en lui conservant tous ses privilèges en considérations des services que lui et ses prédécesseurs en avaient reçus (ce sont ses termes). Il y a une collégiale composée d'un doyen et de dix chanoines, un couvent d'Annonciades et un de Picpus et un prieuré simple. Cette ville est fort connue par la célèbre *Pucelle d'Orléans*, qui naquit dans un village nommé *Domremy* (1), qui était alors de sa dépendance. M. de Lisle, père du savant géographe de ce nom, et plusieurs autres hommes illustres ont pris naissance dans cette ville. Elle est sur le penchant d'une colline au pied de laquelle est une prairie à perte de vue et arrosée par la Meuse, qui passe auprès de la ville.

« On trouve à une portée de fusil de Vaucouleurs, Tusey, *Tussiacum*, maison de plaisance où nos rois avaient autrefois un château et où il s'est tenu un Concile très célèbre, nommé communément le Concile de *Tousy*, mais les habitants du lieu disent *Tusey*.

« On voit encore entre Tusey et Vaucouleurs de grosses pierres que l'empereur Albert et Philippe le Bel firent planter pour servir de bornes à leurs Empires, lorsqu'ils s'abouchèrent à Vaucouleurs en 1299. »

D'après Dom Calmet, l'abbé Hugo d'Etival aurait composé un factum imprimé à La Haye en 1697, intitulé *Défense de la Lorraine contre les Prétentions de la France*, dans lequel il parle de *bornes d'airain* posées sur la Meuse depuis Vaucouleurs jusqu'à Mouzon, séparatives des deux États. Un inconnu mit à ce passage cette note manuscrite : « Les Français les ont « fait arracher du temps du cardinal de Richelieu et l'on en a « caché encore que l'on garde ».

Je crois bien que ces bornes d'airain posées depuis Vaucouleurs jusqu'à Mouzon étaient tout simplement comme l'imprime le chanoine Vosgien « de grosses pierres ». L'auteur était sur place; il devait bien savoir ce qu'il écrivait sur sa ville natale.

(1) *Village du Barrois mouvant.*

XII[1].

BERNIQUÉVILLE.

6.

A l'église de l'hôpital Saint-Jean à Nancy.

Devant l'autel :

D. O. M.

XLIV. ✠ Cy gist M. Jacques Antoine Girault de Salme, écuyer, seigneur de Burniquéville, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis lieutenant-colonel du régiment de Rouergue, décédé en cette maison, muni de tous les sacrements de l'église, âgé de 65 ans, le dernier jour de l'an 1758.

Requiescat in pace (1).

XII[2].

GOMBERVAUX.

8.

Église abbatiale de Moyenmoutier.

XLV. Cy gist Religieuse personne Damp Guerard de Gomberval vivant abbé de céans, qui trépassa l'an mil. Vc. XXIV. Le XI de may. Priez Dieu pour luy. Amen (2).

Il fut élu abbé en 1488, et il est regardé comme un des meilleurs prélats qui gouvernèrent le monastère.

XIII.

MAXEY-SUR-VAISE.

Cordeliers de Neufchâteau.

XLVI. Cy gist haut et puissant Seigneur Messire Renault du Chatelet, seigneur dudit lieu. Enseigne de la Compagnie de Monseigneur

(1) Lionnois, II, 320.

(2) Belhomme, *Historia Mediani in Monte Vosago Monasterii.....* Argentorati. M. DCC. XXIV, in-4o, 379.

le Duc de Lorraine, lequel trépassa l'an de grâce M DLVII, le IV[e] de février (1).

Époux de Marie de Fresneau, il donna, en 1556, le dénombrement de sa seigneurie de Maxey. Il se qualifie de chevalier.

XIV.

RIGNY-LA-SALLE (2).

Chapelle castrale.

XLVII. Anne Chevalier de Malpierre, épouse de Claude des Salles, mariés le 16 janvier 1618, fille de François Chevalier, Sieur de Malpierre, Daillecourt, Fouraille et gentilhomme du Roy, gouverneur de Vaucouleurs, et de Claude de Choiseul Beaupré.

C'est Hugo, dans son *Histoire de la Maison des Salles*, qui donne cette inscription et les deux suivantes.

XV.

UGNY.

a) *Église paroissiale.*

XLVIII. Cy gist Dame Anne de Maulgiron, femme de Honoré Seigneur Philippe des Salles, Escuyer, seigneur de Gombervaux qui trespassa l'an 1550, le 30 septembre.

C'était la première femme de ce seigneur d'après Hugo, Philippe des Salles, gouverneur de Neufchâteau, accompagna le duc Antoine dans la guerre contre les Rustauds.

(1) Dom Calmet, 185.
(2) Le château a été incendié, il y a un très beau parc (1838).

b) *Même église.*

XLIX. Cy gist Honorée Dame Guillemette des Salles, vivant Dame d'Ugny et Girauvillers, épouse en premières noces d'Honoré Seigneur Messire René de Beauvau, Chevalier des ordres du Roi et capitaine de cent chevau légers pour le service de sa majesté, Baron de Rorté et seigneur de Merigny et autres lieux et en secondes noces de honoré seigneur, messire Jean de Laverdin, chevalier des ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Plessis-Bourotte, laquelle décéda à Abainville l'an 1607. Priez Dieu pour le repos de son âme (1).

Ce fut le 28 juin 1596 que Guillemette se remaria.

CANTON DE VIGNEULLES.

XVI.

HATTONCHATEL.

Abbaye de Senones.

La grosse cloche de l'abbaye porte :

L. Hæc campana renovata est curante R. R. P. P. D. Fanget abbate Senoniensi, et benedicta, adstantibus religiosis hujusdem monasterii Senoniensis et populo, anno M. D. CCCLXXXII.

Au bas de la cloche, on lisait : *Aubert fecit.*

C'est la seule cloche qui reste des sept cloches des moines.

Le sceau de Dom Fangé (2) portait les insignes de sa dignité et en exergue : *Sigillum Abbat. S. Petri Senoniensis.*

Son verre est au musée d'Épinal. Il représente Dom Fangé quand il dit la messe et on lit : *Dom Augustin Fangé, abbé de Senones*, 1757.

(1) La tombe n'est presque plus lisible.

(2) Sur la plaque en marbre à Senones contenant la liste des abbés, on lit cette mention toute moderne : *Rdus* in Xpo *Pater D. Augustinus Fangé, D. Aug. Calmet coadjutor et nepos, electus XXV oct. 1757, obiit an 1784.*

Son portrait est au musée lorrain à Nancy et Dumont en a fait faire une lithographie.

XVII.

SÉNONVILLE.

Église Saint-Louis des Français à Rome.

LI. D. O. M.
Joanni Gousselet
Lotharingo. Senonville
ad hattonis castrum
Orto, canonico meten.
Et regri. litterarum
apostolicarum, scriptori
viro integerrimo
Ioannes Gousselet
Patruo de se bene
merito ex testamento
Hæres p. c.
vixit annos XLVI
obiit idib. julii
m. D. LXIX.

D'après l'abbé Pierre Lacroix, Jean Gousselet (de Sénonville) était chanoine de Metz et expéditionnaire des lettres apostoliques; il mourut le 15 juillet 1569 âgé de 46 ans.

CANTON DE VOID.

VOID.

Nous avons vainement cherché dans la cathédrale de Toul la tombe du Chanoine Jacques Mengin de Void qui demanda a être enterré près de son oncle Raulin Henry, chanoine de Verdun, après avoir cédé par testament le 23 mai 1532 tous ses biens de Troussey à la fabrique de cette cathédrale.

XVIII.

SORBEY.

Village détruit (Ménil-la-Horgne).

En 1730, le curé Guillemin mit cette pierre devant sa maison détruite depuis longtemps :

LII. Sorbey de vérité
Bati 500 ans avant la Nativité (1).

XVIII.

MÉNIL-LA-HORGNE.

Abbayes de Senones.

D. O. M.
LIII. Virgini Deiparæ SS. Apost. Petro et
Paulo B. B. Gundelberto et Simeoni
Epis. monast. Senonien. Patronis
Hunc primum Domus abbat. lapidem ponunt D. C. D. Augustinus Calmet abbas Senonien, cum priore subp. Decano, Cæterisque fratibus numero XXX. Anno salutis MDCCXXX, Rom. sed. vacante, Francisci III. Lotharing. Ducis an I.
Die vero 1 Junii (2).

Pierre posée avec une médaille du duc de Lorraine, Charles V, une de saint Pierre et de saint Paul et une de saint Benoît, toutes en cuivre, lors de la construction de l'abbatiale (démolie plus tard).

Sur une grosse cloche fondue le 6 mai 1747 :

LIV. D. O. M. et Virgini Deiparæ et SS. Apostolis Petri et Paulo Patronis hujus Monasterii S. hoc signum denuo fusum est R. P. D. Augustino Calmet, Abbate Senoniens totoque conventu assistente, die 7 maii anno 1747.

(1) De Widranges, *Notice sur des antiquités trouvées à Sorbey* (*Journ. de la Société d'archéologie lorraine,* X, 8).

(2) Histoire de l'Abbaye de Senones (*Bull. de la Soc. phil. vosgienne.* S. Dié, 188, 418).

Terminons par ce quatrain que Voltaire composa pour l'épitaphe du savant abbé de Senones :

Des oracles sacrés que Dieu daigna nous rendre
Son travail assidu perça l'obscurité,
Il fit plus, il les crut avec simplicité
Et fut par ses vertus digne de les entendre.



TABLE

DES NOMS DE PERSONNES



UNE TAQUE DE FOYER

AUX ÉCUSSONS DE

JACQUES III BUSSELOT

ET DE

JUDITH GAUVAIN, SA FEMME

(XVIIe siècle) (1)

M. le Dr E. Coliez, médecin à Longwy, membre de la Société d'Archéologie lorraine, s'est, depuis quelques années, attaché particulièrement à la recherche des taques de foyer ou plaques de fourneaux historiées; déjà il en a réuni une petite mais fort curieuse collection. Son beau-père, M. Berveiller, à Metz, en a recueilli en plus grand nombre encore et qui, pour la plupart, offrent des sujets très variés et très nouveaux. J'en ai eu connaissance par des photographies que M. Coliez a eu l'obligeance de me communiquer et, parmi elles, j'ai remarqué tout d'abord la belle taque héraldique que je me propose d'étudier ici. Elle était de nature à m'intéresser plus qu'aucune autre par les deux écus d'alliance qu'elle représente et dont le premier m'a paru être évidemment de la famille Busselot, plus tard de Busselot, originaire de Saint-Mihiel où elle fut anoblie en 1578. J'ai habité cette ville pendant plusieurs années, et l'une de mes ancêtres maternelles appartenait à la famille dont il s'agit.

(1) Lu en la séance de février 1896.

Mon premier soin fut naturellement de rechercher dans le *Nobiliaire de Lorraine*, par Dom Pelletier, à quel mariage pouvait se rapporter l'écu d'alliance. Ce fut en vain; mais je savais qu'une branche de la famille, ayant embrassé la Réforme, s'était rendue dans le pays messin et ne figure pas dans le *Nobiliaire;* en outre l'écu, sauf une altération de pièces, comme il s'en trouve tant sur les taques, me paraissait devoir être attribué à la famille Gauvain, anoblie par le duc de Lorraine, en 1663.

Je résolus de consulter M. le pasteur H. Dannreuther, versé dans la généalogie des anciennes familles protestantes; il put tout de suite m'indiquer l'alliance de Jacques Busselot avec Judith Gauvain, tout au début du XVIIe siècle; l'attribution est donc certaine.

Toutefois, il restait encore un problème à résoudre : la famille Busselot a pour cimier une ancre, et elle a pris pour supports, apparemment à une époque assez moderne, deux levriers (1). Or, tout différents sont, sur la taque, les supports, savoir un griffon et un lion, ainsi que le cimier, qui ressemble à un énorme besant au milieu d'un vol, c'est-à-dire deux ailes, surmontant un armet de profil. Mais je reconnus là les ornements extérieurs des armoiries de l'illustre maison de Lenoncourt, ornements que, comme je le dirai plus loin, j'ai rencontrés sur plusieurs autres taques : le fondeur, qui possédait le moule-matrice de ce sujet, a dû s'en servir souvent pour différentes familles, se bornant à remplacer l'écu ou les deux écus primitifs par ceux qu'on lui demandait d'y substituer. Cette circonstance donne, à ce qu'il me semble, un intérêt de plus à la taque dont je m'occupe et dont le style héraldique est fort majestueux. Je vais la décrire sommairement, puis je parlerai des personnages dont elle offre les écussons, et de leur famille; enfin, j'en rapprocherai les autres taques sur lesquelles j'ai rencontré le timbre et les supports de la maison de Lenoncourt.

(1) Cachet de la famille Busselot, appartenant à mon oncle maternel, M. de Maidy, à Nancy.

I.

Mesurant $0^m,96$ de haut sur 1 mètre de large et pesant 200 kilogrammes, la plaque de foyer, de forme rectangulaire, représente deux écus accolés, supportés par un griffon et un lion, ayant tous deux la queue passée entre les jambes. Le timbre consiste en un casque ou armet de profil, à quatre grilles apparentes, garni d'un bourlet et de lambrequins, qui descendent pour meubler le large espace laissé libre au-dessous des écus, entre les deux supports. Ce casque est surmonté, pour cimier, d'une meule de moulin, avec anille, percée d'un trou à peine visible et posée entre les deux ailes d'un *vol* issant. Les angles supérieurs offrent deux écus, *parti* de France et de Navarre, surmontés de la couronne de France. — En haut et latéralement, existe un encadrement mouluré, garni de billettes ou modillons; au bas, il n'y a qu'un simple chanfrein.

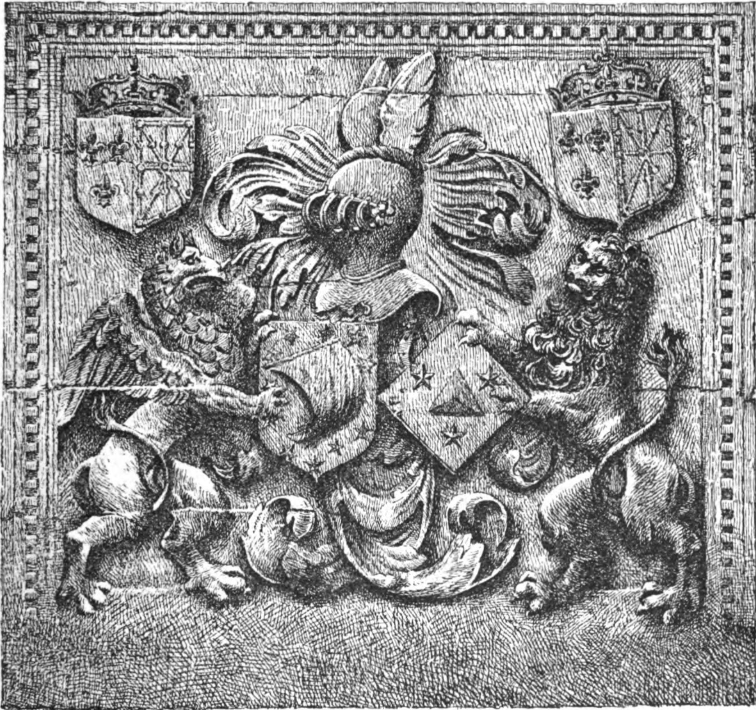
Des deux écus, le premier, de forme ordinaire, est *à la voile*, le champ semé d'étoiles; le second, en losange, offre un triangle taillé en pointe de diamant, accompagné de trois étoiles, 2 et 1. — Il est facile de voir que ces écus n'ont pas été moulés avec la même matrice; le raccord, aux pattes des animaux supports, se constate aisément, et, de plus, pour placer la matrice du premier écu, il a fallu ébrécher le bas du casque.

Cette taque, appartenant à M. Berveiller à Metz, provient, m'a dit M. Coliez, de Habay-la-Neuve (Luxembourg belge).

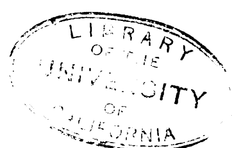
II.

Dom Pelletier mentionne comme suit l'anoblissement de la famille à laquelle se rapporte le premier écusson :

« BUSSELOT (Jacques *ou* Jacob et Jean), frères germains, licenciés en droit, avocats en la cour des grands-jours de St. Mihiel, et fils de Jacques Busselot et de Françoise Barber,



TAQUE DE FOYER
aux écussons
DE JACQUES III BUSSELOT
ET DE JUDITH GAUVAIN, SA FEMME
(XVIIe siècle)



furent annoblis par lettres de Charles duc de Lorraine, expédiées à Nancy le 15 février 1778. Portent d'azur, à la voile d'argent, périe en pal, l'écu semé d'étoiles d'or; et pour cimier une ancre d'argent, bâtonnée et cordée d'or. *Fol. 63, régist. 1578.* Jussion d'entérinement du même mois et de la même année. *Laïette cottée annoblissemens,* n. 47.

« JACQUES BUSSELOT épousa : 1° Antoinette de la Grange, dont il eut : 1° Jean et Jacques Busselot, et 2° Pentecoste Thomassin, dont il eut : 1° Christophe, et 2° Joseph qui suit, comme il se voit par un acte de tutelle du dernier novembre 1593.

« JOSEPH BUSSELOT, seigneur du Dordal..... »

Dom Pelletier ne s'occupe plus, dans la suite, que de la postérité de ce Joseph Busselot. — Ce sont très probablement les deux fils de l'anobli et leur père, celui-ci nommé le premier, qui figurent, avec chacun la qualification d'avocat, dans la pétition de 1560 adressée au duc par un grand nombre d'habitants de Saint-Mihiel pour demander la liberté du culte réformé :

« . . . .
« Jacques Busselot, avocat.
« Jean La Gorge (*id.*).
« Jacob Busselot (*id.*).
« Jean Busselot (*id.*). »

« Busselot » et « La Gorge » paraissent en tête des quatre signataires du texte même de la pétition.

M. H. Dannreuther, qui a publié cette pièce, a mis la note suivante au nom du premier de ces personnages :

« Jacques Busselot fut un des chefs du mouvement religieux à Saint-Mihiel. C'est lui qui signe le premier, et qui rédigea peut-être la pétition. Il occupait une situation considérable dans la ville; en 1539, il avait « charge du collège et escolle « érigée au lieu de Saint-Mihiel » (*Arch. de la Meuse*, B. 1084, f° 105). En 1550, il était maire. Il abandonna ses biens pour se réfugier à Metz avec sa femme et ses enfants, le 30 mai 1562, n'emportant que 80 francs barrois. Reçu bourgeois, il s'associa

avec Odinot Basset de Lyon et Jean Darras de *Ville-sur-Iron* (1), pour établir à Metz une imprimerie d'où sortirent des livres de propagande protestante. Il mourut en 1567. — Jacob et Jean Busselot, dont les noms suivent, paraissent être restés à Saint-Mihiel. Le premier représentait les intérêts de différents seigneurs aux Grands-Jours de 1571 ; le second était, en 1594, procureur fiscal de la prévôté-moine de Saint-Mihiel (2). »

Jean Busselot demeura certainement à Saint-Mihiel et, par conséquent, resta fidèle à la religion catholique; mais il paraît que Jacob, suivant l'exemple de son père, quitta cette ville après 1578 pour aller s'établir à Metz, où il devint Treize et conseiller ; il y épousa Judith Gauvain, qui lui apporta la seigneurie de Montigny-la-Grange (3). Ils eurent pour fils un quatrième Jacques Busselot, au sujet duquel M. Clesse a parlé de la famille qui nous intéresse. Je tiens à reproduire ses propres paroles : « ... Pendant les malheurs de la guerre de Trente-Ans, dit-il, les seigneurs lorrains ayant organisé, en 1635, une guerre de partisans contre l'invasion française, le capitaine messin Busselot vint surprendre et piller Gondrecourt (4) et Fléville (5), le 21 octobre, et en emmena tout le bétail à Montigny-la-Grange, où il s'était établi et où il le fit vendre au plus offrant (6) ». L'auteur ajoute en note : « Le capitaine Jacques ou Jacob Busselot, de la religion réformée, né en 1604, de *Jacques Busselot*, seigneur de Montigny, Treize et conseiller à Metz, et de *Judith Gauvain*, avait épousé Claude d'Ingenheim, sa parente par les Gauvain, qui lui survécut et qui épousa, en secondes noces, Claude de Saint-Pol, général-major, puis lieutenant-général des armées bavaroises. Montigny-la-Grange appartenait à la famille Gauvain. C'est là qu'il se retira chez son oncle du côté maternel, après son expédition sur Fléville,

(1) Ville-sur-Yron, canton de Conflans, arr. de Briey.

(2) Dannreuther, *Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel*, Bar-le-Duc, 1883, p. 13.

(3) Ferme et château, commune d'Amanvillers, anc. 1er canton de Metz.

(4) Canton de Conflans, arr. de Briey.

(5) *Idem.*

(6) Cela paraît tiré du *Journal de Jean Bauchez*, qui sera cité plus loin.

et c'est là qu'il mourut, le 25 octobre 1636, des suites de blessures reçues antérieurement. Jacques Busselot, son grand-père, fut un des chefs de la Réforme à Saint-Mihiel... ». M. Clesse reproduit ici entre guillemets le passage cité plus haut de l'article de M. Dannreuther (1).

D'après le journal de Jean Bauchez, un « capitaine nommé Monsieur Buselat » (*alias* Busselat) qui semble être Jacques III Busselot... prit part, lui aussi, à ces guerres et y aurait trouvé la mort en la même année. Mais n'y aurait-il pas là une confusion entre ces deux personnages, père et fils, de semblable prénom? Quoi qu'il en soit, suivant cette chronique, me dit M. Dannreuther, Jacques III « aurait fait une sortie en 1635 pour s'opposer aux pillages des Croates, vers Warize (2). Fait prisonnier, il est réclamé par le roi, et rendu moyennant une rançon de 500 rixdales. Un de ses jeunes frères est tué. Lui-même est tué, le 27 juillet 1636, par Maillard, partisan lorrain, près de Blettange (3).

« Les notes généalogiques de M. Cuvier indiquent que Jacques Busselot, sieur de Montigny, épousa, le 23 février 1601, Judith Gauvain, veuve de Ferry de Gray, de Malmédy, dont il eut :

Joseph, né le 7 octobre 1601 ;
Jacob, né le 4 janvier 1604 ;
David, né le 6 février 1605 ;
Marie, née le 4 juin 1606 ;
Paul, né le 9 juillet 1608 ;
Susanne, née le 1 octobre 1610.

« Quant à Judith Gauvain, fille de Louys Gauvain, maître des forges de Moyeuvre, et de Jacqueline Maupassant, elle aurait (d'après M. Cuvier) épousé successivement :

(1) Clesse, *Le Canton de Conflans*, 1890, t. II, p. 181.
(2) Varize, anc. canton de Boulay, arr. de Metz.
(3) Hameau, commune de Bousse, anc. canton de Metzerwisse, arr. de Thionville.
V., sur les différentes expéditions de ce chef de partisans, le *Journal de Jean Bauchez, greffier de Plappeville au dix-septième siècle*, publié par MM. Ch. Abel et E. de Bouteiller; Metz, 1868, p. 230, 260, 262, 263, 271, 328.

1° le 25 août 1596, Ferry de Gray, de Malmédy;
2° le 24 févr. 1601, Jacques Busselot, en Vincentrue (1);
3° . . . . , Jean de Stouff, sieur de Ringau, Hay, Juvigny, Hugne, etc. ».

III.

Il nous faut dire quelques mots de cette famille Gauvain, dont la taque nous offre les armoiries à une époque qui paraît antérieure à son anoblissement.

François Gauvain, qui paraît être le frère de Judith, acquit la terre de Champel (2) et fut anobli par le duc Charles IV de Lorraine, en 1663. Mais, en 1710, il demanda au duc Léopold des lettres de gentillesse, ce qui supposait une noblesse d'au moins trois générations. Ces lettres, mentionnées, comme on le verra, par Dom Pelletier, sont ainsi analysées dans une note manuscrite de M. H. Lepage, relative aux gentilshommes reconnus :

« 2 septembre 1710. — Gauvain, François, ci-devant seigneur de Champey, d'une ancienne famille noble, dont les titres avaient été perdus, et qui dut prendre des lettres de noblesse, qu'il obtint en 1663. » (Cf. *Complément au Nobiliaire*, p. 354, n° 2125) :

Que faut-il penser de ces prétentions? Le duc Léopold était fort complaisant, et je n'ai pas trouvé de titres antérieurs à 1663 où les Gauvains soient qualifiés nobles hommes. Il est toutefois certain que la famille jouissait d'un rang distingué, et, ce semble, d'une fortune assez importante, acquise ou fort augmentée par l'industrie métallurgique. La généalogie dressée par Dom Pelletier, sans doute d'après les lettres de 1663 ou celles de 1710, remonte, en effet, à l'aïeul de François,

(1) Étymologiquement *Vincent-rue*, par pléonasme et altération *rue Vincenrue*, à Metz.

(2) Dom Pelletier écrit *Champé;* la note d'H. Lepage, qu'on lira un peu plus loin, porte *Champey*, nom d'une commune du canton de Pont-à-Mousson. Mais je pense qu'il s'agit de *Champel*, ferme, commune de Mécleuves, ancien canton de Verny, arrondissement de Metz : le *Dict. topogr.*, donne la forme *Champé* en 1609 et 1689.

maître des forges de Moyeuvre (1). Je vais reproduire, à titre de document, ce commencement de l'article du *Nobiliaire* (p. 285) :

« GAUVAIN (François), seigneur de Champé, fut annobli par lettres de Charles IV, duc de Lorraine, données le 20 janv. 1663, et vérifiées le 3 février suivant. Porte d'azur, au triangle d'or, accompagné de trois molettes d'éperon de même, posées deux et une. *Heraulderie de Lorraine.*

« LOUIS GAUVAIN, maître des forges de Moïeuvre, est mentionné dans une vente de grains, cire et frans-vins de la recette d'Étain, faite à son profit, pour l'espace de quatre années, par contrat du 25 juin 1589. Il fut affranchi de toutes tailles et subsides, par lettres données à Nancy, le 25 octobre 1595, et avoit épousé Marie des Godins, dont il eut, entr'autres enfans, Louis Gauvain qui suit, et, je crois, Jeanne Gauvain, qui épousa par contrat passé le 10 septembre 1597, devant Gergone Feriet, Aman de l'Arche St. Martin à Metz, Jean Simmerer, fils de noble Jean Simmerer, seig. de Niedbruck (2), demeurant à Strasbourg, et calviniste.

« LOUIS GAUVAIN, II du nom, épousa Jacqueline de (3) Maupassant, de laquelle il eut, entr'autres enfans, Melchior Gauvain, qui s'allia à Sara Chavo, dont-il eut François qui suit; Marthe Gauvain, mariée à Auguste le Goulon, écuïer, seigneur de Coin, et quelques autres.

« FRANÇOIS GAUVAIN, natif de Champé, acquit cette terre, et se fit annoblir en 1663, comme nous l'avons dit ci-dessus. Il obtint des lettres de gentilhomme du duc Léopold, le 2 septembre 1710, sur l'exposé qu'il fit : « Que lorsqu'il s'étoit fait « annoblir, il ne connaissoit pas la noblesse dont il étoit « issu, etc. ». Il épousa, le 1er août 1648, Barbe Philbert, veuve, selon quelques mémoires, de François Jobal (4), dont il eut.... » etc.

(1) Moyeuvre-Grande et Moyeuvre-Petite, ancien canton de Thionville.
(2) Pontigny, hameau, commune de Condé, anc. canton de Boulay.
(3) Cette particule me paraît de complaisance.
(4) Il y a là une erreur, d'après une note communiquée par M. H. de l'Isle, de Jeand'heurs : François Jobal, marié à Barbe Philbert, ne mourut que le 20 octobre 1690 (*Biogr. du parlement de Metz*, p. 246).

Pour terminer sur l'état nobiliaire de cette famille, qui existe encore, je transcris cette mention du *Complément* publié par M. H. Lepage et moi-même en 1885 (p. 188) :

« GAUVAIN (André-François), avocat au Parlement de Nancy, fut maintenu aux droit et possession de se qualifier écuyer, par arrêt de la Chambre des Comptes du 9 mars 1789. — Reg. B. 269, nº 27.

« Généalogie depuis noble Louis Gauvain, seigneur de Boutilly (1), dont le fils, appelé aussi Louis, se maria en 1557. »

Il y aurait à rechercher quelle pouvait être cette problématique seigneurie de Boutilly. Mais Louis II Gauvain, père de Judith, que Dom Pelletier n'a pas citée, est connu par d'autres documents :

La table de l'Inventaire Dufourny, de Nancy, mentionne :

« GAUVIN (Louis) maître des forges de Moyeuvre; copie de son bail de 1588, t. V, p. 142; t. V, p. 558. — Ascence les moulins d'Étain en 1595, p. 618. *Ibid.* »

H. Lepage, dans l'*Inventaire sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle,* au sujet d'une liasse de la Chambre des Comptes, de 1591 (B. 7301), signale une « déclaration du fer en bandes envoyé par Louis Gauvain, maître des forges de Moyeuvre, pour l'arsenal de Nancy ».

A propos de ces célèbres forges et des fils de Louis Gauvain, M. A. Durand ajoute : « Ce dernier, seigneur de Montigny-la-Grange et de Flévy (2), longtemps maître des forges de S. A. à Moyeuvre et, vers la fin de son bail, professeur (3) par engagement sous condition de rachat des moulins d'Étain (1595), commençait en 1587 à Saint-Privat (4), Sainte-Marie-aux-Chênes (5) et Montois-la-Montagne (6), la longue série de ses acquisitions foncières. Il avait quitté vers 1597 la direc-

(1) Ce nom m'est inconnu; il s'agit peut-être de Batilly, canton de Conflans.

(2) Ancien canton de Vigny, arrondissement de Metz.

(3) Faut-il lire *possesseur ?*

(4) Sans doute Saint-Privat-la-Montagne, ancien canton de Briey.

(5) Ancien même canton.

(6) *Idem.*

tion des forges et s'était retiré dans la maison de Montois construite en 1589 (1) ».

Enfin, je ne sais si c'est à lui, ou plutôt à l'un de ses fils, que se rapporte ce passage du journal de Marlorat :

« *Moyeuvre.* — Ce 29e octobre 1612, le bail fait à..... Govain de la forge de Moieuvre, prévosté de Varennes (2)....., par S. A., a esté entériné en nostre chambre... (3). »

Il serait superflu de pousser plus loin cette recherche de documents.

L'écu de Judith Gauvain, sur notre plaque de foyer, n'est pas absolument conforme à la description du *Nobiliaire :* le triangle fait saillie, taillé en pointe de diamant ; au lieu de molettes, il y a des étoiles, à cinq rais. Cette dernière différence est seule importante, mais ne peut, je crois, constituer un obstacle à l'attribution ; il y a souvent, sur les monuments de tous genres, des altérations plus graves ; et, comme la taque doit être antérieure aux lettres d'anoblissement, nous ne savons si ces étoiles n'étaient pas une variante admise par la famille : les molettes n'apparaissent guère dans le blason qu'à l'époque de la Renaissance, à laquelle les étoiles, qui auparavant avaient eu d'habitude six rais, n'en gardèrent plus, en général, que cinq (4). Il semble probable que parfois les molettes sont une transformation des étoiles à six rais, et qu'au temps de la transition indiquée, les confusions ont dû être assez fréquentes (5).

IV.

Il me reste à parler des ornements extérieurs qui, sur la taque, environnent les écus accolés : je veux dire le cimier et

(1) Anatole Durand, *Les bords de l'Orne,* dans les *Mém. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle,* t. VI, 1864, p. 140.

(2) Je ne me rends pas compte comment Moyeuvre a pu être, en 1612, rattaché à la prévôté de Varennes.

(3) *Journal de Gabriel le Marlorat* (Bar-le-Duc, 1892), p. 78.

(4) Sur l'un des cachets de la famille Busselot, le plus moderne que je connaisse, les étoiles semant le champ ont *six* rais, au lieu de cinq. Ce cachet appartient également à mon oncle maternel.

(5) V. mon travail : *Les anciennes cloches de Saugues* (Nancy, 1890), p. 56, note 2.

les supports. Ils appartiennent, ai-je dit, à la maison de Lenoncourt.

Le plus ancien monument que j'aie à citer est une plaque de foyer, dont une esquisse sommaire (1) m'a été adressée, il y a quelques années, par M. Beauzée-Pinsart, de Stenay. Cette taque, me disait-il, existe « dans la maison de M. Willemet, ancien notaire à Montigny-devant-Sassey (2), maison construite sur l'emplacement de l'ancien château ». La forme est un rectangle, mesurant environ 1 mètre de large, sur $0^{m},75$ de haut. Deux écus accolés, l'un *à la croix engrelée*, l'autre en losange, *à trois macles*, sont supportés par un griffon et un lion ; le timbre représente le casque et le cimier des Lenoncourt ; deux écus égaux, bizarrement déchiquetés à la partie supérieure, sont mi-parti aux armes décrites ; ils surmontent les supports, et chacun est accosté des lettres I B. Enfin, au-dessus du cimier, on lit la date 1577. Je n'ai pas encore pu déterminer à quelle famille, et par conséquent à quelle alliance de la maison de Lenoncourt, se rapporte l'écu aux trois macles.

En second lieu, une grande taque carrée du Musée lorrain, dont je reproduis ici une gravure, représente l'écu de Lenoncourt entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel avec le joyau ; les supports sont les mêmes, ainsi que le cimier, qui est *contourné*, c'est-à-dire tourné à sénestre ; de plus, la meule a son centre très distinctement percé, et une croisette décore chacune des ailes. Quatre fleurs de lis garnissent les angles supérieurs et les vides laissés à côté du joyau. Une large bordure renferme cette inscription rétrograde, en caractères gothiques et dont plusieurs lettres sont mises la tête en bas : *Bernardu(s · de · Lenonc)ourt* | *Eques Torquatus · Regiæ · Militi|ae · Francorū*, puis quatre ou cinq mots qu'il m'a été impossible de lire ; ensuite, on voit la date, également rétrograde : 1.6.O.Z.

Le personnage auquel se rapporte cette taque est évidem-

(1) Plus récemment, une photographie de pareille taque m'a été offerte par M. Berveiller ; cela m'a permis de compléter la description et de voir, comme je le dirai plus loin, que, sauf les écussons, cette taque est semblable à celle qui fait l'objet du présent article.

(2) Canton de Dun, arr. de Montmédy.



Taque de Foyer

aux armoiries

de Bernardin II de LENONCOURT, baron de Neuvron

(1602)



ment Bernardin II de Lenoncourt, « baron de Neuvron (1), seigneur de Gondrecourt (2), Olley (3), Saulmoucey (4) et la Neuville au Bois (5) en partie, chevalier de l'ordre du roi », bailli de Saint-Mihiel, mort en 1605 (Le P. Anselme, II, 62, art. *Lenoncourt*, br. de Gondrecourt, degré X). Bernardin fut aussi chevalier de la Toison d'Or, dès 1579 (Chartes de Clervaux, n° 2250). Jusqu'à présent, les généalogistes ne lui connaissaient qu'une femme, Claudine de Choiseul; mais celle-ci paraît être morte vers 1576, époque de son testament (Chartes de Clervaux, n° 2157); Bernardin se remaria, avant 1573, à Marguerite de Bemelbourg, veuve en premières noces de Bernard d'Eltz et, en secondes, de Charles Millort (*Ibid.*, n°s 2250, etc.).

La taque, suivant le *Catalogue* du Musée (1895, p. 225, n° 1439) provient « de l'hôtel du Primat », aujourd'hui pensionnat des Frères de la Doctrine chrétienne, dits de Saint-Joseph, qui en ont fait don au Musée. — Cette provenance s'explique facilement, Bernardin ayant eu pour second fils Antoine de Lenoncourt, second primat de Nancy (6).

Le troisième monument, aussi au Musée lorrain, est ainsi décrit dans le récent *Catalogue*, par M. L. Wiener (1895, p. 81, n° 133) :

« Partie supérieure des armoiries de la famille de Lenoncourt, plaque se rapportant à des alliances avec celles de Choiseul et de Bemelburg, dont les noms s'y trouvent gravés; sculpture sur ardoise. »

Ce travail, en très bas-relief, de fine sculpture et de fort beau style héraldique, représente, en effet, dans une couronne, l'écu de Lenoncourt, entouré du collier de la Toison d'Or, avec les

(1) Ferme, commune d'Olley, qui suit.

(2) Canton de Conflans, arr. de Briey.

(3) Même canton.

(4) Il faut sans doute lire *Saulmourey*, pour *Saulmory*, canton de Dun.

(5) F. Liénard, *Dict. topogr. de la Meuse*, indique la forme *Laneuville-aux-Bois*, en 1388, pour *Laneuville-au-Rupt*, canton de Void, arr. de Commercy.

(6) V. mon article, *L'étole de saint Charles Borromée ...;* Nancy, 1884, p. 8.

supports et le cimier, celui-ci contourné et dont chacune des ailes est ornée de la croix engrelée; latéralement, de deux petits écussons en losange armoriés, il ne reste que la partie supérieure, mais les noms sont inscrits au-dessus : CHOISEVL-BEMELBVRG. Il s'agit donc de Bernardin de Lenoncourt et de ses deux femmes; la date doit se placer entre 1573 et 1605.

C'est, je pense, vers le troisième quart du XVIIe siècle, qu'il convient de ranger un manuscrit de la Bibliothèque nationale (1), signalé par M. V. Bouton; il en a fait usage pour la rédaction de l'*Armorial de Lorraine,* qu'il a publié dans le *Hérault d'armes :*

« Le troisième volume, dont nous nous sommes servi, dit-il, est un autre manuscrit du fonds Gaignières, portant le numéro suivant, c'est-à-dire 25,238, et intitulé : LES SEIZE QUARTIERS DE LORRAINE. Il est aussi manuscrit, colorié entièrement. Il a *le chic* des Callot. Il nous a semblé d'autant plus précieux qu'il indique des cimiers avec une négligence d'artiste très heureuse. Nous en avons autographié quelques-uns qu'on trouvera plus loin. — Nous savons que la Bibliothèque de Nancy possède de ce volume une copie de 1759 (2). »

L'auteur a précisément reproduit ce cimier de Lenoncourt; il le décrit ainsi : « Une meule de moulin d'argent, environnée d'un vol de l'écu (3) ». On ne voit pas que ce vol soit orné de la croix engrelée; mais la meule est mieux caractérisée qu'ailleurs par l'*anille* qui en occupe le milieu.

Enfin, dans l'*Histoire de la Maison des Salles* par le P. Hugo,

(1) Il y aurait lieu de voir le Catalogue des manuscrits de cet établissement.

(2) *Le Hérault d'armes,* t. II, 1877 : (Victor Bouton), *Armorial de Lorraine,* p. 371. — La copie indiquée est sans doute le manuscrit 982 de la Bibliothèque publique de Nancy : « La présente copie (dit une note au bas du titre) a été prise sur l'original qui appartenoit aux Bénédictins de Flavigny, en 1769 (*sic*), par Dominique Collin, graveur, et François Lallemant, orfèvre ». Le titre porte : « Recueil des armes et blasons de la noblesse de l'ancienne chevalerie, dédié à M. du Chastelet par Jean Callot, 1666 ». (J. Favier, *Catalogue des manuscrits de la Bibl. publ. de Nancy,* 1886, p. 278). Ce manuscrit est souvent appelé « Les blasons de Callot ».

(3) *Ibidem,* p. 400.

publiée en 1716, on trouve (p. LXXIV), une planche représentant les huit quartiers de Henri des Salles, baron de Rorté. Les armes de Lenoncourt y figurent et le cimier y offre une variante très curieuse : le casque est surmonté de la meule; mais le *vol* est supprimé, tandis qu'au-dessus de la meule s'élèvent, comme des sortes d'ailes de moulin à vent, deux pennes trapézoïdaux, divisés en deux longitudinalement.

Je doute que ce cimier bizarre ait été conservé bien longtemps après par la famille; on aurait même à rechercher s'il a été d'usage dans ses différentes branches. Mais de plus longues investigations sur ce point nous éloigneraient trop de l'objet de cette étude. Il suffit d'avoir établi l'origine des ornements extérieurs qui accompagnent si singulièrement, sur notre taque, les armoiries personnelles.

V.

Les écussons de Jacques Busselot et de Judith Gauvain ne sont pas les seuls que le fondeur ingénieux ait incrustés au milieu des supports et du cimier de la maison de Lenoncourt. Je connais trois autres taques pour lesquelles il s'est servi de la même matrice, remplaçant simplement, dans le moule, l'écu ou les écus originaux par des écus différents.

La première fait partie de la peu nombreuse, mais intéressante, collection de M. Huyaux, marbrier à Nancy (rue du Faubourg-Stanislas, n° 59 *bis*); elle est exposée auprès d'une vitrine de son atelier. C'est, m'a-t-il semblé, la même que celle de Busselot, sauf que les écussons des angles supérieurs (France-Navarre) sont reproduits l'un à côté de l'autre, au milieu.

La seconde, au Musée lorrain, est aussi pareille, excepté qu'au milieu sont deux nouveaux écussons; celui de sénestre en losange offre trois fleurs de lis, posées peu soigneusement 1 et 2, c'est-à-dire *malordonnées;* celui de dextre, surmonté d'une couronne fermée, mais assez mal venue à la fonte ou détériorée, semble écartelé : les quartiers 2 et 3 sont peu distincts; les quartiers 1 et 4 paraissent offrir cinq ou six besants surmontés

d'un autre plus volumineux, ce qui fait naturellement songer aux armes des Médicis, de même que l'écu aux trois fleurs de lis éveille immédiatement, malgré sa défectuosité, l'idée de la Maison de France. — Comme il vaut mieux, à mon avis, exposer une hypothèse risquée que rester dans l'inconnu, j'ai proposé d'attribuer ces armoiries à Cosme III de Médicis, grand-duc de Toscane, et à sa femme Marguerite-Louise d'Orléans, fille de Marguerite de Lorraine, sœur du duc Charles IV; cette attribution a été acceptée pour le catalogue du Musée (p. 228, n° 1472). Sur cette taque, la meule du cimier n'est pas distinctement percée. Quatre fleurs de lis garnissent les endroits vides.

Le prototype de cette taque aux armes de Lenoncourt paraît être celle dont jai décrit un exemplaire au commencement du § IV; primitivement, je n'avais pu m'en rendre compte, le croquis de M. Beauzée-Pinsart étant trop sommaire; mais la photographie de pareille plaque de foyer, qu'a bien voulu me donner M. Berveiller, ne laisse aucun doute à cet égard (1).

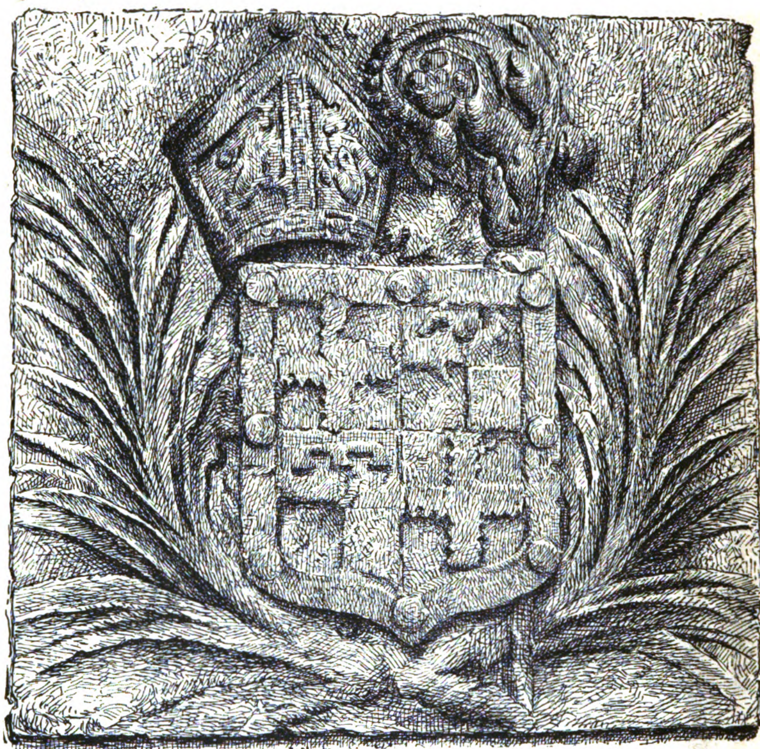
Je ne doute pas qu'on ne découvre encore d'autres taques analogues; car cette matrice héraldique, qui était sans doute l'une des plus belles faites par les forges de Moyeuvre, a dû servir un grand nombre de fois et pour plusieurs familles. Je souhaite en terminant que l'attention portée sur ce sujet fasse surgir de nouvelles découvertes et de féconds rapprochements.

LÉON GERMAIN.

(1) La hauteur indiquée par M. Beauzée-Pinsart (0^m,75) paraît trop faible, à moins que cet exemplaire n'ait pas reçu sa hauteur normale ou ait été, comme il arrive souvent, détérioré au bas.







Taque de Foyer
aux armoiries
de Mathurin SAVARY,
abbé de Chéhéry et de Lisle-en-Barrois
(XVIIe siècle)

UNE TAQUE DE FOYER

AUX ARMOIRIES

DE LA FAMILLE SAVARY

Il y a quelque temps, M. le pasteur Dannreuther m'adressait la question suivante :

« M. Ponsignon (1), de Bar-le-Duc, a trouvé à Avocourt (Meuse) une taque portant les armes de Lenoncourt écartelées d'un blason que vous reconnaîtrez peut-être. Est-ce un abbé de Beaulieu? » Cette taque, carrée, a $0^m,44$ de côté.

Le croquis communiqué (2) représente un écu : *écartelé: aux 1 et 4, à la croix engrelée; aux 2 et 3, contre-écartelé au lambel à trois pendants en chef; le tout entouré d'une bordure chargée de 8 besants ou tourteaux*. L'écu est sommé d'une mitre de face et d'une crosse, la volute tournée à l'intérieur; il est environné de deux palmes, liées au-dessous.

Au premier abord, cette croix engrelée rappelait, en effet, celle de la célèbre maison de Lenoncourt. Mais l'écartelure m'était inconnue. J'attendis que le hasard me révélât l'attribution de ces armoiries, ce qu'il ne tarda pas à faire sous la forme d'un *ex-libris*, retrouvé dans ma collection un jour où je la feuilletais pour tout autre chose. Voici la description de ce petit ex-libris, grossièrement gravé sur bois (Haut. de la gravure, $0^m,041$; Larg. $0^m,049$). Écu *écartelé: aux 1 et 4; contre écartelé*

(1) Depuis cette époque, la collection Ponsignon a passé en d'autres mains; le possesseur actuel de la taque est M. Servant, avoué à Bar-le-Duc.

(2) Je complète cette description à l'aide d'une photographie que M. Dannreuther a bien voulu m'envoyer ultérieurement.

de gueules et d'argent, au lambel à trois pendants en chef; aux 2 et 3, à la croix, bordée d'une dentelure. L'écu semble être entouré d'une *bordure chargée de 8 besants* ou *tourteaux*. Il est environné de deux palmes nouées au-dessous, et surmonté d'un chapeau ecclésiastique avec cordons terminés de chaque côté par 6 houppes. — Au-dessus, une inscription manuscrite, d'apparence contemporaine, porte : *Mr Sauary Coner Clerc Et Chanoine à Metz 1697.*

Le rapprochement de cet ex-libris et de la taque me sembla prouver à l'évidence que le dernier objet se rapportait, sinon au même personnage, du moins à la même famille Savary : les quartiers sont disposés à l'inverse; mais ce fait, résultat d'une de ces distractions qui sont très fréquentes dans le blason, ne peut constituer une sérieuse difficulté.

Cependant, la famille ne figure pas dans les nobiliaires lorrains; il s'agissait donc de l'identifier. Or, j'ai trouvé, parmi mes notes, une découpure d'un journal récent, que je donne aux pièces justificatives, d'après lesquelles une famille Savary, titrée marquis de Lancosme, etc., encore existante et originaire de la Touraine, porte : *Écartelé d'argent et de sable* (V. Pièces just., n° 1). N'étaient-ce pas là la même famille et les armoiries *pures*, qui se retrouvent *brisées* d'un lambel et écartelées sur nos monuments lorrains? L'ex-libris, à la vérité, donne *gueules* au lieu de *sable*, mais cette différence peut tenir soit à une modification de branche cadette, soit mieux encore à une simplification voulue par le graveur, afin de ne point trop charger son *bois*, fort sommairement travaillé.

Cette famille ne pouvait manquer d'être mentionnée dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye-des-Bois et Badier (édition Schlesinger) ; elle y a effectivement un article, où la dernière date indiquée est 1777. Je vais reproduire quelques passages, et tout d'abord le commencement, laissant, bien entendu, à l'auteur la responsabilité de la haute antiquité qu'il attribue à la famille.

« SAVARY (de) en Touraine. Cette Maison a servi nos Rois et l'État dès le xie siècle, qu'elle est connue entre les plus nobles de cette province, par d'illustres alliances; des dons faits



Ex-Libris de Jean-François SAVARY

Chanoine de la Cathédrale de Metz

doyen des Conseillers-Clercs au Parlement

(N. B. — Dans cette reproduction photographique, n'est pas sorti le mot « Xr », en encre très pâle, qui commence l'inscription.)



à des abbayes du temps des croisades; par la possession de fiefs mouvants directement de la Couronne; et enfin par celle de la seigneurie de Lancosme depuis plus de 500 ans.

« Elle a donné un chevalier du Saint-Esprit, des chambellans, ambassadeurs, capitaines de cent hommes d'armes des ordonnances, et autres officiers distingués. Elle forme aujourd'hui trois branches.... »

La première est celle des marquis de Lancosme; on indique la seconde comme « établie dans la province du Perche »; enfin, la troisième, « branche de Savary-Brèves », porte différents titres de comte et de marquis; on fait remonter sa généalogie au milieu du XVIe siècle, beaucoup plus haut que les deux autres branches. — Dans le tout, je ne remarque que deux personnages paraissant avoir reçu des dignités ecclésiastiques : à la première branche et devant avoir vécu au milieu du XVIIIe siècle, appartient : « Louis-François, appelé l'Abbé de Lancosme »; de la troisième, et vers le commencement du XVIIe siècle, fait partie : « GASTON-JEAN-BAPTISTE, abbé de Montmajour, de Grestin, de St-Gildas de Ruis et de Gimont, aumônier du Roi ».

Les *brisures* des armoiries, tant sur la plaque de foyer que sur l'ex-libris, désigneraient plus probablement cette dernière branche. Malheureusement le *Dictionnaire de la Noblesse* ne donne que les armes pures, dans ce dernier alinéa que je crois devoir reproduire à cause des nombreuses références, auxquelles on pourra à l'occasion recourir :

« La maison de SAVARY porte pour armes : *écartelé d'argent et de sable*. Voy. les Mémoires de l'Abbé de Marolles, t. II, p. 230; le *Mercure François*, t. I, p. 29, et t. II, p. 262; l'Histoire de Louis XIII, par Michel le Vassor, t. III, part. I, p. 6; les Mémoires d'Histoire critique et Littérature, par l'abbé d'Artigny, t. IV, p. 345; les *Tablettes Généalogiques*, part. 5 et 7 ; les *Lettres du Cardinal d'Ossat;* les *Mémoires* de l'Étoile, p. 332, Édit. de 1719; la dernière édit. du *Journal de Henri III;* les Réflexions historiques sur la mort de Henri IV, dans un recueil intitulé : *Mémoires historiques et secrets concernant les Amours des Rois de France*, in-12, Holl. 1739; les *Mémoires du feu Duc*

d'Orléans, imprimés à la Haye, chez Adrien Moet-Jens, in-16, année 1685; l'*Histoire* de M. de Thou; l'*Histoire générale des Turcs*, traduite par Blaise de Vigenère, continuée par Thomas Artus et par Mézeray jusqu'en 1661, t. I, p. 891. »

Rien de tout cet article ne révèle quelque rapport de la famille Savary avec la Lorraine. Toutefois, il y avait à consulter encore la *Biographie du Parlement de Metz*, par E. Michel, où je trouvai sur notre chanoine cet important article que je transcris, à l'exception de la longue épitaphe et d'un hors-d'œuvre sur les fondations à la cathédrale de Metz.

« SAVARY (JEAN-FRANÇOIS), d'une ancienne famille de la Touraine, était prêtre du diocèse de Paris et chanoine de la cathédrale de Metz depuis l'année 1661, quand il fut reçu conseiller clerc au parlement de cette ville, le 19 juillet 1673. L'un de ses frères fut évêque de Séez.

« Le chanoine Savary devint le doyen des conseillers clercs et mourut à Metz, le 5 avril 1718, à l'âge de quatre-vingts ans. Il fut inhumé dans la cathédrale, où l'on voyait autrefois, du côté des stalles, son épitaphe ainsi conçue ... (Ici l'épitaphe, qui compte 24 lignes).

« Outre les legs pieux indiqués dans son épitaphe, le chanoine Savary fonda six *obit* avec messes chantées en musique. C'était la septième fondation faite en faveur de la musique et des musiciens de la cathédrale de Metz...

« Le portrait du chanoine Savary a été gravé dans le format in-folio, par Vallet, d'après une peinture de de Troy. Ce doyen des conseillers clercs fut remplacé au parlement par M. Marc-Sigisbert Anthoine.

« Armes du chanoine Savary, telles qu'elles ont été enregistrées à l'Armorial général de France de 1696 : *D'or à une croix dentelée de gueules, contre-écartelé d'argent et de sable, à un lambel de gueules en chef brochant sur le tout. Le grand écu bordé de sinople à huit besans d'or*. On les a blasonnées aussi : *Écartelé aux 1 et 4, d'or à la croix engrelée de gueules; aux 2 et 3, écartelé aux 1 et 4 d'or et aux 2 et 3 de sable; un lambel d'argent brochant sur le tout.* Timbre : *couronne de comte, surmontée d'un chapeau d'évêque.*

« Les armes primitives des Savary étaient : *Écartelé d'argent et de sable* (La Chesnaye-des-Bois) ».

Aucune des deux descriptions héraldiques données dans l'avant-dernier alinéa n'est tout à fait correcte ; mais on les corrige facilement en les comparant avec nos monuments lorrains. Nous retrouvons dans la première la *bordure chargée de 8 besants* que j'avais fait remarquer sur l'ex-libris. Il y aurait lieu d'examiner, pour les ornements extérieurs, les armoiries, s'il en offre, du portrait indiqué ; je n'ai pas trouvé ce portrait dans la collection d'estampes, si considérable, de la bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine, mais on verra plus loin que Soliman Lieutaud l'indique. Une observation à faire, c'est que E. Michel ne dit pas à quelle famille se rapporte l'écu à la croix dentelée; enfin, il place cet écu aux 1 et 4, conformément à la taque, mais contrairement à l'ex-libris, où l'écu primitif de la famille conserve sa position normale.

Les armoiries de la plaque de foyer ne sont pas celles du chanoine Savary, puisqu'il n'a pas possédé d'abbaye. Cependant on a vu que cet ecclésiastique avait un frère, évêque de Séez; cela nous transporte bien loin de la Lorraine ; de plus, la crosse, tournée *à l'intérieur,* doit, à cette époque, indiquer un abbé plutôt qu'un évêque. J'ai retrouvé, peu après, que ce prélat avait été d'abord abbé de Chéhéry (arr. et c. de Sedan, Ardennes). En effet, M. le Dr J. Jailliot a publié récemment dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* 1895, d'intéressantes *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry ;* il y donne une liste des abbés, d'après la *Gallia christiana*, 1751, et j'y vois figurer :

« XIX. Mathurin Savari, conseiller et aumônier du Roi, présidait à Chéhéry en 1670 et devint évêque de Séez. Il mourut le XVII des calendes de septembre 1698 » (p. 167. V. aussi p. 173).

Une surprise plus agréable encore m'était réservée par l'ouvrage de Soliman Lieutaud, *Liste alphabétique de portraits dessinés, gravés et lithographiés de personnages nés en Lorraine, Pays messin, et de ceux qui appartiennent à l'histoire de ces deux provinces* (2e édit., Paris, 1862). Il mentionne, en effet :

« SAVARY (MATHURIN), évêque de Séez, abbé de Chéry

(*sic*) et de L'ille en Barrois, aumônier de la reine, fils de *Jacques*, né en 16... à Paris, m. à Séez le 16 août 1698.

« 1. *Ferdinand* Junior pinx., G. *Edelinck* sculp. 1683, in-fol.

« 2. D'après *Nanteuil*, copie in-fol., au bas, M. DE SACY.

« SAVARY (JEAN-FRANÇ.), chanoine de l'église et doyen du parlement de Metz.

« F. *de Troy* pinx., S. *Valée* sculp., in-fol. ».

Ainsi donc Mathurin Savary a été abbé de l'Isle-en-Barrois, ce qui nous rapproche, d'une manière significative, de la région où la taque paraît avoir été rencontrée.

Son nom existe bien dans la liste des abbés du même monastère donnée par Dom Calmet (*Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. III, dissert., col. CXXX).

« 28. Mathurin Savary, évêque de Seez. Mort en 1699. »

Il y aurait cependant à comparer cette plaque de foyer avec d'autres, similaires, qui proviennent de l'abbaye ardennaise. En effet, il existait des forges à l'abbaye de Chéhéry. En 1526, l'abbé de ce monastère, « ayant fait tirer des mines dans un bois appelé *les Bois et Broussailles*, situé sur le territoire de Gesnes (canton de Montfaucon, Meuse), se vit attaquer par le chapitre de Montfaucon (seigneur de Gesnes); une transaction demandée par le couvent, passée le 13 avril, accorda cette contrée à l'abbé de Chéhéry et donna le bois de *Serre* audit chapitre ». M. Biguet, instituteur, auquel j'emprunte cette citation, a publié l'acte dans un *Extrait de la monographie de Gesnes*, imprimé dans le *Journal de Montmédy* (janv.-févr. 1896). C'est une sentence arbitrale, passée par devant le bailli de Vermandois, le 13 avril 1526 *avant Pâques*, c'est-à-dire 1527.

M. Henry Vincent, auteur de l'*Épigraphie de l'arrondissement de Vouziers*, à qui j'ai soumis mes conjectures et communiqué une description de la plaque de foyer, a bien voulu m'écrire qu'il connaît une taque semblable à Savigny, canton de Monthois, tout près de Vouziers; cette taque existe dans la maison de Mme Buffet-Douzy. Mais, ajoute-t-il, elle paraît présenter quelques différences quant aux armoiries : 1 et 4 à la croix

denchée et non pas *engrelée;* aux 2 et 3, « contrécartelé, au lambel à 3 pendants, et sur le tout une bordure chargée de huit besans ou tourteaux (1) ».

A la suite de cette correspondance, les deux plaques de foyer ont été citées dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (t. III, p. 204, note 2), avec la même attribution; il est dit, à ce propos, que ces « taques de cheminées en fonte » ont été « coulées certainement à la forge de l'abbaye » de Chéhéry.

Dans l'état de nos connaissances, il ne me paraît point téméraire d'attribuer à Mathurin Savary la taque de foyer, sujet de cette étude.

***

Postérieurement à la rédaction de ce qui précède, j'ai appris que, de la branche de l'évêque de Séez, descend l'un de mes confrères, M. le comte Ch. Lair, inspecteur de la Société française d'Archéologie. D'après la note qu'il a eu l'obligeance de m'adresser et que je reproduis aux pièces justificatives, le prélat et le chanoine étaient fils de *Guillaume Savary* et de N. *Bodeau;* l'aïeul et les bisaïeuls se nommaient François, et leurs femmes semblent appartenir à des familles roturières. Il paraît donc que, si cette branche se rattache réellement à la famille des Savary de Lancosme et de Brèves, elle était fort déchue de sa grandeur, lorsque nos deux ecclésiastiques vinrent lui rendre quelque illustration. L'effort des généalogistes devra se porter sur le lien de cette branche avec le tronc principal.

***

J'ajouterai, à l'honneur de la famille dont nous venons de nous occuper, qu'à elle appartient François Savary, comte de Brèves, marquis de Maulévrier, célèbre diplomate, voyageur

(1) Je n'avais pas parlé de la *bordure*, non mentionnée dans la description sommaire que m'avait envoyée primitivement M. Dannreuther.

et orientaliste, ambassadeur à Constantinople, gouverneur de Gaston d'Orléans, né en 1560, mort en 1628 (V. Pièces justif., n° 3). — Dans un récent catalogue de librairie était signalée une curieuse correspondance, an XI à 1840, d'Alexandre Savary, comte de Lancosme, né en 1784, mari d'une fille du « comte de Clermont-Tonnerre, massacré le 10 août (1790) » (V. Pièces justif., n° 4).

⁂

Il ne me paraît point dénué d'intérêt, pour clore cette étude, de rappeler que, au nombre des monuments funéraires de l'église paroissiale de Montmédy, figure celui de Jean Tersin, mayeur de la ville, mort en 1686, et de sa femme Marguerite *Savary*, décédée en 1696. Après que j'eus publié un travail sur ces monuments, en 1882, le colonel Ch^er^ de Sailly, savant généalogiste, m'a dit que, selon lui, cette personne devait appartenir à la famille du célèbre général Savary, duc de Rovigo, né à Marcq (Ardennes) en 1774. Je crois devoir signaler incidemment cette présomption à l'attention des chercheurs.

⁂

Pour conclure sur l'objet même de cette note, je crois que la plaque de foyer doit se rapporter à un proche parent du chanoine Savary, de Metz, très probablement à son frère, Mathurin, au temps où il était abbé de l'Isle-en-Barrois et de Chéhéry, c'est-à-dire vers 1670, après quoi il devint évêque de Séez. Sûrement la taque appartient à cette famille Savary.

Léon Germain.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

Extrait d'une lettre de M. le comte Lair, 3 juin 1897 :

« Je vais copier dans notre livre de famille l'article qui vous intéresse :

Savary.

Famille noble fort ancienne, dont une branche (la cadette) dérogea au XVIe siècle en faisant le commerce.

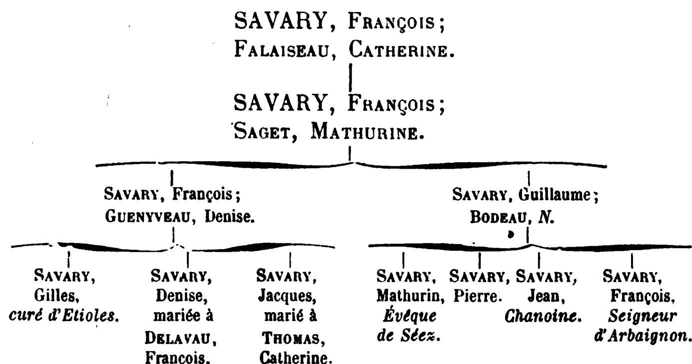
Les armoiries sont les mêmes que celles de Savary marquis de Lancosme, comtes de Brèves.

Originaire de Doué-la-Fontaine, au pays saumurois; a fourni : un évêque de Séez, 1682, Mathurin Savary, aumônier de la Reine; un chanoine, conseiller au Parlement de Metz, Jean Savary; un seigneur d'Arbaignon, François Savary.

Plusieurs avocats en parlement sont issus de cette famille.

La famille Savary est alliée aux Delavau, Guenyveau seigneur de Challendiers comte de Gaucourt, de la Mothe, etc.

A cette famille appartenait également Jacques Savary, né à Doué-la-Fontaine, le 27 septembre 1622; épousa Catherine Thomas, 1650, fille d'un des plus grands négociants de Paris; il eut une fortune brillante, grâce à Fouquet, et publia de nombreux ouvrages sur le commerce; il était cousin-germain de l'évêque et du chanoine; son portrait a été peint par Coypel ».



N° 2.

Extrait de **la France illustrée,** *1888.*

« Nous avons le regret d'annoncer la mort de la comtesse de Lancosme, née Henriette-Cécile d'Andlau, décédée en son château de Graville (Seine-et-Marne) le 28 février 1888, dans sa 77e année.

« Cette mort si regrettable et qui met en deuil toute la contrée où la comtesse de Lancosme était la providence des pauvres, met en deuil les familles d'Orglandes, de Vaulogé, d'Andlau, de Beaumont, de la Villarmois, de Bonvouloir, de Mun, Ferray, de Sesmaisons, de Menou, de Charrin, de Chanaleilles, de Bernis, de Turenne, de Mandelot.

« Les Savary, chevaliers, barons, puis marquis de Lancosme, comtes de l'Empire, seigneurs de Montbazon, de Colombiers, de Bois-Robert, de Montcontour, de Nezières, du Moulin, de Brèves, etc., etc., appartiennent à une famille fort ancienne, originaire de Touraine, qui a donné : deux chevaliers bannerets de Touraine, un chevalier croisé en 1218, une abbesse de Beaumont-les-Tours, un chanoine chancelier de l'église de Tours, puis archevêque de Tours (1291), des conseillers et chambellans du Roi, un écuyer d'écurie et un panetier du roi Louis XI, un gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Alençon, un ambassadeur à Constantinople, un chevalier de Malte, grand prieur de la Langue-d'Auvergne, des chevaliers de Saint-Louis, un pair de France, etc., etc.

« La terre et baronnie de Lancosme fut érigée en marquisat en fa-

veur de Louis-François-Alexandre Savary, chevalier, capitaine de grenadiers au régiment de Richelieu, chevalier de Saint-Louis.

« La défunte laisse de son mariage avec feu Adolphe-Charles-Alphonse Savary, comte de Lancosme, capitaine commandant au 1er régiment de carabiniers, deux filles mariées aux comtes de Mondragon et de Sesmaisons et un fils marié à Céline de Clermont-Tonnerre.

« Armes, *Ecartelé d'argent et de sable.* »

N° 3.

Extrait du catalogue d'une vente d'autographes faite par la maison Charavay, le 12 novembre 1887 (cote 54).

Brèves (*Fr. Savary de*), célèbre diplomate, voyageur et orientaliste du XVIIe siècle, ambassadeur de France en Orient, gouverneur de Gaston d'Orléans; Tallemant des Réaux, dans ses *Historiettes*, l'accuse d'avoir voulu mourir en Turc ; né en 1560, mort en 1628. »

Let. sig. avec la souscript. aut., en italien ; Rome, 8 janvier 1611, 3/4 de p. in-fol., cachet. Rare.

Extrait de la **Revue des autographes** (*G. Charavay*), *juillet 1895* (cote 35).

Brèves (*François Savary*, comte de), marquis de Maulévrier, célèbre diplomate, voyageur et orientaliste du XVIIe siècle, ambassadeur à Constantinople, gouverneur de Gaston d'Orléans, né en 1560, mort en 1628.

Let. sig. avec la souscrip. aut. à M. de Villesavin (Jean Phélypeaux), secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis ; Arsenal de Paris, 29 octobre 1615, 1 p. 1/2 in-fol. Rare.

Très intéressante lettre. Il lui parle des « petites humeurs opiniastres » de Gaston à l'endroit de sa sœur Chrétienne, depuis duchesse de Savoie : « nous nous contenterons de continuer leurs visites et entretenir leur bonne intelligence par ambassades ». Le précepteur Dupont lui ayant dit qu'un prince devait éviter à la fois la lâcheté et la témérité, « il luy répondit qu'il aimeroit mieulx estre temeraire et hardy que poltron ny craintif ». Il espère que le maréchal de Bois-Dauphin triomphera de la révolte du prince de Condé : « nous attendons en mesme bonne devotion l'advis de l'arrivée de Mad. la princesse d'Es-

pagne (Élisabeth) à la frontière, et des eschanges de ces deux princesses, mais non encores sy tost la venu de nostre nouvelle royne (Anne d'Autriche) ».

N° 4.

Extrait d'un catalogue de la librairie A. Voisin (cote 19.210).

Lancosme (*Alexandre de Savary*, comte de), né en 1784 ; mari de Mlle de Clermont-Tonnerre (fille du comte de Clermont-Tonnerre, massacré le 10 août. — 26 lettres autog. signées (an XI à 1840), 88 pages in-8° et in-4° (*correspondance intéressante*).

Toutes ces lettres, à l'exception de trois, sont adressées à Édouard Mounier, fils du constituant. Elles sont pleines d'entrain et de gaîté (le comte de Lancosme avait à peine 20 ans), fort amicales et cancanières. Le jeune comte tient son ami au courant de tous les petits événements de la province, car ces lettres sont datées de Bretagne, mais surtout de Lancosme (Indre). — Le nom de Lancosme est celui d'une terre et seigneurie du Vendomois, qui appartenait à la maison de Savary.



NÉCROLOGIE

F. LANGROGNET — Ph. PIERROT — Cl. LALLEMAND

L'année 1896 a cruellement frappé la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. Parmi les pertes irréparables que nous avons subies nous devons signaler celle de M. Langrognet qui fut l'un des membres les plus éminents de notre Compagnie et qui, à diverses reprises, obtint de la confiance de ses collègues la présidence qu'il sut exercer avec une indiscutable compétence et un tact parfait. C'est donc un hommage d'affectueuse reconnaissance et de sincères regrets que nous rendons aujourd'hui à la mémoire d'un de nos plus distingués disparus.

François LANGROGNET naquit au village de Lieffrans (Haute-Saône) le 20 septembre 1824, d'une famille de modestes cultivateurs qui compta sept enfants, dont il était le cinquième. Sa première jeunesse se partagea entre la fréquentation de l'école primaire et sa participation aux rustiques travaux de ses parents. Mais attiré vers l'étude par une vocation prononcée, à dix-sept ans il entra à l'école normale primaire de Vesoul d'où il sortit, en 1843, muni de ses deux brevets, élémentaire et supérieur, qui lui ouvraient la carrière de l'enseignement. Il fut alors appelé au collège de Lure en qualité d'instituteur de la classe primaire.

C'est à partir de cette époque que se révèlent son énergique

et patiente volonté et son incomparable puissance de travail intellectuel.

Tout en remplissant scrupuleusement ses fonctions d'instituteur, puis de maître-répétiteur, il fait lui-même ses études secondaires, obtient successivement son baccalauréat ès-lettres ; son baccalauréat ès-sciences et sa première licence ès-sciences.

Son mérite pédagogique et son aptitude professionnelle lui procurent la chaire de mathématiques dans ce même collège de Lure, où il débuta si modestement et où il passa quatorze laborieuses années de succès ininterrompus.

Mais sa légitime ambition et son amour de la science n'étaient pas satisfaits.

En 1857 il demande un congé d'un an et se rend à Besançon où il prépare sa seconde licence et son agrégation ès-sciences physiques et naturelles.

Agrégé en 1858 il est envoyé à Bastia où il enseigne la physique et la chimie pendant deux ans, qu'il emploie en outre à l'étude de la langue italienne.

L'annexion de la Savoie, en 1860, amène la création du lycée de Chambéry ; une chaire de physique et de chimie y est réservée à M. Langrognet qui est chargé en même temps de l'enseignement des sciences physiques et naturelles à l'école préparatoire supérieure de la même ville ; il devient deux ans plus tard directeur de cette école préparatoire supérieure dont il fait la prospérité pendant quinze ans et où son habileté lui vaut successivement les palmes d'officier d'académie et la rosette d'officier de l'instruction publique.

Nommé inspecteur d'Académie à Annecy au mois de septembre 1877, il passe en la même qualité, en février 1878, à Bar-le-Duc où il nous arrive accompagné d'une charmante femme et de cinq enfants, dont trois jolies fillettes et deux garçonnets qui forment une famille très intéressante, promettant gloire et joie à leurs parents dont ils sont déjà le gracieux entourage.

A peine entré dans la Meuse, M. Langrognet y conquiert une juste réputation de savant et d'érudit. C'est que toute sa vie précédente n'a été qu'un labeur constant et universel se-

condé par de brillantes facultés; il a embrassé dans ses études toutes les connaissances que comportent l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire et il les possède à fond; aussi dans ses inspections et dans les examens étonne-t-il même les spécialistes émerveillés de l'étendue, de la précision et de la variété d'un savoir que l'on rencontre très rarement chez un seul homme, et, mérite plus rare encore, ce vaste savoir se cache sous une modestie native, je dirais presque, une timidité puérile qui ne se dissipe que dans les graves circonstances où la ferme volonté impose l'accomplissement d'un rigoureux devoir professionnel.

Aussi bienveillant et habile administrateur que savant professeur, M. Langrognet gagne rapidement la confiance et l'affection de son personnel primaire qui n'attend qu'une occasion favorable de témoigner les sentiments qu'il a su lui inspirer. Aussi lorsqu'en juillet 1882 le Gouvernement décore de la Légion d'honneur le digne inspecteur d'Académie de la Meuse, le corps des instituteurs et des institutrices s'en réjouit-il cordialement et ouvre-t-il, avec une absolue discrétion, une souscription dont le produit doit être affecté à l'achat d'une croix, sertie de brillants, qu'il veut offrir à son chef comme une faible expression de sa reconnaissance et de son attachement, et au mois d'août, le jour de la réunion annuelle de la Société de secours mutuels du personnel primaire, de tous les points du département accourent à Bar-le-Duc plusieurs centaines d'instituteurs pressés de prendre part au banquet dans lequel ils affirment la parfaite union qui règne entre tous les membres de l'enseignement primaire de la Meuse, grâce à la sagesse du chef vénéré qu'ils honorent particulièrement en ce jour.

Entouré d'estime, de considération et de sympathie, M. Langrognet passe dans la Meuse douze années d'une prospérité que rien ne paraît devoir altérer.

Mais hélas! le malheur le guette et l'atteint dès 1890. Sa fille aînée, une véritable perfection physique, intellectuelle et morale, mariée depuis moins de trois mois à M. Baudot, ingénieur des télégraphes, est enlevée en quelques jours par une cruelle et subite maladie. C'est le premier coup qui frappe au

cœur le trop sensible père de famille, désormais inconsolable.

Moins de deux ans plus tard, il est mis brusquement à la retraite, alors que le travail lui était indispensable pour combattre sa profonde douleur.

En vain les succès de son fils aîné, sorti sous-lieutenant de Saint-Cyr et incorporé à son choix dans l'infanterie de marine avant d'avoir tiré au sort, apportent-ils quelque tempérament à son immense chagrin. Ce jeune et bouillant officier demande à partir pour le Tonkin, et le 27 octobre 1893 il est tué en défendant le poste de Na-Ham, près de Lang-Son. Il avait 22 ans et était lieutenant depuis vingt jours. Nouveau coup de foudre pour le pauvre père!

Pour suivre son plus jeune fils, étudiant en médecine, M. Langrognet quitte Bar-le-Duc et se fixe momentanément à Paris. Son Charles promet de devenir un médecin recommandable, mais le 18 septembre 1895 il meurt dans les bras de ses parents, après huit jours de maladie. C'en est trop!

Sans doute, de ses cinq enfants il lui reste deux filles mariées, l'une au capitaine Grivet, du 53e de ligne, l'autre à M. Garczynski, ingénieur des arts et manufactures; quoique mères elles sont impuissantes à consoler leur malheureux père en qui se tarissent les sources vives de la vie; les soins affectueux et dévoués de Mme Langrognet ne parviennent pas à prolonger l'existence brisée de son cher mari qui s'éteint doucement le 5 novembre 1896, dans l'insensibilité d'une paralysie de quelques heures.

Triste fin d'une carrière si honorablement parcourue, bien propre à nous inspirer à tous de salutaires réflexions sur la fragilité et l'instabilité des choses humaines.

BERTEAUX.

Bar-le-Duc, mars 1897.

***

Notre confrère, M. PIERROT, membre correspondant de la Société depuis le 6 décembre 1881, est décédé à Montmédy, le 16 novembre 1896.

Né en cette ville le 21 septembre 1835, Philogène-Emmanuel-Marie Pierrot, après de solides études faites au collège de Virton, prit la direction de l'imprimerie qu'il ne devait abandonner qu'à sa mort. Deux préoccupations se sont partagées sa vie tout entière : les questions politiques et sociales, l'histoire locale et les sciences naturelles.

Journaliste, il a tenu dans la presse départementale une place exceptionnelle. Peu d'écrivains ont dirigé avec autant d'autorité l'opinion de leurs lecteurs. Pas un journal n'a eu l'influence que l'humble *Journal de Montmédy* a exercée dans le nord de la Meuse. Ce crédit et cette prospérité, il les a dûs moins aux doctrines quelque peu hybrides dont il s'était constitué le soutien, qu'à la parfaite bonne foi de son rédacteur, à son incomparable courtoisie, à la loyauté, à la probité, à la modération dont sa polémique était empreinte. Maître absolu d'une feuille qui appartenait à lui seul et que sa prospérité financière mettait à l'abri des combinaisons louches, affranchi de la tutelle d'une réunion d'actionnaires, des calculs, des prudences et des servilités d'un comité de rédaction, Pierrot eut le rare bonheur de pouvoir parler librement et ne jamais accepter de telle ou telle coterie plus ou moins autorisée un mot d'ordre qui ne fût conforme à ses propres convictions. Dans l'expression de sa pensée il sut toujours mettre l'indépendance que d'autres se contentent d'arborer sur leur enseigne. A la fois sincèrement républicain — il était venu à la République en un temps où il y avait un singulier courage à le faire, — et profondément religieux — il ne s'en cacha jamais, — il prêcha pendant un quart de siècle l'alliance d'un catholicisme éclairé, tolérant et libéral avec les idées de progrès et de démocratie. La politique aujourd'hui à l'ordre du jour depuis six mois était la sienne depuis vingt-cinq ans. Ce rêve est-il réalisable? Nous n'avons pas à l'apprécier ici. A cet honnête homme allèrent les faveurs du suffrage universel, qui parfois ne s'égare pas. Conseiller municipal depuis 1870, conseiller d'arrondissement depuis 1883, maire en 1892, on a pu dire à juste titre de lui, en saluant sa dépouille mortelle, « qu'il a été dans « la Presse comme dans l'Administration la personnification

« de cet arrondissement de Montmédy, auquel il portait une « particulière tendresse et dont il épousait les intérêts avec « passion ».

Quelque absorbé qu'il fût par la direction de son imprimerie et de son journal et par l'exercice des mandats populaires dont il était investi, Ph. Pierrot ne s'en ménageait pas moins ses heures de loisir, et c'est par ce côté qu'il se rattache étroitement à nous. Cet homme politique fut un lettré. Si, aux jours où s'agita en lui « le poète mort jeune en qui l'homme « survit », il prouva une fois de plus — ce qu'un exemple venu de très haut démontrait plus récemment encore dans la Meuse — que la méditation des problèmes administratifs s'allie médiocrement avec le culte des Muses, il donna, en revanche, aux études d'histoire et d'archéologie entreprises sur le nord du département une impulsion des plus actives, et cela moins par ses travaux personnels, orientés de préférence d'un autre côté, que par le concours infatigable qu'il apporta à répandre ceux qu'on lui communiquait. Affilié à la plupart des Sociétés savantes de la région lorraine, il se tenait avec la plus constante assiduité au courant de leurs découvertes, toujours prêt à les propager. Les recherches d'érudition poursuivies sur l'ancien comté de Chiny et le Luxembourg français étaient assurées de trouver l'accueil le plus empressé dans les colonnes du *Journal de Montmédy*. C'est là que Bonnabelle fit paraître pour la première fois nombre de ses monographies communales, et que, depuis, nos confrères Houzelle et Schaudel, pour ne citer que ces deux-là, ont toujours recueilli le bénéfice de la plus bienveillante et de la plus large hospitalité.

Quant à M. Pierrot, si l'on excepte une *Histoire du bombardement de Montmédy en 1870*, que la part qu'il avait prise à la défense de la citadelle lui permettait d'écrire à bon escient, c'est à la flore montmédienne que sont consacrés tous ses travaux. La botanique, dont il s'était épris dès les bancs du collège, occupait, en effet, tous ses instants de repos. Au cours de ses excursions, qu'il multipliait à plaisir, il aimait à s'environner des instituteurs du voisinage et de leurs élèves. Il

s'était fait leur guide, et les conseils égrenés à la première heure avaient peu à peu tourné en un véritable apostolat. De ce contact presque journalier naquit sous son impulsion, en 1888, la Société des Amateurs naturalistes de la Meuse. Il en a été l'âme; il en a présidé les réunions jusqu'à son dernier jour, veillant à la préparation de son volume annuel. Et, entre des mains qui sauront, nous l'espérons tous, ne pas laisser péricliter son œuvre, la série de ces Mémoires finira par constituer un véritable monument élevé à la flore septentrionale du pays meusien. C'est dans ces fascicules que, sans compter bien d'autres notices, M. Pierrot échelonnait, quand la mort est venue le surprendre, les chapitres de son plus important ouvrage, le *Catalogue des Plantes vasculaires de l'arrondissement de Montmédy, avec indication de leurs stations, propriétés et usages* (1).

Après avoir été, pendant vingt-cinq ans, intimement mêlé aux luttes de la presse et aux besognes, parfois douteuses, de la politique, Ph. Pierrot est mort aimé et estimé de tous, laissant assurément des adversaires, mais pas un seul ennemi. Tous ceux qui l'ont connu, ne serait-ce qu'à l'occasion de ses fonctions officielles et à la faveur de relations intermittentes et passagères, ceux-là mêmes que son rêve généreux, mais un peu suranné, a pu faire quelquefois sourire, conserveront le souvenir respectueux de cette personnalité profondément originale et sympathique, pétrie d'amour pour son pays natal, de fidélité à ses convictions, de dévouement à ses concitoyens, de désintéressement, de bienveillance et de sincérité.

W. K.

(1) M. Pierrot avait auparavant publié les travaux suivants : *Les Plantes vénéneuses de l'arrondissement de Montmédy;* — *Les singularités des Plantes : de l'Albinisme,* Bar-le-Duc, 1877; — *Additions à la Flore de la Meuse, de Doisy,* Verdun, 1877; — *Liste des Plantes vasculaires observées dans l'arrondissement de Montmédy*, en collabor. avec M. J. Cardot; 2e édition; Montmédy, 1882; — *Quelques annotations à propos des espèces signalées par M. Théophile Durand,* Bruxelles, 1882; — *Notice sur quelques Plantes rares trouvées dans le voisinage de la frontière franco-belge, aux environs de Virton et de Montmédy,* Bruxelles, 1882.

***

Pendant que s'achevait l'impression de ce volume, notre Société faisait une perte sensible en la personne de son bibliothécaire, M. Claude LALLEMAND décédé subitement à Montigny-lès-Vaucouleurs, le 13 septembre 1897, à l'âge de 73 ans.

M. LALLEMAND était né à Bovée, arrondissement de Commercy, le 17 août 1824. Dirigé par ses goûts et par ses aptitudes vers l'enseignement de la jeunesse, il a parcouru, sans quitter notre département, une carrière exceptionnellement utile et honorable. Successivement élève, surveillant et professeur à l'École Normale de la Meuse, professeur, et plus tard directeur de l'École Rollin, fondée à Bar par M. Thirion en 1847, membre du Conseil départemental et de la Commission des examens, il a rendu, dans chacune de ces fonctions, d'éminents services, que notre confrère et délégué M. l'abbé Plauche a rappelés avec éloquence sur sa tombe.

La Société des Lettres s'honorait de compter M. Lallemand parmi ses membres depuis le 4 mai 1870. Il avait bien voulu accepter les fonctions de bibliothécaire où il se montrait d'une obligeance à toute épreuve. Lorsque, en 1895, sa santé le contraignit à abandonner la direction de l'École Rollin et à se retirer à Montigny, la Société lui demanda de rester au nombre des membres de son bureau. Notre regretté confrère était des plus assidus aux réunions mensuelles; il y prenait trop rarement la parole, mais ses observations étaient toujours aussi fines que justes. Sa modestie extrême et ses occupations absorbantes l'empêchèrent de répondre à un désir qui lui fut souvent exprimé et de rédiger les souvenirs de sa longue carrière pédagogique. Ils auraient été fort intéressants. M. Lallemand personnifiait au milieu de nous l'éducateur de jadis, dont la profession était surtout une vocation, et dont les méthodes émanaient d'une conviction et d'une expérience per-

sonnelles. Tout en reconnaissant la nécessité des transformations qui ont modifié, de nos jours, les conditions de l'enseignement en France, il est permis d'accompagner d'un regret le souvenir de ces maîtres qui, sans appui officiel, et par la seule autorité de leur caractère ont su, avec une vaillante et modeste dignité, élever la génération qui précéda la nôtre.

H. Dannreuther.

Septembre 1897.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

BAR-LE-DUC

(3 Novembre 1897)

ABRÉVIATIONS ET SIGNES EMPLOYÉS

ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR :

— ✻, Chevalier.
— O ✻, Officier.
— C ✻, Commandeur.

INSTRUCTION PUBLIQUE :

— A ✿, Officier d'Académie.
— I P ✿, Officier de l'Instruction publique.

ORDRE DU MÉRITE AGRICOLE :

— ✻, Chevalier (Mér. agr.).
— O ✻, Officier (*id.*).

ORDRE ÉTRANGER : ✠

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

Composition du Bureau.

Président	M. L. MAXE-WERLY, ✻, I P ⚘;
Président honoraire	M. ANTONY POINCARÉ, ✻, A ⚘;
Vice-présidents	M. Ch. DEMOGET, A ⚘, ✱; M. C. FISTIÉ;
Secrétaire	M. KONARSKI, I P ⚘;
Secrétaire-adjoint	M. Paul DESPIQUES;
Bibliothécaire	M. le commandant BROCARD, ✻, I P ⚘;
Trésorier	M. Lucien ROUSSELLE, rue Voltaire, 18.

Commission de publication.	M. DANNREUTHER; M. Jules FORGET, A ⚘; M. Charles ZURCHER.

Membres honoraires.

CARRIOT, O ✻, I P ⚘, inspecteur d'Académie, directeur de l'Enseignement primaire à la Préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

CHARAUX, I P ⚘, docteur ès-lettres, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

GIRAUD, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Yon, par Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

JACOB, Alfred, ✱ (Charles III d'Espagne), archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée municipal de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 29.

MASURE, ✻, I P ⚘, inspecteur honoraire d'Académie, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

	Date de la réception.
ANTHOUARD, (comte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19...	7 mai 1890.
*BAILLY, Joseph, chef de la comptabilité aux chemins de fer de la Meuse....................	5 déc. 1894.
BALDÉ, Louis, vice-président du conseil d'arrondissement de Montmédy, maire de Sorbey.....	6 février 1895.
BARROIS, I P ◐, inspecteur de l'Enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc........	1er mars 1893.
BAUDOT, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc..........................	5 mars 1873.
BAUFFREMONT (le Prince DE), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87.................	2 juin 1875.
BERTEAUX, I P ◐, inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30..........................	6 octobre 1880.
BISTER, Alcide, conseiller général pour le canton de Vaubecourt, industriel, à Revigny.........	5 déc. 1888.
BOINETTE, Alfred, A ◐, O ✵ (Mér. agr.), viticulteur à Bar-le-Duc..........................	13 janvier 1894.
BOMPARD, Henry, ✵, ancien sénateur de la Meuse, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80.....	fondateur.
BOSSU, Louis, I P ◐, procureur de la République, rue Saint-Jean, 23, à Boulogne-sur-Mer.......	9 janvier 1895.
BOULANGER, E., C ✵, sénateur de la Meuse, Premier-Président de la Cour des Comptes, rue Glück, 4, à Paris..........................	2 mai 1888.
BRIEY (S. G. Mgr DE), Marie-Ange-Emmanuel, Évêque de Meaux..........................	5 juin 1889.
BROCARD, ✵, I P ◐, chef de bataillon du Génie en retraite, correspondant de l'Académie des Sciences de Lisbonne, correspondant du Ministère de	

Date de la réception.

l'Instruction publique, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc.................................... 4 avril 1894.

BUNGENER, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc.................................... 4 avril 1894.

BUSSELOT, Charles ✻, ancien maire de la ville de Bar-le-Duc.................................... 1er mars 1893.

CHAMPAGNE (marquis DE), maire de Méniljean, au château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 25........ 6 nov. 1889.

CHÉVELLE, Casimir, A ✪, ancien notaire, à Vaucouleurs.................................... 5 janvier 1887.

COLLIN, André, notaire, rue du Bourg, 53........ 6 février 1889.

COLLIN, Charles, I P ✪, ingénieur des Arts et Manufactures, adjoint au maire de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 48.......................... fondateur.

COMBARIEU, Abel, A ✪, ✻ (Mér. agr.), Préfet de la Meuse, à Bar-le-Duc........................ 7 avril 1897.

DANNREUTHER, Henri, A ✪, pasteur de l'Église chrétienne réformée de Bar-le-Duc, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, quai Victor-Hugo, 3.................................. 4 mai 1881.

DEMOGET, Charles, A ✪, ✻ (chev. de Saint-Sylvestre), ingénieur des Arts et Manufactures, architecte municipal, rue Sébastopol, 9.......... fondateur.

DESPIQUES, Paul, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 41.... 6 mars 1895.

DEVELLE, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145.................. 4 mai 1870.

DEVELLE, Jules, ✻ (Mér. agr.), ✻ (grand-croix d'Alexandre Newsky de Russie, etc., etc...), ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires Étrangères, vice-président de la Chambre des députés, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131, à Paris.. 7 déc. 1887.

DIDELOT, Carl, officier de marine, rue de la Rampe, 19, à Brest, et au château de Kervaly-en-Guilers, près Brest.................................. 2 mars 1887.

Date de la réception.

FISTIÉ, Camille, inspecteur de l'Enregistrement, en retraite, rue de la Rochelle, 81, à Bar-le-Duc. 6 avril 1881.

FORGET, Jules, A ⓘ, inspecteur-adjoint des Forêts, rue des Ducs-de-Bar, 71, à Bar-le-Duc........ 4 sept. 1887.

FOURIER DE BACOURT (le Comte), rue Cortambert, 56, à Paris.................................. 3 déc. 1890.

FREUND-DESCHAMPS, industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault............ 5 mai 1886.

GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'Asile départemental de Fains, par Bar-le-Duc... 5 avril 1893.

GILBERT, André, attaché au Ministère des Affaires Étrangères, rue Barbet-de-Jouy, 21, à Paris.... 3 juin 1891.

GRÉGOIRE (l'abbé Gaston), vicaire à Notre-Dame, 19, rue d'Arcole, à Paris.................... 5 déc. 1888.

HORSTER, I P ⓘ, proviseur du Lycée, à Bar-le-Duc.................................... 7 févr. 1894.

IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINHAC (Marquis D'), à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne). 4 juillet 1883.

KONARSKI, Wlodimir, I P ⓘ, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis*.............................. 2 nov. 1881.

LALLEMAND, Paul, ✻, conseiller honoraire de la Cour d'appel, à Bizanos, par Pau (Basses-Pyrénées).................................. 4 nov. 1891.

LAURENS, Léon, avocat à Saint-Mihiel........... 6 juin 1894.

°LAURENT, Alexandre, O ✻ (Mér. agr.), vétérinaire, chef du Service sanitaire du département de la Meuse, rue du Bourg, 24, à Bar-le-Duc........ 4 avril 1894.

LIGNIVILLE (le Comte Gaston DE), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy.............................. 7 mai 1890.

MAXE-WERLY, ✻, I P ⓘ, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, membre non résident du Comité des Travaux historiques, rue de Rennes, 61, à Paris........ 6 juin 1883.

MERCERON, Gaston, A ⓘ, ingénieur des Arts et Ma-

Date de la réception.

nufactures, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*. 7 mai 1884.

PANGE (Comte Maurice DE), rue de Lisbonne, 53, à Paris.................................... 4 juillet 1883.

PANGE (Marquis DE), O ✱, chef d'escadrons d'Artillerie, hôtel des Réservoirs, à Versailles...... 7 mars 1888.

PATTIN, président du Conseil d'administration des chemins de fer de la Meuse, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris........................ 2 sept. 1885.

PERNET, Albert, négociant, maire de Bar-le-Duc, rue Exelmans, 18........................... 4 déc. 1895.

PIERRE, Eugène, percepteur à Stainville (Meuse). 6 janvier 1892.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (Marquis DE, Duc romain), membre du Conseil d'arrondissement, maire d'Echènay, au château d'Echènay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris................................ 4 juillet 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (Comte DE, Duc romain), capitaine breveté, attaché militaire à la légation de la République française, à Tokio (Japon).......................... 3 déc. 1884.

PLAUCHE (l'abbé Léopold), rue Lapique, à Bar.. 5 mars 1884.

PRINCE, Amédée, ✱, président de l'Association des négociants-commissionnaires, rue de Provence, 94, à Paris.............................. 4 mars 1896.

PRÉLAT, A ✪, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, rue de la Banque, à Bar-le-Duc.................................. 1er avril 1896.

RATTIER, Léon, propriétaire, à Jeand'heurs, par Robert-Espagne (Meuse).................... 7 févr. 1894.

RENARD, architecte départemental, ingénieur civil, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc.......... 4 octobre 1893.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12, à Bar-le-Duc...................... 5 mars 1879.

ROUYER, percepteur de la réunion de Naives-devant-Bar, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc.... 7 août 1895.

Date de la réception.

SEILLIÈRE (le Baron Ernest), rue Pierre-Charron, 54, à Paris.............................. 7 déc. 1887.

SEILLIÈRE (le Baron Frédéric), ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 61, à Paris.............................. 6 avril 1887.

TANGRE, Ernest, notaire, rue Voltaire, à Bar-le-Duc.............................. 13 mai 1891.

VOIRIN, Georges, docteur en médecine, rue Rousseau, 18, à Bar-le-Duc.................... 3 avril 1895.

WEIL, Maurice, ❋, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris........................ 6 juin 1888.

ZURCHER, conseiller de préfecture, quai Carnot, à Bar-le-Duc............................ 1er mars 1893.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

ARNOULD (l'abbé Edmond), curé de Béney, par Vigneulles.............................. 11 avril 1888.

AUBRY, Henry, avoué, rue Voltaire, 22, à Bar-le-Duc.............................. 8 janvier 1896.

AUDIAT, Étienne, lieutenant d'infanterie, à l'École de Guerre, à Paris.......................... 1er juillet 1896.

*BALA, ❋, ancien maire de Bar-le-Duc, rue du Pont-Triby, à Bar-le-Duc.................. fondateur.

BARTHÉLÉMY (Anatole DE), ❋, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris...... 5 août 1883.

BAUMANN, ancien procureur de la République, à Vanves (Seine).......................... 21 déc. 1895.

BAZOCHE, notaire honoraire, ancien conseiller général, à Commercy.......................... 7 avril 1897.

BEAUZÉE-PINSARD, sculpteur, à Stenay........... 8 avril 1891.

°BÉCOURT, Eugène, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée, rue Stanislas, 59, à Nancy. 4 mai 1881.

Date de la réception.

Benoît, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine) .... 3 avril 1883.

Benoît (l'abbé), curé de Tronville-en-Barrois.... 21 déc. 1895.

Beugnet (l'abbé A.), professeur au grand séminaire de Nancy .... 1er juillet 1891.

Bigé (l'abbé), curé de La Chalade (Meuse)...... 3 nov. 1897.

Biguet, instituteur public, à Gesnes (Meuse).... 2 juin 1897.

Bizemont (Victe Arthur de), au château de Trembloy, par Bouxières-aux-Chênes (M.-et-M).... 3 mars 1897.

Bonvalot, Édouard, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, place des Vosges, 2, à Paris.. 6 déc. 1882.

°Braibant, Maurice, A ⓘ, avocat, rue Thiers, 24, à Reims .... 7 août 1895.

Braux (le baron Charles-Gabriel de), propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)...... 3 avril 1878.

Buvignier-Clouet (Mlle), rue Saint-Maur, 11, à Verdun .... 5 juin 1889.

Capitain, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville. 2 sept. 1885.

Champigneulle-Brasseur, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris .... 6 octobre 1881.

Champion, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris .... 6 juillet 1881.

Chanteau (Maurice de), avocat, au château de Peyrieux (Ain) .... 6 sept. 1882.

Chapelier (l'abbé), curé-doyen de Lamarche (Vosges) .... 7 avril 1886.

Charaux, Henri, rue du Camp, à Pont-à-Mousson. 4 déc. 1895.

°Chardin, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc .... 5 mai 1875.

°Chaussinand, Henri, docteur en médecine, directeur de l'Asile d'aliénés de Saint-Dizier....... 4 juillet 1883.

Chavannes, Maurice, officier de cavalerie, 11, rue Grammont à Rouen .... 2 sept. 1896.

Date de la réception.

°Chéry, Louis, inspecteur du travail dans l'industrie, rue Kléber, 53, à Nancy.................. 3 février 1886.

Chuquet, Paul, licencié en droit, imprimeur, rue Voltaire, 4, à Bar-le-Duc.................. 21 déc. 1895.

Cimochowski, Albert, I P ✪, vice-président de la Société des Gens de Lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris.................. 4 avril 1883.

Cisternes (Raoul de), homme de Lettres, 61, avenue Kléber, à Paris.................. 3 février 1897.

Collet, Louis [frère Valéry], professeur de littérature et d'histoire au pensionnat de Juvigny-sur-Loison (Meuse).................. 3 nov. 1897.

Contant-Laguerre, Arthur, imprimeur-libraire-éditeur, rue Rousseau, 36, à Bar-le-Duc....... 3 juin 1896.

Daval, Jules, A ✪, ancien greffier du Tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)..... 8 janvier 1890.

Denizet, Albert, instituteur communal au Meix-Tiercelin, par Sompuis (Marne).............. 2 sept. 1891.

Desseille, propriétaire, à Avioth, par Montmédy. 3 août 1883.

Dony, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun.................. 4 avril 1883.

Duval, Louis, numismate, rue des Ponts, 27, à Nancy.................. 3 janvier 1877.

Énard (l'abbé), curé de Gondrecourt........... 5 mars 1879.

François (René), ancien lieutenant aux chasseurs à pied, à Ligny-en-Barrois.................. 3 nov. 1897.

Ferrette, Henry, docteur en droit, avocat, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc.................. 6 mai 1896.

Fistié, Camille, docteur en médecine, rue de la Rochelle, 20, à Bar-le-Duc.................. 8 janvier 1896.

Flageollet, vice-président du Conseil de Préfecture, à Épinal.................. 2 avril 1890.

Florange, Jules, numismate, quai Malaquais, 21, Paris.................. 1er août 1894.

Date de la réception.

FROUSSARD, Victor ※, conservateur des Hypothèques en retraite, à Andelot (Haute-Marne).... 6 août 1885.

GÉNIN, curé, à Nant-le-Petit.................. 1er juin 1887.

GEORGE-LEMAIRE, O ※, conseiller à la Cour de Cassation, rue de Rennes, 99, à Paris......... 5 février 1888.

GEORGES (l'abbé Charles), curé de Saint-Sauveur, à Verdun.................................. 6 juin 1883.

°GERMAIN, Léon, I P ⓘ, ※, membre de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy.. 6 juin 1897.

GÉRARD, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt (Meuse).................................. 9 nov. 1887.

GILLANT (l'abbé), curé d'Auzéville, par Clermont (Meuse)................. .... 4 août 1885.

GILLET, Stanislas (l'abbé), élève au grand séminaire de Verdun......................... 5 mai 1897.

GOUJON, avoué, à Montmédy.................. 8 janvier 1879.

GUYOT, Ch., A ⓘ, ※ (Mér. agr.), membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'École forestière, rue Girardet, 10, à Nancy........... 5 mai 1886.

HALDAT DU LYS (DE), membre de la Société d'Archéologie lorraine, à Nancy.................. 8 avril 1891.

HAUTOY (Comte DU), 12, rue de la Pâture, à Amiens (Somme)........................... 2 juillet 1884.

HÉBERT (l'abbé Marcel), directeur de l'École Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris.......... 5 nov. 1884.

HÉBERT (l'abbé Charles), curé de Juvigny-en-Perthois, par Savonnières-en-Perthois (Meuse).... 5 octobre 1892.

HENRION, Alexandre, I P ⓘ, ※ (Mér. agr.), ingénieur-architecte, avenue de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)...................... 7 juillet 1880.

HÉRELLE, Georges, professeur de philosophie au Lycée, rue de l'Alma, 5, à Cherbourg (Manche). 5 juillet 1882.

HERMEREL, Jules, membre de la Société française de Numismatique, 13, rue Oberkampf, à Paris. 3 août 1881.

Date de la réception.

*Honoré, Ernest, ✱, conservateur des Forêts, à Amiens (Somme)........................... 5 sept. 1888.

Houzelle, instituteur, à Montmédy............. 5 janvier 1887.

Huber, Émile, ✱, ingénieur des Arts et Manufactures, président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 20, rue Rambuteau, à Paris.............................. 4 déc. 1889.

Jacquinot-Boulanger, Charles, ✱ (commandeur du Nicham-Iftikar et de l'Osmanié), docteur en droit, ancien procureur de la République, à Saint-Dizier (Haute-Marne)...................... 4 mars 1896.

Jacquot, Albert, I P ❶, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy... 1er févr. 1888.

Jeannin, Claude, négociant, voie Romaine, à Bar-le-Duc.................................. 8 janvier 1896.

*Humbert, contrôleur principal des contributions, en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc......... fondateur.

Jéhet, Louis-Auguste (l'abbé), curé d'Abainville, par Gondrecourt (Meuse).................. 5 juin 1895.

Jodin de Feissolles, propriétaire, à Stenay (Meuse). 1er août 1871.

Krick, Léon, pharmacien, à Bourg-la-Reine..... 9 mai 1889.

Labourasse, I P ❶, inspecteur de l'Enseignement primaire, en retraite, membre correspondant de l'Académie de Stanislas, à Troyon (Meuse)... 6 juillet 1870.

Lacour (l'abbé), curé d'Heudicourt, par Vigneulles (Meuse)................................ 2 juin 1880.

Landmann (l'abbé), aumônier du Lycée à Bar-le-Duc.................................. 7 août 1872.

Lechevallier, ✱, directeur des postes et des télégraphes, en retraite, à Villemomble, 15, rue du Chemin de fer........................... 7 oct. 1874.

Leduc, instituteur, à Boviolles, par Ligny (Meuse). 6 déc. 1876.

Lefebvre, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy.... 5 octobre 1892.

Léger, Gaston, inspecteur-adjoint des Forêts, rue Nève, 34, à Bar-le-Duc.................... 8 janvier 1896.

Date de la réception.

LEGRAND, curé de Gimécourt et Baudrémont, par Villotte-devant-Saint-Mihiel .... 4 sept. 1889.

LEHURAUX, instituteur à Liny-devant-Dun (Meuse). 2 déc. 1891.

LELOUP, Gabriel, licencié en droit, directeur d'Assurances, rue du Bourg, à Bar-le-Duc .... 8 janvier 1896.

LEMOINE, instituteur primaire, à Verdun .... 7 nov. 1883.

LEROY (l'abbé), curé d'Archettes, par Arches (Vosges) .... 4 mai 1881.

L'HOSTE, Louis, maire d'Hattonchâtel (Meuse)... 5 avril 1882.

LIGNOT, Edmond, maire, ancien magistrat, à Nettancourt (Meuse) .... 6 juin 1897.

LOMBARD, ✻, I P ✿, membre de l'Académie de Stanislas, professeur honoraire à la Faculté de Droit, à Nancy, rue Stanislas, 82 .... 4 octobre 1871.

LORRAIN, percepteur, à Tronville-en-Barrois (Meuse). 7 mars 1894.

MADELIN, Émile-Marie-Louis, agrégé de l'Université de France, membre de l'École française, Villa Médicis, à Rome .... 2 octobre 1895.

MARICHAL, Paul, A ✿, archiviste aux Archives nationales, 47, rue Bonaparte, à Paris .... 6 nov. 1889.

*MARTIN (Alexandre), I P ✿, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, à Mézières (Ardennes).. 6 oct. 1897.

MATHIEU (l'abbé), curé de Velaines (Meuse)..... 3 nov. 1897.

MAUPOIL (le commandant), à Vichy (Allier).... 4 mai 1870.

MAUJEAN (l'abbé), curé de Longeville-devant-Bar. 4 mars 1896.

MENGIN, Henri, avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, rue Lafayette, 8, à Nancy .... 3 février 1886.

MEUNIER, docteur en médecine, maire de Lavoye (Meuse) .... 1er avril 1896.

MICAULT, ingénieur civil, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc .... fondateur.

°MICAULT (Mgr Jean-Eugène), prélat de la Maison du Pape, curé d'Euville ; chanoine protonotaire apostolique de Saint-Marc de Venise ; chanoine

Date de la réception.

honoraire de Lorette et d'Aquin ; docteur en théologie et en droit canon ; membre de l'Académie littéraire des Arcades de Rome, à Euville (Meuse)........................ 7 sept. 1893.

Mignien, Edmond, A ⓘ, conseiller général, notaire, à Nubécourt, par Beauzée (Meuse)...... 7 mars 1888.

Moat, Jules, industriel, à Caudebec-les-Elbeuf... 2 avril 1890.

Moreau, docteur en droit, maire de Froidos (Meuse). 4 déc. 1895.

Morel (l'abbé Émile), chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne).................................... 8 nov. 1871.

Morel, Léon, I P ⓘ, receveur des Finances, en retraite, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne).... 8 nov. 1871.

Mougenot, Léon, I P ⓘ, associé-correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville-Nancy....... 1er oct. 1890.

°Mouilleron, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, Bar-le-Duc.................................... 8 janvier 1874.

Muel, A ⓘ, attaché à la Rédaction des procès-verbaux du Sénat, palais du Luxembourg, à Paris.................................... 7 janvier 1891.

Munerel, Gustave, ancien président du Tribunal de Commerce, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc... 2 nov. 1881.

Nettancourt-Vaubecourt (le Comte de), à Thillombois (Meuse).......................... 6 juin 1897.

Nicolas, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse)........................ 2 oct. 1895.

°Péroche, ✱, directeur des Contributions indirectes, en retraite, à Lille, rue Alexandre Leleu, 31... 7 janvier 1874.

°Persenot (l'abbé Raymond), curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt (Meuse)............ 2 nov. 1881.

Pierre, Émile, meunier, à Houdelaincourt (Meuse). 2 mars 1887.

Pierrot (Alfred), publiciste, directeur du *Journal de Montmédy*, à Montmédy................. 7 avril 1897.

Pierson, Martin, sculpteur à Vaucouleurs (Meuse). 5 juillet 1882.

Plauche, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun. 4 juin 1873.

Date de la réception.

°POINCARÉ, Antony, ✻, A ❶, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, rue du Regard, 14, à Paris........................ fondateur.

POINCARÉ, Raymond, ✻ (grand-croix de l'Aigle blanc de Russie), avocat à la Cour d'appel de Paris, vice-président de la Chambre des députés et du Conseil général de la Meuse, ancien ministre de l'Instruction publique, rue des Mathurins, à Paris, et à Sampigny (Meuse)......... 5 nov. 1884.

POINCARÉ, Lucien, A ❶, agrégé de l'Université, professeur au collège Louis-le-Grand, rue d'Assas, 17, à Paris........................... 5 déc. 1888.

PORIQUET, Charles, maire de Fains, rue du Bourg, à Bar-le-Duc................................ 5 février 1896.

PRESSON, Camille, agréé près le Tribunal de Commerce, rue de la Victoire, 2, à Saint-Dizier (Haute-Marne)............................ 9 mars 1892.

PRUDHOMME ✻ (Mér. agr.), professeur départemental d'agriculture, à Commercy............ 3 mai 1893.

QUINTARD, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy. 2 juillet 1884.

°RAULIN, Jules, directeur de l'Agence du Crédit foncier, rue de Serre, 16, à Nancy........... 4 janvier 1888.

RAULIN, ✻, I P ❶, professeur honoraire de Faculté, à Montfaucon-d'Argonne (Meuse)....... 7 juin 1893.

RAULIN, Ernest, négociant, secrétaire général de la Société d'horticulture de la Meuse, à Verdun... 4 sept. 1895.

REISCHMANN, Frédéric, directeur de l'usine du Vieux-Jeand'heurs, par Robert-Espagne (Meuse). 5 février 1896.

RENARD (l'abbé Jules), aumônier des Dames Dominicaines, à Bar-le-Duc..................... 8 janvier 1896.

ROBINEAU, Georges, inspecteur adjoint de la Banque de France, à Paris, rue de Bruxelles, 17... 7 février 1894.

ROUSSELLE, Lucien, juge au Tribunal de Commerce, rue Voltaire, à Bar-le-Duc............ 4 déc. 1895.

°ROYER, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57, à Bar-le-Duc............................ 3 avril 1878.

	Date de la réception.
°SAILLET, Pierre-Victor, ✱, I P ◐, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18, à Bar-le-Duc...	3 août 1881.
SAINT-JOIRE, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Dizier, 25, à Nancy...	6 mai 1885.
SAINTIGNON (l'abbé), prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel..........................	1er sept. 1875.
SCHAUDEL, Louis, A ◐, rédacteur principal à la Direction générale des Douanes, 13, avenue Gambetta, Paris..............................	5 janvier 1887.
SIMON, Théodore, ✱, conseiller général, maire de Ligny-en-Barrois..........................	4 déc. 1895.
SOUHAUT (abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny-en-Barrois.......................	6 sept. 1882.
THEURIET, André, O ✱, de l'Académie française, maire, à Bourg-la-Reine (Seine)...............	4 octobre 1871.
THOMAS (l'abbé), vicaire général du diocèse, à Verdun....................................	3 août 1870.
TOUSSAINT, Oscar, inspecteur des Forêts, rue de la Banque, 34, à Bar-le-Duc...................	21 déc. 1895.
ULRICH, Raymond, ancien président du Tribunal de Commerce, rue Lapique, à Bar-le-Duc.....	9 mai 1894.
VACANT (l'abbé), docteur en théologie, membre de l'Académie de Stanislas, professeur au grand séminaire, rue de Strasbourg, 95, à Nancy......	6 juin 1888.
VANSON (le Général), C ✱, avenue de la Motte-Piquet, 5, à Paris............................	6 juin 1888.
VARIN-BERNIER, ✱, conseiller général, ancien président du Tribunal du Commerce, rue de la Banque, à Bar-le-Duc.........................	2 nov. 1881.
VARIN, André, rue Nève, 33, à Bar-le-Duc......	1er juillet 1896.
VIARD, président du Tribunal de Commerce, à Bar-le-Duc................................	4 mai 1892.
VILLARD, Émile-Cuny, A ◐, docteur en médecine, à Verdun-sur-Meuse.......................	2 sept. 1896.

	Date de la réception.
VINCHON, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc	10 janvier 1894.
WEISS, A ⚬, docteur en médecine à Cousances-aux-Forges (Meuse)	10 janvier 1894.
WIENER, Lucien, I P ⚬, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy	3 octobre 1883.
°YUNG, Alfred, I P ⚬, professeur de musique, rue du Tribel, 48, à Bar-le-Duc	6 avril 1870.
ZANETTI, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse	5 août 1886.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

A. — Sociétés françaises.

Aisne...............	1. Société Académique de Laon.
—	2. Société Académique de Saint-Quentin.
Algérie.............	3. Société Archéologique de Constantine.
Ardennes...........	4. Société d'Études ardennaises, à Sedan.
Aube................	5. Société Académique de Troyes.
Bouches-du-Rhône...	6. Académie d'Aix-en-Provence.
Calvados............	7. Académie de Caen.
Charente-Inférieure..	8. Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes.
Cher.................	9. Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
Côte-d'Or...........	10. Académie de Dijon.
Doubs...............	11. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.
—	12. Société d'Émulation de Montbéliard.
Gard.................	13. Académie du Gard, à Nîmes.
—	14. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Gard, à Nîmes.
Gironde.............	15. Société Linéenne de Bordeaux.
Hérault.............	16. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.
—	17. Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers.
—	18. Société Académique de Béziers.
Isère...............	19. Académie Delphinale, à Grenoble.
—	20. Société de Statistique de l'Isère, à Grenoble.

Loire-Inférieure.....	21. Société Académique de Nantes.
—	22. Société Archéologique de Nantes.
—	23. Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.
Lot-et-Garonne.....	24. Société littéraire, scientifique et artistique du Lot, à Agen.
Maine-et-Loire......	25. Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.
Marne.............	26. Académie de Reims.
—	27. Société industrielle de Reims.
—	28. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, à Châlons.
—	29. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.
Marne (Haute-)......	30. Société Historique et Archéologique de Langres.
—	31. Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier.
Meurthe-et-Moselle..	32. Académie de Stanislas, à Nancy.
—	33. Société d'Archéologie Lorraine, à Nancy.
—	34. Société de Géographie de l'Est, à Nancy.
—	35. Société de Photographie Lorraine, à Nancy.
—	36. Société Philotechnique, à Pont-à-Mousson.
Meuse..............	37. Société Philomathique de Verdun.
—	38. Société des Amateurs naturalistes, à Montmédy.
Nord...............	39. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.
—	40. Commission Historique du Nord, à Lille.
Oise................	41. Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
—	42. Société Archéologique de Beauvais.
—	43. Comité Archéologique de Senlis.
Pas-de-Calais........	44. Société Académique de Boulogne-s.-Mer.
Pyrénées-Orientales.	45. Société Scientifique, Agricole et Littéraire, à Perpignan.
Rhin (Haut-)........	46. Société Belfortaine d'Émulation, à Belfort.
Rhône..............	47. Académie de Lyon.

Saône (Haute-) ...... 48. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Vesoul.

Seine .... 49. Société des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris.

— 50. Société française de Numismatique et d'Archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris.

Seine-et-Oise .... 51. Société des Sciences morales et des Lettres, à Versailles.

Seine-Inférieure ..... 52. Société des Sciences agricoles et horticoles du Havre.

Somme .... 53. Société Académique d'Amiens.

— 54. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Var .... 55. Société Académique du Var, à Toulon.

Vaucluse .... 56. Société Littéraire et Scientifique d'Apt.

Vienne .... 57. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Vosges .... 58. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.

— 59. Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié.

Yonne .... 60. Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

B. — Sociétés savantes étrangères.

Alsace-Lorraine ..... 61. Académie de Metz.

— 62. Société d'Archéologie de Metz.

— 63. Section Historique et Littéraire du Club Vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg.

Luxembourg (gr.-duc.de). 64. Institut Royal Grand-Ducal de Luxembourg.

— 65. Association Luxembourgeoise pour la Littérature, l'Histoire et l'Art national, à Luxembourg.

Belgique .... 66. Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon.

— 67. Revue Bénédictine, à Maredsous.

Autriche .... 68. Musée d'Histoire Naturelle de Vienne, 1, Burgring.

Russie..............	69. Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg.
—	70. Société Impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
—	71. Société Impériale des Naturalistes, à Moscou.
Suède...............	72. Université d'Upsala (Institut géologique de l').
Égypte..............	73. Institut Égyptien, au Caire.
États-Unis..........	74. Smithsonian Institution, à Washington.
—	75. Université de Californie, à San-Francisco.
Brésil...............	76. Musée National de Rio-de-Janeiro.

C. — Envoi aux Bibliothèques, Revues, etc.

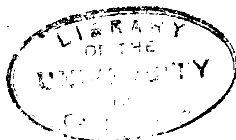
77. Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
78. Bibliothèque de la ville de Verdun-sur-Meuse.
79. Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.
80. Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
81. Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.
82. Bibliothèque du Cercle de l'Union, à Bar-le-Duc.
83. Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
84. Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Luchaire, chargé du cours des sciences auxiliaires de l'Histoire à la dite Faculté).
85. Bibliothèque du Musée Guimet, place d'Iéna, à Paris.
86. *Revue historique*, dirigée par M. Gabriel Monod, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, Paris.
87. *Correspondance historique et archéologique*, dirigée par F. Bournon et F. Mazerolle, 14, rue des Poitevins, Paris.
88. *Polybiblion*, Revue, rue Saint-Simon, 7, à Paris.
89. Mélusine, *Revue des traditions populaires*, 2, rue des Chantiers, à Paris.



TABLE DES GRAVURES.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.



BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

AVIS.

Messieurs les Associés pourront se procurer la collection complète des deux premières séries des Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 20 volumes (1871-1891), au prix de **soixante francs**, chez M. le commandant BROCARD, Bibliothécaire de la Société, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc.

On peut demander, *séparément*, les tomes des deux premières séries, au prix de **quatre** francs le volume.

Le tome I	de la 3e Série		(1892) :	**dix** francs.
Le tome II	—	—	(1893) :	**huit** francs.
Le tome III	—	—	(1894) :	**sept** francs.
Le tome IV	—	—	(1895) :	**dix** francs.
Le tome V	—	—	(1896) :	**douze** francs.
Le tome VI	—	—	(1897) :	**six** francs.

Envoi *franco* à domicile.

Bar-le-Duc. — Imprimerie Contant-Laguerre

